

N° 20
deuxième
semestre
2004

Mémoire Spiritaine

Histoire - Mission - Spiritualité



Heurs et malheurs missionnaires début XX^e s.

Congrégation du Saint-Esprit,
30, rue Lhomond, 75005 PARIS

© Congrégation du Saint-Esprit - Province de France.

Mémoire Spiritaine

Histoire, Mission, Spiritualité

Revue semestrielle

La Congrégation du Saint-Esprit a commémoré en 2003 son troisième centenaire. Depuis trois siècles, elle a travaillé à la naissance de nombreuses communautés chrétiennes à travers le monde, notamment en Afrique, qui sont devenues de véritables Églises. Aujourd'hui, ces dernières se penchent sur leurs origines et veulent en connaître les sources. Dans cette perspective, *Mémoire Spiritaine* se propose à tous comme une revue d'histoire missionnaire largement ouverte sur l'ensemble de la diffusion et de l'inculturation du christianisme, à travers — notamment mais pas uniquement — l'histoire des spiritains.

Directeur : Paul Coulon. — *Administrateur* : René Charrier.

Comité de rédaction : Jean Ernout, Michel Legrain, Srs Anita Disier et Paul Girolet, Gérard Vieira, Gilles Pagès.

Conseil de rédaction : Annie Bart (Bordeaux) - Joseph-Roger de Benoist, pb (Sénégal) - François Bontinck, cism (Belgique) - Paule Brasseur (Paris) - Joseph Carrard, cssp (Suisse) - Gérard Cholvy (Montpellier) - Jean Comby (Lyon) - Philippe Delisle (Lyon) - Elisabeth Dufourcq (Paris) - Nazaire Diatta, cssp (Guinée) - Casimir Eke, cssp (Nigéria) - Sean P. Farragher, cssp (Irlande) - Jacques Gadille (Lyon) - David E. Gardinier (U.S.A.) - Johann Henschel, cssp (Tanzanie) - Philippe Laburthe-Tolra (Paris) - Jean Le Gall, cssp (France) - Gallus Marandu, cssp (Tanzanie) - Christian de Mare, cssp (France) - Henry F. Moloney, cssp (Irlande) - Gérard Morel, cssp (Gabon) - Adelio Torres Neiva, cssp (Portugal) - Vincent O'Toole, cssp (Chevilly-Larue) - Jean-Claude Pariat, cssp (Suisse) - Jean Pirotte (Belgique) - Bernard Plongeron (Paris) - Jacques Prévotat (Paris) - Claude Prudhomme (Lyon) - Gaétan Renaud, cssp (Canada) - Claude Soetens (Belgique) - Jean-Luc Vellut (Belgique) - Pierre Wauters, cssp (France)

Mémoire Spiritaine

Siège social : 30, rue Lhomond, 75005 Paris

Rédaction et administration :

12, rue du P. Mazurié, 94669 Chevilly-Larue Cedex

Téléphone et fax : 01 41 80 92 44 - E-mail : MemoireSpi@aol.com

Diffusion hors-abonnement :

Éditions Karthala, 22-24, boulevard Arago. F-75013 Paris

Tél. : (33) 01 43 31 15 59 - Fax : (33) 01 45 35 27 05

E. mail : karthala@wanadoo.fr

Abonnements :

France : 33 Euros - Autres pays : 37 Euros.

CCP : Mémoire Spiritaine. La Source 38.854 54 K

*(Nous consentons le demi-tarif pour les abonnements
à destination des pays de la zone CFA)*

Paraissent en 2004 : n° 19 et 20

*Les 19 premiers numéros de la revue sont disponibles,
au prix de 16 € le numéro (port compris, pour la France)
Promotion Karthala : Les numéros 1 à 15 ensemble : 150 €*

Liminaire

- 3 *Paul Coulon* : La conjoncture missionnaire au début du xx^e siècle

Autour des fondateurs

- 9 *Gérard Vieira*
Émilie de Villeneuve (1811-1854) et François Libermann (1802-1852)

Heurs et malheurs missionnaires début xx^e siècle

- 33 *Paul Airiau*
Trois collèges spiritains en France à la fin du xix^e siècle :
Épinal, Merville, Beauvais. Inventaire avant fermeture
- 63 *Jean Ernoult*
Note sur les mesures de la *persécution combiste*
atteignant les spiritains en France (1903)
- 69 *Jean-Claude Ceillier*
Mgr Anatole-Joseph Toulotte, des Missionnaires d'Afrique,
deuxième vicaire apostolique du Sahara-Soudan (1852-1907)
- 93 *Paul Coulon*
La séparation des Églises et de l'État en AEF
au temps de Mgr Augouard entre 1905 et 1921
- 117 *Bruno Hübsch*
« L'huître et les deux plaideurs » : le conflit de deux évêques
et la naissance du diocèse d'Ambaja à Madagascar (1903-1949)

Chroniques et recensions

- 149 *Philippe Levillain et Philippe Boutry*
« Via di Santa Chiara, 42 ».
Les 150 ans du Séminaire français de Rome (1853-2003)
- 169 *Philippe Delisle*
Note de lecture sur le dernier ouvrage de Laënnec Hurbon
- 173 *Catherine Marin, René You, Bede Ukuwije* ont lu pour nous...

« [...] On rencontre pourtant des gens qui récriminent sur leur époque et pour qui celle de leurs parents était le bon temps ! Si l'on pouvait les ramener à l'époque de leurs parents, est-ce qu'ils ne récrimindraient pas aussi ? Le passé, dont tu crois que c'était le bon temps, n'est bon que parce que ce n'est pas le tien. [...] Quelles époques terribles ! Est-ce que nous n'avons pas tous été remplis d'horreur par les récits que nous en avons entendus ou lus ? C'était pour que nous ayons de quoi nous féliciter, plutôt que de récriminer contre notre époque. »

Saint AUGUSTIN

Homélie sur les angoisses et les épreuves de ce temps

(PLS 2, p. 441-442.)

Office romain des Lectures,

Mercredi de la XX^e semaine du temps ordinaire.

La conjoncture missionnaire au début du xx^e siècle

Paul Coulon

Franchement, quelle idée d'avoir voulu titrer ce vingtième numéro *Heurs et malheurs missionnaires, début xx^e siècle* ? Depuis le choix de cet intitulé, nous avons joué de malheur ! Et, pour des raisons liées à la conjoncture – celle des auteurs et celle du directeur –, avec ce numéro, nous battons notre record en matière de retard à la parution. Nous essaierons pour la prochaine livraison de prendre un titre de meilleur augure...

Le bon vieux temps ?

Certes, aujourd'hui, il y a bien la « nouvelle évangélisation ». Reste qu'au moins dans nos nordiques contrées, l'enthousiasme missionnaire au nom de l'évangile semble faire nettement moins de disciples que le libéralisme économique mondialisé. La marée vocationnelle est plutôt basse dans la majorité des instituts missionnaires pour ce qui est de la partie nord de notre monde. Faudrait-il se laisser aller à la morosité ou pratiquer dans la foi une méthode Couée à base d'espérance chrétienne ? Faut-il chercher des consolations dans l'histoire plutôt que dans le présent ? Nous n'avons pu résister au plaisir de mettre en exergue (p. 2) une fameuse citation de saint Augustin tirée d'une homélie « Sur les angoisses et les épreuves de ce temps »...

Bien sûr, la fin du XIX^e siècle et le premier XX^e siècle connurent une sorte d'apogée missionnaire, coïncidant avec l'apogée coloniale¹... M. Louis-Eugène Louvet, des Missions Étrangères de Paris, dans une de ces synthèses prématurées qu'engendrent les fins de siècle à la demande des éditeurs, pouvait en 1894 emboucher les trompettes de la renommée à propos du bilan missionnaire du XIX^e siècle : « Jamais, je le crois, même aux plus beaux jours de l'Église, l'armée apostolique n'a été plus nombreuse, plus belle et mieux disciplinée². » Mais l'auteur souligne l'existence de « deux France³ » en guerre l'une contre l'autre : la France de « la Révolution », seule « grande force capable de faire échec au catholicisme », et la « noble France qui est, à l'heure actuelle, la nation apostolique par excellence » : « les deux tiers des missionnaires sont Français, les quatre cinquièmes des Frères et des religieuses viennent de là France, la plus grande partie du budget de l'Apostolat est fournie par la France⁴. » Avant de terminer en fanfare sur les *Gesta Dei per Francos*, il ne manque pas de se réjouir du paradoxe de la République « voltairienne et maçonnique » défendant les missions : « Qu'elle le veuille ou non, la chère et douce patrie est encore aujourd'hui le soldat de Dieu et la protectrice des missions. Même aux mains de la Franc-Maçonnerie son épée est toujours l'épée de l'Église, qui combat le bon combat⁵. » Au début du nouveau siècle, ce bel optimisme apologétique va être en partie gâté par les lois anticongréganistes et la séparation des Églises et de l'État.

1. Sans forcément « coïncider » avec elle sur le fond : sur ce sujet, on ira voir l'excellente et récente synthèse de Claude PRUDHOMME : *Missions chrétiennes et colonisation. XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Cerf, 2004 ; 172 p. (coll. Histoire du christianisme). En revanche, on trouvera particulièrement lamentable et mal informé ce qui est dit sur les missions, par la plume de Sophie Le Callennec, dans la deuxième édition d'un manuel universitaire publié par l'Agence universitaire de la Francophonie, sous la direction d'Élikia M'BOKOLO : *Afrique noire. Histoire et civilisations. Du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Hatier-AUF, 2004, 587 p. Sous le titre « Mission et école, outils de la colonisation », il n'y a que 6 pages (p. 392-397) consacrées à toute l'histoire des missions en Afrique, aussi bien protestantes que catholiques, accompagnées en fin de chapitre d'une indigente bibliographie ignorant superbement les multiples travaux historiques sur les missions de ces trente dernières années...

2. Louis-Eugène LOUVET, *Les Missions catholiques au XIX^e siècle*, Lyon/Œuvres de la Propagation de la Foi, Lille-Paris/Desclée, De Brouwer et Cie, [1894] (xvi-543 p.+46 p.), Conclusion p. 41a.

3. Pour reprendre l'expression de l'ouvrage d'Émile POULAT : *Liberté, Laïcité. La guerre des deux France et le principe de la modernité*, Paris, Cerf/Cujas, 1987.

4. L.-E. LOUVET, *op. cit.*, Conclusion, p. 41a et 42a.

5. *Idem*, Conclusion, p. 42a.

« L'affreux Combes »

Le dossier central de ce numéro s'inscrit pour l'essentiel dans la conjoncture que nous venons de décrire, fin XIX^e – début XX^e siècle, avec son lot de bonheurs et de malheurs... L'article de *Paul Airiau* développe une thèse qui contredit la vulgate spiritaine. La congrégation du Saint-Esprit s'est voulue « d'abord missionnaire », mais son histoire au XIX^e siècle montre qu'elle fut « aussi congrégation enseignante » : « L'enseignement mobilise ainsi en France dans les années 1890, plus d'une centaine de spiritains (145 en 1892) et sans doute presque autant de frères... » Mais c'est un inventaire avant fermeture qui nous est proposé, car la « persécution combiste » – rappelée par la contribution de *Jean Ernoult* –, ainsi qu'un choix résolument tourné vers les missions sous le généralat de Mgr Le Roy, réduisirent l'engagement spiritain en France pour ce qui est des collèges d'enseignement.

De Brazzaville, le 25 janvier 1905, Mgr Augouard écrivait à son frère : « À l'instant, le télégraphe nous apprend la chute de l'affreux Combes ⁶. Les fonctionnaires les plus avancés ont poussé eux-mêmes un soupir de soulagement. Puisse la France se ressaisir et mettre fin à la persécution religieuse ⁷. » C'était se réjouir trop vite, car la loi de séparation des Églises et de l'État sera finalement adoptée par le gouvernement Rouvier, le 9 décembre de cette même année. Cette loi de séparation a-t-elle été un article d'exportation dans les colonies ? *Paul Coulon* examine cette question à partir de l'AEF, au temps de Mgr Augouard, entre 1905 et 1921.

« Oh ! vous ne voulez plus de prêtres [...] Qu'à cela ne tienne ! Envoyez-nous tous ces dévouements dont vous ne voulez plus [...] Le monde païen les appelle et leur tend les bras », s'écrie lyrique M. Louvet dans le texte déjà cité. Et, de fait, la mission prospère sur le terrain, et il n'y a pas que les spiritains ! *Jean-Claude Ceillier* présente en ce numéro « l'une des figures marquantes de la première génération des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) », celle de Mgr Toulotte, deuxième vicaire apostolique du Sahara-Soudan. Exact contemporain de Mgr Augouard – tous les deux sont nés en 1852 –, il fut un grand missionnaire dans un style radicalement différent de l'extraverti et volcanique poitevin : voyageur, certes, mais homme d'études et d'enseignement, d'ascèse... Heurs et malheurs de la vie missionnaire au Soudan comme au Congo.

6. La démission de Combes avait eu lieu le 18 janvier : il n'a donc fallu qu'une semaine pour que la nouvelle parvienne à Brazzaville, grâce au télégraphe.

7. Chanoine AUGOUARD, *44 années au Congo, suite de 28 années et 36 années au Congo* et fin des Lettres de Mgr Augouard, 1905 - 1914 - 1921, t. IV, Évreux, Poussin Éditeur, 1934, p. 7.

Les malheurs de la mission ne lui viennent pas toujours d'ennemis extérieurs. Il est des querelles internes assez lamentables qui font aussi partie de l'histoire de la mission. Bruno Hübsch⁸ met toute sa science à retracer les conflits de deux évêques spiritains à Madagascar autour de l'île de Nosy Be et de la personnalité étonnante du père Clément Raimbault (1875-1949). Bruno Hübsch avait fait ses recherches aux archives spiritaines et, malicieusement, lui qui était prêtre lyonnais *Fidei Donum* à Madagascar, nous avait proposé, dans une lettre, la publication de ce travail sous le titre accrocheur « Quand Rome chapitrait la congrégation... », « blâme romain qui a dû être unique dans les annales spiritaines ! »

Cent cinquantièmes en série

Les instituts missionnaires n'ont quand même pas passé leur temps à des querelles de chiffonniers ! On admirera la bonne entente de deux fondateurs à travers les relations entre François Libermann (1802-1852) et Émilie de Villeneuve (1811-1854), fondatrice des *Sœurs bleues* de Castres⁹. À l'occasion du cent cinquantième anniversaire de sa mort, Gérard Vieira fait mémoire de cette grande fondatrice missionnaire, très liée épistolairement à Libermann. Elle l'avait d'ailleurs trouvé meilleur à l'oral qu'à l'écrit lorsqu'elle l'avait rencontré pour la première fois, à Paris, en juin 1843 : « Je me trouve bien à l'aise avec lui, écrit-elle à ses sœurs : c'est un homme de Dieu, et je préfère encore ses conversations à ses lettres. »

Dans la partie « Chroniques & Recensions » de ce numéro, cent cinquantième anniversaire encore que celui du Séminaire français de Rome, fondé par les spiritains en 1853. L'ouvrage paru chez Karthala à cette occasion¹⁰, est introduit par un texte dense des deux spécialistes que sont Philippe Levillain et Philippe Boutry : nous le reprenons ici avec plaisir car il résume, relit et interprète l'histoire d'une institution de grande importance

8. Décédé à Madagascar le 27 juin 2003. Nous avons évoqué la mémoire de cet ami et collaborateur de notre revue dans le dernier numéro : « Bruno Hübsch (1933-2003), prêtre *Fidei Donum* à Madagascar, universitaire, historien », *Mémoire Spiritaine*, n° 19, premier semestre 2004, p. 151-155.

9. Castres où Émilie de Villeneuve et Émile Combes durent se rencontrer puisque ce dernier, né en 1835, fit ses études au petit séminaire de cette ville et y professa même la quatrième en 1853-1854 !

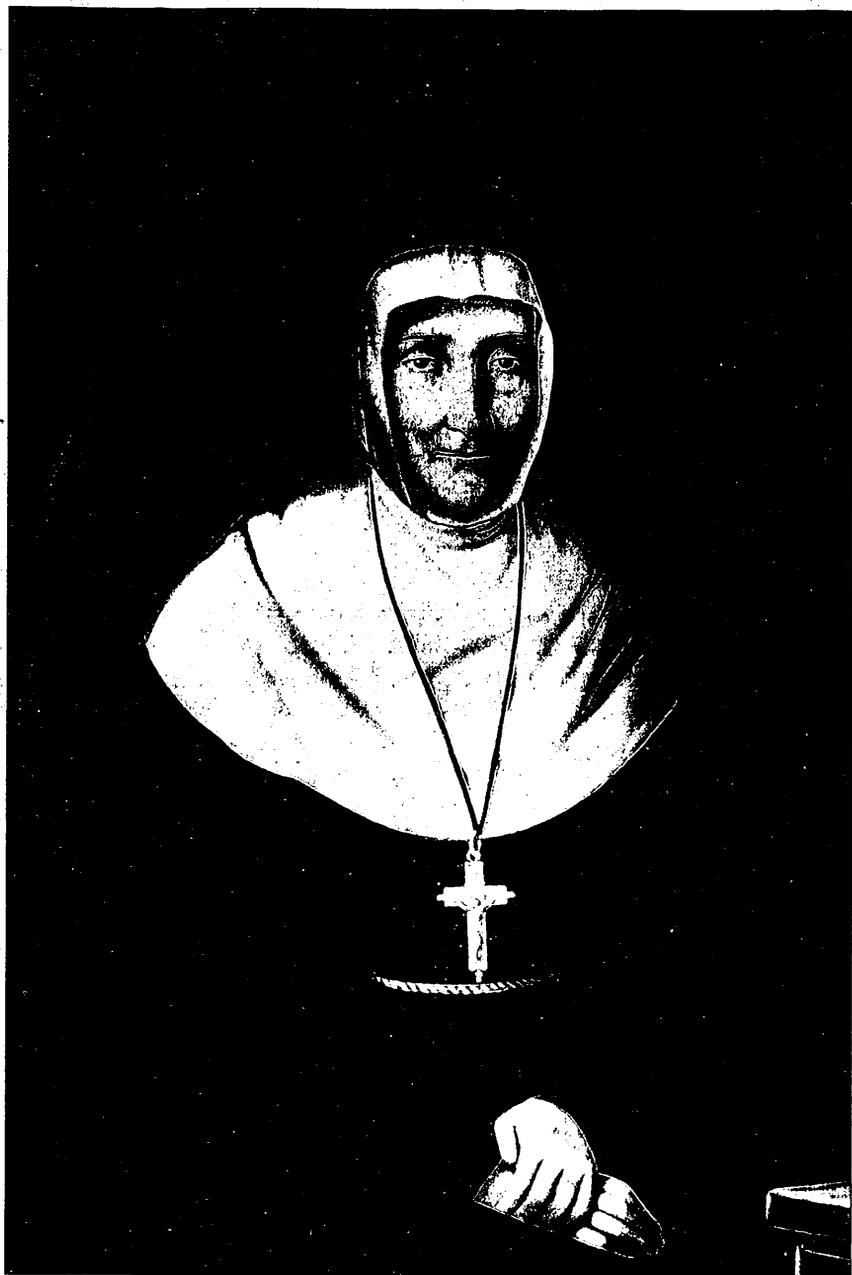
10. Philippe LEVILLAIN, Philippe BOUTRY, Yves-Marie FRADET (dir.), *150 ans au cœur de Rome. Le Séminaire français. 1853-2003*, Paris, Karthala, 2004, 535 p. (32 p. d'illustrations).

pour l'Église de France, finalement peu connue par les spiritains eux-mêmes. En plus du lot final de *recensions*, on saura gré à *Philippe Delisle* de nous présenter un peu longuement, dans la continuité de notre précédent numéro, le dernier ouvrage de Laënnec Hurbon sur l'Église et l'État moderne en Haïti.

Appel à témoins

Malgré les apparences de sa livraison tardive, ce numéro 20 appartient encore à l'année 2004 ! Le prochain numéro que nous espérons sortir au début de l'été sera *le numéro du dixième anniversaire de Mémoire Spiritaine*. En effet – souvenez-vous, c'était au siècle dernier –, c'est en avril 1995 que sortait prudemment le premier numéro sous le titre programmatique « De l'importance des Ancêtres pour inventer l'avenir... ». Développant un « projet pour la revue », le premier « Éditorial » – maintenant on parle de « Liminaire » – se référerait à « L'ardente obligation de faire mémoire ». Dix ans plus tard, nous sommes toujours là (un rien étonnés...) ! Nous, c'est-à-dire la vaste communauté à travers le monde des lecteurs et des auteurs : le tirage est de 600 exemplaires pour une diffusion de plus de 400. Non seulement nous avons tenu, mais nous avons évolué. Plus que la simple *mémoire*, nous visons *l'histoire*. Malgré son titre apparemment très « régional » – elle se décline *spiritaine* sur la couverture –, la revue est devenue *largement inter-instituts missionnaires*. Les auteurs – les bons auteurs – sont venus de *tous les horizons, notamment universitaires*. Ont pris des abonnements des universités et des centres d'histoire du monde entier, reconnaissant l'intérêt de la démarche.

Du coup, pour le *prochain numéro anniversaire* sur nos 10 ans d'âge et de travail, nous aimerions faire un dossier à partir des réflexions des lecteurs et des auteurs de *Mémoire Spiritaine*. Même brièvement – mais sans perdre de temps ! –, écrivez-nous quelque chose sur votre compagnonnage avec la revue : intérêt, irritations, attentes comblées ou frustrées, et vos souhaits pour l'avenir. Nous pensons pouvoir bientôt vous parler *d'un projet d'élargissement* de la revue pour une meilleure prise en compte de ce qu'ont été *dans l'histoire les missions chrétiennes*...



Émilie de VILLENEUVE (1811-1854)
(Portrait par R. Valette, en 1845, conservé à la maison mère à Castres.)

**Émilie de Villeneuve (1811-1854)
et François Libermann (1802-1852)**

*Gérard Vieira **

Les liens entre le P. François Libermann et Mère Anne-Marie Jayouhey sont assez connus, les relations avec la sœur Émilie de Villeneuve sans doute un peu moins. Cette dernière est pourtant la fondatrice d'une des grandes congrégations missionnaires de France. Mais il faut tout d'abord la replacer rapidement dans son temps, le XIX^e siècle en France, puis la présenter, avant de montrer la collaboration étroite qu'elle a établie avec la congrégation du Saint-Cœur de Marie puis du Saint-Esprit¹. Un échange fourni de correspondance a d'ailleurs continué, après la mort du P. Libermann, avec son successeur, le P. Ignace Schwindenhammer, dont Émilie était devenue la dirigée.

Au XIX^e siècle, l'Église, en France, revient de loin

Elle a connu la tourmente révolutionnaire, à partir de 1789, et en sort désorganisée, même si Bonaparte signe le concordat, en 1801, en reconnaissant que le fait religieux ne peut être éliminé. La conséquence la plus claire du siècle des lumières et de la Révolution, c'est la sécularisation des villes et des campagnes : l'état-civil est désormais assuré par des fonctionnaires ; les dimanches cependant sont rétablis (car le calendrier

* Voir en fin d'article la présentation de l'auteur.

1. Un certain nombre de ses lettres autographes se trouvent aux archives de la congrégation du Saint-Esprit à Chevilly-Larue (Arch. CSSp, 3F2.3a3).

révolutionnaire n'a pas été admis par la population) mais ils deviennent de plus en plus « profanes ». Le clergé n'a pas été renouvelé, il n'a plus en main tout l'enseignement, les connaissances religieuses deviennent très vagues. Gérard Cholvy² décrit ainsi la situation : « De la désorganisation de l'Église catholique au début du siècle le rapport d'Aviau [archevêque de Bordeaux] donne une idée : plus de cent paroisses vacantes dans son diocèse, d'autres le devenant en raison de l'absence de logement pour le desservant ; presque toutes les églises réduites à leurs murailles, sans ornements ni mobilier ; un clergé décimé et vieilli. En 1815 les évêques du plus grand nombre des diocèses ne sont pas parvenus à redresser notablement cette situation... Dans les villes, le rachat des églises est loin d'être achevé. Beaucoup de presbytères avaient été aliénés ou loués ; les séminaires transformés en casernes ou dépôts de poudre. En 1814, neuf sièges épiscopaux sont vacants, 34 évêques ont plus de 60 ans. Les effectifs du clergé diminuent avec la disparition progressive des prêtres ordonnés avant 1790. De 1801 à 1814 il y eut environ 6 000 ordinations, mais... de 1806 à 1814, 6 848 décès... En 1816, on compte 3 345 succursales vacantes ». Et puis, reste le problème des prêtres mariés, des jureurs pendant la Révolution... ou encore, chez certains acquéreurs de Biens Nationaux (dont les biens des Églises), la crainte de perdre si le clergé redresse la tête... Pratiquement toute la classe dirigeante, en France, demeure marquée par l'anticléricalisme du siècle des lumières. L'étroitesse du jansénisme n'a rien arrangé de ce côté-là. Pour quelques-uns cependant, comme le pensait déjà Voltaire, la religion reste bonne pour maintenir l'ordre, pour garder dans l'obéissance les femmes, les enfants, les domestiques...

Ce tableau est bien négatif : dans les campagnes, et pas seulement en Vendée, certaines familles ont maintenu la flamme, soutenu, aidé, protégé les prêtres réfractaires. La foi n'est pas morte partout. Dès le début du siècle, converti par une grande souffrance, un écrivain prépare (ou annonce) une renaissance, c'est Chateaubriand avec son *Génie du Christianisme*, qui paraît en 1802. Après un siècle de raison « raisonnante », c'est le sentiment qui retrouve sa place et entraîne avec lui un christianisme plutôt romantique. Faut-il s'en étonner ? Libermann lui-même s'est approché de la religion chrétienne à travers l'*Émile* de Rousseau... Le temps des « missions paroissiales » va reprendre après la disparition de Napoléon I^{er} (de son temps, la police n'aimait pas les « prêtres errants »³). Un spiritain s'illustrera dans ce genre : le P. Jean-

2. *Histoire religieuse de la France contemporaine*, G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, t. I, 1800-1880, Bibliothèque historique, Privat, 1985, p. 13-14.

3. Gérard Cholvy, *op. cit.*, p. 24.

Baptiste Lœvenbruck⁴. Les prédicateurs aimeront parler des fins dernières : la mort, le jugement, l'enfer ; ils chercheront à faire peur, au moins dans la première moitié du siècle. Certaines régions se reprendront plus vite, parce qu'elles sont plus ancrées dans une tradition de foi, par exemple l'Ouest ou les Flandres ou la Lozère ; d'autres, plus profondément déchristianisées, auront davantage de peine à revivre chrétiennement. Il reste vrai que le balancier amorce un mouvement de retour à partir de la Restauration, mais on ne peut pas parler d'un élan continu dans ce renouveau de la foi chrétienne. La France connaîtra encore quelques gouvernements anticléricaux, en particulier au moment de la révolution de juillet 1830, puis, à nouveau, à la fin du siècle.

Les congrégations nouvelles

Dans cette ambiance-là vont naître une foule de congrégations nouvelles, souvent marquées par le désir de « réparer » les excès de la Révolution, les insultes faites au Christ et à l'Église. Les sœurs de l'Adoration réparatrice sont bien connues. Le culte du Sacré-Cœur, la piété mariale sont à l'origine de bien des fondations. On commence également à s'intéresser au problème de l'esclavage, à ce continent « inconnu » qu'est l'Afrique. Sur une carte africaine du milieu du XIX^e siècle, bien des espaces sont encore en blanc, l'intérieur n'a pas été pénétré⁵. Les congrégations se veulent aussi au service des « pauvres », le sentiment y porte autant que les Béatitudes. Et parmi eux l'on compte les « pauvres Noirs » que la malédiction de Cham a touchés⁶. Il serait impossible de citer toutes les nouvelles sociétés qui se fondent ou qui connaissent une nouvelle naissance au XIX^e siècle. Un *État des congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées*, dressé en exécution de la loi du 28 décembre 1876, paraît en 1878⁷ et forme un gros livre uniquement composé d'une longue nomenclature : pour les congrégations d'hommes, il suffit de 73 pages. Mais le livre en a 415 ! Sont citées 224 congrégations et

4. Le P. René Charrier, qui prépare une biographie du P. Lœvenbruck, serait près de penser qu'on peut plus facilement compter les paroisses où il n'a pas prêché que celles où il a mené une mission !

5. Il existe aux archives spiritaines de Chevilly un petit atlas ancien datant de 1822. La côte d'Afrique de l'Ouest est à peu près correcte. Pour l'intérieur, il est marqué : Aethiopia Interior !

6. Voir par exemple le travail du P. Lécuyer, *Le P. Libermann et la malédiction de Cham*, Arch. CSSp. 5A3.3a5. Cf. P. COULON, P. BRASSEUR, *Libermann*, Une pensée et une mystique missionnaire, Paris, Le Cerf, 1988, 942 p., p. 595s.

7. Les archives spiritaines de Chevilly en possèdent un exemplaire.

communautés religieuses autorisées de femmes, 41 congrégations diocésaines et 644 communautés, toutes autorisées entre 1807 et 1877 (mais quelques-unes sont antérieures à la Révolution). Les associations religieuses d'hommes non autorisées citées dans ce même livre sont au nombre de 385 : il s'agit, en fait, des communautés fondées entre 1803 et 1877. Seules 25 revendiquent une fondation antérieure, du XIII^e au XVII^e siècle, mais souvent elles « ressuscitent » après la Révolution. Quant aux associations religieuses de femmes non autorisées à cette date de 1878, la liste compte 602 noms. 46 communautés seulement sont antérieures à 1800 (Carmélites, Visitandines, Clarisses...). D'autres sociétés naîtront encore entre 1878 et 1900 ! Claude Langlois appelle le XIX^e siècle le « temps des congrégations ⁸ » ! On dirait que, non seulement chaque évêque, mais chaque curé de paroisse un peu importante, voulait « sa » congrégation, des religieuses à sa disposition. D'où la multiplication des congrégations de Saint-Joseph ou de la Sainte-Famille, par exemple. Nous remarquons, en passant, que la réalisation de la « fusion » entre la société des missionnaires du Saint-Cœur de Marie de Libermann et la congrégation du Saint-Esprit, est tout à l'opposé de la tendance générale ! Parmi cette floraison immense, se trouve la congrégation des sœurs de l'Immaculée Conception de Castres, celles qu'on appelle les Sœurs Bleues.

Les Sœurs Bleues

Elles sont fondées par Émilie de Villeneuve, le 8 décembre 1836. Émilie vient d'une famille de noblesse languedocienne dont l'origine remonte au haut Moyen-Âge. La Révolution est un moment difficile pour son grand père : il connaît la prison de Saint-Pons et meurt en 1804 au château d'Hauterive ⁹. Il n'était pas bon d'avoir « le sang bleu » à l'époque ! Son père, Jean-Baptiste Marie Louis, dit le comte Louis de Villeneuve-Hauterive, choisit la carrière d'officier de marine. Il sortit de France en 1792 et n'y revint qu'en 1800, pour continuer à servir à partir de 1814 comme capitaine de frégate, puis capitaine de vaisseau en 1819 ¹⁰. En 1802, il avait épousé Rosalie Gabrielle de Montcal-Àvessens, elle aussi fille de

8. CLAUDE LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin*. Cerf, 1984, p. 627. Dans ses pages de conclusion, il indique les circonstances qui ont favorisé cet essor.

9. Castres est situé au sud-est du Massif Central, tourné vers Toulouse. À une cinquantaine de kilomètres vers l'est, par la nationale 112, se trouve Saint-Pons de Thomières. C'est le Haut-Languedoc, aux pieds des Monts de l'Espinouse.

10. Pour l'histoire de sa famille, voir L. AYMA, *Vie de Sœur Marie de Villeneuve, fondatrice de l'Institut de l'Immaculée Conception de Castres*, Paris, Ressayre, 1881 448 p.,

Marquis. Il en aura trois filles, Léontine, Octavie, Émilie et un fils, Louis. Retiré sur ses terres, M. de Villeneuve est nommé maire de Castres en 1826. L'ancien marin s'y révèle excellent agriculteur, très au fait des méthodes nouvelles¹¹, excellent administrateur aussi, attentif aux plus pauvres. Sa femme va connaître de grandes souffrances : pendant les sept dernières années de sa vie, elle ne peut se coucher. Finalement elle meurt en 1825. Émilie a 14 ans. Octavie meurt à son tour en 1828, à 21 ans, et Léontine se marie en 1829¹². Émilie révélera alors toutes ses qualités comme maîtressé de maison au château d'Hauterive. C'est là qu'elle va peu à peu mûrir sa vocation religieuse, avec ce trait qui la caractérisera toujours : elle sait attendre que la volonté de Dieu se révèle. De cette époque déjà, date son *Dieu seul* qui deviendra la devise de la congrégation.

Ce qui l'attire, c'est le service des pauvres ; elle le vit déjà dans son village. Elle pense donc à devenir Fille de la Charité, dans la société fondée par saint Vincent de Paul. Le père d'Émilie a de la peine à accepter son départ, il est âgé, veuf et a pris l'habitude de compter sur elle pour toute la marche de la maison. Il demande donc un « sursis ». Mais un autre projet se présente alors à elle : la fondation d'une maison dirigée par des religieuses et destinée à recueillir les enfants pauvres. Malgré ses répugnances à devenir « fondatrice », après de très nombreuses consultations, Émilie en accepte l'idée. Vers la même époque, le 25 décembre 1832, Émilie de Vialar avait fondé à Gaillac¹³ l'institut des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, avec un but assez semblable. Mais Émilie de Villeneuve ne se voit pas entrer dans cette congrégation¹⁴. Elle reçoit les encouragements de l'archevêque d'Albi, Mgr de Saint-Rome Gualy et prépare les statuts de sa nouvelle société. Celle-ci devait être consacrée à Marie sous le vocable de l'Immaculée Conception. C'était une audace en 1836 puisque le dogme n'en sera proclamé par Pie IX que le 8 décembre 1854. Dès cette date aussi, sa vocation missionnaire est pressentie par le choix de saint François Xavier comme second protecteur de l'institut, après saint Joseph. En automne 1836, Émilie de Villeneuve quitte Hauterive : son père lui achète une petite maison à Castres. Elle commence par faire un mois de retraite, une sorte de « noviciat », d'initiation à la vie

p. 1-30 ; ou encore J. RIBETT, *La Mère Marie de Villeneuve d'Hauterive, fondatrice de la congrégation de Notre Dame de l'Immaculée Conception*, Paris-Castres, 1899, 376 p. Geneviève DUHAMELET, dans *Les Sœurs bleues de Castres*, (Paris, Grasset, 1934, 269 p.) insiste moins sur cet aspect.

11. Il publie un *Manuel d'Agriculture* où il prône la création de prairies artificielles.

12. Léontine avait auparavant entretenu une correspondance romantique avec Chateaubriand...

13. Gaillac est à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Albi.

14. Lire les souvenirs de l'abbé Amalvi, cités par Geneviève DUHAMELET, *op. cit.*, p. 35.

religieuse, chez les Visitandines. Le 8 décembre 1836, avec deux compagnes, elle fait sa consécration entre les mains de l'archevêque d'Albi, sous le nom de Marie. La congrégation est née. À cette date, François Libermann est appelé à s'occuper du noviciat des Eudistes, à Rennes.

Le premier travail d'Émilie, devenue Marie de Villeneuve¹⁵ consiste à réviser le règlement de la congrégation, au fur et à mesure de l'expérience¹⁶. Rapidement elle est en charge d'une trentaine d'enfants. Sa première compagne, sœur Françoise, est demandée pour préparer et donner la soupe aux prisonniers. Les visites aux malades, aux agonisants deviennent fréquentes. Quelques postulantes se présentent. Du coup, la première maison devient vite trop petite. Dès 1838, une seconde maison, appartenant aux Sœurs de la Présentation, est louée tout à côté. Heureusement le soutien des amis ne lui fait jamais défaut. En 1840, une seconde communauté est fondée à Saix (6 km de Castres). Dans les Constitutions révisées en 1840-1841 par Mère Marie, apparaît pour la première fois la mention des missions étrangères, surtout les « missions des nègres », comme on disait à l'époque. En même temps, la congrégation achète un terrain et construit ce qui deviendra la maison mère de l'institut, grâce aux conseils de l'aumônier, l'abbé Le Camus, qui fait jaillir une source sur le terrain ! Le 19 mars 1842, la congrégation de Mère Marie reçoit une organisation régulière avec l'élection de trois conseillères (sœurs Françoise, Hélène et Séraphine).

En 1840, le P. Libermann était à Rome et préparait son projet pour l'« Œuvre des Noirs ». L'année suivante, le P. Libermann a vu son projet accepté par la Propagande ; il a été ordonné prêtre à Amiens le 18 septembre 1841 et a ouvert le noviciat de La Neuville, le 27 septembre. Jusqu'à présent les deux vies sont restées parallèles.

La rencontre entre Libermann et Marie de Villeneuve

Le lien entre les deux va se faire grâce à l'abbé Jean-Remi Bessieux. Il avait fait son séminaire à Castres et été ordonné prêtre à Albi le 13 juin 1829. Vicaire à Pézenas, curé de Minerve, à 30 km au sud de Saint-Pons, il est nommé en 1837 professeur au petit séminaire de cette dernière ville¹⁷. En fait il pense aux missions

15. Désormais elle sera appelée de son nom de religion (Marie), car il existera une autre Mère Émilie.

16. Les règlements, provisoires avaient été approuvés par l'archevêque d'Albi dès le 16 décembre 1836.

17. Voir la courte notice consacrée à Mgr Bessieux dans P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 637-641.

et s'y prépare en menant une vie dure : longues marches dans la montagne, jeûnes, nuits courtes... Il entend parler du P. Libermann et de sa congrégation pour l'évangélisation des Noirs, lui écrit et est invité à se joindre aux novices déjà réunis à La Neuville. Mais son évêque le fait attendre jusqu'en 1842. Avant de rejoindre le noviciat, il rend visite à Mère Marie et, ensemble, parlent de la mission auprès des « pauvres Noirs ». C'est lui qui signalera au P. Libermann l'existence d'une congrégation et d'une supérieure générale qui partagent ce souci d'une mission en Afrique. À partir de là commencent une correspondance suivie et des relations qui aboutiront, en 1847, au premier départ des sœurs pour le Sénégal puis le Gabon.

La première lettre est à l'initiative du P. Libermann. Dès le 8 octobre 1842, il écrit à la supérieure de Castres :

« Ma Très honorée Sœur,

« M. l'abbé Bessieux, en arrivant ici pour se joindre à notre pauvre petite société, m'a entretenu de votre Institut et du zèle qui vous anime pour les pauvres âmes délaissées, pour le salut desquelles il a plu à Dieu de nous donner quelques bons desirs. J'eus une grande consolation d'entendre parler de votre dessein et je prie de tout mon cœur notre bon Maître de vous bénir dans les bons desseins qu'il a daigné vous inspirer.

« Il y a quelque temps déjà que je désire une congrégation semblable ; je prends donc la liberté de m'adresser à vous pour avoir quelques renseignements sur le fond de votre Œuvre... Ce qui me fait désirer de connaître la chose que je prends la liberté de vous demander, c'est que plusieurs personnes ferventes et capables se sont présentées pour se dévouer au salut des petites filles de nos pauvres nègres, et, en général, pour s'occuper plus spécialement de cette classe jusqu'à présent si malheureuse sous tous les rapports. Si la fin de votre Institut répond au dessein de ces personnes généreuses, peut-être pourraient-elles se joindre à votre congrégation naissante et vous être d'un grand secours pour la fondation de cette sainte œuvre ¹⁸... »

Dans la même lettre, le P. Libermann lui propose de l'aider à ouvrir un second noviciat près d'Amiens qui serait dirigé par « deux ou trois de vos religieuses les plus ferventes et en même temps les plus capables pour former cette maison ». L'avantage qu'il y voit, c'est de tracer ensemble les règles de conduite pour la vie en mission. Il ajoute prudemment : « Voilà pour le cas où votre esprit n'est pas encore formé ni le plan de votre conduite réglé... »

L'information du P. Libermann, on le voit, n'est pas complète. Il s'imagine que la congrégation de Mère Marie est à ses tout débuts, alors qu'elle travaille depuis six ans et que ses constitutions sont déjà approuvées

18. Arch. CSSp, 3F2.3a2 (copie). ND, t. III, p. 311.

par l'archevêque d'Albi. Ce que le P. Libermann ne dit pas, c'est qu'il n'a aucune envie de s'occuper d'une congrégation de religieuses, comme certains membres de son entourage¹⁹ le voudraient. Il s'en ouvre au P. Frédéric Levavasseur, qu'on peut appeler le co-fondateur (avec le P. Eugène Tisserant) de l'Œuvre des Noirs, dans une lettre du même mois d'octobre :

« M. Tisserant étant encore à Notre Dame des Victoires, il se présenta plusieurs filles pieuses qui paraissaient être capables, ferventes et généreuses et d'une piété solide. Ces filles se sont donc présentées comme par extraordinaire, d'après ce que m'en dit notre cher confrère, pour être religieuses et travailler dans nos missions au bien des négresses. M. Tisserant les accepta et m'en parla comme d'une congrégation qui doit faire comme le pendant de la nôtre. Quoique j'eusse une répugnance extrême pour former et nous charger de cette congrégation de filles, je n'osai pas cependant en rejeter le projet, de peur d'agir contre la volonté de Dieu²⁰... »

Il voit donc dans la nouvelle apportée par M. Bessieux la solution idéale. L'une des cinq filles prévues a suffisamment d'argent pour fonder cette maison. Ainsi les deux œuvres seraient entièrement séparées : il n'y aurait pas une congrégation formée à la fois d'hommes et de femmes.

Après une nouvelle conversation avec M. Bessieux, le P. Libermann reprend la plume : « Je vois que j'ai été tout à fait mal-informé sur l'état de votre congrégation... ». Il redit à Mère Marie la nécessité de religieuses bien formées et ajoute : « Je tremblais de me charger de cette nouvelle congrégation ; je trouvais déjà beaucoup au-dessus de mes forces de fonder celle des Missionnaires. Cependant, comme ces personnes se sont présentées d'une manière tout à fait providentielle, je n'ai pas osé résister à la volonté divine, mais j'ai traîné un peu les choses, en attendant des lumières plus évidentes²¹ ». Marie de Villeneuve aurait pu signer ces dernières lignes, tant elles correspondent à sa propre spiritualité. Le P. Libermann revient alors sur l'idée d'une maison dans le Nord. Il lui en donne les raisons :

« 1° Ce serait un grand secours pour vos religieuses d'avoir des missionnaires pieux et vivant en communauté, pour les diriger dans les pays lointains, où les personnes religieuses sont dans le plus grand besoin... » Le père revient alors sur l'idée d'un noviciat proche d'une maison spiritaine, pour que les futures religieuses reçoivent « un même esprit que les missionnaires ».

19. Ainsi MM. Tisserant, de Brandt, Kobès...

20. *ND*, t. III, p. 304-305, lettre d'octobre 1842, sans jour précis.

21. Lettre du 24 octobre 1842 à Mère Marie, *ND*, t. III, p. 323.

« 2° Il serait utile d'avoir une maison dans le Midi et une dans le Nord ; cela aurait de grands avantages pour l'augmentation des membres ».

Enfin, troisième raison : il est utile d'être à Paris ou aux environs pour les relations avec le gouvernement, avec les autorités ecclésiastiques, ne serait-ce qu'au moment de l'envoi de missionnaires. Il faudra souvent prendre contact avec le Ministère de la Marine. Pour terminer, le P. Libermann souhaite une entrevue avec Mère Marie : « Je sens bien que l'affaire en vaut la peine, car il s'agit d'une chose grandement importante pour la gloire de Dieu ²². » Mère Marie préfère attendre cependant, avant de s'engager dans le Nord.

Nouvelle lettre du P. Libermann, le 28 décembre 1842. Il commence par s'excuser du retard qu'il a mis à répondre à Mère Marie et ajoute aussitôt :

« Je trouve fort sage tout ce que vous me dites par rapport à l'établissement d'une maison à Amiens. Je crois que le meilleur parti à prendre est celui que vous proposez. Je tâcherai de le seconder de tout mon pouvoir... » [Il précise cependant] : « Si je vous ai parlé d'établir une maison à Amiens, c'est purement pour vous aider à donner l'esprit de cette sainte œuvre, et nullement pour me charger de la gouverner ; c'est aussi par égard pour ces bonnes filles [dont il lui a déjà parlé et qui voudraient partir en mission], dont la générosité me touche jusqu'au plus vif. Je trouvais d'ailleurs de l'utilité que vos bonnes religieuses reçoivent dès les premiers temps une direction semblable à celle qu'elles doivent recevoir dans la suite par nos missionnaires, et qu'elles prennent un esprit à peu près semblable. J'abandonne tout cela au bon plaisir de Dieu. La seule chose que je voudrais, avant d'engager ces bonnes filles dans votre communauté, c'est l'assurance que vous les enverrez dans les missions des Noirs, car tel est leur désir... »

C'est pourquoi le P. Libermann, en toute « confiance et simplicité », annonce qu'il va faire prendre des renseignements sur l'esprit de la congrégation, non qu'il se défie, mais « pour donner de l'assurance à ces bonnes filles ». Une fois encore il répète : « Mon plus grand désir est de me tenir en dehors de toute la conduite de cette œuvre. » Pour finir, il conseille de ne pas fixer définitivement la Règle, qu'elle reste provisoire jusqu'à ce que l'expérience de la vie en mission soit faite. Par contre, il lui paraît nécessaire que « les religieuses qui vont en pays étranger soient obligées, aux vœux ²³ ». En janvier 1843, le P. Libermann envoie à Castres la première de ces filles, Louise Voille des Loges. Il en fait un grand éloge dans sa lettre à Mère Marie ²⁴. Le 26 mars, c'est au tour de Pauline Bernard de partir au

22. Lettre du 24 octobre 1842 : *ND*, t. III, p. 323-325.

23. Lettre du 28 décembre 1842, « en la fête des Saints Innocents » : *ND*, t. III, p. 358-360.

24. *ND*, t. IV, p. 80-81.

« couvent bleu ». La lettre qui l'accompagne contient bien des conseils pour la direction de Louise qui, déjà, connaît un certain nombre de difficultés ²⁵. Tous ces mois, la correspondance avec Castres concerne les recrues « du Nord » ²⁶.

L'entrevue de juin 1843

L'entrevue tant désirée entre les deux fondateurs se fera en juin 1843. Nous en avons des échos dans la correspondance que Mère Marie adresse à son assistante, Mère Séraphine. La première lettre, pleine d'humour, est envoyée d'Orléans. Les voyages étaient longs à l'époque, cela faisait deux jours et deux nuits qu'elle voyageait en voiture [à cheval, bien sûr] : « Nous dormons la nuit tant bien que mal, et, le jour, nous regardons la campagne qui est variée et très jolie... Je vous dirai que le mouvement du voyage et l'air vif du pays nous donnent un grand appétit... » Sa première visite, à Paris, est pour Notre-Dame des Victoires ²⁷, qu'elle va fréquenter assidûment pendant tout son séjour parisien. Elle entreprend aussitôt des démarches pour obtenir du gouvernement l'autorisation légale en faveur de la congrégation. Mais les choses ne vont pas aussi rapidement qu'elle l'espérait ²⁸. Enfin elle peut rencontrer le P. Libermann qui arrive à Paris le 15 juin, venant de La-Neuvillè. Elle raconte ses entrevues dans sa deuxième lettre :

« M. Libermann est arrivé seulement hier... Je l'ai vu déjà plusieurs fois et très longuement, et j'en suis fort contente ; je suis convaincue que nous nous entendrons très bien ; il n'est pas pressé et trouve très prudent que nous prenions le temps convenable pour former les sujets avant le départ. Il m'a apporté une lettre de Mgr Barron qui, vous le comprenez, m'a fait plaisir... Monseigneur désire nous avoir,

25. ND, t. IV, p. 159-162. Le P. Libermann écrit aussi à « sa bonne et chère Sœur » Louise (p. 162-165). Celle-ci connaît des extases auxquelles Mère Marie ne semble pas trop croire. Le père donne un bon critère d'évaluation : si cela rend la Sœur plus humble, alors cela vient de Dieu, sinon...

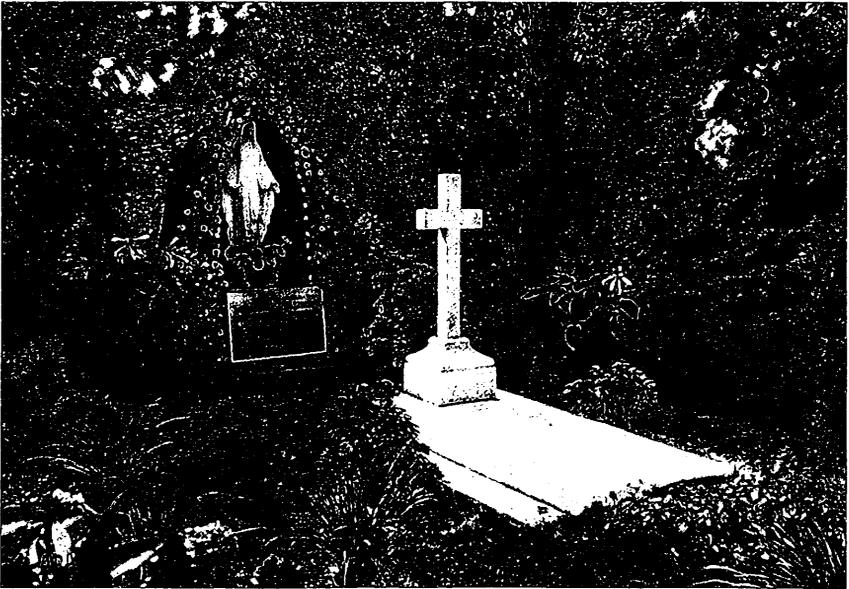
26. Le P. Libermann, dans ses lettres, les appelle affectueusement « les négresses », par ex. ND, t. IX, p. 308.

27. Lettre du 9 juin 1843, citée par AYMA, *op. cit.*, p. 144-146.

28. En fait, la congrégation ne sera autorisée que le 13 septembre 1852, par décret de Louis Napoléon. La première approbation de la S.C. de la Propagande précédera de peu ce décret (22 juin 1852).



À Castres, vu du jardin, le Couvent Bleu
des sœurs de l'Immaculée Conception.



La tombe d'Émilie de Villeneuve, au Couvent Bleu.

mais il ne dissimule aucune des difficultés de l'entreprise... M. Libermann m'a communiqué leur règle, et j'ai été frappée des rapports qu'elle a avec la nôtre ; c'est vraiment extraordinaire, et je vois que je pourrai confier sans crainte nos Sœurs à la direction de ces missionnaires véritablement inspirés par l'esprit divin et connaissant si bien la vie religieuse » Et, un peu plus loin : « J'ai été ces jours-ci très occupée avec M. Libermann : je me trouve bien à l'aise avec lui, c'est un homme de Dieu et je préfère encore ses conversations à ses lettres ²⁹. »

Nouvelle lettre du 23 juin, dans laquelle Mère Marie revient sur sa rencontre avec le fondateur du Saint-Cœur de Marie :

« Tout va bien pour la Guinée ³⁰, et vous savez quel prix j'attache à notre réussite de ce côté. J'ai vu très souvent M. Libermann, et nos vues concordent toujours d'une façon vraiment extraordinaire. C'est un homme animé d'un véritable esprit de Dieu, d'une prudence consommée, et je n'ai encore rencontré personne qui m'ait inspiré autant de confiance... Au reste il est fort estimé à Paris ; on le consulte de tous côtés. Il craint en tout la précipitation, ne tient pas du tout à son sentiment et n'agit qu'en vue de Dieu seul. Sa règle est parfaite et se rapproche beaucoup de la nôtre... Il est satisfait de nos constitutions et je vois que nous lui tenons à cœur. Il regarde notre maison comme faisant déjà partie de la sienne, et nous sommes assurées d'être toujours bien secondées par lui et par ses missionnaires. Leur maison réussit bien : c'est évidemment l'œuvre de Dieu, et nous pouvons regarder comme une preuve spéciale de la protection divine nos rapports avec M. Libermann. Mon voyage à Paris n'eût-il pas eu d'autre résultat que je m'en réjouirais ³¹... »

Une lettre du P. Libermann nous apprend, en août 1843, qu'Adèle Bruges est déjà la cinquième fille qu'il envoie à Castres ³². Une nouvelle lettre cherche à encourager Mère Marie : « Sachez bien qu'il n'en coûte pas peu à une mère d'engendrer et d'élever des enfants... » En effet, les recrues du nord posent problème, précisément parce qu'elles sont du nord alors que toutes les autres viennent du midi ! Et puis, elles sont destinées aux missions, les autres pensent plutôt aux œuvres de France. Elles préfèrent la direction du P. Libermann aux directions locales, trouvent que le noviciat est trop long,

29. Lettre du 16 juin 1843, cf. AYMA, *op. cit.*, p. 149-151.

30. Il s'agit, à l'époque, des « Deux-Guinées » qui allaient de la Mauritanie à l'Angola. Mgr Barron venait d'en être nommé vicaire apostolique, le 28 septembre 1842.

31. Lettre du 23 juin 1843, citée dans AYMA, *op. cit.*, p. 152.

32. ND, t. IV, lettres des 24 et 25 août 1843. La seconde est pleine de conseils pour la direction de ces filles.

qu'elles ne sont pas à leur place. C'est une vraie crise de vocation ! Du coup, le père promet sa visite à Castres. Cette même lettre du 18 septembre 1843 annonce le départ pour les Deux-Guinées de sept prêtres et trois Frères (ces derniers sont en fait des laïcs recrutés rapidement à Bordeaux)³³. C'est la première expédition, qui, on le sait, se terminera par un désastre. Seuls le P. Bessieux et le futur Frère Grégoire aboutiront en septembre 1844, après maintes péripéties, à Libreville où ils commenceront la mission. Le P. Libermann remercie la Providence de n'avoir pas joint de religieuses à ce groupe. Dans la lettre adressée à Mère Marie de Villeneuve, le 31 mai 1843, Mgr Barron lui avait en effet demandé cinq sœurs « pour instruire les femmes et les filles et soigner les objets d'église³⁴ ».

L'attente d'un départ en mission

Nouvel échange de correspondance en fin septembre. En réponse à la lettre de Mère Marie, le père raconte à nouveau toute l'histoire de ces filles, la demande à lui faite de créer un institut féminin, son « extrême répugnance et une espère d'horreur de faire cette fondation », sa joie d'apprendre l'existence de la congrégation de l'Immaculée. Concernant les recrues qu'il a envoyées :

« Mon intention a toujours été qu'elles soient uniquement attachées à votre communauté et qu'elles en fassent partie comme les autres... que je n'aie, moi, aucune autorité... La chose en laquelle elles ont raison de dire que je leur avais dite, c'est qu'elles seront envoyées en mission, et qu'elles ne seraient pas employées à une autre œuvre en France... ». [Suit une longue explication, pratiquement un plaidoyer pour les filles, et une prière] : « Rassurez-les et promettez-leur qu'elles iront en mission. Engagez-les seulement à s'appliquer à l'acquisition des vertus nécessaires pour cela³⁵ ».

Une seconde lettre, pratiquement du même jour, en réponse à celle de Mère Marie, datée du 26, revient sur le même sujet :

« Je vous dirai maintenant clairement, positivement et en présence de Notre Seigneur et de sa très sainte Mère, qu'au moment où je vous ai envoyé Louise, Rose, Pauline et Adèle, et même auparavant, j'étais tout à fait décidé à ne pas me charger de cette

33. ND, t. IV, p. 227-339.

34. Lettre citée par AYMA, *op.cit.*, p. 231-234.

35. ND, t. IV, p. 358-367.

œuvre... De plus j'étais décidé et absolument résolu que ni moi, ni aucun autre missionnaire de notre congrégation, ne doit et ne peut jamais se mêler dans la conduite et l'administration de vos communautés³⁶... ».

Le P. Libermann n'a qu'une peur, c'est qu'on lui renvoie ses filles et qu'il soit obligé de les prendre en charge ! Une autre lettre suit, le 30 septembre, pour sœur Louise afin de l'aider à retrouver la paix. Chaque lettre de Libermann contient une foule d'exhortations spirituelles et de recommandations pratiques. Il semble que Mère Marie ait suivi ses conseils de patience et de modération³⁷. Peu à peu la tourmente s'apaise, les sœurs font profession. Notons un autre fait important en ce mois de septembre : l'entrée au noviciat, le 8, de l'abbé Ignace Schwindenhammer qui plus tard entretiendra une correspondance suivie avec Mère Marie mais aussi avec son assistante, Mère Séraphine³⁸.

Les années 1844 et 1845 se passent dans l'attente d'une occasion favorable pour partir en mission. Mère Marie est sollicitée pour donner de ses sœurs à Madagascar puis à Haïti. Ce dernier pays, en proie à la révolution, oblige le P. Tisserant, préfet apostolique, à se rembarquer pour la France, après moins de deux ans de présence et au moment où il allait demander qu'on envoie des Sœurs Bleues³⁹. À Madagascar, ce sont d'autres sœurs qui sont choisies. Et puis Mère Marie tient à sa promesse d'aider les Deux-Guinées⁴⁰.

36. *ND*, t. IV, p. 368.

37. Par exemple, dans la lettre du 20 mars 1844, il écrit à la supérieure de Castres : « S'il m'est permis de vous donner un conseil, j'appuierai sur ce que je vous ai déjà dit : de laisser une grande liberté d'esprit dans votre maison, de jamais froisser ; mais corriger les défauts en temps et lieu opportun avec un grand esprit de douceur, et de manière à consoler les personnes que vous corrigez. Toute correction qui fait peine, qui agite et aigrit, est une correction mal faite... », *ND*, t. V, p. 128-129.

38. Mère Marie de Villeneuve avait une personnalité suffisamment forte pour garder sa liberté et juger de tout devant Dieu. Mais Mère Séraphine sera complètement subjuguée par le P. Schwindenhammer qui avait une conception très autoritaire de la direction spirituelle (voir sa circulaire n° 44 sur ce sujet).

39. Le P. Libermann en avait averti la Mère Marie dans sa lettre du 20 mars 1844 (*Ibid.* p. 129). Le 23 avril 1844, il n'y a encore rien de nouveau (*Ibid.* p. 173). Le P. Tisserant avait suivi les premières filles « du Nord » à Notre-Dame des Victoires !

40. À sœur Séraphine, Mère Marie (qui venait de recevoir des propositions pour la Syrie) écrit : « Il faut avant tout, je crois, pouvoir répondre aux demandes de M. Libermann avec qui nous devons être unies pour nos œuvres. » : lettre du 28 novembre 1844, citée par AYMA, *op. cit.*, p. 183.

Dans sa lettre du 18 juin 1844, le P. Libermann félicite la supérieure de Castres pour ses constructions : « C'est un grand bien que votre bâtiment soit terminé. Il est très important, pour la régularité d'une communauté, qu'elle soit bien logée, que les différents lieux de communauté soient bien disposés. Un bâtiment fait à dessein est un avantage considérable ⁴¹. » À cette date les premières nouvelles commencent à filtrer sur le désastre de la côte de Guinée. Le P. Tisserant, ne pouvant plus travailler à Haïti, est nommé préfet de la côte occidentale d'Afrique, après la démission de Mgr Barron découragé. Mais il meurt dans le naufrage du *Papin*, en face des côtes marocaines, le 7 décembre 1845 ⁴².

Les lettres du P. Libermann, en cette année 1845, sont toutes un appel à la patience :

« Je suis bien étonné de tous les obstacles qu'éprouve votre zèle pour nos pauvres Noirs. Je vous supplie, ne vous découragez pas et ne les abandonnez pas pour cela ⁴³. » [Il ajoute] : « Du reste, vous n'avez pas besoin de mes conseils ; le bon Dieu vous éclaire et vous conduira pas à pas par sa divine Providence. » [Il y revient le 23 juillet 1845, dans une lettre où il expose, sans rien cacher, les difficultés rencontrées sur le terrain] : « L'œuvre des Noirs est une œuvre de patience par excellence. En Guinée, nous sommes allés vite et à la missionnaire ; nous avons été mis en pièces... Haïti est toujours en révolution ; en Guinée nous avons perdu cinq missionnaires... Il faut pourtant pourvoir au salut de tout ce pays qui est si vaste... il faudra du temps avant que vous puissiez envoyer de vos Sœurs ⁴⁴... » [Le père expose ainsi tous les obstacles rencontrés partout dans le monde et ajoute] : « J'espère que ces détails m'excuseront à vos yeux de l'embarras où je me suis trouvé, et de la difficulté que j'ai eue de vous (parler) de quelque mission en particulier... Je ne vais pas parler de cela aux bonnes Sœurs. Vous leur direz ce que vous jugerez à propos de tout ce que je viens de vous détailler. »

Une lueur d'espoir, le 31 octobre 1845 : le Ministère de la Marine et des Colonies veut désormais des religieuses dans les différents postes de mission. Il est prêt à aider financièrement dans ce sens ⁴⁵. Dans sa lettre du 9 février 1846,

41. *ND*, t. VI, p. 242.

42. P. COULON et P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 104. *ND*, t. VII, p. 437.

43. *ND*, t. VII, p. 16.

44. *ND*, t. VII, p. 254.

45. Lettre du P. Libermann à la supérieure de Castres, le 31 octobre 1845 (*ND*, t. VII, p. 355). Mais le problème restait de trouver un terrain sûr pour y établir les religieuses.

le P. Libermann revient sur les détails de la mort de M. Tisserant, annonce sa visite (qui n'aura lieu en réalité qu'en septembre, après son voyage de Rome) et répète : « Je vous supplie, n'abandonnez pas vos saints projets pour les Missions... Il vaut mieux pour vous que les premières difficultés soient surmontées. Je vous ai déjà dit une autre fois que la Mission des Noirs est une Mission de douleur et de patience ⁴⁶... »

L'année 1846 se passe sans rien de nouveau, en ce qui concerne les missions pour les Sœurs de Castres. Le P. Libermann compose son fameux Mémoire à la Propagande qu'il présente aux cardinaux dans sa lettre du 15 août. Après Rome, il passe à Castres. Sœur Séraphine se rappelle la soutane déchirée qu'il portait et que les novices ont dû recoudre sur lui, car il n'en avait pas de rechange. Pendant ce temps, il leur faisait une conférence spirituelle ! Des démarches sont alors en cours pour un départ à la Réunion où le P. Levavasseur attend des sœurs. Deux lettres de Mère Marie, écrites le 20 et le 21 octobre de cette année 1846, nous prouvent qu'elle pense à cette fondation et se renseigne de façon précise auprès du P. Libermann. Elle lui demande aussi s'il croit possible de « former des religieuses parmi les négresses. Faudrait-il que toutes celles qui seraient assez instruites fussent religieuses comme nous ? ou bien en faire comme un tiers-ordre avec un costume et une règle un peu différente et plus adaptée au pays ? Pour moi, je préférerais qu'elles fussent comme nous ⁴⁷... ». Le père, lui, a été pris par l'achat de l'abbaye du Gard, en fin octobre, et sa nouvelle installation. Il raconte ce déménagement dans sa lettre à Mère Marie, en date du 8 et du 27 décembre (il a été malade entre temps) et ajoute : « Ma joie sera grande quand je verrai enfin vos chères Sœurs en route... Ce moment arrivera par la miséricorde de Dieu, et elles n'y perdront rien pour avoir attendu quelque temps. Je trouve un grand avantage dans ce retard : d'abord elles ont eu le temps de mieux se former, et de plus, toutes choses faites avec empressement ne réussissent pas bien ⁴⁸... »

Premières missions en Afrique

En janvier 1847, Mgr Truffet, avant même la fin de son noviciat, est nommé premier vicaire apostolique des Deux-Guinées. Il est ordonné le 25 janvier à Notre-Dame des Victoires et part le 15 avril pour rejoindre son poste, avec un groupe de nouveaux missionnaires. Il croise en route

46. *ND*, t. VIII, p. 58.

47. Copie d'après le microfilm I,1 et Arch. CSSp, 3F2.1c.

48. *ND*, t. VIII, p. 381-384.

Parmi les *fioretti* libermaniennes



92 A l'occasion ils s'arrêtent dans des couvents de Religieuses. Le voici au parloir des « Sœurs Bleues » à Castres. « Mes Sœurs, dit-il souriant, vous me voyez en voyage, avec une seule soutane qui s'est déchirée et salie. Il faudrait la réparer, mais comme je ne puis me coucher pendant ce travail, voudriez-vous la recoudre sur place ? » L'on voit alors le Père, au milieu du parloir, avec trois Sœurs agenouillées autour de lui, reprisant et nettoyant.

Le 3 septembre 1846, en rentrant dans son grand voyage à Rome, Libermann passe par le Couvent Bleu de Castres...

(Extrait de la bande dessinée *Soleil sur l'Afrique*,
Texte du P. BARTHELMÉ, illustration d'André DEVILLERS,
Neufgrande (Moselle), Éditions des Pères du Saint-Esprit, 1959.)

le P. Bessieux qui revient en congé et ne manque pas d'aller à Castres, y demander des sœurs. Mgr Truffet avait tout d'abord une autre idée, puis finalement laisse faire le P. Libermann⁴⁹. La supérieure désigne immédiatement quatre religieuses ; seules les Sœurs Paule (Lapique) et Cécile (Bernard) font partie des anciennes protégées du P. Libermann. Celui-ci écrit une longue lettre à celles qui partent, le 19 ou 20 novembre 1847 : elle contient les « instructions missionnaires aux premières Sœurs de l'Immaculée Conception de Castres en partance pour l'Afrique⁵⁰ ». Le P. Libermann écrit aussi au Ministère de la Marine pour leur obtenir le passage gratuit sur le bateau⁵¹. La veille de Noël, c'est l'embarquement à Brest, puis le départ avec le P. Bessieux et son équipe de frères et de prêtres. Grande surprise à l'arrivée à Dakar, le 11 janvier 1848 : Mgr Truffet, après sept mois de présence, est décédé le 23 novembre 1847 (mais à Amiens, on ne le saura que le 15 janvier). Les sœurs sont provisoirement accueillies à Gorée par les religieuses de Cluny⁵². Elles attendront là trois mois jusqu'à ce que leur maison de Dakar soit prête. En janvier-février 1849, un second départ est préparé, en vue d'une installation au Gabon. En novembre-décembre, nouvelles démarches du P. Libermann pour obtenir des passages gratuits pour les sœurs destinées à Sainte-Marie de Gambie. Elles y resteront une trentaine d'années⁵³.

La maison du nord

Revenons un peu en arrière : Mère Marie de Villeneuve, qui avait conduit ses filles jusqu'à Brest, pour le premier départ de 1847, monte ensuite à Paris et rencontre le P. Libermann. Elle se rend alors à Amiens. Depuis 1842, on ne parlait plus d'une « maison du nord ». Personne n'avait d'argent pour la

49. *ND*, t. IX, p. 447, « Je vous abandonne totalement la question des religieuses... »

50. Voir l'introduction et le texte de ces instructions dans P. COULON et P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 281-287.

51. Lettre du 30 octobre 1847, *ND*, t. IX, p. 304-305.

52. Celles-ci se trouvent dans la « colonie » du Sénégal (Saint-Louis et Gorée) depuis 1819.

53. En 1882, Mgr Duboin demandera aux Sœurs de l'Immaculée d'affecter à Bathurst des religieuses parlant anglais. Malheureusement, elles n'ont personne : des trois sœurs anglaises de la congrégation, deux sont mortes en Gambie, la troisième est âgée. Mère Séraphine, supérieure générale, écrit alors au P. Émonet (Supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, de 1882 à 1895), pour qu'il demande aux Sœurs de Cluny de les remplacer (lettre du 8 novembre 1882, Arch. CSSp, 4 I 1.1b1).

construire ou l'acheter. Et le P. Libermann, sentant certaines réticences chez la supérieure de Castres, voulait respecter son jugement. Il n'y fera plus d'allusion dans ses lettres. Sa correspondance, on l'a vu, consiste surtout à traiter les affaires en cours : les difficultés des sœurs qu'il a lui-même envoyées vers l'Immaculée Conception ; les retards et contretemps causés par les événements, de 1843 à 1847, ont poussé le P. Libermann à donner de nombreux conseils pour la vie spirituelle, pour la direction des sœurs, pour la vie sous le regard de Dieu et pour « Dieu seul »⁵⁴. Mais le problème d'un deuxième noviciat des sœurs, près des maisons de formation des missionnaires du Saint-Cœur, se pose à nouveau en 1847, car une occasion se présente. On se souvient que la maison d'études théologiques du Saint-Cœur de Marie s'était transporté au Gard, près de Picquigny, sous la direction du P. Schwindenhammer. Une dame bien intentionnée et toute dévouée au père, M^{me} de Brétignières, acheta, sur ses conseils⁵⁵, une maison dans le hameau de Saint-Pierre. Finalement c'est une demoiselle Clara Henry et sa gouvernante, M^{lle} Alexandrine Motet, qui s'y installeront. Leur idée, c'était de fonder une sorte de tiers-ordre qui aiderait les missionnaires par ses prières, ses pénitences et des travaux de toutes sortes⁵⁶. En fait il n'y eut pas de recrutement et la maison avait suffisamment de place pour accueillir une communauté de religieuses. La visite de Mère Marie a deux conséquences importantes : elle accepte en principe le projet et elle rencontre le P. Schwindenhammer qui va devenir son directeur spirituel. Désormais c'est avec celui-ci surtout que Mère Marie correspondra⁵⁷. En 1848 d'ailleurs, le P. Libermann est pris par les négociations sur la « fusion » entre les deux congrégations du Saint-Cœur de Marie et du Saint-Esprit ; il travaille en conséquence à la révision des *Règles* et devra ensuite s'établir à Paris. L'année 1848 apporte aussi la nouvelle du choix du P. Bessieux comme

54. Par exemple la lettre que le P. Libermann écrit à Mère Marie, le 31 mai 1847, pour lui annoncer la visite du P. Bessieux et son désir d'avoir des religieuses. Il y développe l'idée que les sœurs « apprendront de plus en plus qu'il fait toujours bon d'attendre les moments de Dieu » : *ND*, t. IX, p. 154-156.

55. Voir la lettre du P. Libermann à la supérieure de Castres en date du 4 février 1849, *ND*, t. XI, p. 29. C'est ce qui amènera le P. Schwindenhammer, plus tard, à laisser « pourrir » la situation...

56. On retrouve cette idée dans l'Œuvre Apostolique, fondée en 1838, qui se développera beaucoup sous la direction du P. Schwindenhammer. Arch. CSSp, 1 F 2.2 et 2.3.

57. Dans leur recherche de la spiritualité des origines, les Sœurs de l'Immaculée Conception ont édité, en 1999 et 2000, les lettres adressées par la Mère Marie au P. Schwindenhammer : deux fascicules, de 126 et 98 pages, le premier groupant les lettres de 1848 à 1850, le second de 1851 à 1854.

successeur de Mgr Truffet. Le P. Kobès est désigné pour devenir son coadjuteur. La supérieure de Castres qui les connaît bien tous deux, s'en réjouit. Elle aurait même désiré que Mgr Bessieux soit consacré dans leur propre chapelle. Les tractations pour Saint-Pierre vont finalement aboutir. Les sœurs s'y installeront le 25 janvier 1849, avec comme supérieure Sœur Aurélie (Louise Voille des Loges, envoyée par le P. Libermann⁵⁸). Mais comme la coexistence va s'avérer difficile, celle-ci est remplacée provisoirement en juillet par Mère Séraphine qui a plus d'expérience et de jugement, puis en décembre par Mère Émilie. Dès le début, ses lettres le prouvent, Mère Marie de Villeneuve veille heureusement à l'indépendance de sa communauté religieuse. Elle reproche à Mère Séraphine de se laisser conduire par le P. Schwindenhammer dans les choses qui ne le regardent pas⁵⁹, d'abandonner des décisions prises en commun pour suivre les opinions du père directeur du Gard. Au père lui-même, elle écrit avec une extrême franchise : « Vous étiez là, il est vrai, mon Père, mais c'est encore un écueil, permettez-moi de vous le dire franchement : je trouvais qu'elle [Mère Séraphine] s'occupait trop de vous, cherchait trop à vous contenter, cela était trop humain ! Il lui semblait que, si vous n'étiez pas content, tout était perdu !... Pour l'intérieur de la maison, nous aurons peu besoin d'avis : nos règles sont là, tout est déjà établi. » Mère Marie expose ensuite sa conception de la direction, elle trouve celle du P. Schwindenhammer trop « mystique » pour l'ensemble des sœurs et puis, lui écrit-elle, « toutes les personnes que vous dirigez s'attachent trop à votre direction, elle seule leur plaît et les conseils et avis des autres personnes ne leur font plus qu'une légère impression », ce qui, bien sûr, crée des problèmes par rapport à la maîtresse des novices et à la supérieure générale⁶⁰. Mais personnellement, la Mère Marie appréciait beaucoup sa direction spirituelle et ses retraites. Parmi les confrères de M. Schwindenhammer, il s'en trouvait quelques-uns pour lui reprocher de passer trop de temps à la direction des religieuses au détriment de sa propre congrégation⁶¹.

Les sœurs quitteront la maison en juillet 1851, noviciat et tiers-ordre étant deux œuvres trop différentes l'une de l'autre (ce que le P. Libermann aussi

58. Elle quittera la congrégation de l'Immaculée en 1850 (lettre de la supérieure au P. Schwindenhammer, 13 août 1850).

59. Mère Marie se plaint au P. Libermann des « difficultés faites par le P. Schwindenhammer » ; elle lui parle des « impossibilités... de suivre les opinions de M. Schwindenhammer » (lettre du P. Libermann, 11 juin 1850, *ND*, t. XII, p. 225).

60. Lettre du 24 février 1850, Arch. CSSp, 3 F 2.1c.

61. Arch. CSSp, 3 F 3.3.1.3.

bien que Mgr Kobès avaient senti dès le début ⁶²). De Paris, le P. Libermann écrit à la supérieure de Castres :

« ...Soyez donc bien tranquille sur l'œuvre de M^{lle} Clara ; c'est une œuvre de prières et de sacrifices qui restera toujours étrangère à la vôtre et qui ne dérangera rien dans les relations de charité et de zèle que Dieu a établies entre nous. J'espère qu'avant peu vous viendrez former une communauté à Paris ⁶³... »

Il approuve pleinement la conduite de la Mère Marie. Dès le mois de février, le P. Levavasseur avait averti son confrère, le P. Schwindenhammer :

« J'ai vu très longuement la supérieure de Castres. C'est à ce qui me semble, une excellente tête et qui s'entend à merveille pour l'extérieur de son œuvre. Qu'en est-il de l'intérieur ? Ce n'est pas facile à voir. Elle paraît en principe et en théorie être, sous ce rapport, ce qu'elle paraît être pour l'extérieur. Elle trouve que vous faites, sans le vouloir, la supérieure. Elle redoute l'ascendant que vous prenez sur les personnes que vous conduisez et elle vous voit bientôt maître absolu de ses filles, si elle n'arrive à leur secours... Il me semble aussi que vous n'avez pas, en plusieurs petites circonstances, assez reconnu l'indépendance de sa congrégation vis-à-vis de vous ⁶⁴. »

Un projet d'union

Le P. Schwindenhammer reviendra sur tous ces événements dans sa lettre circulaire n° 44 du 2 février 1868 ⁶⁵. Il y parle également de ce projet imaginé par Mgr Kobès d'une union plus intime des deux congrégations, dans le genre des Lazaristes et des Sœurs de la Charité ⁶⁶. Le coadjuteur de Mgr Bessieux s'en ouvre à la supérieure de Castres dans sa lettre du 8 mai 1851. Mère

62. Mère Émilie y fait allusion dans une lettre à Mère Séraphine, dès janvier 1849. M^{me} de Bréteignières a résilié le bail : les sœurs sont donc obligées de partir ; pour elles, c'est le « signe » de Dieu.

63. Lettre du 9 juillet 1851, *ND*, t. XIII, p. 216.

64. Lettre du P. Levavasseur au P. Schwindenhammer, 8 février 1851, Arch. CSSp, 3F2.1c.

65. Extraits concernant Saint-Pierre, dans *ND*, t. X, p. 570-579.

66. Actuellement encore le provincial de la branche masculine assiste aux réunions du conseil provincial des Filles de la Charité, même si, à l'heure actuelle, il s'agit surtout de conseiller et non plus de diriger.

Marie de Villeneuve est très réticente à cette idée et le P. Libermann tout autant. Celui-ci, quand il reçoit la lettre de la Mère Marie à ce propos, écrit aussitôt à Mgr Kobès que l'union ne serait pas viable et qu'il n'y avait plus à y penser⁶⁷. « Nous avons conclu de nouveau [avec Mgr Bessieux] qu'il ne fallait ni penser ni accepter la réunion si même ces Dames la voulaient... ». Il pose aussi le problème du rôle de l'archevêque d'Albi par rapport au supérieur des Spiritains et par rapport aux vicaires apostoliques. Le mieux serait que les sœurs soient rattachés à la Propagande, mais le P. Libermann ne sait pas quelle serait la position des sœurs à ce sujet. Les missions auront-elles toujours la même importance pour elles ? Une autre lettre est adressée à Mgr Kobès, le 24 novembre 1851, après réception de la lettre de Mère Marie :

« Dès auparavant l'union entre la communauté des Sœurs et la nôtre était difficile ; depuis la réception de cette lettre avec ses observations, j'ai reconnu plus que jamais non seulement qu'elle était difficile, mais qu'il n'y avait plus à y penser... Nous avons conclu que 1° Mgr Bessieux ferait le voyage de Castres pour s'expliquer lui-même avec la Supérieure afin de calmer ses inquiétudes... 2° que l'union était impossible... Impossible de la part des bonnes Sœurs qui n'en voudraient pas... Impossible de notre part, parce que si nous devons nous charger de la direction de la Communauté des Sœurs il faudrait que l'union fut viable, or elle ne pourra l'être... Une communauté formée indépendamment de nous, qui a ses règles, son autorité et ses allures faites, ne peut pas nous être unie. Le mal qui en résulterait serait grand et le bien nul⁶⁸. »

Un an plus tard, le 30 décembre 1852, les *Constitutions* de la congrégation de l'Immaculée Conception sont approuvées définitivement par Rome. L'institut dépend désormais directement de la Propagande. Tout projet d'union est donc mis de côté. C'est Mgr Bessieux lui-même, qui, connaissant la pensée du P. Libermann à ce sujet, avait donné son appui à Rome en faveur de l'approbation.

La mort des fondateurs

Le P. Libermann n'aura pas connu cet aboutissement puisqu'il meurt le 2 février 1852, à 50 ans. Sa dernière lettre à Mère Marie date du 19 novembre

67. Lettre du P. Libermann au P. Swindenhammer (17 octobre 1851), *ND*, t. XIII, p. 318. La copie de la lettre de Mgr Kobès et les observations de Mère Marie de Villeneuve se trouvent aux Arch. CSSp, 3F2.3a1.3.

68. *ND*, t. XIII, p. 383-384.

1851. Elle a trait au prochain passage des sœurs vers l'Afrique. Deux prêtres seront sur le même bateau. « Il y en a un du diocèse de La Rochelle qui me paraît très bon prêtre. Comme c'est le plus âgé – il a 50 ans – il paraît préférable que vos bonnes Sœurs s'adressent à lui pour les conseils religieux. L'autre prêtre est très jeune, mais il a déjà fait deux voyages sur mer, il serait peut-être plus à même de leur donner un conseil concernant le voyage... Cependant il serait bon d'engager vos Sœurs à ne pas avoir des rapports trop fréquents avec lui ⁶⁹... »

Quand Mère Marie apprend la mort du P. Libermann, elle écrit aussitôt au P. Schwindenhammer (qu'elle pressent devoir être son successeur) :

« Quoique je prévoyasse, d'après votre dernière lettre, la perte que nous allons tous faire, je n'en ai pas été moins sensible à la nouvelle de la mort de celui que nous regardons aussi comme notre père. Il a été si bon pour notre congrégation ! C'est à lui que nous devons nos chères missions et les lumières que Dieu nous a données sur l'esprit qu'il nous demande. Aussi, je sens, comme un des vôtres, il me semble, le sacrifice que Dieu vient de vous demander.

« Depuis la retraite surtout, je comprenais encore plus ce que nous lui devons et nos relations avec sa congrégation – et par conséquent avec lui – me paraissaient encore plus intimes, et devoir augmenter encore. Ce n'est pas, du reste, ce bon père que je regrette, mais je comprends le vide qu'il va laisser autour de lui, et aussi parmi nous qui nous regardons comme un peu ses filles. Aussi je compte que, au ciel où je le crois, ce qui fait que je n'ose le regretter, il priera pour nous ⁷⁰... »

Dans la suite de sa lettre, Mère Marie exprime la pensée que le P. Libermann sera encore plus utile auprès de Dieu que sur la terre et redoute que le P. Schwindenhammer ne soit obligé de lui succéder. Elle ne savait pas alors que celui-ci était déjà désigné... Le même jour elle écrit à Mgr Bessieux, alors à Rome, en reprenant à peu près les mêmes expressions pleines de foi et de confiance. Elle ajoute : « ...Je vous l'avoue, je n'ose pas prier pour lui, mais je me sens portée à l'invoquer. Puisse-t-il, en quittant sa congrégation, lui avoir laissé son esprit..., puisse son successeur être un second M. Libermann. C'est ce que nous allons demander au Seigneur, en le conjurant de consoler

69. *ND*, t. XIII, p. 377. Dans cette même lettre le P. Libermann suggère que les sœurs demandent l'hospitalité, à Brest, des Sœurs de Cluny (« les Dames de Saint-Joseph »), « à cause de la bonne amitié que l'hospitalité établirait entre les deux congrégations »...

70. Lettre de Mère Marie au P. Schwindenhammer, 6 février 1852, Arch. CSSp, 3F2.1c.

et de bénir une congrégation qui nous est chère à tant de titres⁷¹. » Ces passages montrent bien comment Mère Marie conçoit les relations entre les deux congrégations : affection, collaboration étroite, au service d'une même mission, même esprit... mais pleine autonomie de chacun !

Le 6 septembre 1853, Mère Marie de Villeneuve donne sa démission à l'occasion du Chapitre général. Elle voulait se conformer à ses propres *Constitutions*⁷² et elle le fait « en prévision de sa mort plus ou moins prochaine⁷³. ». Mère Hélène Delmas, une des premières religieuses entrées dans la congrégation, lui succède. Mère Marie de Villeneuve meurt, deux ans après le P. Libermann, le 2 octobre 1854, à l'âge de 44 ans⁷⁴. « Dieu seul », disait la fondatrice des Sœurs de l'Immaculée, « Dieu, c'est tout », disait comme en écho le P. Libermann. Tous deux ont voulu en toutes choses réaliser la volonté de Dieu sur eux, sur leur institut. Nous serions heureux si le Seigneur leur commandait maintenant de faire ce miracle que Rome attend pour leur béatification à tous deux *.

71. Lettre de Mère Marie de Villeneuve à Mgr Bessieux, 6 février 1852, Arch. CSSp, 3F2.1c.

72. Mère Marie avait été nommée « supérieure à vie » par l'archevêque d'Albi. D'où l'étonnement de celui-ci... et la contrariété du P. Schwindenhammer qu'elle n'avait pas averti ! (Circulaire n° 44, pages 50-51).

73. Selon les notes de l'abbé Amalvi, cité dans AYMA, *op. cit.*, p. 402.

74. cf. AYMA, *op. cit.*, p. 416ss.

* Gérard Vieira, spiritain, a exercé son apostolat en Guinée, de 1954 à 1967. Il a été expulsé de ce pays en même temps que les autres missionnaires européens. De 1967 à 1998, il occupe, au Sénégal, différentes fonctions, entre autres celle de supérieur principal du district spiritain (Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie). Il est l'auteur de l'ouvrage *Sous le signe du laïc, l'Église catholique en Guinée*, t. I (1875-1925), t. II (1925-1958) – Diffusion : éditions Karthala –, le t. III étant en préparation. Il est actuellement responsable des Archives générales de la congrégation du Saint-Esprit, à Chevilly-Larue (Val-de-Marne).

Trois collèges spiritains en France à la fin du XIX^e siècle : Épinal, Merville, Beauvais

Paul Airiau *

La congrégation du Saint-Esprit est une congrégation missionnaire. La chose est entendue et va de soi – à condition d'oublier la dimension internationale du fait spiritain. En effet, ses activités enseignantes et éducatives dans le monde entier n'ont jamais été marginales, et seule une compréhension particulière par la congrégation de son identité, en France, a pu aboutir à ce qu'elle se considère elle-même comme d'abord missionnaire. Ce phénomène remonte à la fusion entre l'ancienne congrégation poullartienne et la nouvelle institution libermannienne, et oblitère ce qui fut la réalité spiritaine.

On voudrait ici, à partir du cas français, montrer comment la congrégation du Saint-Esprit est devenue enseignante en France, au prix de tensions internes réelles. On étudiera plus particulièrement trois réalisations des années 1870-1890, qui manifestent l'inflexion spiritaine vers les collèges, et marginalise partiellement les œuvres d'éducation populaire¹.

* Voir la présentation de l'auteur à la fin de l'article.

1. Les collèges retenus ne l'ont été que pour une raison parfaitement annexe : ils ont tous trois vu passer parmi leur corps professoral le P. Henri Le Floch (1862-1950), recteur du Séminaire français de Rome (1904-1927), auquel on a consacré une thèse d'Histoire, *Le Séminaire français de Rome du P. Le Floch, 1904-1927*, sous la direction de Jean-Marie

-I-

La congrégation du Saint-Esprit, une congrégation enseignante

Mission et œuvres européennes

La congrégation du Saint-Esprit, outre les missions *ad gentes*, se consacre aussi à des œuvres d'éducation : petits séminaires, collèges, colonies pénitentiaires pour jeunes délinquants, orphelinats. La loi Falloux lui permet de développer son recrutement, puisqu'elle entend, selon la volonté du P. Schwindenhammer², associer si possible une école apostolique (petit scolasticat) à ses œuvres d'enseignement secondaire. Cette action éducative au sens large peut aussi relever de la dynamique libermannienne. Les Noirs sont à évangéliser de manière urgente, voire prioritaire, car ils sont délaissés. Pauvres matériellement, ils le sont aussi spirituellement, et ces deux détresses exigent que l'on se livre pour eux. La pauvreté spirituelle jointe à l'ardeur missionnaire est le critère discriminant. Elle permet donc aussi une activité apostolique en France :

« Évangéliser les pauvres, voilà notre but général. Cependant les Missions sont le principal objet vers lequel nous visons, et dans les Missions nous avons choisi les âmes les plus misérables et les plus abandonnées. La divine Providence nous a fait notre œuvre par les Noirs, soit de l'Afrique, soit des Colonies ; ce sont sans contredit les populations les plus misérables et les plus abandonnées jusqu'à ce jour. Nous désirerions aussi travailler en France au salut des âmes, mais toujours en ayant pour but principal les pauvres sans abandonner toutefois ceux qui ne le sont pas³. »

Mayeur, IEP de Paris, 2003. Malgré l'artificialité de ce critère, ils permettent néanmoins d'apprécier la variété et l'unité des collèges spiritains.

2. Ignace Schwindenhammer (1818-1881) succède à Libermann comme 12^e supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit en 1852 et le restera jusqu'à sa mort en 1881.

3. Lettre du P. Libermann à Dom Sallier, 30 septembre 1851, *Notes et documents relatifs à la Vie et à l'Œuvre du Vénérable François-Marie Libermann, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie*, Paris, Maison-Mère, Tome treizième, 1851-1852, p. 170.

Priorité aux âmes les plus délaissées, et c'est à ce titre que les spiritains de France tiendront des œuvres ouvrières, mais sans négliger les autres œuvres : la direction de collèges, souvent sollicitée par des responsables ecclésiastiques, apporte une surface sociale appréciable, aux plans symboliques, financiers et humains, et doit faciliter le recrutement, assurant une « base arrière » au service de la mission outre-mer.

En 1855, la congrégation absorbe la colonie agricole de Saint-Ilan (Finistère) des Frères Léonistes – un orphelinat y est ensuite adjoint. En 1856, elle accepte la responsabilité d'un orphelinat et d'un petit séminaire à Cellule (Puy-de-Dôme), ensemble bientôt transformé en un complexe éducatif (petit scolasticat, petit séminaire, noviciat de Frères, orphelinat, école paroissiale – ces deux derniers disparaissent avant la fin du siècle). La même année, le collège et le petit scolasticat de Langonnet (Morbihan) sont ouverts, avec la colonie pénitentiaire de Saint-Michel de Priziac, autonome en 1876 et rejointe par un orphelinat et une école primaire et professionnelle en 1888. De 1865 à 1875, le patronage de la Société de la Sainte-Famille est pris en charge à Toulon. En 1874, la direction de l'archiconfrérie de Saint-Joseph (Beauvais) est acceptée, suscitant une école de clercs en 1878, transférée à Seyssinet (Isère) en 1889, remplacée par un collège. Entre 1875 et 1883, le collège de Langogne (Lozère) est animé. En 1876, le collège de Merville (Nord) s'ouvre, vite rejoint par un petit scolasticat, tandis que le collège de Gravelines est pris en charge pour une année. En 1878, s'ouvre Mesnières-en-Bray (Seine-Inférieure) où cohabitent une école professionnelle, un collège, un petit scolasticat, un pensionnat primaire. En 1880, le collège de Rambervillers (Vosges) est accepté puis transféré à Épinal en 1888. La direction sans propriété de l'orphelinat et de la colonie agricole du Grand-Quevilly (Seine-Inférieure) est assumée en 1882. En 1884, l'orphelinat agricole du Bois d'Estaires, à Saint-Mauront (Nord), est fondé ; il est abandonné en 1896. En 1885, la direction sans propriété de l'orphelinat agricole Saint-Joseph du Lac à Douvaine (Haute-Savoie) est prise, puis laissée en 1897. En 1885, l'œuvre de prière pour les agonisants de Carol de Baulou (Ariège) est acceptée, et quittée dès 1886. En 1887, le collège de Castelnaudary est cédé par le diocèse, puis lui est rendu en 1896. En 1892, l'orphelinat pénitentiaire d'Orgeville (Eure) est accepté, mais la direction est abandonnée en 1898, le départ ayant lieu en 1899.

En 1904, la congrégation doit abandonner douze œuvres en France⁴. On le voit, les collèges, destinés davantage aux élites urbaines et aux « couches nouvelles », prennent une place croissante à partir du troisième quart du XIX^e siècle, réduisant la dimension populaire de l'action spiritaine.

L'enseignement contre la mission ?

Les contraintes financières de l'enseignement

Le développement de la fonction enseignante ou d'œuvres s'est fait essentiellement après 1875, grâce au décret du 20 février 1874 qui reconnaît à la congrégation une utilité publique pour l'enseignement, – plus qu'après 1880, lorsque l'échec final du vote de l'article 7 de la loi sur l'interdiction de l'enseignement à tout membre d'une congrégation non autorisée est compensé par l'utilisation de décrets. Chacun des établissements secondaires rassemble soit de cent à cent trente élèves, soit de cent soixante-dix à deux cent élèves, assurant la scolarité de la 8^e à la rhétorique ou à la philosophie. De dix à vingt spiritains (prêtres ou grands scolastiques) assurent l'encadrement et l'enseignement, avec trois à cinq frères, auxquels sont parfois associés des agrégés et des collaborateurs prêtres. En 1892, il y a onze Pères à Mesnières, treize à Beauvais, neuf à Merville, dix-sept à Épinal, treize à Cellule, dix-huit à Castelnaudary.

L'enseignement mobilise ainsi en France, dans les années 1890, plus d'une centaine de spiritains (145 en 1892) et sans doute presque autant de frères, pour un nombre de missionnaires six fois supérieur ; il faudrait ajouter les spiritains enseignant en dehors de France, notamment au Portugal, en Irlande, aux USA, et dans les colonies – Guadeloupe, Indes – mais ils sont moins nombreux qu'en France⁵. Les religieuses de Saint-Joseph de Cluny

4. Voir dans ce numéro : J. ERNOULT, « Note sur les mesures de la " persécution combiste " atteignant les spiritains en France (1903) », ainsi que : J. ERNOULT, *Histoire de la province spiritaine de France*, Paris, congrégation du Saint-Esprit, coll. Mémoire Spiritaine, Études et Documents, n° 5, 2000, p. 338-339, 349-378.

5. Archives de la congrégation du Saint-Esprit (ci-après Arch. CSSp) 2C1, 2B-III, « Chapitre Général de 1892, Pièces à conserver » (Chapitre de 1892. État numérique des communautés et des provinces dressé pour préparer la convocation du Chapitre).

entretiennent le linge, font la cuisine et la classe aux plus jeunes. Cette congrégation participe donc elle aussi à l'essor de l'enseignement congréganiste, notamment secondaire. Mais elle ne tient en France que six (cinq collèges et un petit séminaire) des 552 institutions congréganistes (dont 134 petits séminaires) en 1897.

Des tensions apparaissent entre enseignants et missionnaires sur la question de la fidélité à la vocation spiritaine. Le conseil général du 19 août 1892 constate que, malgré le grand nombre de profès récents, les nombreuses demandes de missions rencontrent une insuffisance de personnel : trop de collèges ont été acceptés. Aussi leur nombre doit-il être réduit, mais de manière point trop précipitée. Deux établissements seulement sont ouverts après 1892, contre six dans la décennie précédente⁶.

La question financière a joué un rôle. En effet, tenir des établissements secondaires suppose des moyens financiers. Il faut, pour répondre à l'attente de familles plutôt aisées, des bâtiments de qualité l'emportant sur les établissements publics, souvent en piètre état matériel. Cela coûte cher, en rénovation ou en construction. Il faut aussi entretenir un personnel fourni, d'enseignement, d'encadrement et d'entretien – un des arguments de l'enseignement catholique est celui de la permanence de la surveillance des élèves. Certes, une congrégation dispose de sujets à la rémunération plafonnée et vivant en permanence dans l'établissement. Mais leur compétence n'est pas garantie, et un personnel extérieur – qu'il faut souvent nourrir, loger, blanchir –, est nécessaire pour certaines matières (musique, escrime, dessin). Un collège suppose donc une participation financière extérieure, ne doit pas trop grever les ressources propres, sur le moment et dans le temps, et doit être amortissable sans trop d'incertitudes ni de coûts.

Les débats spiritains des années 1890

Dès 1892, cette contrainte financière rencontre l'exigence missionnaire *ad gentes*. On a vu la décision du 19 août. Lors du Chapitre de la congrégation (fin août-début septembre), quatre capitulants proposent des motions hostiles aux œuvres d'enseignement : le P. Marc Vœtgli, pourtant enseignant, désire modifier les Constitutions (la congrégation n'accepte pas

6. Arch. CSSp : 1C1, 1 (Registre du Conseil général, matériel, 1868-1896, p. 303-304).

de collèges là où l'éducation chrétienne est assurée, – sous entendu : partout en France); NN. SS. Le Roy et Augouard demandent l'abandon des établissements d'enseignement ; le P. Guyodo est plus mesuré (évaluation précise, suppression en principe des œuvres inutiles). La commission chargée des missions et des œuvres du ministère demande, elle, à l'unanimité qu'on évite le trop grand développement des maisons d'éducation, surtout quand elles ne sont pas dans les fins de la congrégation et ne procurent ni vocation ni ressources. Cette forte réticence à l'activité d'enseignement, fondée sur l'identité missionnaire et des arguments financiers, n'empêche pas le souhait que l'enseignement donné soit de qualité ⁷.

La contrainte financière est finalement la plus efficace. À l'occasion de la préparation du Chapitre de 1896, destiné à remplacer le P. Émonet démissionnaire pour raisons de santé ⁸, un bilan financier de la congrégation est lancé. Ses premiers résultats sont sombres : le portefeuille de la congrégation est réduit à peu de choses car les placements choisis ont été fortement dévalorisés. Le Conseil général du 11 décembre 1895 restreint les dépenses à celles absolument indispensables ⁹. Choix gênant pour certains collèges, en déficit chronique et fort endettés. La suppression des établissements congréganistes à la suite de la loi de 1901 sera ainsi une relative bénédiction pour la congrégation : ses charges diminueront, les liquidations se faisant dans des conditions acceptables ¹⁰. Elle résoudra aussi définitivement l'opposition entre missionnaires et enseignants, qui la taraudait encore.

7. Arch. CSSp : 2C1, 2B-III, « Œuvres d'éducation » (Note du P. Marc Voetgli ; P. Augouard, Note pour le Chapitre Général (août 1892), 6 juin 1892 ; A. Le Roy, Note pour le Chapitre ; C. Guyodo, Question adressée à la commission générale, 30 août), « Chapitre Général de 1892, Pièces diverses à conserver » (6^e procès-verbal, 6^e séance), « Maisons de Formation ».

8. Le P. Ambroise Émonet (1828-1895) était devenu le 14^e supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit le 28 août 1882. Il démissionne, le 20 octobre 1895.

9. Arch. CSSp : 1C1, I (Registre du Conseil général, matériel, 1868-1896, 19 août 1892, 11 décembre 1895, p. 322, 361).

10. On peut regretter que l'histoire religieuse de l'enseignement n'ait pas encore abordé la dimension financière et matérielle. Cela permettrait d'aborder sous un angle très concret le rapport des institutions catholiques à la technologie moderne (utilisation de l'électricité, du téléphone, construction en béton ; raisons du choix ou du non choix, notamment quant à la

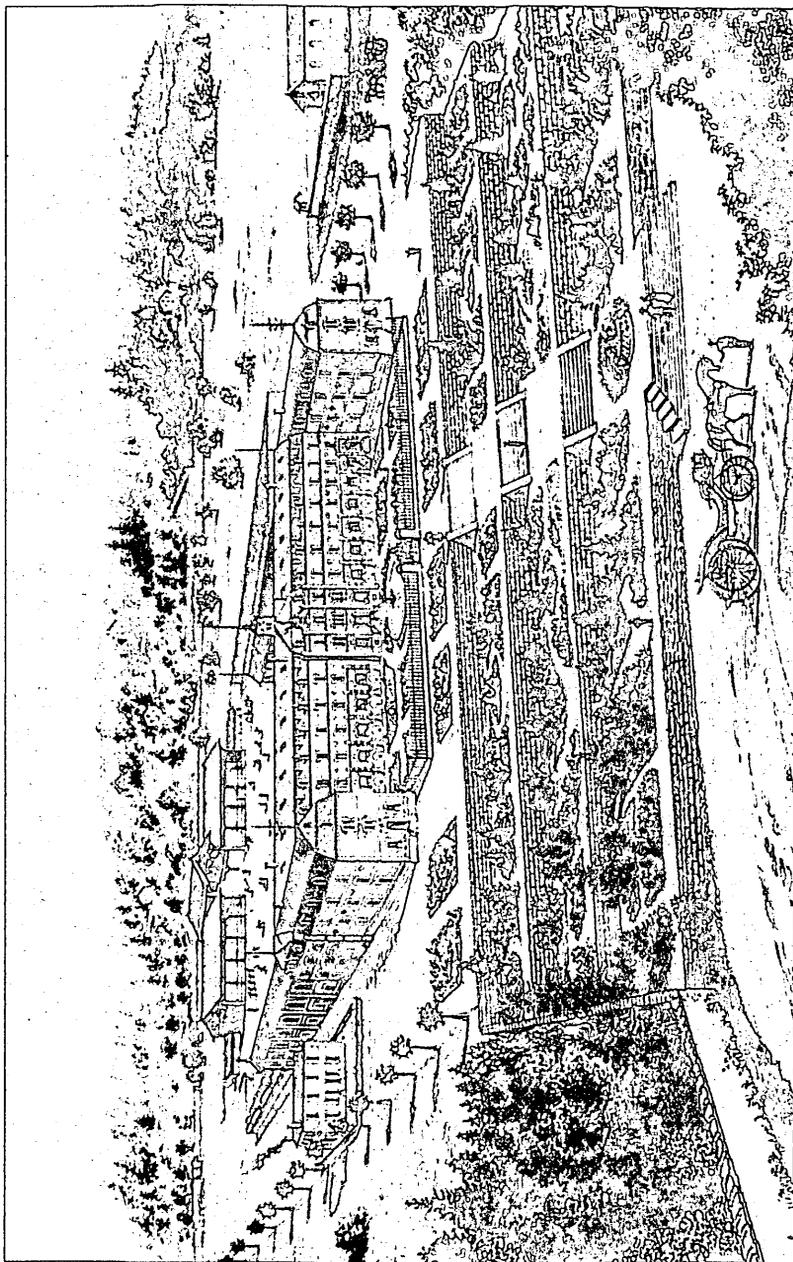
Le Chapitre de 1896 voit, en effet, se reproduire, de manière moins accentuée, les revendications de 1892. La commission des missions et des œuvres de ministère adopte à l'unanimité trois principes : les fins de la congrégation doivent être caractérisées de façon formelle dans un sens vraiment apostolique, au profit des infidèles et plus particulièrement des Noirs ; les collèges ne rentrant pas directement dans les fins de la congrégation, de nouvelles fondations ne seront pas acceptées et l'on visera à supprimer celles qui existent dans la mesure du possible ; enfin, les membres de la congrégation seront formés par des spiritains ayant l'expérience de la mission.

La commission des études propose quant à elle deux points : les maisons d'éducation, lorsqu'elles fournissent des ressources ou des vocations, rentrent dans les fins secondaires de la congrégation ; la prospérité des maisons d'éducation doit être assurée par l'application des décisions du Chapitre de 1892 sur leur personnel. La divergence demeure donc importante. L'aspect financier n'est pas non plus oublié, mais est moins présent. La commission du matériel insiste sur le contrôle des dépenses : pas de construction nouvelle à l'initiative d'un supérieur, établissement d'un plan et de devis précis, nécessité de ressources locales largement suffisantes et d'un accord du Conseil général après rapport détaillé de la Procure générale, pas de modification des plans et devis sans avis du Conseil général et étude de la Procure. Enfin, elle concède l'utilité d'une maison de campagne pour le délassement nécessaire des professeurs, mais préfère la location à l'achat ¹¹.

Le contexte spiritain des années 1880-1890 est donc noir, pour les œuvres d'enseignement françaises. Il en va de même du contexte socio-politique : le combat contre le monde laïc fait l'unité des établissements d'éducation spiritain, comme l'histoire de trois d'entre eux peut le montrer.

signification de ce choix par rapport aux familles qui vont confier des enfants) et aux institutions et techniques financières (banques, caisses de crédit, sociétés anonymes ; méthodes d'amortissement et d'investissement).

11. Arch. CSSp : 2C1, 2B-II, « Rapport des Commissions » (Vœux de la Commission des études approuvés par la Commission centrale et proposés à la ratification du Chapitre, 29 mai 1896 ; Commission du matériel [P. Faugère selon l'écriture, signée du P. Eigenmann, président de la commission] ; Commission des Missions et Œuvres du Ministère).



L'institution Saint-Joseph à Épinal au temps des spiritains.

-II-

Épinal, Merville, Beauvais Trois collèges pour l'éducation catholique

La longue histoire d'Épinal (Vosges)

L'Institution Saint-Joseph d'Épinal a existé sous des formes et des noms différents reflétant ses divers emplacements dans le diocèse de Saint-Dié¹². Au commencement étaient des prêtres du diocèse de Saint-Dié, qui, influencés par *L'Avenir*, se passionnèrent pour la liberté de l'enseignement. Ils conquièrent à leur cause leur évêque, Mgr de Jerphanion, qui confie la fondation d'un collège à l'abbé Augustin Henry, alors curé-doyen de Monthureux-sur-Saône, avec le concours des abbés Thiébault et Trompette (ce dernier doyen de Lamarche). Mais, curé, l'abbé Trompette, ne peut pas être directeur, et l'abbé Henry doit conquérir son baccalauréat pour être autorisé à fonder l'établissement. Pour 40 000 F est acheté collectivement l'ancien Couvent de la Trinité de Lamarche.

L'institution de La Trinité ouvre le 30 octobre 1838, scolarisant les élèves de la 8^e à la 3^e. Cinq autres prêtres complètent l'équipe enseignante : les abbés Bernard, Conraud, Laurent, Morel et Angevel, ces deux derniers licenciés ès-lettres. Mais des difficultés financières surgissent car l'abbé Henry a ajouté deux ailes au bâtiment existant : fin 1846, il y a 80 000 F de dettes, alors que les classes vont désormais jusqu'en rhétorique. Les professeurs constituent alors une société à laquelle ils abandonnent la majorité de leur traitement, afin d'éteindre la dette. Et, afin d'obtenir des

12. On suit de près l'abbé André Laurent, « Conférence historique sur les cinq Collèges catholiques vosgiens (1838-1938) », *Centenaire de l'Enseignement Chrétien 1838-1898 et Cinquantenaire de l'Institution Saint-Joseph 1888-1938. Lamarche, Rambervillers, Épinal, Épinal*, Imprimerie Coopérative St-Michel, s. d. [1939], p. 33-48, auquel est ajouté « Communauté de Saint-Joseph d'Épinal », *Bulletin de la congrégation* [ci-après BG car traditionnellement désigné aux Archives spiritaines comme *Bulletin général* pour le distinguer de ceux des circonscriptions particulières] t. XV, n° 29, juin 1889, p. 205-210. Les tracasseries ecclésiastiques sont donc sans doute sous-estimées, le contexte socio-politique insuffisamment serré. Une approche plus fine, en ce qui concerne les spiritains, serait possible à partir de la totalité des dossiers d'Arch. CSSp : 2G14, 1 et 2, Pour l'approche administrative et le rapport à l'Université, AN F¹⁷ 9081.

ressources, l'abbé Henry se lance dans la réalisation d'ouvrages, notamment *Les magnificences de la Religion*, compilation en 60 volumes de sermons divers. Néanmoins en 1863, la maison ne peut plus survivre. Une tentative de vente au diocèse échoue, et l'institution disparaît alors, le bâtiment étant vendu en 1864¹³.

Cet arbre mort porte cependant du fruit par l'un de ses rameaux. En effet, en octobre 1848, un pensionnat s'est ouvert à Bruyères, afin de lutter, à la demande du conseil municipal entraîné par son maire, contre une école libre tenue par un « voltairien ». Mgr Manglard (1844-1849), sollicité, a envoyé l'abbé Guyot s'installer dans l'ancien collège ecclésiastique de Bruyères, où les abbés Morel et Thiébault, quittant Lamarche, le rejoignent.

L'ouverture officielle du pensionnat Saint-Nicolas, en octobre 1849, après qu'un décret ministériel a autorisé l'abbé Conraud, lui aussi transfuge de Lamarche, à en être le directeur, voit les effectifs passer de 40 à 70 élèves. L'abbé Laurent, quittant à son tour Lamarche, rejoint le nouvel établissement qui ne demeure que quatre ans à Bruyères¹⁴.

En effet, l'abbé Mathieu, curé de Rambervillers, ayant déjà obtenu la fondation d'une école primaire par les Frères des Écoles chrétiennes, désire créer dans sa paroisse un collège qui se substituerait au collège municipal végétant. Il s'adresse donc au pensionnat Saint-Nicolas, qui vient s'installer dans des locaux de fortune en 1853, l'opération étant parachevée en 1855. Avec l'accord de la préfecture, la municipalité cède tous les bâtiments de l'ancien collège municipal, assure les frais d'entretiens et paye les contributions, l'abbé Mathieu assume les frais de mobilier et le traitement des professeurs. 74 élèves sont scolarisés, l'abbé Morel est principal, l'abbé Thiébault économe.

L'abbé Conraud, préfet des études, développe l'influence de l'établissement, créant des cours pour les enfants pauvres mais doués, et des cours pour adultes et apprentis. Avec l'appui de Mgr Marchal, archevêque de Bourges et ancien curé d'Épinal, l'établissement devient Collège le 25 février 1860. En 1872, il y a 173 élèves (dont 150 internes). Le canonicat récompense l'abbé Conraud.

C'est donc quarante ans d'enseignement catholique que représente le

13. AN F¹⁷ 9081 dossier Lamarche (dossiers Trompette et Henry, et Henry et Angevel). Le catalogue de la BnF donne de l'abbé Henry trente-sept titres, en comptant les rééditions. Outre *Les Magnificences de la religion*, 1865-1881, on notera des ouvrages de piété et des histoires-manuels d'éloquence et de poésie.

14. AN F¹⁷ 9081, dossier Bruyères (dossiers Conraux, Guyot).

futur collègue d'Épinal, avec l'appui visible des autorités locales. Il n'en va pas de même à Merville et à Beauvais.

L'Institution Notre-Dame d'Espérance (Merville, Nord)

Le 12 février 1876, l'abbé Louis Becquart est nommé curé-doyen de Merville¹⁵. Né à Estaires en 1830, formé à Paris, revenu chez lui lors de la Révolution de 1848, un temps stagiaire chez un notaire, il était entré au grand séminaire de Cambrai en 1852. Prêtre en 1856, vicaire à Saint Jacques de Douai, il fut ensuite successivement curé de Rieulay et Marchiennes Campagne (1865), puis curé de Sulzoir et Bouchain (1872).

Intransigeant en doctrine, il attend de ce positionnement l'avènement d'une nouvelle société chrétienne. Selon l'abbé Henri Delassus, il déclara lors de la proclamation du Syllabus : « Enfin [...] nous voici délivrés et de l'erreur et des subtilités qui voulaient nous y rattacher. Nous voguerons désormais en pleine lumière, et la restauration de la société chrétienne ne peut plus être qu'une affaire de temps. » Mais il est aussi curé d'œuvres, créant ou soutenant des œuvres dirigées par des religieuses (maladrerie, ouvroir). Il entend donc restructurer la société

15. Mise en place des faits : R. MASSIOT, *Merville et son collègue spiritain*, avec la collaboration des l'Association « Les Amis du Vieux Merville », Hazebrouck, Imprimerie Presse Flamande, 1996, utilisant les archives spiritaines, lazelliennes et départementales du Nord ; voir aussi H. D.[ELASSUS], « M. l'abbé Louis Becquart », Lille, Imprimerie Saint-Augustin, s. d. [1887, extrait de *La Semaine religieuse de Cambrai*] ; Arch. CSSp : 2G24, notamment 1-II (Dossier d'ouverture par le P. Vanhaecke), 1-III (*Institution Notre-Dame d'Espérance à Merville (Nord)*, Paris, E. de Soye et Fils, imprimeurs, s. d. [1876, datation d'après une lettre au cardinal archevêque de Cambrai, 8 avril 1876], *Institution Notre-Dame d'Espérance à Merville (Nord) dirigée par les Pères de la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie*, Hazebrouck, Imp. A. David, s. d. [1877, datation d'après une lettre du P. ? au P. Provincial, 21 septembre 1877], *Institution Notre-Dame d'Espérance à Merville (Nord) dirigée par les Pères du Saint-Esprit et du St-Cœur de Marie*, Hazebrouck, Imp. A. David, s. d. [1883, datation d'après une mention manuscrite sur le prospectus], *Institution Notre-Dame d'Espérance à Merville (Nord) dirigée par les Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie*, Hazebrouck, Imp. A. David, s. d. [septembre 1884, datation d'après une mention manuscrite sur le prospectus], *École apostolique de N.-D. d'Espérance à Merville (Nord)*, Hazebrouck, Imp. A. David, s. d. [années 1880, datation d'après le prospectus comprenant une date à compléter : « 188... »]).

autour du catholicisme, et utilise notamment pour cela l'éducation. Il fonde à Rieulay et Marchiennes Campagne deux écoles, et désire créer à Merville un collège libre, qui permettra aux familles les moins aisées de faire étudier le latin à leurs enfants, en particulier ceux qui sont appelés à la vie religieuse ou sacerdotale. Le nouvel établissement prendrait le relais de l'école primaire supérieure des Frères des Écoles chrétiennes.

L'éducation est ici au service de la perpétuation de la société cléricale, condition comprise comme nécessaire à la permanence et aux renouvellements des chrétientés. Elle s'insère dans une pastorale paroissiale, précisément localisée, n'ayant pas nécessairement vocation à un vaste rayonnement.

Le contexte politico-religieux a pesé très vraisemblablement sur l'ouverture de la nouvelle institution. Alors que les républicains sont arrivés au pouvoir en 1877, ils lancent leur projet laïcisateur rapidement, et se penchent immédiatement sur l'enseignement.

Aussi peut-on comprendre la volonté de l'abbé Becquart d'ouvrir un collège libre : un partisan du Syllabus, voyant dans ce texte un fondement propre à permettre une rapide restauration de la société chrétienne, veut logiquement se doter des moyens propres à réaliser cette restauration contre une société perverse qui atteint jusqu'à certains catholiques.

L'Institution du Saint-Esprit (Beauvais)

L'ouverture de l'Institution du Saint-Esprit de Beauvais est due à la volonté de Mgr Péronne, évêque de la ville. « Mgr insiste sur la nécessité qu'il y a de fonder ce Collège pour empêcher la jeunesse du diocèse de se perdre en fréquentant celui de la Ville. On songe en ce moment à transformer le Collège de Beauvais en un lycée : il faut prévenir nos adversaires en ouvrant un collège franchement catholique » écrit le P. Philippe Kieffer, premier supérieur spiritain, en 1889¹⁶. En 1892, après la mort de Mgr Péronne, le maire Ernest Gérard évoque les « [...] attaques violentes de

16. Philippe Kieffer (1856-1914), postulant spiritain en 1869, élève au Séminaire français (1877-1881), prêtre en 1879, profès perpétuel en 1884, professeur à Mesnières (1881-1885), professeur à Chevilly (1885-1886), sous-directeur de l'Œuvre des Clercs de Saint-Joseph (1887-1889), supérieur de l'Institution du Saint-Esprit de Beauvais (1890-1895), supérieur du collège spiritain de la Martinique (1895-1897), secrétaire de la Maison Mère (897-1898),

l'ancien évêque, qui pour favoriser un établissement des Pères du St Esprit, a tout mis en œuvre pour déconsidérer notre établissement universitaire au profit de l'établissement congréganiste¹⁷. » Beauvais possède en effet un collège en régie, d'environ 300 élèves, assurant les cursus classique et moderne et l'enseignement primaire, subventionné par l'État et surtout la municipalité, les ressources propres (dons, legs, pensions) étant insuffisantes.

Deux éléments expliquent la volonté de Mgr Péronne de concurrencer le collège municipal. Le premier est son jugement sur l'enseignement public, exprimé par la bouche de son vicaire général, l'abbé Blond, le 11 août 1889, lors de la distribution des prix à l'école libre des Frères de la Doctrine chrétienne de Noyon. Il faut défendre l'enseignement libre car « [...] il s'agit de garder la Foi, l'Évangile, les fruits de la Rédemption », de défendre la vraie France, de la régénérer, et de ne pas la laisser sombrer dans la décadence où l'entraînent juifs, francs-maçons et protestants.

Ce discours intransigeant attire l'attention du Ministère de la Justice et des Cultes. Après une temporisation du préfet en septembre, en raison des élections, l'affaire est traitée en décembre. Mgr Péronne couvre son subordonné et attaque l'enseignement public, jamais neutre, visant notamment le collège de Beauvais et un de ses professeurs qui a publié un livre, *L'Anticatholique*, sans être sanctionné par sa hiérarchie. Mgr Péronne a donc retiré l'aumônier du collège. L'inspecteur primaire d'académie et l'inspecteur d'académie jugent, eux, l'évêque mal informé sur tous les points, sauf sur *L'Anticatholique*. L'affaire s'arrête là, mais montre la volonté de l'évêque de s'opposer à l'enseignement public¹⁸.

Le second élément est politique. Depuis la victoire républicaine de 1877-

supérieur de Chevilly (1898-1900), supérieur de l'Œuvre des clercs de Saint-Joseph de Seyssinet (1900-1906), directeur du scolasticat et directeur au Séminaire français (1907-1910), secrétaire archiviste de Fribourg (1911-1914).

17. Arch. CSSp : 2G5, 3A-IV (lettre du P. Kieffer au P. ?, 19 avril 1889) ; AN F¹⁹ 2623, « Dubois Philidor » (lettre d'E. Gérard au Préfet de l'Oise, 30 septembre 1892). Ernest Gérard, maire de Beauvais de 1884 à 1894.

18. « Distribution des prix aux élèves de l'École libre de Noyon dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes », *L'Ami de l'Ordre*, 15 août 1889, repris dans *École libre de Noyon dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne. Distribution des prix du 11 août 1889*, Noyon, Gaston Andrieux, 1889, p. 9 ; AN F¹⁹ 5892, affaire Blond (lettre du préfet de l'Oise au Ministre

1878, la municipalité de Beauvais est radicale. Le succès de la liste du docteur Gérard, franc-maçon, a mené Claude Roussel à la mairie ¹⁹. En 1880, la *République de l'Oise* est fondée contre *Le Moniteur de l'Oise*, proche de l'évêché, et une section de la Ligue de l'Enseignement s'ouvre. L'anticléricalisme municipal s'affirme : laïcisation de noms de rue, développement de l'enseignement public, interdiction des processions publiques (sauf une), clergé écarté de la fête de Jeanne Hachette. Le projet de transformation du collège en Lycée, évoqué depuis les années 1840, revient avec force.

Mais les finances sont insuffisantes, le Conseil général refusant de s'engager, et l'État n'apportant qu'un million de francs. En 1888, lors des élections municipales, la droite beauvaisienne lance l'offensive, utilisant l'argument fiscal (augmentation des impôts nécessaire à la construction), mais échoue. Ainsi, en 1889, le vide laissé par la suppression des établissements jésuites est en passe d'être comblé par un Lycée, susceptible de recruter parmi les familles aisées. La solution est donc pour Mgr Péronne d'ouvrir un collège privé de qualité ²⁰.

Trois lieux donc, marqués par la laïcisation en marche des années 1880, où les spiritains vont prendre la main, à des dates proches, mais où ils vont être confrontés à des situations différentes.

des Cultes, 18 novembre 1889 ; minute d'une lettre du Ministre des Cultes à l'évêque de Beauvais, 5 décembre 1889 ; lettre de l'évêque de Beauvais au Ministre des Cultes, 10 décembre 1889 ; copie d'une lettre de l'inspecteur primaire Mauroy à l'Inspecteur d'Académie, 6 janvier 1890 ; lettre de l'Inspecteur d'Académie au préfet de l'Oise, 10 janvier 1890).

19. Claude Roussel est maire de Beauvais de 1878 à 1884.

20. « Communauté de Saint-Joseph, à Beauvais », *BG*, t. XVI, n° 55, juillet 1891, p. 95-106 ; J. GANIAGE, « 8. IInd Empire et III^e République », *Histoire de Beauvais et du Beauvaisis*, dir. Jean GANIAGE, Toulouse, Privat, coll. Pays et villes de France, 1987, p. 221-334 – reprend largement C. FAUQUEUX, *Beauvais, son histoire (des origines à nos jours)*, Beauvais, Imprimerie centrale administrative, 1938, p. 319-324, 339-345.

-III-

L'appel aux spiritains**Deux cas simples : Merville, Épinal***Merville*

Afin de réaliser son projet, l'abbé Becquart prend conseil auprès de l'abbé Henri Delassus, qui lui recommande la congrégation du Saint-Esprit. Cette dernière accepte de prendre en charge le nouvel établissement, et confie la direction au P. Henri Vanhæcke, déjà professeur et répétiteur des classes de latin de l'école Notre-Dame d'Espérance en 1877-1878. La nouvelle institution Notre-Dame d'Espérance ouvre à la rentrée 1878.

L'accord se réalise sans doute parce que se rencontrent l'intérêt de la congrégation et une même appréciation de la réalité, si l'on se fonde sur le premier discours de distribution des prix du P. Vanhæcke, en 1879, au risque d'attribuer à l'ensemble du Conseil général l'attitude d'un seul :

« [...] nous ne voyons de grandeur pour notre pays, de salut pour la société, que dans une éducation vraiment chrétienne. Les temps, Messieurs, sont mauvais, et je ne vous apprendrais rien de nouveau en disant que nous penchons vers notre ruine. Toute notre espérance n'est point perdue. Dieu, Messieurs, fait les nations guérissables : composées de générations qui se succèdent et disparaissent tour à tour, le mal ne s'y perpétue point irrémédiablement ; il suffit que l'une d'elles se laisse élever, pour que tout soit sauvé. La jeune génération, Messieurs, c'est donc l'espoir de l'avenir. Voilà pourquoi elle est l'objet de la tendre sollicitude et des soins dévoués de tous ceux qui ont à cœur les véritables intérêts de la patrie. De son côté, l'esprit du mal la convoite comme une prise dont la possession achèverait sa victoire ; il voudrait, Messieurs, nous l'arracher des mains ; oui, la lutte est là : il s'agit de savoir qui élèvera la jeunesse, l'Église ou la Révolution. Pères et mères de famille, c'est à vous de décider, et par l'exercice du plus inviolable de vos droits, par le libre

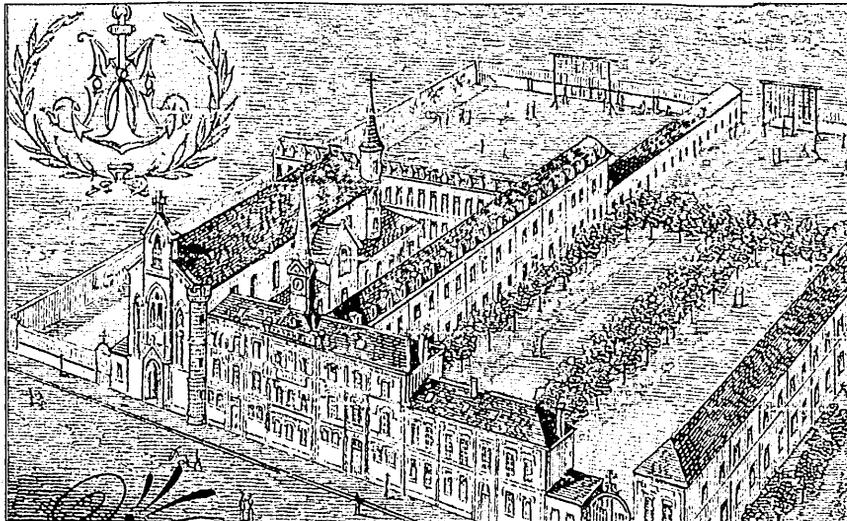
choix de maîtres dignes de votre confiance, sauver avec l'âme de vos enfants l'avenir de la société ²¹. »

Nombre de thèmes du catholicisme contre-révolutionnaire revivifié après 1870 convergent ici. L'arrière-plan est le conflit apocalyptique entre l'Église et la Révolution : l'esprit du mal, Satan, agit, identifié à la Révolution. Cette opposition spirituelle se traduit temporellement : la possession de la France est l'enjeu. Le salut spirituel est donc aussi collectif. Les nations sont guérissables du mal révolutionnaire, car elles se perpétuent par leurs générations successives. Le conflit est historicisé, en ce sens qu'il se déroule dans le temps. La victoire est possible grâce au renouvellement des générations. La jeunesse est donc un enjeu, car elle est l'avenir de la société, elle en déterminera le visage – le thème est banal dans le XIX^e siècle catholique, et traduit la perception d'une poussée religieuse ayant succédé à l'hostilité ou l'indifférence des collégiens et lycéens vers 1830-1840.

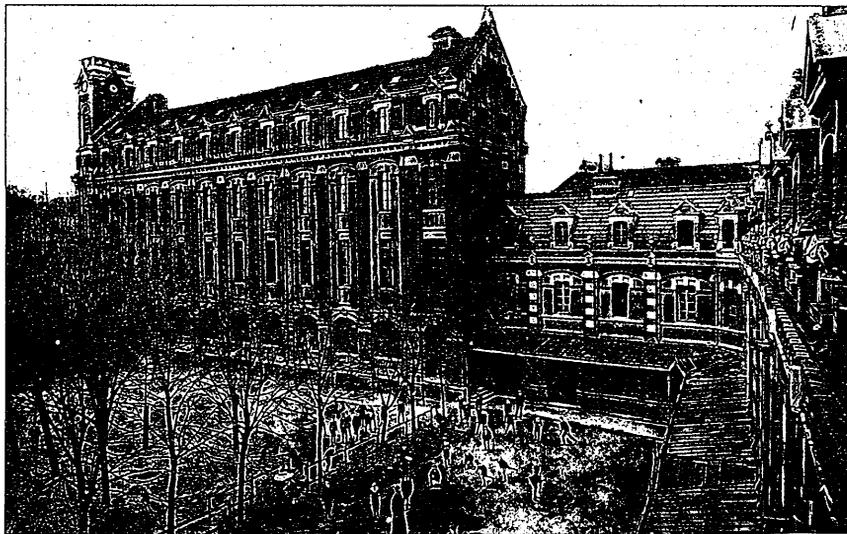
Est visible aussi la montée du nationalisme, c'est-à-dire la disparition de l'identification de la France à un roi, et son existence en tant que réalité autonome, charnelle et spirituelle, sujet d'une relation individuelle avec Dieu. Enfin, l'appel au droit inviolable des parents proteste contre les droits de l'homme, de l'individu, en mettant en avant les droits des corps intermédiaires ignorés par les députés de 1789-1791, et les prend en compte : les droits des pères et mères de familles sont présents. La revendication de droits est utilisée pour contester un État libéral en partie fondé sur l'atomisation individuelle et qui a du mal à reconnaître les groupements d'intérêts intermédiaires.

Mais, malgré l'appui du curé, l'accord des idées, l'appel aux parents, la dramatisation de la situation, des classes qui s'étendent de la 7^e à la rhétorique, trois années de français et les cours élémentaires, le nouveau collège plafonne autour de 125 élèves, dont une cinquantaine de pensionnaires. La concurrence est forte : le Nord comprend vingt-trois établissements ecclésiastiques semblables, dont huit dans un rayon de vingt kilomètres autour de Merville. De plus, quatre directeurs se succèdent en dix ans, et le départ de l'un d'entre eux est mal accepté par une partie des parents. Enfin, la congrégation ajoute au collège une « école

21. *Institution Notre-Dame d'Espérance. Distribution des Prix du 4 août 1879. Discours prononcé par le R. Père Vanhaecke, Supérieur*, manus., p. 1-2. On remarquera l'ironie de la date, sans doute involontaire.



À Merville, le collège spiritain Notre-Dame d'Espérance.
(Archives CSSp)



À Beauvais, l'Institut du Saint-Esprit.
(Archives CSSp)

apostolique », c'est-à-dire un petit scolasticat, qui représente presque un cinquième des effectifs. L'image du collège est ainsi brouillée, avec deux catégories d'élèves distinctes, dont les parents n'ont pas les mêmes aspirations.

Rambervillers-Épinal

À Rambervillers, c'est Mgr Armand de Briey, ancien élève du Séminaire français (1860-1863), évêque de Saint-Dié depuis 1876, qui fait appel aux spiritains pour redresser le collège en difficulté après la mort du chanoine Conraud (74 élèves en 1879). Le 2 septembre 1880, les spiritains s'installent, le P. Albert Sundhauser étant supérieur de la nouvelle communauté et de l'établissement, bien que l'abbé Morel conserve le titre de principal jusque à sa mort en 1887²².

La laïcisation anticongréganiste amène quelques ennuis administratifs (scellés posés sur l'oratoire, retrait du titre de collège). Saint-Dié est le fief de Jules Ferry, et l'organe opportuniste d'Épinal, *Le Mémorial des Vosges*, mène campagne contre le nouvel établissement. Mais 130 élèves le fréquentent bientôt, encadrés par vingt professeurs et surveillants. Le changement de bâtiment, en raison du manque de place, et posé comme condition par la congrégation pour prendre en charge l'institution, devient nécessaire. En 1886, une société au capital de 800 000 F est constituée, grâce aux notabilités catholiques locales, un terrain de cinq hectares est acheté sur les hauteurs d'Épinal. Un nouveau collège s'y construit, destiné aux 197 élèves de 1887. Les promoteurs ont vu grand : 300 places, chauffage central, éclairage électrique. L'ouverture de l'Institution Saint-Joseph se fait le 8 octobre 1888, avec 200 élèves. Les évêques successifs apportent leur soutien, qu'il s'agisse de Mgr Sonnois – dont le *Mémorial des Vosges* disait qu'il lui était posé comme condition pour être nommé laïcisation de Saint-Joseph – ou de Mgr Foucault son successeur. La *Semaine religieuse* du diocèse rend aussi compte de ses activités²³.

22. AN F17 « Rambervillers » (État du personnel, inspections du 29 mai 1885, 7 juin 1886, 4 juin 1887 – seules pièces présentes).

23. *La Semaine religieuse de Saint-Dié* : L'abbé P., « Distribution des prix à l'Institution Saint-Joseph d'Épinal », 2 juillet 1889, p. 489-493, « Bénédiction et Inauguration solennelle du Pensionnat de Saint-Joseph, à Épinal », 5 août 1889, p. 419-429 ; « Monseigneur à l'Institution Saint-Joseph », 30 septembre 1890, p. 293-297 ; « La Distribution des Prix à

Le cas de Beauvais

À Beauvais, l'Institution du Saint-Esprit se substitue à une réalité antérieure déjà spiritaine. Le 21 novembre 1871, la congrégation du Saint-Esprit s'affilie à l'archiconfrérie de Saint-Joseph, fondée en 1859 par l'abbé Armand Claverie et sise dans la chapelle de l'institution des Frères des Écoles chrétiennes de Beauvais dont il est l'aumônier. En avril 1873, l'abbé Claverie, neveu de Mgr Joseph Gignoux, nouvel évêque de Beauvais (1841), propose au P. Schwindenhammer de prendre la direction de l'Archiconfrérie et de l'aumônerie. Malgré ses réticences, la congrégation cède aux instances de l'évêque. En octobre 1875, en lien avec l'Archiconfrérie, le P. Amet Limbour, animateur d'un cercle ouvrier à Beauvais, ouvre l'Œuvre des clercs de Saint-Joseph afin de répondre aux demandes d'admission de vocations faites de manière dispersées par les différentes missions spiritaines²⁴. Grâce au bulletin de l'Archiconfrérie, elle attire de nombreux dons qui permettent l'aménagement matériel. Des sœurs de Saint-Joseph de Cluny s'adjoignent à la communauté en 1880. En août 1889, sur la demande insistante de Mgr Joseph Péronne, évêque de Beauvais depuis 1884, les Clercs sont

l'Institution Saint-Joseph d'Épinal », 15 août 1890, p. 537-543 ; « Distribution des Prix à l'Institution Saint-Joseph d'Épinal », 7 août 1891, p. 531-538 ; Ch. PIERFITTE, « La Saint-Joseph à Épinal », 25 mars 1892, p. 225-230 ; « Adieux de Mgr Sonnois à l'Institution Saint-Joseph », 24 mai 1893, p. 205-208 ; « Mgr Foucault à l'Institution Saint-Joseph d'Épinal », 14 juillet 1893, p. 484-485 ; Ch. PIERFITTE, « Distribution des Prix au Collège Saint-Joseph d'Épinal », 1^{er} septembre 1893, p. 593-595 ; NEMO, « Variation de Mgr Sonnois », *Mémorial des Vosges*, 27 décembre 1889 ; « Épinal. Distribution des Prix à l'Institution Saint-Joseph », *Le Vosgien*, n° 2495, 1^{er} août 1890, p. 2 ; « Épinal. La distribution des prix de l'Institution Saint-Joseph », *L'Indépendant des Vosges*, n° 32, 9 août 1890, p. 2-3 ; *Institution Saint-Joseph à Épinal. Distribution des Prix sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Foucault, Évêque de Saint-Dié. Samedi 19 août 1893*, Épinal, Imprimerie H. Fricotel, 1893 ; *Académie de Nancy. Institution Saint-Joseph à Épinal. Distribution solennelle des Prix sous la présidence de Monseigneur Foucault, Évêque de Saint-Dié. 30 juillet 1894*, Épinal, Imprimerie Henry Fricotel, 1894 ; *Académie de Nancy. Institution Saint-Joseph à Épinal. Distribution solennelle des Prix sous la présidence de Monseigneur Foucault, Évêque de Saint-Dié. 1^{er} août 1895*, Épinal, Imprimerie Henry Fricotel, 1895.

24. Amet Limbour (1841-1915), spiritain en 1865, affecté aux USA (Providence, Saint-Louis), nommé à Beauvais (1873), supérieur de Rockwell en Irlande (1898), fondateur des écoles agricoles d'Haïti (1894), professeur au Séminaire des Colonies (1897), fondateur de la province canadienne (1905), professeur au Séminaire du Saint-Esprit et responsable du *Bulletin général*, missionnaire à Saint-Louis du Sénégal (1912).

transférés à Seyssinet (Isère) – la fin de leur lien avec l'Archiconfrérie entraîne une diminution des dons et des affiliations entre 1889 et 1893 – et le collègue voulu par Mgr Péronne les remplace, les spiritains acceptant d'en prendre la direction le 2 juillet 1889²⁵.

Ils assument le choix de l'évêque en faveur des familles aisées comme le montre la lettre circulaire du P. Kieffer aux curés du diocèse, en juin 1890, qui explique la raison de la fondation et présente les conditions matérielles. Les prospectus de l'établissement le confirment : classes jusqu'au baccalauréat, filières classique et moderne, débouché dans les carrières civiles et militaires, accueil de sujets distingués, pension annuelle d'un interne de 1 000 F, cours facultatifs d'escrime, de musique, de chant ou d'anglais (l'allemand est la première langue vivante). Cette orientation bourgeoise se manifeste aussi dans la reconstruction à grands frais de l'établissement de 1890 à 1893. En juillet 1890, le P. Kieffer prévoit un bâtiment pour 250 élèves, dont 130 internes. Le personnel est nombreux (enseignant et de service) logé, nourri, blanchi, ce qui justifie l'érection de Beauvais en communauté spiritaine principale en février 1892. Fin 1894, il y a 56 personnes à entretenir (dix-neuf Pères, six scolastiques, cinq Frères, onze sœurs, deux agrégés, treize domestiques). Le spirituel n'est cependant pas oublié : les fortes convictions ennoblissant le cœur, trempant les caractères et donnant sa vraie dimension à la vie, des cours de religion sont dispensés. Le patriotisme local est aussi assumé : Beauvais est ville de garnison depuis 1877, l'état-major de la 6^e Brigade d'infanterie y a son siège, et les grandes manœuvres de septembre 1893 en Île de France, achevées

25. On n'entre pas ici dans les projets d'installation de curés ou de missionnaires spiritains, ou dans ceux qui ont concerné le lieu d'implantation de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph dont il question ci-après. On se rapportera aux archives spiritaines en attendant une histoire à écrire. Arch. CSSp : 2G5, 2-I (notamment « Avant-projet de Convention à passer entre Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Beauvais et le T. R. P. Supérieur Général de la congrégation du Saint-Esprit et du S' Cœur de Marie » – annotation manuscrite du P. Kieffer du 16 avril 1889), 2G5, 3A-IV (lettres du P. Kieffer à la Maison Mère, 9 mars, 8 mai, 10 juin, 11, 12, 16, 17 juillet 1889), 1C1, 1 (Registre du Conseil général, matériel, 1869-1896, p. 277) ; « Translation de l'œuvre des clercs de Saint-Joseph à Seyssinet, près Grenoble et fondation d'un petit collège à Beauvais », *BG*, t. XV, n° 33, septembre 1889, p. 331-332.

Armand Claverie (1820-1891), prêtre en 1848, fait sa carrière dans le sillage de son oncle ; aumônier du collège des Frères des Écoles chrétiennes de Beauvais (1848-1874), aumônier de la prison de Beauvais (1874-1879), chanoine (1879).

près de la ville en présence du Président de la République et de quatre ministres, ont vu 200 000 personnes assister avec ardeur à la cérémonie finale ²⁶.

Mais ce positionnement n'est pas forcément suffisant face à la concurrence éducative dans l'Oise. L'Institution du Saint-Esprit rivalise avec le collège municipal, d'autant plus que la filière classique connaît une nouvelle faveur des parents en 1893. L'enseignement moderne oppose l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, devenu institution d'enseignement secondaire moderne en 1893, et le collège ²⁷. Le petit séminaire Saint-Lucien, plutôt classique, perturbe ce schéma. L'Institution Saint-Vincent de Senlis, fondée en 1837 et tenue par les maristes, attire les élites et fait face à un collège municipal. Le petit séminaire de Noyon et le Pensionnat Saint-Joseph des maristes, à Pont Sainte-Maxence, ne doivent pas être oubliés.

-IV-

Les spiritains, les évêques, la politique

Une Institution du Saint-Esprit antirépublicaine ?

En acceptant des institutions d'enseignement, les spiritains risquent de devenir partie prenante des clivages locaux. Beauvais l'illustre exemplairement, davantage qu'Épinal. Les relations de l'Institution avec Mgr Péronne sont bonnes. L'évêque a imposé les spiritains à un clergé réticent, donne les confirmations à la fin de la première année, et la *Semaine*

26. Arch. CSSp 2G5, 2-I (P. Kieffer, Information sur le plan d'ensemble de l'Institution, l'acquisition de la propriété Pond, les constructions immédiatement nécessaires, 1^{er} juillet 1890), 2-II (P. Ott, État de la situation financière de la Société civile de l'Institution du Saint-Esprit de Beauvais à la date du 1^{er} janvier 1897), 1C1, I (Registre du Conseil général, matériel, 16 février 1892, p. 297) ; J. GANIAGE, art. cit.

27. AN F¹⁷ 14094 (lettre du Vice-Recteur de l'Académie de Paris au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, 11 juin 1892 ; extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Beauvais, séance du 21 octobre 1892 ; Ville de Beauvais. Collège communal de garçons. Traité constitutif, 15 janvier, 30 avril 1892).

religieuse précise que « Sa Grandeur a suivi avec le plus vif intérêt les explications qui lui ont été données, et a de nouveau manifesté sa vive satisfaction pour tout ce qui avait été fait, ainsi que ses espérances pour l'avenir de l'Établissement ²⁸. »

Ce soutien très ferme range l'Institution dans un camp. Un rapport préfectoral de juin 1892, après la mort de l'évêque, résume la situation :

« L'installation à Beauvais, sous les auspices de l'ancien évêque, d'un pensionnat congréganiste destiné à faire tomber le Collège, la suppression de l'aumônerie de ce dernier établissement, la création de journaux violemment opposés aux républicains, telles sont les principales mesures qui avaient provoquées [sic] dans les esprits l'agitation la plus regrettable et motivé de la part de la municipalité (qui, je dois le reconnaître, n'a pas été désavouée par la population), une attitude exceptionnellement hostile à l'Évêché et, comme manifestation finale, le refus d'assister aux obsèques du Prélat décédé ²⁹. »

La coalition implicite de l'évêque et des conservateurs contre la municipalité, explique que le *Journal de l'Oise* rende compte avec faveur de la vie de l'Institution – comme *Le Moniteur de l'Oise*, bien que son directeur soit membre du Conseil d'Administration du collège et de son Association amicale d'anciens élèves. Les fêtes de la première année, « [...] dont le succès est un gage assuré de la prospérité future de l'excellent établissement des Pères du Saint-Esprit de Beauvais », donnent l'occasion de louer l'établissement, « [...] son intelligente et habile organisation, sa paternelle direction, et ses excellents maîtres ». La confiance dans le succès à venir, appuyé sur les autres établissements spiritains, s'inscrit dans un refus de l'enseignement public, présent dans les comptes rendus de la presse : « [...] le succès de l'Institution du Saint-Esprit est certain. Elle répond à un besoin de premier ordre. Elle donne satisfaction aux demandes réitérées d'un grand nombre de familles du département, désireuses d'assurer à leurs enfants, avec les avantages d'une instruction solide, le bienfait d'une instruction chrétienne. » Cette rhétorique bientôt enrichie de nationalisme trouve dans l'hostilité au projet

28. L. D., « Institution du Saint-Esprit », *Semaine religieuse de Beauvais*, 12 juillet 1890, p. 502.

29. AN F¹⁹ 2623, « Dubois Philidor » (lettre du Préfet de l'Oise au Ministre des Cultes, 4 juin 1892).

de Lycée une traduction concrète ³⁰.

Le conseil municipal radical a voté la transformation du collège en Lycée le 29 novembre 1889. Il prévoit en septembre 1890 une dépense de plus de deux millions de francs, mais l'ampleur de la somme divise les conseillers municipaux, alors que *Le Journal de l'Oise* estime qu'il s'agit de « [...] combattre la concurrence d'un établissement rival ». Le maire, Lesage, est attaqué en mars 1891, car moins d'argent est consacré à l'enseignement populaire. L'Institution et le Lycée projeté fixent de plus en plus l'opposition entre radicaux et conservateurs, comme le montre un incident. En novembre 1891, lors d'une promenade, des élèves de 6^e de l'Institution jettent du gravier du haut d'un pont surplombant une voie de chemin de fer, au moment où passe un train. Le conducteur, légèrement touché, porte plainte. Le Père conduisant la promenade et les élèves sont assignés en justice. *La République de l'Oise* annonce à ses lecteurs : « Les Pères du Saint-Esprit en Police Correctionnelle ». *Le Journal de l'Oise* répond : « Paille et poutre ». *La Croix de l'Oise* dévoile les dessous de l'affaire : « Ce sont des congréganistes ». *Le Moniteur de l'Oise* temporise : « À propos d'une gaminerie ». La présentation des faits est tout aussi diverse : cailloux contre gravier, plainte spontanée d'un conducteur blessé contre manipulation par les radicaux locaux d'un machiniste égratigné. Finalement, la responsabilité civile du Père est reconnue et les parents des élèves condamnés aux frais et aux dépens ³¹.

Un difficile équilibre

30. « Liste générale des sociétaires », Association amicale des anciens élèves du collège de Beauvais, *Compte rendu de l'Assemblée générale du 17 octobre 1897. Statuts et règlements particuliers de l'Association*, Beauvais, Imprimerie Avonde et Bachelier, p. 44 ; A. R., « Nouvelles des Communes. Beauvais. Institution du Saint-Esprit », *Journal de l'Oise*, 31 juillet 1890, p. 2 ; « Une charmante soirée », *Le Moniteur de l'Oise*, 18 février 1890 ; Ch. L., « La distribution des prix à l'Institution du Saint-Esprit », *Le Moniteur de l'Oise*, 1^{er} août 1890, p. 2 ; « Nouvelles des Communes. Beauvais. Institution du Saint-Esprit », *Journal de l'Oise*, n° 232, 28 septembre 1890, p. 2 ; A. R., « Nouvelles des Communes. Beauvais. Institution du Saint-Esprit », *Journal de l'Oise*, n° 36-37, 12 février 1891, p. 2 ; « Nouvelles des Communes. Beauvais », *Journal de l'Oise*, n° 179, 27 juillet 1892, p. 1-2.

31. « Nouvelles des Communes. Beauvais. Conseil municipal. Séance du vendredi 26 septembre 1890 », *Journal de l'Oise*, n° 232, 28 septembre 1890, p. 2 ; « Nouvelles des Communes. Beauvais. M. Lesage, le lycée et l'école professionnelle », *Journal de l'Oise*, 27 mars 1891, p. 2 ; « Paille et poutre », *Journal de l'Oise*, 21 janvier 1892 ; G. L.,

L'Institution n'est pourtant pas en elle-même acteur politique, et elle se passerait sans doute de cette guérilla. Pour certains, elle est avant tout un établissement scolaire, ainsi au *Moniteur de l'Oise*, ou pour le curé-doyen de la paroisse Saint-Étienne, sur le territoire de laquelle elle est installée, l'abbé Philidor Dubois, ancien élève du Séminaire français (1868-1870). Estimé par son évêque, il a une carrière rapide. Professeur de philosophie à Noyon (1874), curé de La Chapelle aux Cols (1875), vicaire à la cathédrale de Beauvais (1877), premier vicaire à Saint-Étienne (Beauvais) (1878), chanoine honoraire (1888), il est curé de Saint-Étienne en 1890. Il recherche la conciliation avec la mairie radicale et les républicains, refusant tout acte pouvant être interprété comme un engagement politique. Lors de la pétition pour la restauration de la procession en l'honneur de Jeanne Hachette, supprimée par la mairie, il donne d'abord sa signature, mais la retire en apprenant sa dimension politique. Le maire se félicite explicitement de son attitude et la municipalité vote une subvention pour la campagne de restauration de Saint-Étienne menée à partir de 1895. Cette attitude explique que le Dr Gérard ait appuyé, avec le conseiller général Horace Moisan, la proposition faite en 1892 par le député de l'Oise Alexis Delaunay, de le nommer à l'évêché de Beauvais, et que sa candidature ait retenu l'attention du Directeur des Cultes, Charles Dumay, après que les renseignements transmis par le préfet se furent révélés bons. Mais l'affaire ne se fit pas, le Ministre des Cultes, Louis Ricard, étant strictement opposé à toute nomination comme évêque d'un prêtre originaire du diocèse. Par ailleurs, les milieux intransigeants et antirépublicains firent campagne au moins dans Beauvais contre l'abbé Dubois, alors que filtraient des bruits de nomination³².

Ainsi, l'Institution du Saint-Esprit bénéficie-t-elle d'un possible

« Chronique locale. Les Pères du Saint-Esprit en Police Correctionnelle », *La République de l'Oise*, 21 janvier 1892 ; « Nouvelles des Communes. Beauvais. Ce sont des Congréganistes », *La Croix de l'Oise*, 22 janvier 1892 ; H. M., « Nouvelles locales, Arrondissement de Beauvais. Beauvais. A propos d'une gaminerie », *Le Moniteur de l'Oise*, 23 janvier 1892.

32. L'attitude politique de l'abbé Dubois est considérée comme suffisamment sûre pour que des projets de nomination perdurent jusqu'en 1896, fortement appuyés par Mgr Fuzet. Mais le refus du pressenti empêche l'affaire de se conclure, alors qu'un brouillon de décret

Le P. Henri LE FLOC'H
(1852-1950)

Le jeune père Le Floc'h
a commencé sa carrière
d'enseignant comme professeur
de philosophie à Merville,
de 1886 à 1887 ;

puis, à Épinal, de 1888 à 1894.

Il est supérieur du collège
à Beauvais, de 1894 à 1900,
sous l'épiscopat de Mgr Fuzet.



Mgr Edmond-Frédéric
FUZET
(1839-1915)

Évêque de La Réunion
en 1888, il est nommé à
Beauvais, en 1892,
où il connaît
des débuts mouvementés.
En décembre 1899,
il devient archevêque
de Rouen.

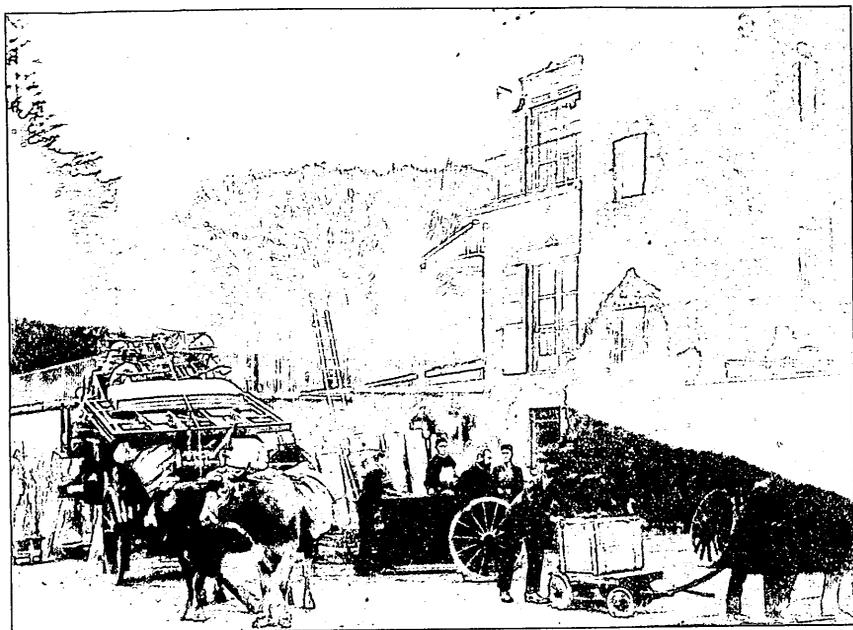
Ainsi, Merville, Beauvais et Épinal, établissements spiritains, permettent-ils d'approcher les manières dont la congrégation du Saint-Esprit est aussi congrégation enseignante. Elle n'est pas à l'initiative de la fondation, sauf lorsque cela répond à ses vues propres (Beauvais avec l'Œuvre des clercs) et se soucie presque toujours d'assurer son recrutement. Beauvais, en tant que collège uniquement destiné aux élites, présente la particularité, à partir de 1890, d'orienter plus nettement la congrégation vers le combat antilaïque. Elle prend ainsi, depuis 1875, le risque d'être entraînée dans les polémiques entre catholiques et entre catholiques et républicains. De plus, elle renforce en son sein les tensions entre missionnaires et éducateurs, ces derniers, qui n'ont pu, ou voulu, partir (ou rester) aux missions, pour des raisons variées – de santé notamment –, représentant, en France même en 1888, plus du tiers des spiritains d'origine française (154 sur 450). Les choix plus nettement missionnaires des Chapitres de 1892 et 1896 conduisent à réduire cette proportion (166 sur

Cependant, la majorité des évêques s'orienta, avec nombre de congrégations, vers la résistance, un comité se constituant même pour la défendre et l'organiser. Le 25 juillet, l'avocat des Frères des Écoles chrétiennes et des Filles de la Charité, M^e Louchet, publia un mémoire juridique réalisé à la demande de congrégations favorables à la soumission (Compagnie de Saint-Sulpice, Lazaristes, Filles de la Charité, congrégation du Saint-Esprit, Pères des Missions étrangères, Frères des Écoles chrétiennes). Il défendait au plan pratique l'obéissance. La virulente protestation d'une partie de la presse catholique dut faire face à une lettre du cardinal Rampolla au cardinal Couillé, le 24 août, qui laissait leur liberté aux supérieurs des congrégations, position renouvelée le 7 septembre dans une lettre au cardinal Lecot. Finalement, lors de la première exécution de la loi en octobre, les congrégations autorisées payèrent, les autres résistèrent et obligèrent le Trésor public à multiplier les procès (R. P. LECANUET, *L'Église de France sous la III^e République. III. Les signes avant-coureurs de la Séparation. Les dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X (1894-1910)*; Paris, Librairie Félix Alcan, 1930, p. 21-71; J. BRUGERETTE, *Le prêtre français et la société contemporaine. II. Vers la Séparation de l'Église et de l'État (1871-1908)*, Paris, P. Lethiellieux, 1935, p. 186-202). Pour la question du point de vue de la congrégation du Saint-Esprit, P. Grizard, « Au sujet du droit d'accroissement », *BG*, t. XVII, n^o 106, novembre 1895, p. 835-837 (la congrégation subit l'accroissement sans l'accepter, et n'est pas désapprouvée par Rome; le choix a été pris en fonction des intérêts de la congrégation et de ses œuvres; est publiée à la suite la lettre au pape, du 17 octobre, des supérieurs des lazarisistes, des sulpiciens, des MEP, des Frères des Écoles chrétiennes, des spiritains, expliquant leur choix), à compléter avec le registre du Conseil général, matériel, 1868-1896 (Arch. CSSp : 1C1, 1), p. 344, 351, 352-353, 354-355 (qui laisse voir le souci d'être couvert par les « hautes autorités ecclésiastiques »).

540 en 1895), et l'application de la loi sur les associations, en 1902-1903, permettra à la congrégation de régler définitivement cette question. Son identité missionnaire, aux yeux de ses membres français, est ainsi définitivement assurée, quand bien même la réalité n'y correspondit jamais tout à fait ³⁵ *.

35. J. ERNOULT, *Histoire de la Province spiritaine de France*, *op. cit.*, p. 33-39.

* Paul Airiau, agrégé d'histoire, diplômé de Sciences-Po, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, Docteur en Histoire avec une thèse sur le Séminaire français de Rome au temps du P. Le Floch. En 1995, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, il avait fait son mémoire de DEA d'Histoire du xx^e siècle sur : « La pensée catholique, 1946-1956 : romanité à la française ou "intégrisme" ? ». Livres publiés : - *L'Église et l'Apocalypse du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Berg International, 2000, 203 p. ; - *L'Antisémitisme catholique en France au XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Berg International, 2002, 167 p. ; - *100 ans de laïcité française, 1905-2005*, Paris, Presses de la Renaissance, 2005, 287 p. Articles et contributions diverses à des colloques : - « Catholiques français versus Rock'n roll », dans : *L'Église et la Culture, V^e Université d'été d'histoire religieuse*, Actes réunis par G. Cholvy, Montpellier, Centre régional d'Histoire des mentalités, Université Paul Valéry, 1997, p. 233-264 ; - « Les hommes de la *Pensée catholique* », *Catholica*, été 1998, p. 59-74 ; - « Mgr Meric contre le chanoine Brettes. Le conflit de 1898 à la Société des Sciences Psychiques », *Politica hermetica*, n° 12, « Les contrées secrètes », 1998, p. 171-204 ; - « Les missions paroissiales de la Communauté apostolique Aïn-Karem », dans : *Les Missions intérieures en France et en Italie du XVI^e siècle au XX^e siècle*, Actes du colloque de Chambéry (18-19 mars 1999) réunis par Christian Sorrel et Frédéric Meyer, Chambéry, Institut d'études savoisiennes-Université de Savoie, 2001, p. 485-496.



Seyssinet (Isère), en février 1904 :
l'école des petits clercs de Saint-Joseph part en exil...



... à Suse (Val d'Aoste, Italie), où elle restera jusqu'en 1920.

Note sur les mesures de la « persécution combiste » atteignant les spiritains en France (1903)

Jean Ernoult *

En tête du *Bulletin général* de la congrégation du Saint-Esprit de janvier 1903 figure cet avertissement du supérieur général, Mgr Le Roy : « Au commencement de cette nouvelle année 1903, nous ne pouvons nous dispenser [...] de laisser entrevoir les épreuves qui nous attendent. La guerre antireligieuse ¹, qui s'est abattue sur la France, s'étend tous les jours : nous nous ferions une inutile et dangereuse illusion si nous croyions que nous serons épargnés ² » Et le *Bulletin général* de février 1903 précisait : « La situation religieuse en France. Sous ce titre, jusqu'à nouvel ordre, nous donnerons ici des nouvelles de la situation qui nous est faite ou qui nous menace. C'est le Conseil d'État qui devait, d'après la loi, examiner les demandes en autorisation de nos divers établissements de France ; mais on sait déjà que le Gouvernement ne transmettra au Conseil d'État que les dossiers relatifs aux maisons

* Voir la présentation de l'auteur à la fin de l'article.

1. La politique anticléricale du gouvernement français avait commencé quelques années plus tôt. Cf. Jacqueline LALOUETTE, *La République anticléricale, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2002, 476 p. ; Jacqueline LALOUETTE, Jean-Pierre MACHELON, (dir.), *1901, les congrégations hors la loi ?*, Paris, Letouzey et Ané, 2002, 304 p. ; et l'excellente synthèse : Christian SORREL, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Cerf, 2003, 265 p.

2. *BG*, n° 191, t. 22, p. 1. Ce texte est le début d'une lettre datée du 23 décembre 1902.

auxquelles il n'est pas contraire. Cette information seule est grosse de menaces. »

Douze maisons fermées

Mois par mois, par l'intermédiaire du bulletin, Mgr Le Roy tient ses confrères au courant de la situation, jusqu'au bulletin de décembre 1903³ :

« La situation religieuse en France. Décision fermant douze de nos maisons. Notre tour devait venir : il est venu. Au commencement de novembre, la situation des trois congrégations, du Saint-Esprit, de Saint-Lazare et des Missions Étrangères, a fait l'objet d'un examen de la part du Gouvernement ; elle a été, pour toutes, réglée de la même manière. On leur laisse les seuls établissements que l'on considère comme essentiels à leurs fins : une Maison-Mère, une maison de formation (pouvant comprendre scolasticat, noviciat de clercs et de frères, et cours littéraires annexes), une maison de retraite, et des procures dans les ports d'embarquement.

« Dans ces limites la Congrégation du Saint-Esprit reste autorisée pour les Missions, et spécialement pour les Missions coloniales, comme les Lazaristes le sont pour les Missions du Levant, et les Missions Étrangères pour celles de l'Extrême-Orient.

« Le 4 novembre, une décision était prise en ce sens par M. Combes⁴, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, et, du même coup, la fermeture était prononcée contre 1 maison des Missions Étrangères, 19 de Saint-Lazare et 12 des nôtres.

« Voici la lettre qui a apporté cette nouvelle à Mgr Le Roy, supérieur général, le 9 novembre, au soir. Elle lui fut remise par le commissaire de police du quartier du Val-de-Grâce, qui l'informa en même temps que le délai accordé était de deux mois (1^{er} janvier 1904).

3. *BG*, n° 202, p. 365. La citation qui suit est un peu longue, mais les faits sont d'une telle importance pour la Province spiritaine de France qu'il est nécessaire d'être assez complet sur le sujet.

4. Émile Combes (1835-1921) : Homme politique français, il fut successivement président du Sénat (1894-1895), ministre de l'Instruction publique (1895-1896) et président du Conseil (1902-1905). Sa politique anticléricale, qui aboutit à la loi de séparation de l'Église et de l'État, provoqua une rupture du gouvernement républicain avec le Saint-Siège (juillet 1904). Combes démissionna (janvier 1905) après l'affaire des fiches.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

Paris, le 4 novembre 1903.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CULTES

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL,

À la date du 1^{er} octobre 1901, vous m'avez adressé une demande tendant à obtenir l'autorisation prévue par l'art. 13, § 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901, notamment en faveur de 12 établissements de votre Congrégation, situés à :

- 1° St-Ilan en Langueux, département des Côtes-du-Nord ;
- 2° Seyssinet (Commune de Pariset), département de l'Isère ;
- 3° St-Michel de Priziac, département du Morbihan ;
- 4° Langonnet, *id.* ;
- 5° Merville, département du Nord ;
- 6° Beauvais, département de l'Oise ;
- 7° Cellule, département du Puy-de-Dôme ;
- 8° Orly-Grignon, département de la Seine ;
- 9° Châtenay, *id.* ;
- 10° Mesnières, département de la Seine-Inférieure ;
- 11° Épinal, département des Vosges ;
- 12° Misserghin, département d'Oran.

Après examen des pièces produites à l'appui de cette demande et des résultats de l'instruction à laquelle il a été procédé, j'ai décidé qu'il n'y avait pas lieu de transmettre les dossiers au Conseil d'État en vue des autorisations sollicitées.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier que votre demande est rejetée en ce qui concerne les établissements de votre congrégation ci-dessus désignés.

Je vous rappelle qu'aux termes de la loi du 4 décembre 1902, « sont passibles des peines portées par l'art. 8, § 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 (amende de 16 à 5 000 francs et emprisonnement de six jours à un an) tous individus qui, sans être munis de l'autorisation exigée par l'art. 13, § 2, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste, de quelque nature qu'il soit, que cet établissement appartienne à la congrégation ou à des tiers ; qu'il comprenne un ou plusieurs congréganistes. »

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
É. COMBES ⁵.

L'article du *Bulletin général* ajoute :

« Dans une longue conversation que Mgr Le Roy avait eue l'avant-veille avec M. Dumay, directeur général des Cultes, cette mesure lui avait été annoncée, mais d'une façon générale. Par cette lettre nous voyons douzè de nos maisons fermées à la fois, et nous tomber sur les bras près de 300 pères ou frères, dont une centaine de vieillards et de malades, avec plus de 1 500 enfants et jeunes gens ⁶. »

Dans le *Bulletin général* de janvier 1904 ⁷, des précisions étaient données sur chacune des maisons « frappées par le décret de fermeture du 4 novembre et abandonnées par les membres de la Congrégation ». Un sursis avait été obtenu pour certaines : Saint-Ilan (1^{er} février) ; Orly-Grignon, Seyssinet, Saint-Michel de Priziac (1^{er} mars). Pour Langonnet, « le décret de fermeture a été rapporté, et l'abbaye nous est conservée comme maison de retraite ».

5. *Ibid.*, p. 366-367.

6. *Ibid.*, p. 367.

7. *Ibid.*, n° 203, p. 405-406.

Les maisons qui restent

Cet article de janvier 1904 concluait :

« Les maisons qui nous restent, en France, sont donc les suivantes :

« La MAISON-MÈRE (Paris, 30 rue Lhomond), comprenant l'administration générale de la Congrégation, et le Séminaire des colonies pour la formation du clergé séculier des diocèses coloniaux (Martinique, Guadeloupe, Réunion), ainsi que des préfectures apostoliques de la Guyane et de Saint-Pierre et Miquelon ;

« La maison de CHEVILLY (par l'Hay, Seine), avec le noviciat des frères, celui des clercs, et le scolasticat ;

« L'Abbaye de N.-D. de LANGONNET (par le Faouët, Morbihan), destinée à servir de maison de retraite ;

« Une procure à BORDEAUX ; une procure à MARSEILLE.

« Seule la Maison-Mère est légalement autorisée ; l'autorisation des autres maisons sera soumise ultérieurement à l'examen du Conseil d'État ⁸. »

On aura remarqué que toutes les démarches concernant cette affaire sont faites par le Supérieur général, à qui est adressée la correspondance. Si le Provincial de France a eu un rôle à jouer, cela n'a pu être que celui de conseiller *.

8. *Ibid.*, p. 407.

* Spiritain, missionnaire au Congo de 1948 à 1978, Jean Ernoult réside actuellement à la maison de Chevilly-Larue. Membre du Comité Histoire de la Province spiritaine de France, il continue à travailler pour la revue *Mémoire Spiritaine* dont il a été le premier administrateur. Au Congo, il a publié des manuels scolaires (histoire, géographie, sciences) pour les écoles primaires. Plus récemment, il a fait paraître : – *La Maison mère de la Congrégation du Saint-Esprit*, Paris, 1997, brochure de 64 pages et, dans la collection “Mémoire Spiritaine. Études et documents” : – *Spiritains au Congo, de 1865 à nos jours. Matériaux pour une histoire de l'Église au Congo*, Paris, Congr. du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond, 1995, 496 p. (cartes, photos, index) ; – *Histoire de la province spiritaine de France*, Paris, Congr. du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond, 2000, 454 p. (carte, photos, index).



Mgr Anatole-Joseph TOULOTTE (1852-1907)
Deuxième vicaire du Sahara-Soudan 1891-1897

**Mgr Anatole-Joseph Toulotte
des Missionnaires d'Afrique
Deuxième vicaire apostolique
du Sahara-Soudan
(1852-1907)**

*Jean-Claude Ceillier **

Les pages qui suivent voudraient présenter l'une des figures marquantes de la première génération des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). Il s'agit d'Anatole-Joseph Toulotte, premier successeur de Lavigerie comme vicaire apostolique du Sahara-Soudan. Il est entré dans la Société des Missionnaires d'Afrique en 1873, déjà grand séminariste, et Mgr Lavigerie, fondateur des Pères Blancs, l'a bien connu et lui a confié des responsabilités importantes. Son parcours est représentatif, à bien des égards, de ce qu'a vécu un bon nombre des premiers missionnaires de cette période, mais sa personnalité assez exceptionnelle donne à sa vie un relief particulier ¹.

* Né en 1938, à Nantes, Jean-Claude Ceillier est membre de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). Après des études à l'Université de Strasbourg où il obtient une maîtrise d'histoire du christianisme, il enseigne dans plusieurs grands séminaires en Afrique Occidentale et publie une brève histoire de l'Église des premiers siècles à l'usage des séminaires africains. Après avoir occupé divers postes de responsabilité dans son institut, il est actuellement en charge du service historique des Pères Blancs. Il réside dans une communauté de son institut à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1. Sur Toulotte on peut consulter : « Notice sur Monseigneur Toulotte », *Chronique de la Société des Missionnaires d'Afrique*, supplément au n° 136, mars 1907 (citée : *Chronique*) ;

Les premières années (1852-1873)

Anatole Toulotte est né en France dans le village de Lisbourg, diocèse d'Arras, le 7 janvier 1852. Son père était burrelier ; une famille plutôt pauvre qui comptera neuf enfants, sept garçons et deux filles : Anatole est l'aîné. Le curé du village prenait alors en charge les enfants qui lui semblaient mériter d'être suivis, et il accueille ainsi le petit Anatole à l'école du presbytère. Toulotte gardera toute sa vie beaucoup de reconnaissance à ce prêtre. En octobre 1865, Anatole quitte son village pour le collège de Sainte-Austreberthe, dans la ville voisine de Montreuil-sur-Mer, et il y passe six années. Vingt ans plus tard, en août 1891, il y reviendra présider une messe solennelle à l'occasion de sa consécration épiscopale ; il rappellera alors qu'il n'est pas le seul ancien du collège à être parti vers l'Afrique : en effet, cinq Missionnaires d'Afrique venaient déjà de ce collège, dont notamment le père Lourdel, missionnaire en Uganda au temps des martyrs de ce pays².

À la fin du collège, en 1871, Toulotte entre au grand séminaire d'Arras, et une année plus tard, il y reçoit la tonsure et la soutane. On note déjà son caractère silencieux et effacé, plutôt porté à la solitude. À cette époque de fondation, quelques pères de la Société des Missionnaires d'Afrique sillonnaient la France pour chercher des vocations. Le père Charmetant, un des tout premiers compagnons de Lavigerie, passe ainsi dans le diocèse d'Arras et parle de la mission aux séminaristes. Deux d'entre eux obtiennent de l'évêque l'autorisation de rejoindre cette nouvelle société missionnaire : Anatole Toulotte, et Léonce Bridoux, qui deviendra vicaire apostolique du Tanganyika où il mourra à l'âge de 35 ans, le 21 octobre 1890.

Formation et premières responsabilités (1873-1877)

Les deux amis débarquent à Alger le 24 février 1873, et on est stupéfait d'apprendre que c'est à ce moment-là seulement que Toulotte écrit à ses parents pour leur dire où il se trouve : il avait quitté sa famille sans les informer, ayant,

« Monseigneur Toulotte, Évêque de Thagaste », notice biographique publiée par la *Semaine religieuse* d'Arras, 1907 (citée : *Notice biographique*) ; *Anatole Toulotte : Voyage au Soudan, 1896-1897*, présenté et publié par Joseph-Roger de BENOIST, Chronique du Centenaire de Ségou, n° 1, édition polycopiée, 138 pages, Atelier Efata, San (Mali), avril 1995.

2. Voir sa récente biographie : Armand DUVAL, *Le Père Siméon Lourdel (1853-1890), Apôtre de l'Ouganda*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2004, 277 p.

selon ses propres paroles, le sentiment que Dieu lui demandait d'agir ainsi ! On peut penser qu'il redoutait d'avoir à résister aux pressions de ses parents qui, de fait et malgré leur foi profonde, souffriront longtemps de cette séparation.

Le noviciat commence le jour même à Alger pour les deux nouveaux arrivés. Tous les deux prononcent leur serment missionnaire un an plus tard, le 2 février 1874, et reprennent alors leurs études de théologie. À cette époque le cursus des études était loin d'être aussi structuré qu'aujourd'hui et Lavigerie a un grand besoin de personnel. Comme il est fréquent dans ces premières années de l'histoire de la Société, le père Toulotte se voit alors confier une charge apostolique, tout en continuant ses études de théologie : il est nommé responsable d'une section d'enfants à un des orphelinats fondés par Lavigerie, et cela dure quatre mois.

Toulotte intègre ensuite le scolasticat, installé depuis quelques mois tout à côté de Notre-Dame d'Afrique, à Alger. En même temps, en septembre 1874, il est nommé professeur d'arabe au noviciat de Maison-Carrée. Il est finalement ordonné sous-diacre, diacre et prêtre en octobre 1874, en même temps que son compagnon Léonce Bridoux. Ils sont ordonnés par l'évêque de Constantine, Mgr Robert, un ami de Lavigerie qui deviendra par la suite évêque de Marseille. Après son ordination il continue son service d'assistant du supérieur et de professeur d'arabe au noviciat, et il acquerra une excellente maîtrise de cette langue.

Un événement montre alors la confiance que lui faisaient déjà ses confrères : il est élu comme membre du conseil général de la Société au Chapitre général de 1875. Il s'agit du deuxième Chapitre (le premier avait eu lieu l'année précédente), qui se tient directement sous la responsabilité du fondateur et compte quinze participants. Toulotte est présent à cette assemblée comme représentant du poste de Maison-Carrée, près d'Alger, et il est élu dès le premier tour comme nouvel assistant général (18 octobre 1875) ; il est âgé de 23 ans. On lui confie en même temps la charge de trésorier. Tout cela l'amènera à voyager souvent de poste en poste pendant les trois années à venir.

L'année suivante, en 1876, le père Toulotte se voit nommé à une œuvre par laquelle Lavigerie espérait faire naître des vocations venues du monde algérien, le "petit noviciat" ou noviciat arabe. Créé en 1873 ce pré-noviciat est alors installé dans des bâtiments voisins de Notre-Dame d'Afrique et compte une vingtaine d'élèves. Cette sorte de moyen séminaire se révéla en fait difficile à animer, même si Toulotte, nommé directeur, y fit preuve de réelles capacités d'animateur et d'éducateur. Trois jeunes cependant entreront au grand noviciat l'année suivante. Finalement Mgr Lavigerie décidera en 1877 la fermeture de cet établissement qui ne donnait pas les résultats qu'il en

attendait. Cependant avant même cette fermeture Anatole Toulotte reçoit une autre affectation qui le conduit vers le Sahara : nous sommes en juillet 1877.

Le Sahara et Jérusalem (1878-1880)

En 1876, trois Pères Blancs, les pères Ménoret, Paulmier et Bouchand, avaient été massacrés au Sahara lors d'une expédition en direction de la boucle du Niger et de Tombouctou. Très impressionné par ce drame, le père Anatole Toulotte écrit à Mgr Lavigerie et propose de participer à une nouvelle expédition vers le sud pour prendre la relève des disparus. La notice nécrologique de Toulotte, que notre exposé suit d'assez près pour cette période, cite la réaction de Lavigerie que cette lettre semble impressionner vivement :

« Le P. Toulotte demande instamment à aller à Tombouctou, à pied et en guenilles, s'il le faut ; j'admire son zèle et aussi sa sagesse, car, pour moi, l'une des causes de la mort de nos chers martyrs est qu'ils ont emporté trop de bagages et de chameaux. On les a crus riches et cela suffisait, pour peu que les touaregs aient été poussés. »

Sans être investi d'aucune mission vers Tombouctou comme il le demandait, Toulotte est cependant nommé en juillet 1877 au Sahara, plus exactement au poste de Metlili, situé à une quarantaine de kilomètres au sud de Ghardaïa³. Disons en passant que cette nomination qui l'écarte loin d'Alger mettra fin à sa charge d'assistant général. Il se retrouve dans ce poste du sud algérien avec deux autres pères dont le père Lourdel, le futur missionnaire de l'Uganda. La réserve, et, parfois, l'hostilité de la population locale ne facilitent pas l'insertion des missionnaires et leur inexpérience, comme le soulignera un rapport un peu plus tard, ajoute encore à ces difficultés. D'ailleurs, ce poste de Metlili sera fermé quelques mois plus tard, en février 1878. Voici quelques réflexions sur la difficulté des contacts avec les gens, telles que les confie Toulotte dans sa correspondance :

3. Voici la note insérée dans la Chronique à propos de Metlili : « Metlili, fondée en décembre 1874 par le P. Paulmier, avait été régulièrement occupée jusqu'au départ des PP. Ménoret, Paulmier et Bouchand (14-15 janvier 1876). Les Pères Deguerre et Macherel, à la recherche des restes des martyrs, y passèrent quelques jours en mai 1876 ; puis les Pères Bresson, Soboul et Macherel y demeurèrent trois mois (juin-septembre 1876). La mission fut reprise en octobre 1877, pour être abandonnée en février 1878, et reprise encore en 1883 pour être définitivement abandonnée en 1884. » (*Chronique*, p. 146).

« J'ai souvent de longues conversations avec les marabouts et les lettrés du pays ; je ne crois pas qu'il en résulte grand profit. Ancrés dans leur routine, ils sont indifférents à tout le reste. Ils voudraient me convertir à eux, moi qui suis venu les convertir à Notre-Seigneur ! »

Et un des confrères de son poste témoignera plus tard :

« Chez quelques-uns il y avait une véritable hostilité. Un certain Mouley Taïeb prétendait défendre au P. Toulotte d'écrire le coran ; une fois même, il lui dit : ' Si je connaissais celui qui t'a appris l'arabe, je le tuerais ' 4. »

Deux circonstances accélèrent la fermeture de ce poste de Metlili : d'une part, le projet de Lavigerie de fonder une mission au Mzab réputé plus hospitalier, et, d'autre part, l'émergence d'un nouveau champ d'apostolat considérable, celui des régions d'Afrique Équatoriale dont il reçoit la charge à cette époque. Pour Toulotte cependant c'est un autre horizon missionnaire qui s'ouvre, celui de la Palestine et plus précisément de Jérusalem.

Le père Toulotte à Jérusalem

Cet épisode de la vie du père Toulotte n'est pas très important par sa durée, mais il va jouer un rôle déterminant pour révéler la personnalité profonde de cet homme et les talents qu'il possède. Le sanctuaire de Sainte-Anne de Jérusalem est devenu territoire français à la suite de la guerre de Crimée. En 1877, des pourparlers s'engagent entre la Congrégation de la Propagande et Monseigneur Lavigerie, qui aboutissent finalement à confier ce sanctuaire à la Société des Missionnaires d'Afrique 5.

Toulotte fait partie de la première équipe qui va ouvrir ce nouveau poste, en octobre 1878. Ils sont quatre, les pères Toulotte, Roger, Labardin, et le Frère Laurent. Leur mission est de fonder une École supérieure d'études bibliques, et le père Toulotte en sera le directeur. On sait que cette fondation se transformera assez vite en école apostolique, pour devenir finalement un grand séminaire pour le clergé catholique de rite oriental.

Toulotte est déjà connu parmi ses confrères pour ses capacités linguistiques (langues arabe et hébraïque notamment) et pour son intérêt pour l'archéologie.

4. *Chronique*, p. 146.

5. Sur cette fondation, cf. François RENAULT, *Le Cardinal Lavigerie*, Fayard, Paris, 1992, p. 482-483.

Durant les deux années de son séjour à Jérusalem, il va révéler pleinement l'ampleur de ses dons intellectuels, mais aussi l'impressionnante attirance qu'il ressent pour la vie quasi érémitique la plus austère. Travailleur infatigable, il accomplit en quelques mois un énorme travail d'étude, avec de nombreux voyages sur les lieux bibliques et des recherches approfondies dans les auteurs religieux, anciens et modernes. Le père Féderlin souligne qu'il était alors un familier des grandes bibliothèques religieuses de Jérusalem, prenant énormément de notes qui lui servaient à préparer ou à compléter ses voyages sur le terrain ⁶. Quant à son régime personnel de vie voici ce qu'en écrivait plus tard son ancien confrère le père Roger, devenu prêtre du diocèse de Tunis :

« Je ne l'ai pas vu un seul jour se départir de sa manière de vivre on ne peut plus édifiante. Il mangeait peu, ne buvait que de l'eau et passait une partie de ses nuits à prier et à étudier. Naturellement il avait pris ses mesures au sujet de l'obéissance à la Règle, vis-à-vis de ses Supérieurs, pour suivre un pareil régime, qui rappelait les anciens anachorètes, et mieux l'illustre docteur de Bethléem, le grand saint Jérôme, qu'il s'appliquait à imiter, assez heureusement d'ailleurs ⁷. »

La *Chronique*, en mentionnant son rappel à Alger après deux ans, laisse discrètement percevoir une certaine désapprobation par rapport à une décision aussi peu opportune : n'a-t-on pas retiré le père Toulotte au moment où il aurait pu commencer à publier des ouvrages et des études de valeur sur la Terre-Sainte ? Sans doute, mais, en septembre 1880, se tient le sixième Chapitre général des Missionnaires d'Afrique et le père Toulotte y est à nouveau élu assistant : il doit donc rejoindre ses confrères à Alger.

La direction du noviciat (1880-1882)

Nommé assistant général Toulotte se voit confiée en même temps une autre charge, comme cela se fait fréquemment alors, et une charge importante : il est maître des novices. Il remplace à ce poste de confiance le père Charbonnier, un compagnon des premières heures lui aussi, qui vient d'être appelé à la responsabilité de vicaire général de la Société, le fondateur restant supérieur général en titre. Lavigerie, en choisissant Toulotte comme supérieur du noviciat, montre la confiance qu'il a dans cet homme dont la réputation de sainteté est déjà répandue dans la Société. Un de ses confrères, le père Charmetant, dit de lui qu'il ne lui connaît qu'un seul défaut, celui de la timidité.

6. Cf. *Chronique*, p. 147.

7. *Ibidem*.

Pendant les quelques mois de ce ministère le père Toulotte semble heureux, même s'il regrette Jérusalem. On a peu de confidences personnelles de sa part, mais il écrit régulièrement au curé de son village natal, et voici un extrait de sa lettre de Noël 1880 :

« Tout va bien pour moi dans ma nouvelle situation... Il semble que rien ne manque à une parfaite félicité. Hélas ! le cœur ne sera rempli que là-haut. Je soupire après la Jérusalem céleste, et même encore après la Jérusalem terrestre, que j'ai quittée il y a quelques mois à peine. Les belles fêtes de Noël reportent ma pensée, mon imagination, à la grotte de Bethléem ⁸... »

Cette situation paisible dont il se réjouit ne durera pas. Dans l'été 1881, arrive de Zanzibar la nouvelle du massacre de deux missionnaires et d'un auxiliaire laïque, en Afrique Équatoriale. Il s'agit des pères Deniaud, Augier et d'un laïque belge, M. d'Hoop. Installés sur la rive est du lac Tanganyika, à une centaine de kilomètres au nord de la ville d'Ujiji, sur le territoire de l'actuel Burundi, ils avaient engagé une lutte courageuse mais sans doute téméraire contre les trafiquants d'esclaves, très puissants dans la région. Le 4 mai 1880, ces trois missionnaires sont tués. Faisons à ce propos un bref retour en arrière.

À la suite de diverses démarches et d'une requête adressée à la Propagande au début de 1878, Mgr Lavigerie s'était vu confié, par décret du 24 février 1878, la charge de lancer la mission dans les régions intérieures du Tanganyika et de l'Uganda actuels. Une première caravane était aussitôt partie vers Zanzibar en avril de la même année, comprenant cinq missionnaires pour le Nyanza (Uganda), et cinq autres pour le Tanganyika. En juin de l'année suivante, une seconde caravane prend le départ, comprenant elle aussi des pères, des frères et quelques auxiliaires laïques, dix-huit personnes en tout ⁹. Une troisième caravane s'embarque à Marseille en octobre 1880.

La mission dans ces régions inconnues n'a pas débuté sans difficultés ni épreuves, mais la mort violente de ces trois missionnaires, en mai 1881, suscite une émotion particulière. Le père Toulotte, pour sa part, ressent ce drame comme un appel personnel à renouveler sa disponibilité auprès de Mgr Lavigerie et il lui écrit, comme il l'avait fait en 1876, en demandant d'être envoyé en Afrique Équatoriale. Il avait déjà manifesté ce désir de partir lors de la première caravane, en 1878, et cette fois Lavigerie accueille favorablement sa demande et lui répond :

8. Cité dans la *Notice biographique*, Arras, 1907.

9. Cf. J. MERCUY, *Les origines de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). 1867-1892*, Maison-Carrée, hors commerce, 1929, p. 287-288.

«Je vous crois en effet, mon cher enfant, une vraie vocation pour l'Afrique Équatoriale et je prends volontiers l'engagement de plaider votre cause auprès du Conseil pour le plus prochain départ. D'ici là, soyez paisiblement à vos importantes fonctions ¹⁰. »

Cette promesse sera d'ailleurs confirmée à l'intéressé de manière inattendue. Lavigerie fait régulièrement appel à la générosité de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, et il écrit au Conseil de cet organisme pour l'informer qu'une nouvelle caravane est en cours de préparation et qu'elle sera dirigée par un certain père Toulotte. Le conseil n'a pas perçu le caractère encore confidentiel de cette lettre et la cite dans son bulletin *Les Missions Catholiques* du 12 mai 1882 ¹¹ : c'est ainsi que le père Toulotte apprend sa nomination. Lavigerie lui écrit, embarrassé, en expliquant qu'il y a eu malentendu sur la destination de la lettre mais qu'il confirme la nomination.

Profondément heureux, le père Toulotte se prépare au départ, notamment en se séparant de sa bibliothèque arabe et se mettant à l'étude de la langue swahili. Responsable de la caravane, il soumet à Lavigerie ses plans pour l'organisation du voyage, le choix des missionnaires, etc. Et pourtant, il ne partira pas. En effet, Mgr Lavigerie, sans doute sous la pression du manque de personnel compétent, annule le départ de Toulotte vers Zanzibar et lui demande de repartir à Jérusalem.

Second séjour à Jérusalem (1882-1884)

Le père Toulotte arrive à Jérusalem en octobre 1882 et il y restera deux années. Il est chargé, cette fois, d'ouvrir le grand séminaire de rite oriental qui constituera, pendant près d'un siècle, l'essentiel de l'action des Missionnaires d'Afrique dans cette région du Proche-Orient. Mais il se sent vite dépassé par une telle responsabilité, et après une année, il obtient d'en être déchargé : le père Hirth le remplace.

À partir de ce moment, le père Toulotte s'engage de plus en plus dans un genre de vie de type érémitique, vivant au cœur même de la communauté une solitude à laquelle il aspirait probablement depuis longtemps. Laissons ici la parole à la *Chronique* qui, citant le témoignage du père Fédérin, s'arrête assez longuement sur cette période de la vie de ce missionnaire :

10. Lettre de Lavigerie du 1^{er} octobre 1881.

11. *Les Missions Catholiques*, n° 675, 12 mai 1882, « Informations diverses. Afrique équatoriale », p. 222 : « Une nouvelle caravane partira dans le courant de l'été prochain sous la direction du P. Toulotte. »

« Le père Toulotte, tout en conservant son titre de Supérieur, se retira dans une chambre située au-dessus de la Piscine Probatique. Il se livra dès lors tout entier à la prière, à l'étude des Saints Pères, à la mortification la plus effrayante. Voici ce que raconte le Fr. Grégoire, témoin de la vie du Père à cette époque : " Chaque matin, je lui préparais un petit panier de provisions. J'y mettais tantôt un chou cru, tantôt des carottes crues et un pain. Les premiers jours, j'avais mis un verre, une assiette et un peu de confiture. Le Père me rapporta le verre, l'assiette et la confiture : ' non, non, mon Frère, ne me mettez rien de tout cela, rien de cuit surtout ; un chou, des carottes et du pain, cela me suffit. ' Je dus obéir ; j'étais dans l'admiration de la mortification du Père, mais je le plaignais, me disant qu'il allait en mourir... Au bout de trois ou quatre mois de son régime, je m'aperçus que sa voix faiblissait beaucoup, en même temps qu'il devenait d'une extrême maigreur ; mais il ne se relâcha en rien de ses jeûnes et de son abstinence... " En réalité, le P. Toulotte ne mangeait que la moitié du pain qui lui était fourni. Il s'était réservé d'aller chaque matin célébrer la Sainte Messe chez les Carmélites du Mont des Oliviers. Or, quand il passait près du Cédron, il rencontrait la troupe de mendiants qui s'y trouvent constamment pour demander l'aumône aux pèlerins et aux passants. Chaque matin, il déposait la moitié de son pain dans le bidon de quelque pauvre aveugle et s'éloignait sans rien dire. Les FF. Grégoire et Louis me disent que la conduite du Père fut révélée aux missionnaires de Sainte-Anne par les pauvres eux-mêmes... »

Un peu plus loin, le texte continue en expliquant comment, à l'église, il était toujours à genoux, d'une immobilité absolue et comme perdu en Dieu. Toutes les nuits, de onze heures à minuit et sans jamais y manquer, le P. Toulotte se rendait à l'église pour y prier. Durant son troisième séjour à Jérusalem, vers la fin de sa vie, il était toujours fidèle à cette prière nocturne à l'église. On comprend que les pères et frères de la communauté aient eu le sentiment de vivre avec un saint. En octobre 1884, Lavigerie le rappelle à Alger.

L'historien de l'Église d'Afrique (1884-1890)

Les aptitudes du père Toulotte pour la recherche historique s'étaient déjà manifestées à Jérusalem lors de son premier séjour. Le fondateur le rappelle auprès de lui pour lui confier un grand projet qui va faire pleinement appel à ces capacités. Lavigerie, en effet, lui-même ancien professeur d'histoire de l'Église à la Sorbonne, sait combien la connaissance du passé peut nourrir l'intelligence, élargir la compréhension de la foi et ouvrir des perspectives neuves pour vivre le présent : il a décidé de mettre en chantier une vaste histoire de l'Afrique chrétienne, des origines aux temps actuels.

Le Cardinal avait certainement ce projet à l'esprit depuis un certain temps. Déjà, en 1883, il écrivait au père Bridoux qu'à son avis, il y avait suffisamment de documents disponibles pour un ouvrage de plusieurs volumes, documents auxquels il faudra ajouter, précisait-il, tout ce qui concerne plus directement l'histoire récente de la mission en Afrique. Lavigerie a d'ailleurs déjà réuni une équipe pour commencer ce travail considérable, mais il souhaite y adjoindre un nouveau membre, comme il l'explique dans cette même lettre citée par la *Chronique* : « C'est la collection et le classement de ces documents que nous avons commencés, mais quoique nous soyons déjà cinq pour ce travail, en me comptant moi-même, nous sentons qu'un autre aide nous est encore indispensable. »

Les quatre chercheurs déjà au travail sont les pères Delattre et Féderlin et les abbés Grussenmeyer et Flécher, et Toulotte les rejoint. L'équipe travaille soit à La Marsa près de Carthage, soit parfois à Biskra, au Sahara, où le Cardinal se rendait l'hiver pour profiter d'un climat bienfaisant pour soigner les rhumatismes et la goutte dont il souffrait chroniquement.

Cette fois encore compagnon de travail de Toulotte pendant ces six années, le père Féderlin nous a laissé un témoignage détaillé et impressionnant sur le genre de vie que continue de s'imposer le père Toulotte. On trouvera l'essentiel de ces souvenirs dans la *Chronique* et on se contentera ici d'en citer quelques passages :

« J'ai eu le bonheur de vivre alors dans l'intimité du Père Toulotte ; nos chambres n'étaient séparées que par une assez mince cloison... Voici quel était le genre de vie de notre saint confrère. Il se levait à 2 h. ou à 3 h. du matin au plus tard et se mettait en oraison. Vers six heures il partait pour aller dire la messe à la chapelle de la paroisse. au retour, il se mettait au travail dans sa chambre, d'où il ne sortait que pour aller prier devant le Saint Sacrement. [...] À cette époque, comme il l'avait fait à Jérusalem, sa nourriture consistait en pain indigène, quelques figes sèches ou quelques dattes. Jamais il ne mangeait de viande, ni d'aliments cuits, jamais il ne buvait ni vin, ni lait, ni café... À plusieurs reprises je me suis trouvé dans la nécessité de le surprendre au milieu de son repas, et voici ce que j'ai vu. Le Père était à genoux en face d'une chaise ; en mangeant, il lisait un volume de Saint Augustin, ouvert devant lui et appuyé sur le dossier ; sur la chaise se trouvaient le pain, les figes et quelques herbes amères dans une assiette. Lorsqu'il était ainsi surpris dans ses festins, le Père était gêné ; quand il en avait le temps, il cachait pain et figes... »

Féderlin parle ensuite de la méthode de travail de Toulotte. Rapide et très érudit le père traduit les documents ou compose son propre texte à un rythme soutenu, mais le plus souvent le style est peu soigné et les notes de références manquent. Ces déficiences surprennent Lavigerie lui-même au point qu'un jour

il en parle au père Toulotte. Après être resté d'abord sans réponse, et sur l'insistance de Lavigerie, il finit par lui avouer qu'il a fait depuis longtemps le vœu de ne jamais terminer parfaitement ses travaux d'érudition, pour ne pas tomber dans l'orgueil. On peut regretter cet excès d'humilité qui, très probablement, a empêché la publication de certains travaux de valeur sur le passé chrétien de l'Afrique.

Citons enfin un dernier passage de Féderlin sur ce qu'on pourrait appeler la vie spirituelle profonde de ce missionnaire :

« Je puis témoigner que le Père Toulotte a eu à La Marsa une série d'entretiens intimes avec notre vénéré Fondateur au sujet de son âme. Ce qui s'est passé dans ces communications est le secret de Dieu, mais je sais qu'à la suite de ces communications, le Cardinal a reconnu et approuvé les voies extraordinaires et toutes spéciales dans lesquelles marchait cet homme de Dieu. Ce que je sais encore c'est que le P. Toulotte fut singulièrement consolé par l'approbation de notre vénéré Père, qui le considérait avec raison comme un vrai saint. »

Deux séjours à Rome

En février 1886, le cardinal Lavigerie inaugure à Rome une petite résidence ou procure située à Saint-Nicolas des Lorrains, juste derrière la célèbre place Navona. Il veut ainsi avoir auprès du Saint-Siège une représentation permanente pour sa Société de missionnaires et ses missions, et en même temps pouvoir loger les jeunes Pères Blancs envoyés à Rome pour y faire des études. La petite équipe de fondation comprend les pères Burtin et Constantin, et le père Toulotte à qui Lavigerie demande de poursuivre ses travaux dans les archives et les bibliothèques romaines.

Le père Constantin, nous décrit le genre de vie de Toulotte à Rome, et on retrouve les mêmes constantes que dans les années précédentes : longs temps de prière, en particulier la nuit, austérité extrême pour la nourriture, installation matérielle des plus rudimentaires, etc. et en même temps un travail intellectuel intense. Il fréquente les archives du Vatican, visite les lieux de fouilles archéologiques et s'intéresse à tout ce qui illustre le passé chrétien de Rome, spécialement dans ses liens avec l'Afrique. Le père Constantin précise :

« Il voulait tout savoir de ce qui intéressait l'Afrique, il voulait tout noter. Puis, quand il aurait tout noté, mis en ordre tout ce que les anciens avaient conservé ou que les contemporains auraient retrouvé dans leurs patientes et sagaces recherches, on pourrait alors écrire l'histoire de l'Afrique chrétienne. Il ne se proposait pas d'ériger lui-même ce gigantesque monument : il n'avait pas de plume, il ne savait pas écrire,

disait-il, et sa vie n'y suffirait pas. Il voulait seulement préparer les matériaux. Un autre, mieux doué, pourrait les mettre en œuvre plus tard ¹²... »

Ce premier séjour romain ne dura que quelques mois et en octobre 1886 le cardinal Lavigerie rappelle le père Toulotte près de lui à Biskra, et, avec ce rappel, le temps des recherches passionnantes et silencieuses s'achève : en effet, Toulotte est bientôt repris dans un rythme imprévu de nouvelles affectations. En septembre 1888, il est à nouveau nommé au noviciat à Alger pour y enseigner l'arabe, tout en assurant le service de secrétaire du conseil général de la Société. Puis, l'année suivante, Lavigerie le nomme assistant général suppléant, et le Chapitre général qui se tient en septembre 1889 le confirme dans cette charge.

En 1890, il repart à Rome, envoyé cette fois en délégation officielle pour porter au Vatican les Actes officiels du concile provincial de Carthage qui vient de s'achever. Il y retrouve le cardinal Lavigerie et Mgr Livinhac déjà sur place, et c'est au cours de ce séjour que Léon XIII confie à Lavigerie la difficile mission politique qui aboutira au toast d'Alger, le 12 novembre suivant. On sait qu'effrayé par les conséquences prévisibles de la démarche qu'il devait faire, le Cardinal demanda leur avis aux responsables de la Société présents à ses côtés, c'est-à-dire Livinhac et Toulotte.

Il est tout à fait étonnant de voir ainsi ce père passer apparemment sans difficultés de la vie austère et quasi monastique qu'il mène dans ses travaux d'histoire à une vie active chargée de responsabilités importantes. Or l'avenir va mettre à nouveau à l'épreuve son goût pour la vie retirée en le mettant encore davantage en situation de responsabilité.

Vicaire apostolique du Sahara-Soudan (1891-1897)

Quelques jours avant la déclaration du toast d'Alger, en novembre 1890, Lavigerie avait communiqué aux Missionnaires d'Afrique réunis en Chapitre général la décision du Saint-Siège d'élever la délégation apostolique du Sahara-Soudan, dont il était administrateur au nom du Saint-Siège ¹³, au rang de Vicariat apostolique. En même temps, invoquant sa mauvaise santé et ses multiples occupations, il disait aux membres du Chapitre son intention de se décharger de cette responsabilité sur un missionnaire qui serait ainsi son coadjuteur et le futur

12. *Chronique*, p. 157.

13. Sur ce statut particulier du Sahara-Soudan cf. Jacques DURANT : *Mgr Lavigerie, Origines de la Société*, fascicule 3 E, document dactylographié, page 7, Archives générales des Missionnaires d'Afrique (AGMA), Rome.

vicair apostolique pour ce nouveau vicariat. Le Chapitre général était concerné, car en acceptant cette proposition, la Société s'engageait du même coup à assurer la mission dans ces régions. Le vote fut favorable et la démarche faite auprès du Saint-Siège. Quelques mois plus tard, le 4 juin 1891, la Congrégation de la Propagande nomme officiellement un évêque coadjuteur : c'est le père Toulotte.

Ces diverses démarches manifestent clairement l'intention du cardinal Lavigerie de reprendre la mission vers ces régions du centre de l'Afrique occidentale, mission en attente depuis près de dix ans à la suite du drame des deux caravanes disparues. Et c'est au nouvel évêque, Mgr Toulotte, que revient maintenant la responsabilité de mettre ces projets en œuvre.

Certains historiens se sont demandés si l'assassinat des deux groupes de missionnaires envoyés vers Tombouctou, en 1876 et 1881, n'avait pas détourné pour longtemps Lavigerie de ses projets vers l'Afrique Occidentale intérieure, d'autant que les missions d'Afrique centrale s'avéraient plus accessibles et sans doute plus prometteuses que celles des régions musulmanes. Dans son étude sur les origines de la Société des Missionnaires d'Afrique, Jacques Durant montre bien que cette affirmation est pour le moins hasardeuse. Son exposé montre, au contraire, que Lavigerie a, dès son installation à Alger, un projet à trois directions : l'Afrique du Nord, le Sahara-Soudan, et l'Afrique centrale ; il a développé chacune selon les opportunités, mais sans jamais abandonner aucune des trois ¹⁴.

Les premières années d'épiscopat (1891-1895)

La nomination d'Anatole Toulotte est annoncée à toute la Société des Missionnaires d'Afrique par une lettre circulaire de Mgr Léon Livinhac, alors vicair général. Dans cette lettre adressée à tous les missionnaires, on perçoit l'émotion de Livinhac ; il avait une profonde admiration pour Toulotte et, par-delà les figures de style propres à l'époque, on peut sentir son bonheur de voir confier une mission difficile à un homme de cette qualité :

« Vous connaissez tous Mgr Toulotte. Depuis plus de dix-huit ans, il n'a cessé d'embaumer du parfum de ses vertus toutes celles de nos maisons qui ont eu le bonheur de le posséder. C'était bien l'homme qu'il fallait pour la plus importante et la plus difficile de nos Missions... Qui pourra marcher à l'assaut de cette forteresse réputée inexpugnable, si ce n'est un homme de Dieu dans toute la force du mot, un

14. Jacques DURANT, *op. cit.*, p. 3-4.

apôtre d'une vertu à toute épreuve, [...] animé d'une confiance sans bornes et d'une foi à transporter les montagnes ? Les hommes de cette trempe sont rares ¹⁵... »

L'ordination épiscopale a lieu en juillet 1891 à Alger, et c'est le cardinal Lavigerie lui-même qui tient à la présider. Mgr Toulotte est ordonné évêque au titre de l'ancien diocèse de Thagaste, ville natale de saint Augustin, son Père de l'Église préféré. Peu après, Toulotte part pour Biskra, puis vers Ghardaia dont il fera le siège de son vicariat. Trois jours après son arrivée, en 1892, il apprend la mort du Cardinal Lavigerie, le 26 novembre. Toulotte se trouve désormais non plus coadjuteur mais pleinement titulaire du vicariat du Sahara-Soudan.

Les Frères Armés du Sahara

Il faut dire ici un mot d'une institution fondée quelques années auparavant par le cardinal Lavigerie, les Frères Armés du Sahara ¹⁶. Dès les origines de la Société Lavigerie avait pensé instituer à côté des missionnaires prêtres des auxiliaires consacrés, pour les aider dans les tâches matérielles. Plus tard, il reprit ce projet, mais cette fois en orientant le rôle de ces auxiliaires vers la protection armée des missionnaires, exposés dans leurs lointains déplacements à toutes sortes de dangers. Des auxiliaires de ce type, souvent d'anciens zouaves pontificaux, accompagnèrent effectivement plusieurs caravanes vers l'Afrique centrale, mais les ambiguïtés de leur statut autant que les réactions venues des autorités coloniales qui se mettaient alors en place, amenèrent le Cardinal à décider de mettre fin à cette expérience. Ces auxiliaires étaient établis au Sahara, et Lavigerie avait décidé d'en annoncer lui-même la suppression pour ne pas laisser cette situation embarrassante à son nouveau coadjuteur. La suppression officielle du groupe est annoncée le 19 novembre : ce fut une des dernières décisions de gouvernement du Cardinal Lavigerie.

Le vicariat confié à Mgr Toulotte était immense par ses dimensions géographiques mais c'était une mission encore très modeste quant à ses implantations. Les premiers missionnaires étaient arrivés au Sahara dès les années soixante-dix : Laghouat est fondée en 1872, Metlili en 1874, Ouargla l'année suivante, puis Rhadamès en 1878 et Tripoli en 1879. On se souvient du double drame survenu en 1876 et en 1881 avec le massacre des deux caravanes en route vers Tombouctou. Après la mort du second groupe, le 20

15. LIVINHAC, *Lettre Circulaire* n° 1.

16. Sur les Frères Armés, cf. MERCUI, *Notes Historiques*, p. 42 ; MERCUI, *Les origines de la Société*, op. cit., p. 442.

décembre 1881, les postes de Rhadamès et de Tripoli sont fermés et la mission du Sahara connaît un arrêt de plusieurs mois.

À partir de 1883, Lavigerie reprend la mission dans cette région : les postes de Metlili et Ouargla sont rouverts et les missions de Ghardaïa et El-goléa sont fondées, respectivement en 1884 et 1892. Rappelons enfin qu'avec la nomination de Mgr Toulotte le Sahara retrouve son statut de territoire ecclésiastique autonome uni au Soudan, alors que le Chapitre général de 1886 l'avait rattaché à la province de Kabylie ¹⁷.

À son installation Mgr Toulotte dispose en fait de trois postes de mission (Metlili a été de nouveau fermé) : Ouargla et Ghardaïa, plus El-Goléa qu'il fonde dès sa prise de fonction. Les témoins de cette époque nous disent qu'il continue de pratiquer au Sahara la vie de prière et d'ascèse qu'on lui connaissait auparavant, et sa réputation de sainteté l'accompagne plus que jamais parmi les missionnaires. Lors d'un séjour à la Maison Mère à Alger, en octobre 1893, un père très gravement malade demande sa bénédiction en mentionnant explicitement la grâce d'un miracle, et de fait, ce père se réveille le lendemain tout à fait guéri (il s'agit du père Dausbourg, qui avait déjà la permission de quitter la Société pour entrer à la Trappe, ce qu'il fera effectivement.)

Première caravane vers Tombouctou (1895)

On peut penser que Toulotte gardait très présent à l'esprit, dès sa prise de fonction, le projet majeur de toutes les initiatives déjà prises au Sahara, à savoir l'ouverture de la mission vers la boucle du Niger et le Soudan. Survient alors un événement qui lui semble providentiel pour réaliser ce projet : l'entrée des troupes coloniales françaises à Tombouctou. La France est, en effet, en pleine période d'expansion coloniale, et l'ouest africain est une des régions du monde où s'exprime délibérément cette frénésie de découverte et de conquête de la III^e République. S'étant assuré le contrôle de la région du Sénégal au cours des années quatre-vingt, les militaires s'engagent vers l'est et le nord. Malgré la résistance de Samory, ils prennent Ségou en 1890. Les villes de Djenné et Bandiagara, dans l'actuel Mali, sont conquises au cours des deux années qui suivent, et les Français entrent dans la ville de Tombouctou en février 1894. L'année suivante, en 1895, est créé le grand ensemble

17. Sur ces diverses fondations on peut consulter : *Société des Missionnaires d'Afrique, Notices Historiques* [sans nom d'auteur mais très probablement par Mercui], Imprimerie des M. Afr., Alger, 1907, 35 pages.

territorial de l'Afrique Occidentale Française ou AOF, structure qui encadrera cette partie de l'Afrique jusqu'au temps des indépendances¹⁸.

Durant cette période les autorités militaires et administratives françaises sont en contact avec les missionnaires du Sahara. Leurs responsables admirent l'expérience des missionnaires, leur connaissance du terrain, leur courage et aussi leurs connaissances linguistiques. Les missionnaires de leur côté estiment que la sécurité apportée par la conquête est indispensable si on ne veut pas revivre le drame des caravanes disparues. Ainsi, dès 1893, Mgr Toulotte accepte que le père Hacquard, excellent linguiste, accompagne comme interprète une expédition militaire française qui tente, en vain d'ailleurs, la traversée du Sahara vers le sud¹⁹.

Le Sénégal se révèle finalement être la voie d'accès la plus sûre vers ces régions centrales de l'ouest africain. Toulotte envisage d'y conduire lui-même une caravane mais le projet soulève quelques difficultés. Les autorités françaises, à Paris comme à Dakar, veulent des garanties sur la manière dont les missionnaires envisagent leur action ; Rome, de son côté, veut éviter des frictions avec les spiritains déjà présents depuis longtemps au Sénégal et qui gardaient le projet de remonter eux-mêmes vers Tombouctou.

Au cours de l'année 1894, Toulotte va à Rome, puis à Paris où il visite plusieurs ministères pour exposer ses projets. Il trouve dans l'ensemble un accueil favorable, sans que pour autant tout soit réglé. Le Vatican et le gouvernement français se concertent, car l'enjeu est à la fois religieux et politique, notamment à propos de la nationalité des missionnaires. Finalement, il est décidé que Toulotte ne partira pas lui-même pour éviter de donner un côté trop officiel à cette première expédition, et c'est le père Hacquard qui est nommé responsable de la première caravane. Trois autres Pères Blancs l'accompagnent, les pères Éveillard, Dupuis et Ficheux. Ils embarquent à Marseille le 25 décembre 1894.

Joseph-Roger de Benoist, dans *Église et pouvoir colonial au Soudan français*, développe longuement les étapes et les enjeux de ces tractations²⁰. Il explique en même temps comment Mgr Toulotte, dans ses démarches, met en avant ses intentions patriotiques pour ses projets de fondations missionnaires, intentions sans doute sincères compte tenu de la mentalité et

18. Sur la conquête et sur la collaboration entre l'autorité coloniale et les missionnaires, cf. Joseph Roger de BENOIST, *Église et pouvoir colonial au Soudan français*. Les relations entre les administrateurs et les missionnaires catholiques dans la Boucle du Niger, de 1885 à 1945, Paris, Karthala, 1987.

19. J. R. de BENOIST, *op. cit.*, p. 56.

20. J. R. de BENOIST, *op. cit.*, p. 56-60.

du contexte de l'époque. Pour autant, il est clair que ses perspectives ultimes restent fondamentalement évangélistes.

Les missionnaires arrivent à Ségou en avril 1895 et à Tombouctou, le mois suivant ; ils fondent une mission dans chacune de ces deux villes. Ils y sont généralement bien accueillis par les militaires français, parmi lesquels plusieurs officiers affichent clairement leur pratique chrétienne. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la participation de Hacquard quelques mois plus tard (janvier 1896) à une expédition scientifique dirigée par un officier hydrographe, Hourst, pour l'étude du cours moyen et inférieur du Niger.

La mission au Soudan et au Sahara s'ouvre donc sous de bons augures et dès renforts suivent bientôt les pionniers. De Benoist résume ainsi cet effort missionnaire vers l'ouest : « Au cours des cinq années suivantes six autres caravanes partiront de Marseille, renforçant les effectifs missionnaires d'un appoint de 21 prêtres, 9 Frères et 12 religieuses Sœurs Blanches. Mgr Toulotte se joint à la troisième caravane qui embarque à Marseille le 1^{er} octobre 1896²¹. »

Seconde période d'épiscopat (1896-1897)

Cette seconde et dernière partie de l'activité missionnaire de Toulotte comme vicaire apostolique est à la fois remarquable et tragique. Remarquable parce que, pendant plusieurs mois, il va manifester sur le terrain toutes les qualités qu'on pouvait alors attendre d'un responsable missionnaire : il voyage infatigablement de poste en poste, encourage ses confrères, prend des notes, observe tout, apprécie les situations, rencontre de nombreux responsables, fait des projets, et finalement rédige un journal de voyage qui reste un document de grand intérêt aujourd'hui encore. En même temps, l'homme de solitude et de silence qu'il reste malgré tout se trouve sans doute intérieurement brisé par ce rythme si étranger à sa nature, et il achève son voyage complètement à bout de forces et épuisé nerveusement, au point qu'il devra démissionner.

Journal de voyage : France, Sénégal, Soudan, Guinée, France (octobre 1896-mai 1897)

Comme on vient de le mentionner Mgr Toulotte décide donc de partir visiter lui-même cette immense partie méridionale de son vicariat. Commencé

21. *Idem*, p. 65.

en octobre 1896, son voyage durera huit mois et se terminera à Conakry, en mai 1897. Son but est de visiter ses confrères missionnaires, d'apprécier leur action et leur méthode missionnaires. Il veut aussi préparer la voie à de futures fondations et étudier les possibilités d'un accès à ces régions par Conakry et la Guinée. Pour l'historien de la mission, l'intérêt particulier de cette longue visite pastorale vient de ce que tout au long des quelque 14 000 km de son périple Anatole Toulotte tient régulièrement, et avec grand soin, un journal de voyage. Joseph de Benoist, historien et spécialiste de la mission en Afrique de l'Ouest, a publié en avril 1995 une édition commentée de ce Journal ²².

Deux qualités principales font la valeur de ce récit, qui compte dix cahiers d'écolier de quarante pages chacun pour la première version du texte ²³. Il faut mentionner en premier la régularité de Toulotte à tenir ce journal, sinon jour après jour, du moins très régulièrement. Ensuite, ce sont les qualités d'observation de l'auteur : sa formation de linguiste, d'historien et d'archéologue, à laquelle s'ajoute un don pour le croquis, donne à ses notes de voyage une réelle valeur ethnographique et historique. La première partie du voyage conduit Toulotte de Marseille à Dakar, puis Saint-Louis du Sénégal et Kayes. Dans ces dernières villes, il profite de l'hospitalité amicale et fraternelle des pères spiritains ; pour cette première partie d'itinéraire, il a utilisé le chemin de fer Océan-Niger, déjà en partie construit par la colonie française. Il continue ensuite vers l'est et arrive dans la région de Bamako, actuelle capitale du Mali, et va jusqu'à Koulikouro où il rejoint le fleuve Niger. Il embarque sur une des grandes péniches qui assurent la navigation des personnes et des marchandises et arrive enfin à Ségou, premier poste tenu par ses missionnaires, le 1^{er} décembre 1896.

Après quelques jours à Ségou, Mgr Toulotte reprend le bateau et navigue directement jusqu'à Tombouctou où il passe Noël 1896. Il y reste jusqu'au 12 janvier 1897. L'étape suivante le ramène, vers le sud, à Mopti, et de là, en bateau ou à cheval, il visite une partie du pays dogon et la région de Djenné et de San, pour se retrouver à Ségou à la mi-février. Pendant les deux mois qui suivent, notre voyageur revient à Bamako, puis entre dans le territoire de l'actuelle Guinée alors soumise au conquérant français. Il visite les régions

22. J. R. de BENOIST (éd.), *Anatole Toulotte : Voyage au Soudan*, Chronique du Centenaire de Ségou n° 1, édition photocopie, 138 pages, Atelier Efata, San (Mali), avril 1995.

23. En effet, après son retour, Toulotte a rédigé une seconde version de son journal, plus composée mais parfois moins riche en détails et moins spontanée. De Benoist souligne que les deux textes, même avec leurs différences, sont de grande valeur. Dans sa publication l'auteur suit principalement la seconde version, mais il y intercale des passages de la première version, imprimés en italique ; il donne également des citations de certains explorateurs européens, relatives aux régions traversées. L'ensemble constitue un document du plus grand intérêt.

de Kankan et Kissidougou, à dos de mulet, à cheval et par bateau, pour se retrouver finalement sur la côte atlantique, à Conakry, le 17 avril. Un paquebot le ramène à Marseille où il débarque le 14 mai 1897.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, de faire une présentation détaillée des notes de voyage de Mgr Toulotte. Voici simplement quelques passages plus significatifs.

L'arrivée à Kita :

« Vendredi 13 novembre : de bonne heure nous contournons la montagne de Kita. Nous voyons le Père Abiven venir au-devant de nous et bientôt nous sommes à Kita, que nous traversons pour nous rendre à la mission située à quelque distance [...] L'hospitalité nous est gracieusement offerte par les Pères du Saint-Esprit [...] Malgré sa situation élevée Kita n'est pas des plus salubres et les Pères du Saint-Esprit y sont fort éprouvés, comme tous les Européens du reste. Plusieurs d'entre nous y sont visités par la fièvre ²⁴. »

À Ségou, au voyage aller, il note :

« Tout dernièrement, nos confrères de Ségou ont reçu une douzaine de fillettes, ramassées par un officier du côté de Sikasso, pour être confiées aux religieuses qui viennent de partir pour le Soudan. Un peu auparavant une caravane de trois cents enfants était arrêtée du côté de Sokolo par un autre officier ²⁵. »

« Le huit décembre, nous étions tous réunis à Ségou et nous avons joyeusement célébré la fête de l'Immaculée-Conception, qui est la principale fête de notre petite société de missionnaires. Les deux confrères laissés à Bamako nous sont heureusement arrivés le 7 décembre [...] C'est le 3 décembre, fête de saint François Xavier, que j'avais pu dire ma première messe au Soudan. Notre départ pour Tombouctou était fixé au lendemain. Le chaland qui a amené nos confrères de Koulikoro jusqu'à Ségou veut bien nous prendre, le Frère Célestin et moi, et nous conduire à Tombouctou [...] ²⁶. »

De retour à Mopti après avoir séjourné à Tombouctou, il signale qu'une expédition française partie de Bandiagara (au pays dogon) vient de soumettre le pays mossi, et il ajoute :

« Les missionnaires espèrent bien aussi aller au Mossi. Les jeunes gens noirs qu'ils ont amenés au Soudan cette année et qui ont choisi d'aller en la mission du Sud pour

24. J. R. de BENOIST (éd.), *op. cit.*, p. 44-46.

25. *Idem*, p. 60.

26. *Idem*, p. 65.

attendre les événements sont précisément originaires du Mossi, dont ils connaissent parfaitement la langue ²⁷... »

Toujours au cours du voyage de retour, il arrive à Ségou et note :

« Le voyage n'est pas fini et il faudra bientôt reprendre la voie du fleuve pour aller dans le Sud. Après avoir visité nos confrères du Kissi (Guinée), j'espère pouvoir atteindre la côte à Konakry et, de là, regagner la France. Mais il me faudra plus d'un mois pour aller du Ségou au Kissi et autant à peu près pour me rendre du Kissi à Konakry ²⁸... »

Effectivement, il faudra un mois à la caravane, du 22 février au 23 mars 1897, pour atteindre la ville de Kissidougou, en Guinée forestière, et finalement le village de Bouyé, à une douzaine de kilomètres, où vient de s'établir une nouvelle mission. Le journal donne de multiples indications sur les régions traversées, mais aussi sur les conditions parfois incroyables d'inconfort ou aussi de dangers rencontrées par les voyageurs.

Mgr Toulotte quitte Kissidougou, le 29 mars, en direction de Konakry. Après quelques jours, ils font étape à Faranah, et Toulotte note dans son journal : « La meilleure route pour aller de Faranah à Konakry est assurément de ne pas quitter la voie télégraphique qui mesure quatre cent dix kilomètres...²⁹ » Cette affirmation, simple en apparence, ne donne évidemment aucune idée des fatigues de toute sorte que pouvait comporter ce genre de voyage à l'époque, principalement à cause de certaines sections qui ne pouvaient se parcourir qu'à pied.

Après une dernière étape par bateau à vapeur sur la rivière Manéa, Toulotte arrive à Conakry le 17 avril. Il y reçoit bon accueil des Pères spiritains ainsi que des autorités militaires françaises. Il en repart le 3 mai par paquebot en direction de Marseille, où il arrive au terme de son voyage, le 17 du même mois. Le journal de voyage de Toulotte se termine alors par quelques considérations sur les moyens de transport et les problèmes de santé. Sur ce dernier point, il insiste surtout sur la fréquence de la fièvre paludéenne. La brièveté de ses remarques et leur caractère neutre ne laissent en rien deviner combien, en réalité, sa propre santé a été profondément atteinte par ces accès de fièvre, et sans doute aussi par les conditions de vie éprouvantes rencontrées au cours de ce voyage missionnaire. On peut dire sans exagérer que Toulotte ne s'en remettra jamais complètement.

27. *Idem*, p. 86.

28. *Idem*, p. 101-102.

29. *Idem*, p. 122.

Les dix dernières années (1897-1907)

À son arrivée à Marseille, Mgr Toulotte retrouve un de ses confrères, Mgr Roelens, et un groupe de Pères Blancs sur le départ pour l'Afrique Centrale, ainsi que Mgr Livinhac, supérieur général, venu d'Alger les accompagner jusque-là. Lorsque ses confrères lui demandent d'où il vient Toulotte répond simplement : de Konakry. Mais l'homme est épuisé, et un père écrit à son sujet, en juin : « Notre cher Mgr Toulotte vient de rentrer du Soudan, criblé de fièvres, moulu de fatigues, vieilli de vingt ans ³⁰. »

A-t-il eu alors conscience d'avoir définitivement épuisé ses forces, et qu'il fallait en tirer les conséquences ? On peut le penser, car il va assez vite présenter sa démission. Il se retire tout d'abord à la Chartreuse, puis, dès juillet 1897, il écrit au conseil général des Pères Blancs, à Alger, et au Saint-Siège pour demander d'être relevé de sa charge. Dans sa réunion du 8 août 1897, le conseil général de la société aborde la question ; or, parmi les motifs évoqués par Mgr Toulotte pour expliquer sa démarche, il mentionne le fait que les missionnaires ne lui ont jamais fait confiance, et aussi les pressions dont il avait été l'objet pour accepter l'épiscopat. Ce sont des accusations sérieuses, et sans doute exagérées, mais qui laissent surtout deviner l'état de grande tension nerveuse qui pesait sur cet homme épuisé.

La lettre adressée par Toulotte à la Congrégation de la Propagande provoque la même surprise quant aux raisons évoquées, et son président, le cardinal Ledochowski, écrit à Mgr Livinhac pour lui demander de quoi il retourne. Dans sa réunion du 13 septembre, le conseil général décide alors de répondre en mettant en avant le grave état de santé de Mgr Toulotte, et il ajoute la précision suivante : « Son amour de la solitude et son esprit méticuleux le rendent absolument impropre au gouvernement des hommes. S. E. le Cardinal Lavigerie, qui l'avait choisi, a vu lui-même qu'il s'était trompé ³¹. » Un mois plus tard, la démission est acceptée par Rome et le conseil général est prié de proposer des noms pour remplacer Mgr Toulotte : le père Hacquard sera le nouveau vicaire apostolique.

À travers ces démarches, se révèle l'épreuve d'un homme qui a tant voulu, et de toutes ses forces, servir la mission dans l'engagement sur le terrain, mais qui s'est heurté à des limites de tempérament et d'aptitudes dont il ne

30. *Chronique*, p. 167.

31. Cf. *Minutes des conseils généraux*, p. 445, AGMA (Rome).

soupçonnait pas le poids. Ce douloureux échec n'enlève rien à la valeur du travail apostolique accompli pendant les cinq années de son épiscopat missionnaire.

Mgr Toulotte se retire alors dans la communauté des Pères Blancs de Rome, en janvier 1898. Il fera encore un séjour d'un peu plus d'une année à Jérusalem (juin 1900 à septembre 1901), puis ira à Alger pour quelques mois en 1903-1904. En dehors de ces voyages, il réside à Rome et y mène plus que jamais une vie d'une grande austérité. Pendant ses années d'épiscopat, ses œuvres avaient été en partie publiées, et, à Rome, il continue ses recherches sur l'histoire de l'Église ancienne d'Afrique.

Homme plus que jamais réservé et solitaire, il fait cependant effort pour donner sa part à la vie commune quand cela est nécessaire, et ses confrères de Rome aiment lui faire raconter ses souvenirs de mission et parler de ses travaux d'historien. Mgr Toulotte peut alors devenir animé et brillant causeur, mais il semble que cela soit rare ! On peut, en effet, pressentir la profondeur du combat intérieur que menait cet ascète en lisant la lettre suivante. Il y répond à une supérieure de communauté religieuse qui lui demandait d'assurer la direction spirituelle de ses sœurs :

« J'ai prié et consulté, car c'est toujours chose grave de conduire des âmes – non en passant mais à longueur de temps – d'autant que je suis plus naturellement méchant que vous ne pensez, exigeant pour les autres et large pour moi-même et ne supportant pas facilement les défauts du prochain, alors que je les ai tous, sans parvenir à m'en débarrasser, malgré les avantages de la retraite dont je jouis. C'est une des raisons qui m'ont fait me retirer ³²... »

En janvier 1907, Monseigneur Toulotte prend froid à l'occasion des obsèques d'un ami. Après quelques jours de maladie, il meurt à Rome, le mardi 22 janvier. Il est enterré au cimetière du Campo Verano, dans le caveau des Missionnaires d'Afrique.

32. *Chronique*, p. 174.



MONSIEUR AUGOUARD

Évêque de Sinha
Vicaire apostolique de l'Oubanghi
Chevalier de la « Légion d'honneur »
Décoré de la « Couronne civique »
Officier de la « Couronne royale de Belgique »
Décoré de la « Médaille coloniale du Congo »

Mgr AUGOUARD et ses décorations.

Page hors-texte du tome I de ses lettres paru en 1905
— peu avant la loi de séparation des Églises et de l'État... —,
sous le titre : *28 Années au Congo*, Poitiers, Société française
d'imprimerie et de librairie, xiv-533 p.

La séparation des Églises et de l'État en AEF au temps de Mgr Augouard entre 1905 et 1921

Paul Coulon *

En pensant à la célèbre formule que Gambetta avait faite sienne mais qui n'était pas de lui – « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ¹ » –, il est intéressant de se poser la question : la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 a-t-elle été, oui ou non, exportée dans les colonies françaises ? Dans son ouvrage classique : *Liberté, laïcité. La guerre des deux France et la modernité*, Émile Poulat écrit : « Comme le code civil, le Concordat – et, par voie de conséquence, la séparation – avait des frontières : la France métropolitaine. [...] Outre-

* Voir la présentation de l'auteur à la fin de l'article. On trouvera ici la version amplifiée d'une communication donnée à un colloque tenu à Lyon les 23-24 janvier 2004 (Institut d'Histoire du Christianisme, RESEA, Université Jean Moulin-Lyon III) sur « La séparation des Églises et de l'État – Les hommes et les lieux » et dont les Actes sont parus : Jean-Pierre CHANTIN, Daniel MOULINET, *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, L'Atelier, 2005, 271 p. (Texte de P. Coulon : p. 185-199).

1. La formule est de Charles Freycinet (1828-1923) : cf. Charles-Robert AGERON, « Gambetta et la reprise de l'expansion coloniale », *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LIX, 1972, n° 215, p. 196. *Eodem loco*, en note, l'auteur cite le discours de Gambetta à la Chambre le 10 novembre 1876 : « On a beau être libre penseur, on ne peut méconnaître, dans un pays qui a le passé et l'héritage de la France, que ce serait faire une politique détestable de ne pas tenir un très grand compte, dans les relations de la France avec l'extérieur, de ce que j'appelle avec l'histoire et les traditions diplomatiques du pays, la clientèle catholique de la France dans le monde. »

mer, c'était selon ². » En 1996, amené à rééditer le célèbre texte sur « Le devoir de décolonisation » du spiritain Joseph Michel, aumônier des étudiants d'outre-mer, à la Rue Thibaud, de 1950 à 1958, je rencontre dans mes lectures un de ses opposants, le juriste d'esprit laïque, François Méjan : il a publié, en 1957, *Le Vatican contre la France d'outre-mer ?* dans lequel on peut lire à propos de la crise (déjà !) du recrutement missionnaire français :

« C'est un lieu commun persistant, dans la presse catholique, d'imputer cette crise aux lois de 1901 et de 1904 sur les congrégations, et même à la loi de séparation de 1905. Pour cette dernière, c'est une contre-vérité car elle ne concerne en rien le régime, en France ou ailleurs, des congrégations religieuses – notamment missionnaires – et elle n'a été promulguée outre-mer, touchant le régime des cultes (libre mais non subsidié par l'État) qu'aux Antilles, à La Réunion, et (partiellement) en Algérie ³. »

Si, dans la loi de séparation, au Titre VI sur les « dispositions générales », l'Article 43 § 2 dit : « *Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies* », il n'y eut, en effet, que quelques décrets – assez tardifs – pour ce faire en ce qui concerne l'Algérie (27 septembre 1907), les Antilles et la Réunion (6 février 1911), pour Madagascar, sans Mayotte et les Comores (11 mars 1913). Mais il n'y eut jamais aucun décret pour les colonies d'Afrique noire.

S'il en fut bien ainsi de la *lettre* de la loi de séparation, reste bien évidemment tout le domaine des relations effectives entre les Missions – vicariats apostoliques, congrégations missionnaires – et l'Administration à la fois locale et centrale (le Ministère des Colonies). Les seules lois utilisables – mais avec de nombreuses possibilités de conflits et de chicanes – étaient celles de 1901 et de 1904 sur les congrégations permettant de laïciser les hôpitaux et de proclamer l'illégalité des établissements missionnaires non autorisés. Il faudrait donc descendre dans le détail des rapports entre Missions et Administration en Afrique noire, pays par pays. Mais, d'une part, cela dépasserait les limites de cet article et, d'autre part, ce sujet a déjà été traité par le père Joseph-Roger de Benoist, des Missionnaires d'Afrique, pour une bonne partie de l'Afrique de l'Ouest ⁴.

2. Paris, Cerf/Cujas, 1987, p. 215.

3. Paris, Librairie Fischbacher, 1957, p. 148.

4. Dans plusieurs chapitres de sa thèse publiée sous le titre : *Église et pouvoir colonial au Soudan français. Les relations entre les administrateurs et les missionnaires catholiques dans la Boucle du Niger, de 1885 à 1945*, Paris, Karthala, 1987, 548 p. - Il y analyse les conséquences sur le terrain de la laïcisation puis de la Séparation dans la Boucle du Niger,



Carte des zones administratives en Afrique centrale française réorganisée sous le nom de Congo français par le décret du 11 février 1906.
 (Carte : F. Rouget, *op. cit.*, p. 441.)

Sur proposition du ministre des Colonies, M. Clémentel, le décret du 11 février 1906 réorganise l'Afrique centrale française en un seul territoire, portant le nom du *Congo français*, « sous la haute direction politique et administrative d'un commissaire général du gouvernement dont la résidence est Brazzaville ». Les circonscriptions du Congo français sont ainsi précisées : 1- Le Gabon ; 2- Le Moyen-Congo ; 3- Le territoire de l'Oubangui-Chari ; 4- Le territoire militaire du Tchad. Quatre ans plus tard, changement de nom pour le même ensemble : un décret du 15 janvier 1910 porte création du Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), Martial Merlin en devenant le premier gouverneur général.

Plutôt que de reprendre les travaux de ce dernier sur l'AOF, j'ai choisi de me pencher sur l'autre Afrique noire, l'Afrique centrale française. D'autant plus qu'au moment même de la Séparation, sur proposition du ministre des Colonies, M. Clémentel, le décret du 11 février 1906 la réorganise en un seul territoire, portant le nom de *Congo français*, « sous la haute direction politique et administrative d'un commissaire général du gouvernement dont la résidence est Brazzaville »⁵. Quatre ans plus tard, changement de nom pour le même ensemble : un décret du 15 janvier 1910 porte création du Gouvernement général de l'*Afrique Équatoriale Française* (AEF), Martial Merlin en devenant le premier gouverneur général (GG). Je me propose de regarder l'Afrique équatoriale pour la période 1905-1921 en m'en tenant à l'Église catholique, essentiellement à partir de la figure de Mgr Augouard, vicaire apostolique de Brazzaville en 1890 jusqu'à sa mort en 1921, après 44 années d'Afrique. Religieusement et politiquement, il domine le paysage, et il fera souvent remarquer aux intéressés eux-mêmes que les Gouverneurs passent mais que l'Évêque reste⁶.

En 1906, pour accompagner l'Exposition Coloniale de Marseille, Fernand Rouget, archiviste-paléographe, rédacteur au Ministère des Colonies et commissaire adjoint de l'Exposition, fait paraître ce qui est la première « étude d'ensemble sur le Congo », ouvrage remarquable de 942 pages, paru chez Émile Larose, sous le titre : *L'Expansion coloniale au Congo français*⁷. Tout y est traité : l'histoire, la géologie, la géographie, les conditions de vie sociale, l'organisation politique, l'économie de la colonie. Un chapitre sur l'*Organisation des divers services*, après les services de santé, les postes et télégraphes, la police et les prisons, l'instruction publique, mentionne *les cultes* en rappelant

« qu'il ne saurait être question d'appliquer la récente loi sur les congrégations religieuses à toute la zone comprise dans le Bassin conventionnel [du Congo]. L'article 6 de l'Acte général de Berlin [...] prescrit, en effet, que " toutes les

certes, mais aussi à Dakar. Pour cette région, il distingue quatre périodes que je rappelle simplement ici : 1900-1905 : De la colonisation à l'hostilité : des missions catholiques marginalisées, des vexations plutôt qu'une persécution ; 1905-1914 : La normalisation des relations ou les conséquences paradoxales de la séparation ; 1914-1920 : L'Union Sacrée et ses lendemains : un nouvel essor des missions ; 1921-1930 : Dix années paisibles sur la lancée de l'Union sacrée.

5. Les circonscriptions du Congo français sont ainsi précisées : 1)- Le Gabon ; 2)- Le Moyen-Congo ; 3)- Le territoire de l'Oubangui-Chari ; 4)- Le territoire militaire du Tchad.

6. Fonds utilisés : Archives de la Propagande, à Rome ; Archives d'Outre-Mer (CAOM) à Aix-en-Provence ; Archives générales de la congrégation du Saint-Esprit (Arch. CSSp) à Chevilly-Larue.

7. Paris, Émile Larose, Libraire-Éditeur, 1906, 942 p.

puissances protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité, ni de culte, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées ou organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation.» Et un peu plus loin : « La liberté de conscience et la tolérance religieuse sont expressément garanties aux indigènes comme aux nationaux et aux étrangers. Le libre et public exercice de tous les cultes, le droit d'ériger des édifices religieux et d'organiser des missions appartenant à tous les cultes ne seront soumis à aucune restriction ni entrave »⁸. »

L'ouvrage est préfacé par Émile Gentil, Commissaire général du Gouvernement au Congo français, et on peut considérer cette position comme la position officielle. En 1906, au nom du Ministère des Colonies, l'auteur ne semble pas vouloir de conflit dans le domaine religieux. Le texte cité de l'Acte général de Berlin est le texte fondamental qui va se trouver au cœur de tous les conflits et de toutes les interprétations en ce qui concerne l'Afrique centrale. Après 1906, la réorganisation administrative du *Congo français* va se poursuivre, surtout à partir de la création de l'AEF, avec le lancement d'une enquête sur la situation des Missions religieuses.

-I-

**Premières réactions et conséquences vues
depuis la maison mère des spiritains à Paris
et depuis la S. Congrégation de la Propagande à Rome**

Le supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, Mgr Alexandre Le Roy⁹, est un vieux routier des négociations difficiles avec le gouvernement depuis le 14 février 1901 où un décret du Conseil d'État avait déclaré que la congrégation n'existait plus légalement depuis 1848... Ses recherches historiques et le dossier fourni amenèrent finalement le Conseil d'État à

8. *Op. cit.*, p. 599-600.

9. Mgr Alexandre LE ROY (1896-1926) : Né à Saint-Sénier-de-Beuvron (Coutances), le 19 janvier 1854. Entre dans la congrégation en 1874. Prêtre le 10 août 1876, profès en 1877. Missionnaire en Inde puis au Zanguebar. Vicaire apostolique du Gabon, le 3 juin 1892. 15^e supérieur général, le 24 mai 1896. Démissionne (santé), le 2 juillet 1926. Décédé à Paris, le 21 avril 1938.

revenir sur sa décision le 1^{er} août 1901¹⁰, ce qui n'avait pas empêché, en 1903, la fermeture de 12 établissements d'enseignement... Le *Bulletin général* (BG) de la congrégation informe sur un ton modéré de la loi de séparation : « Les colonies dont le régime peut-être modifié par la loi sont la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, St-Pierre et Miquelon, la Guyane et le Sénégal¹¹ » en ce qui concerne les territoires confiés aux spiritains. Le même bulletin, en mai 1906, fait le point sur la Commission Distère, constituée en 1905 pour étudier l'application aux Colonies françaises, des lois de 1901, 1904 et 1905 relatives aux Associations, aux Congrégations religieuses et à l'Enseignement. Mgr Le Roy dit avoir soumis plusieurs propositions à cette commission dont la deuxième développe l'argumentation suivante :

« En ce qui concerne les autres¹² Congrégations de missionnaires travaillant en pays français, ces missionnaires ne pouvant actuellement être remplacés par des prêtres séculiers, on ne saurait les expulser sans mettre les catholiques qui les entourent dans l'impossibilité pratique de suivre leur religion, et par conséquent sans placer ces catholiques dans un état d'infériorité injuste vis-à-vis des Protestants, des Musulmans, des Bouddhistes, etc. D'où la nécessité de garder le *statu quo*, aux Colonies, en ce qui concerne les Congrégations non autorisées¹³. »

Ce texte, sans nul doute écrit par Mgr Le Roy, se termine par des consignes pleines de calme et de sang froid :

« En résumé, dans nos Missions françaises, nous pensons que nous n'avons rien de mieux à faire, dans nos rapports avec les Autorités civiles, qu'à nous en tenir aux bases ci-dessus indiquées. Inutile, par ailleurs, de recommander à tous une grande prudence et d'éviter, autant que possible, tout conflit irritant : ce n'est vraiment pas le moment¹⁴ ! »

À noter que, depuis Paris et à s'en tenir au *Bulletin Général*, et jusqu'à la guerre de 1914, ne sont rapportées, pour l'Afrique noire spiritaine, que peu de mesures dirigées contre les missions catholiques. En 1908, au Sénégal, suppression des traitements du clergé, par application de l'esprit de la loi de

10. Cf. Michel LEGRAIN, « Une congrégation joue avec sa reconnaissance légale. Les Pères du Saint-Esprit », in : Jacqueline Lalouette et Jean-Pierre Machelon (dir.), 1901. *Les congrégations hors la loi ?* Autour de la loi du 1^{er} juillet 1901, Paris, Letouzey & Ané, 2002, p. 223-231.

11. BG, t. XXIII, 1905-1906, n° 227, janvier 1906, p. 424.

12. Autres que celles qui sont reconnues légalement comme les spiritains.

13. BG, t. XXIII, 1905-1906, n° 231, mai 1906, p. 575.

14. *Idem*, p. 576.

1905 et non de la lettre puisque cette colonie ne relève pas du régime concordataire¹⁵. Au Gabon, le Gouvernement de la colonie reprend à la mission Saint-Pierre un terrain concédé en 1879 : « C'est ce qu'on appelle au Gabon le régime de la Séparation de l'Église et de l'État¹⁶. »

Pour la même période 1905-1914, trouve-t-on quelque chose dans les échanges des vicaires apostoliques avec la Sacrée Congrégation romaine *De Propaganda Fide* dont ils dépendent ? Durant cette période, un seul vicaire apostolique aborde incidemment les questions liées à la nouvelle politique religieuse française, c'est Mgr Jean Adam, de Libreville. Présentant au cardinal Préfet, le 4 octobre 1905, un état de la Mission du Gabon, il ajoute :

« Que nous réserve l'année que nous venons de commencer ? Nous avons tout à craindre. Il est certain que le Gouvernement et les francs maçons s'occupent en ce moment des Missions et naturellement, ce n'est pas *ut vitam habeant et abundantius habeant*. Avec la promulgation des lois sur la séparation et sur les Missions, les ressources matérielles vont s'amoinrir dans des proportions qu'il est impossible de calculer¹⁷. »

À cette inquiétude, le cardinal Préfet répond en latin :

« Certe timor vobis non decet, consequentia respiciendo perturbationem rerum religiosarum in Gallia quoad missionem vestram : sed pleno animo in Deo fidendum est », soit en traduction large : « Vraiment votre crainte en ce qui concerne les conséquences pour votre mission des troubles religieux en France est inconvenante : au contraire, il faut avoir pleinement confiance en Dieu¹⁸ ! »

Qu'on se le dise ! D'ailleurs, on ne trouve pas ce genre d'allusion dans la correspondance avec la Propagande des deux autres vicaires apostoliques du Congo français, Mgr Jean-Louis Derouet (Loango) et Mgr Prosper Augouard (Brazzaville). En revanche, dans son Rapport quinquennal de 1909, Mgr Jean Adam revient sur les noises que l'on cherche à la mission au sujet de ses « propriétés » :

15. BG, t. XXIV, 1907-1908, n° 253, mars 1908, p. 477.

16. BG, t. XXVI, 1911-1912, n° 290, avril 1911, p. 110.

17. Archivio storico delle Propaganda Fide (APF), Nuova Serie (NS) vol. 328, f. 391r.

18. *Idem*, f. 395 : réponse transmise par l'intermédiaire du P. Eschbach, procureur de la congrégation près le Saint-Siège. Malgré cela, depuis Paris, le 25 novembre 1906, dans un rapport au même Préfet, le même vicaire apostolique se plaindra encore : « Votre Éminence n'ignore pas la situation pénible que nous créent les malheureux événements qui se passent en France. » APF, NS, vol. 359, f. 590.

« Depuis 1844, le gouvernement de la Colonie a toujours accordé des terrains à la " Mission catholique des Deux-Guinées en tant que société légalement reconnue ". Il se basait sur le fait que les missions du Vicariat appartenaient à une Congrégation reconnue par l'État [...] D'autre part, la Congrégation à laquelle nous appartenons n'a jamais pu ni voulu accepter ces propriétés comme siennes. De là la situation inextricable dans laquelle nous nous trouvons. Le gouvernement actuel se refuse à considérer la mission du Gabon comme capacité juridique et légale pouvant acquérir et posséder. Nos propriétés peuvent donc nous être enlevées comme biens sans possession juridique. Cette situation paradoxale paralyse nos efforts et nous lie les mains. Le gouvernement nous laissera-t-il dans le *statu quo* ? Nous enlèvera-t-il nos propriétés ¹⁹ ? »

Mgr Adam envisage plusieurs solutions : tout mettre à son nom personnel, se faire nommer un coadjuteur, etc. Ce rapport passant entre les mains du supérieur général avant transmission à Rome, Mgr Le Roy annote marginalement ce passage : « Moyen inefficace. Rien à faire d'après les conseils les plus autorisés : attendre et travailler. »

-II-

1905-1914 : En AEF, l'Administration essaie de prendre ses marques mais se trouve confrontée à un homme difficile et incontournable : Mgr Augouard

Pour le Congo français (ou AEF), rappelons la situation au début du siècle, caractérisée par l'extrême faiblesse de l'encadrement administratif et le peu de réalisations publiques. Ainsi, un rapport officiel sur la " Situation de l'enseignement primaire dans la Colonie du Moyen-Congo à la clôture de l'année scolaire 1906-1907 " donne les chiffres suivants :

Écoles publiques : 2 écoles de garçons, à B/ville, avec 7 instituteurs et 191 élèves.
Écoles privées : 33 écoles, dont 24 de garçons, 5 de filles et 4 mixtes, avec 821 élèves garçons, 266 filles, avec 34 instituteurs et 8 institutrices, établies à Liranga, Balloys,

19. APF, NS, vol. 478, f. 508. Rapport daté : « S^{te} Marie le 30 mai 1909. »

Irebu, Bonga (pour la région du Bas-Oubangui-Congo) et à Brazzaville, S^{te} Radegonde (Alima), S^t François (Alima), Lékéti (Alima), Bouenza, Linzolo ²⁰.

Ces chiffres sont à rapprocher également de ceux que donne le « Recensement de la population du Congo français et dépendances » (1906) et qui montrent la très faible présence européenne : 1 278 Européens pour les 4 colonies, dont – est-il précisé – 150 congréganistes, pour une population « indigène » chiffrée très précisément (!) à 3 650 740 ²¹.

Un homme étonnant : Mgr Augouard

Derrière la prépondérance des écoles privées, il faut voir un homme qui occupe une bonne partie du paysage congolais et fait résolument face aux autorités de la Colonie : Mgr Augouard. Né à Poitiers le 16 septembre 1852, Prosper Augouard est tout entier décrit dans le conseil qu'il s'entend donner à dix-neuf ans par le célèbre Mgr de Ségur qui l'avait connu au petit séminaire de Montmorillon : « Je te connais ; tu es fait pour être prêtre ; mais tu as raison, vois-tu : *pas en France !* avec ton caractère primesautier et intransigeant (ce qui n'est pas un défaut), tu serais toujours en guerre avec ton évêque ; tu étranglerais ton Préfet. Il vaut mieux que tu ailles chez les sauvages : comme cela, tu ne dépareras pas le tableau ²² !... » Prosper Augouard entre donc dans la congrégation du Saint-Esprit en 1874 et part pour le Gabon en 1877. Depuis Landana (actuel Cabinda), en juillet 1881, il entreprend sa première expédition dans l'intérieur, au-delà des rapides du Congo, sur les bords du Stanley-Pool. En août 1883, il repart vers le Stanley-Pool pour fonder à Linzolo la première mission de l'intérieur du vicariat

20. CAOM (Aix), AEF, série géographique, Fonds Gabon-Congo, Dossier X, 4 a. Dans le même dossier, un rapport sur les « Statistiques de l'Instruction publique. Enseignement maternel et primaire. Année 1907 » précise : « Nota : Les professeurs congréganistes de l'enseignement libre appartiennent à la Congrégation autorisée du S^t Esprit, et les femmes, à celle également autorisée, de S^t Joseph de Cluny. » À cette situation peu brillante du secteur public entend sûrement répondre l'Arrêté du 7 septembre 1907 (signé : A. Martineau) organisant « l'enseignement public indigène dans l'ensemble des possessions du Congo français », publié au *Journal Officiel du Congo français*, samedi 7 septembre 1907, n° 36, p. 256.

21. *Journal Officiel du Congo français*, samedi 21 novembre 1907, n° 38, p. 278.

22. Baron Jehan de WITTE, *Un Explorateur et un Apôtre du Congo français, Monseigneur Augouard, Archevêque titulaire de Cassiopé, Vicaire Apostolique du Congo français*. Sa vie, Ses notes de voyage et sa correspondance, Paris, Émile-Paul Frères, Éditeurs, 1924, p. 7.

apostolique de Loango (dirigé par Mgr Carrie). En 1887, il s'installe à Brazzaville même, là où se trouvent actuellement archevêché et cathédrale.

En 1890, à 38 ans, le père Augouard est nommé vicaire apostolique du Haut-Congo Français et de l'Oubanghi (*sic*) avec Brazzaville comme résidence. Le territoire qui lui est confié s'étend du Tchad au bassin du Nil. En quarante-quatre ans d'Afrique, Augouard fait dix-sept fois le trajet à pied de la côte au Stanley-Pool et sillonne fleuves et rivières avec ses trois bateaux à vapeur successifs. Les fondations missionnaires continuent, avec, en 1893-1894, l'installation à Saint-Paul des Rapides (actuel Bangui) et même à 200 km en amont sur l'Oubangui, à la Sainte-Famille des Banziris, sans oublier d'autres missions sur l'Alima et dans les environs de Brazzaville, les œuvres scolaires et hospitalières... D'innombrables distinctions et médailles, ecclésiastiques et coloniales, françaises et étrangères, accompagnent ses longs travaux, ainsi que de multiples épreuves affrontées jusqu'au bout avec un esprit batailleur de première grandeur²³.

Étonnante personnalité que ni Brazzaville, ni Paris (... ni même Rome, peut-être !) ne peuvent ignorer, sinon à prendre des horions ! C'est ainsi qu'en 1894, rentrant du Congo et s'apprêtant à partir pour Rome, il est convoqué à son Cabinet par Gabriel Hanotaux, Ministre des Affaires Étrangères²⁴. L'évêque missionnaire accepterait-il de rendre un service à la France ? Pourrait-il faire savoir au cardinal Ledochowski, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que la France n'acceptera pas le projet de cette dernière d'envoyer des missionnaires *italiens* en Afrique centrale, dans des territoires dévolus à la France ? Et cela, d'autant moins que l'Italie vient d'expulser de sa colonie d'Érythrée tous les missionnaires *lazaristes français*. Mgr Augouard accepte et mène à bien cette "mission" en faisant intervenir Léon XIII en personne contre le cardinal Préfet, et en profite pour demander avec succès des subventions pour ses écoles :

« Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur nos écoles du H^t Congo et sur les services qu'elles peuvent rendre à l'influence française dans ces lointaines contrées. La meilleure façon de s'assimiler les populations et de les attacher à la France, c'est de leur apprendre notre langue. Les Anglais et les Portugais l'ont bien

23. De retour à Paris par ordre des médecins en 1921, il y décède le 3 octobre.

24. Sur cette affaire, sur la personnalité de Mgr Augouard et sa stratégie missionnaire, cf. Paul COULON, « Le catholicisme et la vapeur au centre de l'Afrique. Premier rapport à Rome (6 septembre 1894) sur l'état de son vicariat de Mgr Prosper Augouard, vicaire apostolique de l'Oubanghi. Présentation et analyse d'un texte inédit », *Mémoire Spiritaine*, n° 14, deuxième semestre 2001, p. 68-111, ainsi que la thèse d'Olivier OUASSONGO, *Mgr Augouard et les missions catholiques du Congo français de 1878 à 1921* (Université de Provence, 2003).

compris : aussi dans toutes leurs colonies font-ils des sacrifices considérables pour répandre leur langue car ils ne tardent pas à en recueillir les meilleurs résultats. Seules les colonies françaises semblent vouloir rester en arrière [...] En affirmant ses droits sur ces contrées nouvelles, la France a aussi assumé des devoirs et nous lui demandons de vouloir bien venir en aide à nos écoles qui, jusqu'à présent, ont été fondées avec nos seules ressources [...] ²⁵ »

En janvier 1910, la création de l'AEF entraîne une réorganisation générale de la colonie par le GG Merlin ²⁶, notamment de l'enseignement ²⁷. Pour l'opinion publique française, Mgr Augouard prend les devants en publiant dans *L'Univers*, dès le mois de juin, un article sur la « Situation religieuse et politique au Congo français en 1910 ²⁸ ». Texte habile – et d'un humour ravageur – où, dans l'historique de la Colonie, il rappelle que les missionnaires sont arrivés les premiers et que la France doit respecter les devoirs imposés aux colonisateurs par l'Acte de Berlin pour le bien des populations indigènes, « l'amélioration de leur condition matérielle et morale d'existence », avec l'obligation de favoriser « toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables ». « En ces dernières années, le Gouvernement de la colonie, il faut le reconnaître, a fait de nobles efforts pour mettre en valeur les territoires de son immense domaine. [...] À leur tour, les Missionnaires sont nécessaires pour faire l'éducation morale, intellectuelle et économique de ces populations neuves [...] C'est surtout en matière coloniale que l'union fait la force » [...] ²⁹. »

Le Rapport de 1912 sur les Missions

De fait, le GG se met au travail et demande à toutes les circonscriptions ³⁰ qu'« une étude aussi complète que possible soit faite dans toute la Colonie

25. Copie de la lettre à Gabriel Hanotaux : Arch. CSSp 507-A-I.

26. Martial Merlin (1860-1935). Cf. *Hommes et Destins*. Dictionnaire biographique d'Outre-mer, Paris, Académie des Sciences d'Outre-mer, t. III, 1979, p. 329-333 (M. GONTARD).

27. « Arrêté portant organisation du Service de l'Enseignement en Afrique Équatoriale française » (« Paris, le 4 avril 1911 », signé : M. Merlin), *Journal officiel de l'Afrique Équatoriale française*, 15 mai 1911, n° 10, p. 294-295.

28. Reproduit dans : Monseigneur AUGOUARD, *36 Années au Congo...* Lettres de Mgr Augouard, Poitiers, Société française d'Imprimerie, s.d. [1914], p. 436-454.

29. *Idem*, *passim*, p. 452-454.

30. CAOM, AEF, série B : Correspondance générale des gouverneurs et des hauts commissaires, sous-série 5 D 8, chemise « Enquête sur les missions religieuses » (1911-1912), lettre n° 378 du 25 juillet 1911.

sur la situation des différentes Missions religieuses qui y sont installées ». Cela donne, à titre d'exemple, le *Rapport de l'administrateur des Colonies P. Marcilhacy* sur les missions de l'Alimá : il pose un regard tout à fait extérieur sur le travail des missionnaires, l'estime nul sur le plan du progrès matériel mais concède : « Reste uniquement le point de vue confessionnel, les consolations aux mourants, etc. dont je n'ai pas à juger ³¹. »

L'ensemble de ces enquêtes aboutit à un rapport de synthèse sur « Les Missions religieuses en Afrique Équatoriale Française », faisant leur histoire et donnant pour toute l'AEF les statistiques du personnel, les terrains (avec titres de propriété) ³² ... La première partie historique passe en revue toutes les œuvres missionnaires sur lesquelles est porté un jugement globalement (et systématiquement) sévère : tous les résultats sont médiocres, bien en dessous des ambitions initiales ; seules les Sœurs de Cluny (et de Castres) s'en tirent bien. Dans la deuxième partie est examinée la situation juridique et administrative de la Mission : « de cet impartial examen » se dégage une impression « assez défavorable ». L'esprit d'indépendance et de critique de Mgr Augouard est dénoncé d'emblée. En 1912, le vicaire apostolique est en France où il prononce force conférences dont les échos arrivent jusqu'à Brazzaville. Ainsi, le *Nouvelliste du Mans*, du 8 mars 1912, note le rédacteur du Rapport, cite les propos suivants de Mgr Augouard : « À un Gouverneur qui voulait m'expulser de Brazzaville, je répondis : j'ai planté avant le Gouvernement le drapeau français à Brazzaville, et ce n'est pas vous qui me mettez à la porte. » Propos que le rédacteur commente : « Agissant avec un tel esprit d'indépendance, les Missions pourraient devenir gênantes et compromettre parfois les intérêts légitimes d'autrui si leurs agissements n'étaient étroitement surveillés ³³. » La suite porte sur la situation *juridique* des congrégations missionnaires présentes en AEF. Il n'y a qu'une congrégation d'hommes, les Pères du Saint-Esprit, bénéficiant de la reconnaissance légale. Pour les femmes, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny « possèdent sans doute l'autorisation. Les Franciscaines [missionnaires de Marie] sont installées chez les Pères du St Esprit et ne semblent pas avoir une existence propre en tant que personne morale ³⁴. »

Durant tout le reste du rapport, le débat se porte sur la question des écoles et sur les titres de propriété des missions, dans un contexte où l'enseignement public est très faible et celui des missions, très conséquent. Pour justifier

31. *Ibidem*. « Okoyo, le 3 novembre 1911. »

32. CAOM, Fonds ministériels, Série géographique, AEF/X/Dossier 9. Rapport, non signé et non daté (mais par critique interne : 1912, milieu de l'année), comportant 63 p. (dont 4 pages doubles pour Tableaux, + 13 pièces annexes totalisant 20 pages).

33. Rapport cité. Citation p. 41 (établie par nous, car le Rapport n'est pas paginé).

34. *Idem*, p. 52.

titres de propriété, achats directs ou concessions, la mission se retranche derrière l'Acte de Berlin. On cite alors longuement un texte du vicaire apostolique de Loango, Mgr Derouet, exposant « la thèse catholique », le rédacteur ajoutant brièvement : « Mgr Augouard a exposé la même thèse avec sa coutumière vivacité. » La conclusion de Mgr Derouet : « Je dis que, de par cet Article 6 [de l'Acte de Berlin], les missions ont un droit réel à la protection spéciale des Gouvernements. ³⁵ » Dans toute la suite du Rapport, le rédacteur officiel essaie de démontrer qu'on ne peut s'appuyer sur l'Acte de Berlin, mais à aucun moment il ne se réfère à la loi de 1905 – qui n'a pas de décret d'application pour l'AEF –, en arrivant à la conclusion : « Il faut bien dire que la loi de 1901 a seule permis au Gouvernement d'imposer ses volontés ³⁶. »

De ce rapport général sur les missions basé sur une série d'enquêtes locales en AEF, le GG Merlin tire la matière de son propre rapport qu'il envoie au Ministre des Colonies, le 8 octobre 1912 ³⁷. Le GG condense le rapport initial mais cite à la lettre les passages retenus. Il atténue le caractère négatif à l'encontre des missions dans certains cas, mais l'aggrave dans d'autres, et commet parfois des contresens de lecture. On ne sait quelles conséquences il a pu avoir... Dans le même temps, d'ailleurs, où ce rapport se préparait à Brazzaville, le débat sur la situation des missions en Afrique donnait lieu à d'autres échanges au sein du Gouvernement...

Il est urgent de ne rien faire

Le ministre des Colonies, Albert Lebrun, écrit le 4 avril 1912 au ministre des Affaires étrangères, qui n'est autre que le président du Conseil lui-même, Raymond Poincaré, en charge depuis le 14 janvier. Il répond, écrit-il, à l'envoi par ce dernier, le 16 janvier 1912, d'« une note relative aux missions religieuses en Afrique » dont il lui est demandé s'il en approuve les conclusions, qu'il présente ainsi dans sa lettre :

« 1° Les lois françaises du 1^{er} juillet 1901 et du 7 juillet 1904 [*lois relatives à la suspension de l'enseignement congréganiste*] ne pourraient pas être appliquées dans les régions africaines visées par les actes de 1885 [*acte général de Berlin du*

35. *Idem*, p. 56-57.

36. *Idem*, p. 63.

37. Copie de ce rapport : CAOM, Fonds ministériels, Série géographique, AEF/X/Dossier 13. Cette copie porte la mention – de réception, de copie ou d'étude ? – : « Paris, le 17 janvier 1913 ».

26 février 1885] et de 1890 [acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890 sur la lutte antiesclavagiste dans l'ensemble de l'Afrique].

« 2° Le Gouvernement de la République pourrait, en vertu de l'article 2 § 3 de l'acte de Bruxelles, protester contre l'expulsion de missionnaires français établis dans les colonies portugaises d'Afrique, en dehors du bassin conventionnel du Congo ³⁸. »

Et Albert Lebrun continue : « Je crois pouvoir vous faire connaître mon sentiment sur les deux points en litige par la note ci-jointe qui précise les observations antérieures de mon Département ³⁹. » Dans cette *Note* le rédacteur expose, confronte et discute les analyses des deux Départements concernés avant de proposer son avis.

Sur le premier point, le Département des Colonies s'appuyant sur la commission Distère (1905) estime que les dites lois françaises sont applicables si l'on distingue le bassin conventionnel du Congo – soumis à l'acte général de Berlin du 26 février 1885, qui empêche leur application – des autres territoires (« Gabon, Côte française des Somalis, Afrique Occidentale française ») ; mais, en ce qui concerne l'AEF, il est « sans intérêt » d'édicter des règles spéciales pour le seul pays en dehors du bassin, le Gabon. Par ailleurs, la Commission, « pour des raisons de fait et non de droit », a écarté l'hypothèse d'étendre ces lois à l'AOF et à la Côte française des Somalis.

Les Affaires étrangères pensent, quant à elles, que les dites lois ne peuvent pas être appliquées, car la France est liée par les engagements pris internationalement. L'article 2 § 3 de l'acte de Bruxelles dit : « Les stations, les croisières intérieures organisées par chaque puissance [...] auront pour tâche subsidiaire : [...] 3° De protéger, sans distinction de cultes, les missions établies ou à établir. » Et, dans sa lettre du 16 janvier, le ministre des Affaires étrangères argumentait sa position par trois remarques :

- (a) « Le droit conventionnel s'oppose à ce que notre droit interne soit transporté dans les possessions africaines que, dans un intérêt général dépassant la sphère des intérêts nationaux, on a voulu soumettre à un régime international de nature particulière » ;
- (b) Le désir de protéger les missions a été hautement affirmé à la conférence de Bruxelles, tout le monde reconnaissait les services signalés que les missions religieuses, conduites par des moyens purement pacifiques, rendaient à la cause de la civilisation en Afrique » ;

38. CAOM, Fonds Ministériel, Section géographique, AEF/X/Dossier 11. Copie dactylographiée de cette lettre avec la mention manuscrite : « Paris, le 4 avril 1912 ».

39. *Ibidem*. La copie de cette *Note* de 10 pages est épinglée à la lettre d'Albert Lebrun.

(c) Les lois de 1901 et de 1904 prévoient contre les congrégations des mesures qui, appliquées aux missionnaires étrangers seraient de nature à soulever des réclamations des puissances signataires de l'acte de Bruxelles⁴⁰. »

À partir de la discussion, par le rédacteur, des arguments des Affaires étrangères, Albert Lebrun, dans sa lettre du 4 avril, fait connaître « son sentiment » en tant que ministre des Colonies et présente ainsi ses conclusions :

« Cette note ne s'applique [...] qu'à ceux des territoires africains visés dans l'acte de Bruxelles, qui se trouvent en dehors du bassin conventionnel soumis aux dispositions de l'acte de Berlin [...] aucune contestation ne s'étant élevée au contraire quant à l'interprétation du régime applicable au bassin conventionnel. Vous verrez que la conclusion générale de ce travail est favorable à une protestation contre l'expulsion des missionnaires français, basée sur l'article 2 § 3 de l'acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890, à condition toutefois qu'il soit démontré que l'action civilisatrice de ces missionnaires était favorable à la lutte contre la traite des esclaves. [...] Il est bien entendu que le gouvernement français devra s'abstenir, à l'avenir, comme par le passé, de toute mesure contraire à la protection des missionnaires étrangers dont l'action civilisatrice serait elle-même favorable à la lutte contre la traite. Cette obligation n'entraîne, d'ailleurs, nullement à mon avis, la nécessité de prendre un engagement quelconque quant à la législation qui peut être appliquée aux associations et aux congrégations dans nos possessions africaines dans un avenir plus ou moins éloigné. Il me paraît dangereux, en effet, d'ajouter quoi que ce soit aux obligations conventionnelles qui découlent strictement des actes internationaux, et de restreindre ainsi notre liberté d'action, dans les territoires soumis à notre souveraineté, ou de prendre dès maintenant position sur des questions de principe, qui ne se posent pas de façon imminente, et sur lesquelles nous pouvons avoir intérêt à réserver notre opinion⁴¹. »

On remarquera l'ironie fondamentale de cette situation. On trouve fondée l'intervention de la République laïque pour défendre ses missionnaires en tant que Français quand ils sont chez les autres, en s'appuyant sur l'acte de Bruxelles. Du coup, on se doit de ne pas pratiquer soi-même dans les territoires français ce que l'on s'apprête à reprocher éventuellement aux autres. En conséquence, il est urgent de ne rien faire – ni pour ni contre – quant à l'application en Afrique des lois de 1901 et de 1904.

40. *Ibidem*, Note citée, p. 3.

41. *Ibidem*, Lettre citée du 4 avril 1912, p. 3-4.

Mgr Augouard comme les autorités – du moins celles du ministère et des cercles parisiens, mais pas forcément l'administration coloniale sur le terrain... – ont parfaitement conscience de ce *double jeu* ou de ce *grand écart*, qui passe souvent à l'intérieur même de chaque individu. Le poitevin monarchiste, ancien zouave pontifical devenu évêque aux colonies, ne peut qu'en vouloir à cette gueuse anticléricale qu'est alors la République, mais le patriote chauvin qu'est Augouard ne se voit que le drapeau dans une main et la crosse dans l'autre dès qu'il s'agit de défendre la France face aux Belges, aux Allemands ou aux Anglais... De même pour les hommes politiques qui tonnent en public « *Le cléricisme voilà l'ennemi* » mais qui voient dans les missionnaires les meilleurs propagateurs de la plus grande France et sont prêts à accrocher force médailles sur la soutane d'hommes comme Mgr Augouard... Ce dernier en est parfaitement conscient et le fait savoir. Repartant pour Brazzaville au début de la Grande guerre, comme dernier texte du troisième volume de ses *Lettres*, il choisit de faire publier une lettre adressée à un député, le 2 mars 1914, où il lui disait :

« Le catholicisme est [...] un élément de progrès et de prospérité dans les colonies françaises, où on devrait le favoriser au lieu de paralyser ses efforts. À huis clos nos gouvernants en conviennent et ils ne nous marchandent pas leurs éloges. Vous souvenez-vous, il y a deux ans, de ma comparution devant la fameuse commission des Affaires extérieures ? [...] Il y avait si longtemps qu'on n'avait vu un évêque au Palais-Bourbon ! [...] Tous les cœurs battaient à l'unisson. Les membres de la Droite comme de la Gauche s'unissaient au Missionnaire dans une même idée de patriotisme et de grandeur nationale. [...] – Vous avez raison, Monseigneur [*lui disait ce député*]. Dans le calme et la paix, nous convenons que vous êtes dans la voie droite. Mais quand nous sommes à la Chambre, tout est changé, c'est la folie en commun ! » *Et la lettre se terminait par ces mots* : « À Paris comme au Congo, travaillons toujours pour la plus grande France ⁴². »

Les événements immédiats allaient, de façon inespérée et tragique, accomplir les vœux patriotiques du vicaire apostolique : le 2 août 1914, lendemain même de la déclaration de la guerre, Malvy, ministre de l'intérieur du gouvernement Viviani, demande par télégrammes à tous les préfets d'arrêter toutes les mesures anticongréganistes, car, désormais, l'union devient... sacrée !

42. Monseigneur AUGOUARD, *36 Années au Congo...*, op. cit., p. 510-513.

Commissaires et gouverneurs généraux en AEF
entre 1905 et 1921



Émile GENTIL
(1904-1908)



Martial MERLIN
(1908-1917)



Gabriel ANGOULVANT
(1918-1919)



Victor AUGAGNEUR
(1920-1924)

-III-

1919-1921 : De la guerre initiale des personnes à l'apaisement réel sur le terrain

« *La guerre a purifié l'atmosphère*⁴³ »

L'après-guerre voit naître un nouveau contexte international entraînant ce qu'on a appelé « un *new deal* colonial » (Gilbert Meynier ⁴⁴) et, en France, un nouveau climat politico-religieux : « L'expérience de l'Union sacrée a porté ses fruits : elle n'a pas seulement modifié les rapports avec les pouvoirs publics, elle a plus encore rapproché durablement les catholiques et la nation » (Jacques Prévotat ⁴⁵). Le 28 avril 1919, le président Wilson fait intégrer en tête de ce qui sera le Traité de Versailles (28 juin) les éléments constitutifs de la future Société des Nations (SDN), organisation internationale pour le maintien de la paix mondiale et le développement de la coopération entre les peuples. Cette dernière voit ses règles précisées par la « CONVENTION conclue à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, entre la France, les États-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, l'Italie, le Japon et le Portugal, portant révision de l'acte général de Berlin du 26 février 1885 et de l'acte général et de la déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890 ». Elle étend à tous les territoires africains la protection, entre autres, « des institutions religieuses » et « la liberté de conscience et de libre exercice de tous les cultes », comme il ressort de l'important article 11 :

« Les puissances signataires, exerçant des droits de souveraineté ou une autorité dans les territoires africains, continueront à veiller à la conservation des populations indigènes ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles ; elles s'efforceront, en particulier, d'assurer la suppression complète de l'esclavage sous toutes ses formes et de la traite des noirs, sur terre et sur mer.

« Elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, les institutions et les entreprises religieuses, scientifiques ou charitables, créées ou organisées par les ressortissants des autres puissances signataires et des États,

43. *Bulletin général* des spiritains : BG, t. XXIX, 1918-1920, n° 360, août 1920, p. 722.

44. Dans J. THOBIE, G. MEYNIER, C. COQUERY-VIDROVITCH, C.-R. AGERON, *Histoire de la France coloniale, 1914-1990*, Paris, Armand Colin, t. II, 1990 : titre du chapitre 7 : Les années 20 : un *new deal* colonial ?, p. 133.

45. J. PRÉVOTAT, *Être chrétien en France au xx^e siècle, de 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1998, p. 27.

membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente convention, qui tendront à conduire les indigènes dans la voie du progrès et de la civilisation. Les missions scientifiques, leur matériel et leurs collections, seront également l'objet d'une sollicitude spéciale.

« La liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes sont expressément garantis à tous les ressortissants des puissances signataires et à ceux des États membres de la Société des Nations, qui deviendront parties à la présente convention. Dans cet esprit les missionnaires auront le droit d'entrer, de circuler et de résider sur le territoire africain, avec faculté de s'y établir pour poursuivre leur œuvre religieuse ⁴⁶. »

Du conflit au dialogue : Augouard / Augagneur

Reparti au Congo, pendant la guerre puis revenu pour raison de santé, Mgr Augouard est à Paris, début mai 1920, lorsqu'il apprend que, de façon inattendue, le GG d'AEF, Gabriel Angoulvant ⁴⁷, est remplacé à ce poste par Victor Augagneur ⁴⁸, ancien gouverneur de Madagascar où il avait eu de sérieux conflits avec les missionnaires, notamment avec les communautés protestantes ⁴⁹. Dans une lettre du 6 mai à son frère Louis, Mgr Augouard raconte sa première entrevue avec Augagneur, organisée « fortuitement » par le ministre des Colonies, Albert Sarraut. Elle est très typique du caractère du Vicaire apostolique, certes ; du caractère ambigu, aussi, des relations Église-État au niveau du Ministère, et d'un changement qui s'amorce aux colonies :

« L'heure s'avancant, M. Sarraut m'engagea vivement à aller chez M. Angoulvant qui me présenterait son successeur et "à lui parler nettement, car c'était la seule façon de dompter cet homme autoritaire !" Me voilà donc dans les bureaux de M. Angoulvant où je trouve en effet mon antagoniste. Le premier, il me présente la main, et pendant six ou huit secondes nous nous regardons sans rien dire. Je romps le premier le silence en lui disant à brûle-pourpoint : - Monsieur le Gouverneur, vous n'avez pas peur de serrer la main d'un curé ? - Non, Monseigneur ! Et vous, vous ne

46. Texte de la Convention publié dans le *Journal Officiel de l'Afrique Équatoriale française*, 1922, n° 7, 1^{er} septembre, p. 396-399.

47. Notice : M^{me} DOMERGUE, « Gabriel, Louis, ANGOULVANT (1872-1932) », *Hommes et Destins* (Dictionnaire biographique d'Outre-Mer), Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, t. IV, 1981, p. 28-32.

48. Notice : « Victor AUGAGNEUR (1855-1931) », *Idem*, t. III, Paris, 1979, p. 35-39.

49. Cf. Jean-François ZORN, *Le grand siècle d'une mission protestante. La Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala, 1993, p. 282-289.

craignez pas non plus de me serrer la main ? – Oh ! moi, je suis habitué à fréquenter les pauvres pécheurs. Un de plus ne me gêne pas. – Monseigneur, on m'a fait une mauvaise réputation que je ne mérite pas. C'est à cause des Protestants de Madagascar que j'ai dû malmener, parce qu'ils faisaient une politique antifrançaise. – Oh ! vous avez aussi malmené les catholiques et un jour que mon vénérable collègue, Mgr Corbet, âgé de soixante-dix ans, vous demandait une audience, dont le but était très important pour notre Colonie, vous avez dit assez haut pour être entendu de lui : " Qu'il me f... le camp, ce curé ! Je refuse de le voir ". Eh bien, moi, je serais rentré malgré vous, enfonçant la porte, s'il avait fallu, et je vous aurais dit ce que j'avais à vous dire. – Oh ! tout cela est passé depuis longtemps. D'ailleurs, Monseigneur, j'ai été élevé très chrétiennement. – Je ne l'ignore pas, et je sais que jusqu'à l'âge de dix-huit ans, vous avez été un modèle. Vous avez oublié les bons principes ; mais ils peuvent revenir. En tout cas, je vais vous parler franchement ; car, Monsieur le Gouverneur, je désire qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous. Je sors de chez le Ministre pour protester contre votre nomination. Puisque vous voilà nommé, je désire vivre avec vous en bonne harmonie, et voilà tout simplement mon programme exposé autrefois à M. Gentil : Si vous êtes aimable, la Mission vous aidera de tout son pouvoir. Si vous nous laissez tranquilles, nous en ferons autant. Si vous nous ennuyez, nous vous casserons les reins. M. Angoulvant sait que plusieurs Gouverneurs en ont fait l'expérience. (Pendant ce colloque, M. Angoulvant riait avec bonheur.) – Monseigneur, voilà qui est parlé net et on sait à quoi s'en tenir. Mais, j'espère que nous n'aurons pas de difficultés et je désire m'entendre avec vous ; votre caractère me plaît⁵⁰. »

La loi du 7 juillet 1904 est décidément inexportée...

Cette rencontre improbable entre les deux hommes devait se poursuivre sur le bateau où ils s'embarquèrent, à Bordeaux, pour un voyage durant lequel ils prirent tous les jours leurs repas ensemble à la table du commandant... Avant ce départ, Mgr Augouard avait fait parvenir à la maison mère des spiritains une note non signée – mais datée de façon transparente : " Poitiers, 29 juillet 1920 " – que le *Bulletin Général* s'empressa de publier en la qualifiant d'*intéressante* :

« Avant de s'embarquer le 10 août à Bordeaux, Mgr AUGOUARD a obtenu certains avantages matériels qu'il est bon de signaler à nos confrères, ne fût-ce que pour

50. Chanoine AUGOUARD, *Physionomie documentaire ou Vie inconnue de Monseigneur Augouard*, Évreux, Poussin, 1934, p. 444-445.

stimuler leur zèle et leur esprit d'initiative près des pouvoirs compétents. 1° Mgr Augouard a obtenu de l'Académie un prix de 6 000 fr. à ajouter aux autres précédemment obtenus. 2° Le *Pari mutuel* a alloué à Mgr Augouard 130 000 fr. pour la construction de deux Orphelinats de garçons et de filles à Brazzaville. — D'autre part, le Ministère de l'Intérieur a promis une importante subvention pour l'entretien de ces Orphelinats. 3° Enfin et surtout, Mgr Augouard a obtenu du Gouvernement une importante décision pour les Écoles. La Colonie confie officiellement à Mgr Augouard la direction de toutes les Écoles primaires de son Vicariat avec une subvention initiale de 75 000 fr. par an. L'importance de cette innovation n'échappera à personne et elle pourra servir d'argument à plusieurs Missions françaises ou l'Administration locale aurait des vellétés de soulever des difficultés au sujet des Écoles. Devant de pareils avantages officiels et financiers, quel malheur de n'avoir pas de personnel ⁵¹ ! »

Le *Bulletin Général* des spiritains ajoutait un commentaire polémique — pas forcément habile — qui soulignait les contradictions de la République dans ses colonies, et singulièrement en AEF :

« Oui, il est très regrettable de n'avoir pas le personnel nécessaire pour répondre à tant de besoins dans les Colonies françaises et ailleurs. Mais à qui la faute ? les hommes qui donnent aujourd'hui de l'argent si libéralement pour les écoles du Congo sont ceux qui ont fait la loi du 7 juillet 1904 interdisant aux Congrégations "l'enseignement de tout ordre et de toute nature" et ont détruit tous les établissements destinés à former des maîtres. Et il est plus facile de détruire que de reconstruire ⁵² ! »

Un apaisement réel sur le terrain

La bonne entente entre Augagneur et Augouard se poursuit sur le terrain dès leur arrivée à Brazzaville. L'évêque est tout à fait content du gouverneur, et réciproquement, pour des motifs très variés : « À la suite d'une visite détaillée de la Mission, M. Augagneur a écrit une chaleureuse lettre de recommandation au Ministre de l'Intérieur pour appuyer ma demande sur les fonds des Jeux [...] Il surveille aussi d'un œil attentif les agissements des Luthériens Suédois établis dans la région [...] ⁵³ »

51. BG, t. XXIX, 1918-1920, n° 360, août 1920, p. 722-723.

52. *Idem*, p. 723.

53. Chanoine AUGOUARD, *44 Années au Congo*, suite [...] et fin des Lettres de Mgr Augouard, Évreux, Poussin, 1934, p. 362.

Dans la ligne de la décision prise à Paris pour Mgr Augouard, le GG prend, dès le 28 décembre 1920, deux arrêtés réglementant « l'enseignement privé des indigènes en Afrique Équatoriale Française » ainsi que « l'octroi de subventions en faveur des écoles libres d'enseignement primaire aux indigènes »⁵⁴. Par une *Circulaire* du 8 février 1921, le GG explique très bien la nouvelle philosophie de l'Administration :

« L'enseignement des indigènes est un des problèmes les plus importants imposés à l'attention des Administrations coloniales. Sa diffusion est une obligation dictée par les droits de l'humanité et les lois de la civilisation, non moins que par l'intérêt bien entendu de toutes les entreprises coloniales, dont l'avenir est lié au développement intellectuel, à l'habileté professionnelle des indigènes. Nous devons donc accepter tous les concours qui s'offrent à nous, en vue de distribuer à nos autochtones les rudiments d'instruction qu'ils sont susceptibles de recevoir. Par son seul effort, en raison de l'étendue de son territoire, de la dispersion des populations, du nombre d'écoles et du personnel, la Colonie ne peut que trop lentement assurer un service dont le développement aussi immédiat que possible, est de nécessité pressante. L'enseignement libre, entouré des garanties indispensables édictées obligatoirement par une Administration dont le premier devoir est de confier et conserver une prépondérance absolue à l'influence française dans un pays français, cet enseignement libre ne doit trouver, dans l'Administration à tous ses degrés, que concours et sympathie⁵⁵. »

Alors même que le Décret portant promulgation de la Convention de Saint-Germain-en-Laye par le Président de la République, Alexandre Millerand, n'interviendra que le 19 juin 1922, Victor Augagneur fixe pour l'AEF, par un décret du 27 mai 1921, le régime public des cultes en se référant explicitement à cette Convention, même si c'est pour l'encadrer. La même année 1921, la mission catholique se vit allouer 30 000 F de subventions⁵⁶. La mort de Mgr Augouard, le 3 octobre 1921, à Paris, ne lui permit pas de se réjouir longtemps de cette nouvelle donne...

54. *Journal officiel de l'Afrique Équatoriale française*, 1921, n° 2, 15 janvier, p. 37-38.

55. *Idem*, n° 4, 15 février 1921, p. 113-114.

56. Olivier OUASSONGO, *Thèse citée*, p. 162.

Conclusion
L'esprit de l'époque Augouard (1890-1921)
Les deux étendards de la civilisation

En conclusion, il faut élargir le propos en remontant à « la guerre des deux France ⁵⁷ ». Parce que le terrain est plus « élémentaire », les colonies apparaissent comme le lieu caricatural des affrontements entre deux visions du monde, entre deux stratégies de conquête africaine, au nom de la *civilisation* mais sous deux étendards bien différents. La plume de Mgr Augouard s'est beaucoup dépensée pour en faire la démonstration, comme dans ce texte de 1910, paru dans la revue grand public *Les Missions catholiques*, où il expose la supériorité civilisationnelle du catholicisme sur la civilisation laïque et le protestantisme :

« Oui, nous ne craignons pas de l'affirmer, le catholicisme est seul capable de donner à ces contrées nouvelles la civilisation qui leur convient. Certes, j'avoue en toute sincérité avoir connu des ministres protestants qui travaillaient avec zèle, dévouement et une véritable charité ; mais en général, leurs œuvres ne semblent pas adaptées au milieu noir où ils vivent et ils forment des *gentlemen* plutôt que des artisans utiles à la société. À plus forte raison la civilisation laïque ne peut-elle rien, faire pour le relèvement moral de ces sauvages. Quelle morale, du reste, attendre d'Européens dont 95 pour 100 vivent dans le concubinage ou la polygamie ? En reniant Dieu, la société laïque a renié le pauvre et l'esclave. Comment pourrait-elle prétendre civiliser les peuples neufs et les arracher à la barbarie ? Elle ne peut que les exploiter et c'est ce qui explique les abus commis sous couvert d'humanitaire depuis bien des années. [...] Les missionnaires, heureusement, sont là pour contrebalancer les tristes effets de la civilisation laïque. La morale chrétienne adoucit tout d'abord les mœurs de ces pauvres sauvages et, tout en travaillant à leur régénération spirituelle, n'oublie pas le côté hygiénique et social ⁵⁸... »

Ces propos permettent d'entrevoir comment va se déplacer le champ d'affrontement dans les colonies entre Mission et Administration : de la liberté du culte et de l'enseignement au domaine social et économique. L'opinion assez négative des autorités coloniales sur le terrain quant à

57. Cf. Émile POULAT, *Liberté, Laïcité*. La guerre des deux France et le principe de la modernité, Paris, Cerf/Cujas, 1987.

58. Mgr AUGOUARD, « Au pays des anthropophages » (Dernière livraison), *Les Missions Catholiques*, n° 2129, 25 mars 1910, p. 142.

l'intérêt du travail des missions avant la guerre de 14-18, change dans les années 1920-1939, au moment même où disparaît la figure paradoxale, peu commode mais centrale en AEF, de Mgr Augouard. Avec lui, disparaissait un certain style de rapports combatifs entre Mission et Administration - Clochemerle sous l'Équateur! -, tout autant dû aux tempéraments des hommes en présence qu'aux lois anticongréganistes, et jamais à la loi de séparation juridiquement « inexportée » et internationalement « inexportable » aux colonies d'Afrique noire... Les affrontements et la concurrence Mission-Administration ne vont pas cesser pour autant mais ils vont se déplacer sur d'autres terrains, vers des questions de société : droit coutumier et droit chrétien pour le mariage, travail forcé *...

* Paul Coulon, spiritain, a passé quatre années au Congo, notamment comme journaliste à *La Semaine Africaine* (Brazzaville). Actuellement directeur de l'Institut de Science et de Théologie des Religions (ISTR) à l'Institut catholique de Paris où il est enseignant (Ethnologie religieuse africaine, Histoire des missions, Théologie de la Mission). Directeur de la revue *Mémoire Spiritaine*, il s'est spécialisé depuis vingt ans dans les sources spiritaines, principalement libermanniennes. C'est sur Libermann qu'il a soutenu sa thèse en Histoire des Religions - Anthropologie Religieuse (Paris-Sorbonne, Paris IV) et en Théologie (Institut Catholique de Paris). Il collabore aux revues *Spiritus* et *Pentecôte sur le monde*. Directeur de la collection *Mémoire d'Églises* aux éditions Karthala. Membre titulaire de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

L'huître et les deux plaideurs
**Le conflit de deux évêques
et la naissance du diocèse d'Ambanja à Madagascar
(1903-1949)**

Bruno Hübsch *

Adin'akoho : ny resy torotoro, ny mahery disadisaka :
Combat de coqs : le vaincu est brisé, le vainqueur est broyé

Au nord ouest de Madagascar, l'île de Nosy Be, avec ses plages, ses cocotiers, sa mer transparente est devenue lieu touristique apprécié et vanté. Les revues de voyage, en quête de reportages, lui consacrent de temps à autre quelques pages pour en dire les charmes, en évoquer les habitants et en conter l'histoire. Au sein de celle-ci, se dresse le personnage d'un prêtre spiritain, Clément Raimbault, qui, par ses recherches et ses cultures, a fait de cette terre *l'Île aux parfums* dont les senteurs d'ylang-ylang ou de palma rosa enchantent les voyageurs. Son brusque départ en 1932, son remplacement par les pères capucins seraient,

* Bruno Hübsch (1933-2003), prêtre du diocèse de Lyon, a travaillé pendant 30 ans à Madagascar, où il est décédé. On trouvera une évocation de sa vie et de son travail dans le numéro 19, premier semestre 2004, - p. 151-155 - de *Mémoire Spiritaine* dont il avait été collaborateur dès le numéro 6 (1997). Spécialiste de la patristique, historien, outre des traductions de l'allemand (par ex., J. JEREMIAS, *Les paraboles de Jésus*, Le Puy-Lyon, Xavier Mappus, 1964) et des ouvrages en malgache, il a dirigé la publication de l'ouvrage *Madagascar et le christianisme*, Paris, Karthala, 1993.

chuchote-t-on, dus à des " *intrigues vaticanes* ", propres à éveiller l'idée de secrets redoutables...

Qu'en a-t-il été exactement ? Une notice consacrée au père Raimbault¹ indique en termes discrets la querelle des Vicaires apostoliques de Majunga et de Diego Suarez, tous deux spiritains, pour l'intégration de l'île dans leur territoire et la décision romaine de la remettre aux pères capucins. Mais qu'étaient dans le fond les raisons du différend ? C'est ce que nous avons voulu éclairer en travaillant sur les archives générales des spiritains croisées avec celles de Majunga².

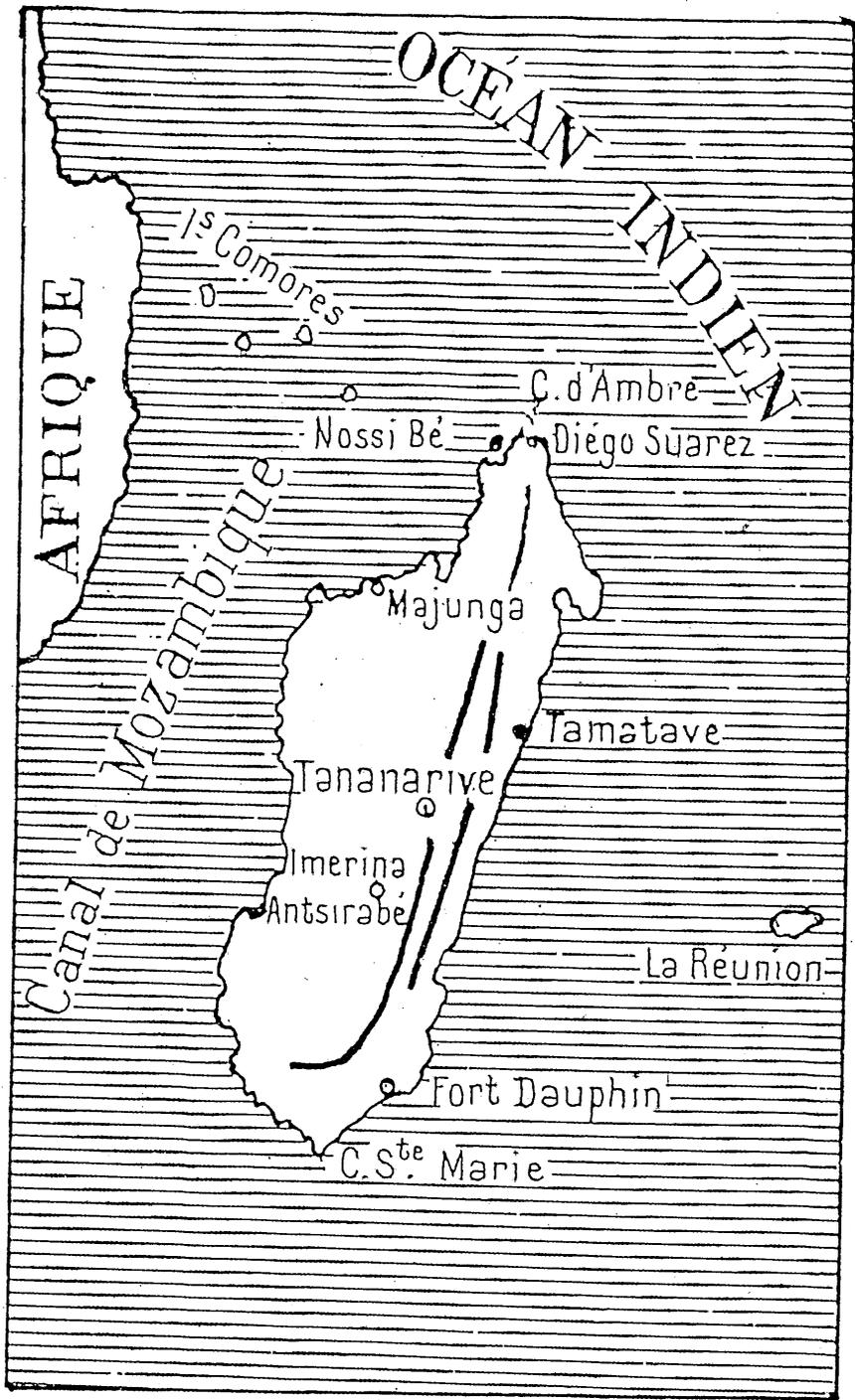
Le décor

Depuis 1841, les princes de Nosy Be s'étaient placés sous le protectorat de la France pour échapper à l'emprise du Royaume de Madagascar où règne Ranavalona I. L'île à laquelle était rattachée Mayotte, une des îles de l'archipel des Comores, fut soumise au statut des colonies, au même titre que La Réunion (Bourbon). Dans le cadre du concordat entre Rome et la France, le gouvernement se devait d'entretenir dans chacune des îles un desservant pour les besoins religieux des colons. En 1851, Rome exigea que soient distinguées deux « préfectures apostoliques »³ : l'une comprenant les « Petites îles » (Nosy Be, Mayotte, Sainte-Marie) sous domination française et l'autre s'occupant de la « Grande Terre » (Madagascar) dont l'approche était en fait interdite pour tout le territoire soumis au Royaume de Madagascar. Les deux préfectures étaient confiées à la compagnie de Jésus.

1. Au nom 'Raimbault' (notice d'A. Berger), dans F. RANAIVO (s. dir.), *Hommes et Destins*, t. 3, *Madagascar*, Académie des Sciences d'Outre-mer, Paris, 1979.

2. La lecture de ces dernières où se retrouvent les lettres du P. Raimbault et celles de Mgr Pichot laisse l'impression que tout le conflit est dû aux manœuvres de Mgr Fortineau dont l'entêtement a conduit à la passation de NB aux Pères Capucins. Les dossiers des Archives centrales révèlent beaucoup plus les raisons économiques de la contestation et les manœuvres malhabiles du vicaire apostolique de Majunga qui ont conduit à une faillite dans laquelle les vicariats, la congrégation du Saint-Esprit et les Capucins ont quasi tout perdu !

3. Sur ce point, lire A. BOUDOU, *Les Jésuites à Madagascar au XIX^e siècle*, t. 1 (1940), p. 200-210. Le premier préfet des Petites Îles fut le P. Finaz.



C'est en 1861 seulement que les Jésuites purent entrer dans le Royaume et monter à Antananarivo. Mais les Petites îles conservaient leur statut⁴. Après de longues tractations, la congrégation du Saint-Esprit accepta de prendre la relève et en 1879, les spiritains vinrent desservir⁵ Mayotte et Nosy Be. Leur congrégation fondée en 1703, était reconnue de droit public, et était chargée du « Séminaire colonial » destiné à fournir les desservants des « vieilles colonies ». On distinguait ainsi les « missions » où les spiritains faisaient œuvre d'évangélisation et les communautés en pays d'Outre-Mer, dont les membres étaient rétribués comme clergé concordataire ; ces dernières étaient tenues de verser à la Maison mère les excédents de leurs ressources⁶.

En 1898 est créé le Vicariat apostolique de Madagascar, confié aux spiritains, qui comprenait toutes les terres au nord du dix-huitième parallèle. La petite préfecture de Nosy Be et Mayotte à laquelle on avait rattaché les Comores fut sur ordre de Rome en 1901 jointe – mais non absorbée – au vicariat⁷. Depuis la loi d'annexion de Madagascar à la France (6 août 1896), Nosy Be dépendait du gouvernement général de l'Île. C'est sur le budget de celui-ci que les pères, desservants de la Préfecture, recevaient leur traitement, mais, en 1903, dans l'ambiance anticléricale qui allait amener la séparation de l'Église et de l'État en France, il fut décidé de le supprimer.

Les personnages du conflit

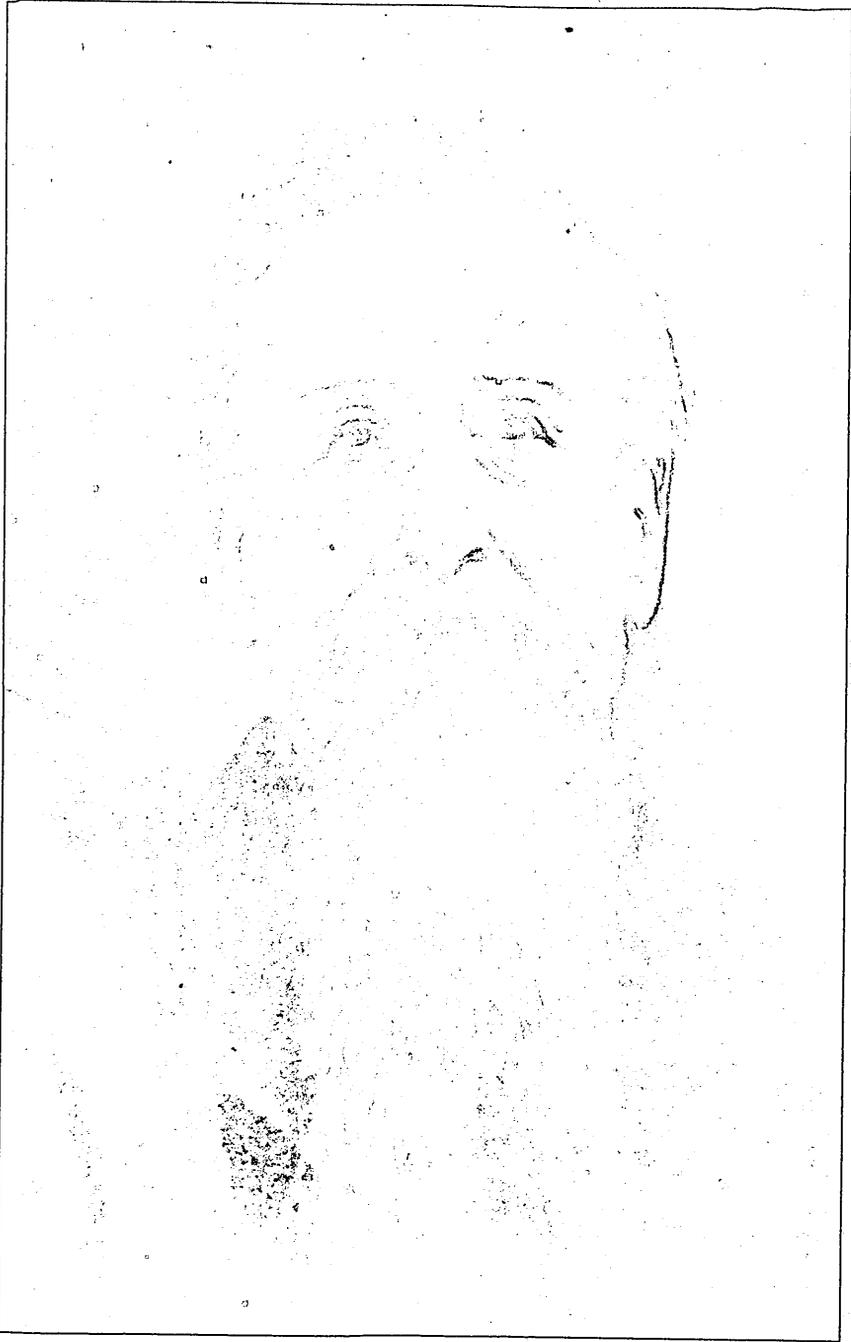
C'est cette même année 1903 que débarque à Nosy Be, un spiritain de 28 ans, le père Clément Raimbault. À la suite de la maladie qui en oblige le

4. A. BOUDOU, *op. cit.*, t. 2 (1942), p 181-183. Le père Lacomme fut nommé préfet en 1865.

5. *Ibid.*, p. 199-205. Arch. CSSp 2 M 1.8.8 (cahier folioté : *Histoire de Nosy Be*) « Il faut reconnaître que la desserte de ces deux petites colonies n'exigeait qu'un personnel restreint, et en retour du sacrifice [en personnel] qui nous était demandé, elle présentait pour nous plusieurs avantages et en particulier celui de nous fortifier dans la possession de l'*Œuvre coloniale* [La desserte pastorale des « vieilles colonies »] qui, avec celle des Missions proprement dites, forme l'une des deux œuvres principales de la Congrégation », (p. 3).

6. *Nosy Be, 1879-1932, Mémoire sur le temporel* (ad usum privatum), Paris 1934, *passim*.

7. Décision de la *Propaganda Fide* du 29 mai 1901.



Le père Clément RAIMBAULT (1875-1949)

curé, le père Audren, à partir pour Zanzibar, il se retrouve responsable de l'île⁸. Ce jeune prêtre a passé sa licence de sciences naturelles à 19 ans, puis après avoir participé à une expédition en Afrique est entré au Séminaire de Bourges. Ordonné prêtre en juin 1901, il entre au noviciat spiritain en novembre suivant. Il arrive dans une île consacrée à la monoculture du sucre qui souffre d'une crise commencée vers 1880. Il lui faut faire vivre deux écoles, l'une confiée aux Frères de Saint Gabriel et l'autre aux Sœurs de Saint Joseph de Cluny. Il importe donc d'assurer des revenus. Ayant fait venir des Philippines des boutures d'ylang-ylang, il en fait l'acclimatation sur les terres qui appartiennent à la congrégation. Il a aussitôt saisi la nécessité de diversifier les cultures. En même temps qu'il lance les plantes à parfum, il développe café et vanille. Il entreprend de récupérer des terrains laissés en déshérence par ses prédécesseurs : malgré les réticences de Mgr Corbet, vicaire apostolique, il monte en appel à Antananarivo contre un accapareur et obtient gain de cause. Ses initiatives culturelles font très vite tache d'huile et nombreux ceux qui se lancent dans ces plantations rentables⁹.

Malgré les cyclones de 1904, et surtout celui de 1912 dont il faudra 4 ans pour réparer les dégâts, l'industrie du père Rimbault prospère. Ce n'est d'ailleurs pas au détriment de son travail pastoral : parlant sakalava et swahili (la langue des Africains autrefois importés comme esclaves et appelés Makoa), il assure les catéchismes, accueille quiconque se présente, s'occupe des lépreux et chaque jour prie son office. Il devient un des notables de l'île, au double plan spirituel et temporel. En 1927, il aura, outre les concessions à Nosy Komba, petite île voisine, 210 hectares en exploitation¹⁰. Le vicariat du

8. Arch. CSSp : 321 A, 2 D 62 1a 1 et 2, dossier Rimbault (1875-1949). Il a participé à une mission « Niger-Congo » vers 1895. Il y a rencontré le P. Moreau, spiritain, qui serait à l'origine de son entrée dans la Congrégation. Un des ses frères appartient au clergé de Bourges.

9. « Comme agronome, vous avez introduit dans notre île le café kouilou, l'ylang-ylang, le patchouli, le *palma rosa*, le poivre et vous avez contribué très largement à l'amélioration de ces cultures qui sont les meilleures sources de richesses de l'île » (Discours du président de la Chambre de Commerce de Nosy Be au départ du P. Rimbault, le 16 avril 1932) cité dans *Nossi-Be, Mémoire sur le temporel*, (note 5), p. 46.

10. Arch. CSSp, 2M 1.8.2, *Journal de communauté* (Nosy Be), non folioté. 15-25 novembre 1926 : visite canonique du P. Remy, « rempli d'admiration pour l'œuvre formidable du P. Supérieur malgré les obstacles de tout genre et de toute taille et parallèlement à un ministère apostolique écrasant ». Le P. Remy écrit à Mgr Le Hunsec : « Le P. Rimbault a fait ici une œuvre qui n'est pas ordinaire. Il a rendu à la colonie et aux

Nord, qui « ne lui a jamais donné un sou ¹¹ » a reçu en revanche des aides apportées par le père Raimbault, jusqu'à ce qu'en 1923 soit divisé le territoire entre les vicariats de Majunga et de Diego Suarez.

Cette partition a été demandée par Mgr Auguste Fortineau, vicaire apostolique du Nord depuis la mort le 26 juillet 1914 de Mgr Corbet qui en avait été le premier évêque ¹². Homme de caractère, débarqué à Madagascar en 1898, il est très donné à son immense diocèse (la région d'Ambatondrazaka et du Lac Alaotra en fait partie) ; il n'est pas très facile de relations car facilement autoritaire ¹³, mais capable, au moins devant ses supérieurs, de reconnaître ses torts.

Le vicariat de Majunga est confié à Mgr Paul Pichot. Arrivé en 1901, il est nommé économiste du diocèse. Il a reçu des responsabilités dans la partie méridionale du vicariat et, en 1914, il y est confirmé comme curé de Majunga et visiteur des la région de la Betsiboka. Il ne s'entend guère avec le père Fortineau. Très simple de rapports, toujours prêt à rendre service, ses prêtres l'apprécient, même s'il ne leur demande jamais conseil. Il a d'excellentes relations avec l'administration et sait être très cordial. Mais il est toujours persuadé d'avoir raison et « ne compte que sur lui-même ¹⁴ ».

colons de très grands services, services reconnus par toute la population. [...] [À l'occasion de ses 25 ans d'ordination], le Conseil municipal d'Hellville [le chef-lieu] a donné son nom à une rue, afin que celui-ci demeure gravé dans le cœur de nos Malgaches, des pauvres lépreux [que soigne le P. Raimbault], de tout Nosy Be dont il a été le grand animateur et auquel il a donné un essor économique remarquable. » (lettre du 1^{er} décembre 1926 ; Arch. CSSp, 2M 1.8.8).

11. Lettre citée. Cf. plus loin note 22, lettre de Mgr Pichot du 7 janvier 1927.

12. Le 12 juin 1914, Mgr Corbet écrivait au P. Heitz, son confident alors en France. « Un mot confidentiel. Je crois m'apercevoir que les deux pères Fortineau et Pichot escomptent l'un et l'autre le titre de coadjuteur. Je ne connais pas le choix du Saint-Esprit ; mais si l'un d'eux est élu, il trouvera dans l'autre un sérieux adversaire. » (Arch. CSSp, boîte 243-B).

13. Les Pères Prémontrés étaient venus en 1903 aider le vicariat où ils s'occupèrent de la côte nord-est (de Vohémar à Maroantsetra). Plusieurs pères moururent et ne purent être remplacés. Mais si dès 1918, les Prémontrés entrèrent en relation avec le vicariat de Tananarive qui comprenait alors Tamatave et les territoires côtiers situés au Sud (Vatomandry), ce fut, semble-t-il, pour échapper à la tutelle jugée trop lourde de Mgr Fortineau. Celui-ci devait mourir en 1946.

14. Cf. dossier Pichot (1874-1954), Arch. CSSp, boîte 246-A. Il est ordonné évêque le 26 mars 1923 à Paris par le Cardinal Dubois, en présence du Gouverneur Général de Madagascar, M. Garbit. Il démissionne le 10 mai 1940. La réflexion est du P. Rémy, lors de sa

En arrière-fond de ces protagonistes, il faut noter le Supérieur général des spiritains, qui est la référence pour les deux évêques¹⁵, mais sans qu'il ait sur eux une autorité autre que de conseil. Reste comme arbitre suprême la Congrégation romaine *De Propaganda Fide* qui dans l'Église catholique a la charge de tous les territoires dits « de mission ». Depuis 1922, c'est elle qui distribue les subsides, principale ressource des vicariats.

Nosy Be, objet de discorde

Nous l'avons vu, la préfecture de Nosy Be à laquelle sont liées Mayotte et les îles Comores est demeurée en l'état lorsqu'en 1901 elle a été jointe à Madagascar Nord. Elle est donc une entité avec sa personnalité propre. Mais au moment de la partition, se posa la question de savoir à qui reviendrait Nosy Be. « Lorsque Mgr Fortineau demanda avec son conseil l'érection d'un vicariat à Majunga, à l'unanimité les membres du Conseil, y compris Mgr Pichot, furent d'avis que les Comores fussent rattachées à Majunga... elles en sont plus rapprochées ; c'est l'escale des bateaux qui fait suite à celle de Majunga... Quant à Nosy Be, tous furent d'accord que Nosy Be devait faire partie du vicariat de Diego Suarez et c'est dans cet espoir qu'ils demandèrent que la limite sud ouest du vicariat se prolongeât jusqu'à Analalava¹⁶. »

Mais ce n'est pas ainsi que l'entendit Rome qui le 14 juin 1923 nomme Mgr Pichot, administrateur apostolique de la Préfecture : il n'était pas question de démembrer la vieille entité... Il n'empêche que Nosy Be, située en face du Sambirano (région d'Ambanja) demeuré – avec l'Ankaizinina – dans le vicariat de Diego Suarez, apparaissait une « enclave » par rapport à celui-ci. Au mois d'octobre 1923 d'ailleurs, les deux évêques signent une convention par laquelle les prêtres de Nosy Be

visite en 1926. Le Père Soul, visiteur en 1932 note : « L'évêque est buté à une idée et ne la raisonne pas... ».

15. Mgr Le Roy jusqu'en 1926, puis Mgr Louis Le Hunsec.

16. Arch. CSSp, 2M 1.8.2 : Note de Mgr Fortineau du 8 septembre 1923, pour montrer l'inconséquence du rattachement de Nosy Be à Majunga ; il conclut : « Il semble que l'intérêt majeur de cette partie du vicariat demande que l'île de Nosy Be (*sans les Comores*), faisant déjà partie administrativement de Madagascar, soit rattachée au vicariat de Diego Suarez. »

desserviraient la Sambirano, Mgr Fortineau manquant de prêtres pour s'occuper de ce secteur. Mais ce n'était pour lui qu'un pis-aller ¹⁷... Il regrettait en effet les aides qu'auraient pu lui apporter les entreprises du père Raimbault : son vicariat n'avait pas de grandes ressources ; étiré sur la côte est de Vohémar à Fénérive-Est, il n'avait pas de route reliant Diego à cette ville et les prêtres étaient obligés d'emprunter le bateau, ce qui s'avérait onéreux. Aussi, profitant d'un voyage en Europe, Mgr Fortineau interroge-t-il Rome en décembre 1925, puis en juin 1926, en arguant de son manque de ressources. « Par note du 23 janvier 1926, le Cardinal Van Rossum ¹⁸, reconnaissait que le vicariat de Diego Suarez se trouvait dans une situation très précaire, proposait que, les juridictions restant telles qu'elles avaient été établies, les *propriétés de Nosy Be* reviennent cependant à Diego Suarez ¹⁹. »

Devant cette proposition qu'il estime « inacceptable, comme pouvant entraîner de graves difficultés », l'évêque propose une solution : puisque la Préfecture reçoit une subvention romaine annuelle (qui entre automatiquement dans le budget de Majunga !), alors que Nosy Be et Mayotte n'ont pas de difficultés financières à s'auto-entretenir, ne serait-il pas juste que ce subside annuel soit partagé entre les deux vicariats ? Là dessus, les deux évêques se rencontrent en Europe et Mgr Pichot d'interroger : « De combien avez-vous besoin ? » et il lui remet les 15 000 francs demandés. Pichot d'en

17. Arch. CSSp, 2M 1.8.2 : « Je nomme Mgr Pichot mon Vicaire Délégué pour exercer juridiction sur ce territoire, afin qu'il me remplace absolument, voulant que cette disposition demeure ferme tant que Nosy Be fera partie du Vicariat de Majunga. » (17 novembre 1923). « Le lendemain, dit Mgr Pichot dans une lettre à Mgr le Hunsec du 7 janvier 1927, il voulait s'adresser à la *Propaganda Fide* pour qu'elle sanctionne ces limites [...]. La réponse en date du 19 janvier 1924 sanctionnait seulement l'échange de juridiction qu'elle indiquait comme un moyen terme au lieu de recourir à un changement de limites. » (Arch. CSSp, 2M 8.1.3). En fait, la *Propaganda Fide* ajoutait « *Ad eundem finem obtinendum potest ordinarius de Majunga omnes facultates pro insulâ de Nosy Be Amplitudina tuae concedere* ». « Dans ce but [ne pas changer les limites de la Préfecture mais faciliter le travail missionnaire] l'Ordinaire de Majunga peut donner à votre Excellence toutes les facultés pour [administrer] l'île de Nosy Be. » Cela aurait mis l'île dans le giron de Diego, mais évidemment le vicaire apostolique de Majunga n'y tenait pas... et n'en parle pas.

18. Préfet de la *De Propaganda Fide*, de 1918 à 1933.

19. Arch. CSSp 2 M 1.8.3 : Note à soumettre au Conseil de la Congrégation du 8 juillet 1926. Voir aussi la lettre de Mgr Fortineau à Mgr Pichot du 8 avril 1927, où se trouve copie des deux réponses romaines du 23 janvier et du 28 juin 1926.

écrire au père Rimbault : « J'ai enfin acheté la paix, mais ça nous coûte cher »²⁰.

Les relations étaient donc peu amènes : Mgr Fortineau, fort désireux d'émarger aux largesses du père Rimbault et se sentant dominé par un confrère qui mène sa politique à sa guise ; ce dernier, très sûr de lui, bien décidé à ne rien céder puisqu'il est en possession. Et Rome observant que les deux évêques sont incapables de s'entendre. C'est bien le problème de ressources possibles à attendre de Nosy Be qui a envenimé les rapports entre les vicaires apostoliques.

Tandis que le père Rimbault poursuit son travail pastoral²¹ et agricole et que commence à s'élever ce qui sera la cure de Hellville, des hommes d'affaires viennent prendre langue avec le curé de Nosy Be, ainsi qu'avec l'évêque. Une grosse société est en train de se mettre en place : la *Société des Plantes à Parfum de Madagascar* (SPPM). Elle serait désireuse d'acquérir les terres mises en production par la Mission catholique. L'évêque y est favorable, se disant qu'il va se constituer un capital pour son vicariat et pouvoir édifier une cathédrale à Majunga²².

20. Lettre du Mgr Fortineau à Mgr Pichot (8 avril 1927) : « Quand je suis passé à Nosy Be, nous avons causé, père Rimbault et moi de notre arrangement. Il m'a dit " qu'il vous avait proposé de me donner la moitié de ses bénéfices et de vous fournir l'autre moitié ", ce que vous auriez refusé. Il a ajouté " qu'en deux ans, il vous avait fourni 170 000 francs ". La *Propagande* m'ayant, par deux fois, écrit de prendre la propriété de Nosy Be, après m'être entendu avec vous... Je pouvais espérer puisque je ne prenais pas la propriété, que vous m'en donneriez en quelque sorte l'équivalent. Vous avez écrit au père Rimbault, qui m'a lu la lettre : " J'ai enfin acheté la paix, mais ça nous coûte cher ". Cher, vous le savez, cela veut dire 15 000 francs, ce que j'ai fait connaître au père Rimbault. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.3).

21. Statistiques du « Journal de Communauté » (note 9) par le père Bourgoïn, second du père Rimbault. « Du 1^{er} juillet 1926 au 30 juin 1927, Nosy Be, 3 400 catholiques, 600 protestants, 12 000 infidèles (*sic*), 4 postes : 3 églises et une chapelle. 3 prêtres (dont un jeune qui apprend le malgache), 2 Frères spiritains, 5 religieuses (St Joseph de Cluny), 3 Frères de St Gabriel, 4 Catéchistes, 2 écoles avec 160 garçons et 90 filles. 3 centres de catéchuménat d'hommes (150) et de femmes (100). 42 baptêmes d'adultes. Un orphelinat et un dispensaire. »

22. Dans la brochure *Nosy Be* (*op. cit.* note 5). « Il nous faut des fonds pour assurer la marche de nos Missions et tant que nous ne pourrons pas nous constituer une petite réserve, nous serons incapables d'entreprendre une œuvre un peu importante. C'est cette réserve que je voudrais constituer avec les sommes provenant de la vente de Nosy Be. Si j'avais pu réaliser ce but sans recourir à la vente, je n'y aurais pas même songé. » (lettre de Mgr Pichot,

Le père Rimbault suit l'affaire, reconnaissant, semble-t-il, l'énorme charge que représente pour lui l'exploitation. Mais il est bien décidé à ne pas se laisser manœuvrer par Mgr Pichot, car il s'agit de terrains appartenant à la Congrégation et d'une mise en valeur qui ne doit rien au vicariat du Nord ni aux deux vicariats qui en sont sortis²³. Ainsi naît une méfiance réciproque qui, sous des dehors d'amicale collaboration, ne va faire que s'amplifier...

Au moment où est annoncée la signature de la promesse de vente à la SPPM, l'évêque annonce qu'il vient à Nosy Be, et sur le bateau même qui l'amène et qui va ramener les délégués de la société est signé l'avenant (8 juin 1927). Le vicaire apostolique se targuera d'avoir obligé les négociateurs à marquer que le partage du prix de vente (2 200 000 francs dont 11 000 actions) serait remis au Supérieur général des spiritains et non pas, comme il en aurait eu l'intention, entre les mains du père Rimbault²⁴. C'était en réalité pour lui un échec, car une partie de la somme ne lui reviendrait pas et le père Rimbault avait voulu défendre les droits de la Congrégation, propriétaire suivant le statut même de l'île qui n'était pas considérée canoniquement comme une mission²⁵. Mais Mgr Pichot refuse ce statut et va dans les années suivantes poursuivre son idée qu'il s'agit là de « *biens de*

25 octobre 1927, p. 56, note 1). Le père Rimbault annote (en novembre 1927) un rapport de l'évêque : « la réalisation lui procurera les ressources nécessaires pour la *construction d'une cathédrale* (souligné par lui). »

23. Le 7 janvier 1927, Mgr Pichot écrit à Mgr Le Hunsec : « Diego n'a aucun droit sur Nosy Be n'ayant jamais mis un sou dans cette installation. Durant 23 ans j'ai été Procureur de toute la Mission, je sais donc mieux que personne ce qu'il en est. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.3).

24. « Le règlement définitif du prix qui sera versé entre les mains du Père Rimbault, tant en son nom personnel que pour le compte de la Mission sera fait conformément aux décisions de Mgr le Hunsec, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. » (Convention du 8 juin, Arch. CSSp, 2M 1.8.3). Ceci est commenté par Mgr Pichot dans une lettre du 1^{er} juillet 1927 à Mgr Le Hunsec. Il y raconte comment, pour éviter que l'argent ne fut remis au Père Rimbault, il a fait marquer que tout serait remis aux décisions du Supérieur général. Le Père Rimbault qui lut en décembre la lettre note en marge : « Je refusais que l'argent provenant des propriétés soit remis entre les mains de Mgr Pichot, afin de sauvegarder les droits de tous. » Toute la lettre de l'évêque énumère ses soupçons et hésitations devant les menées du Père Rimbault, à quoi celui-ci ajoute toujours en marge : « Mgr regarde comme réel tout ce qu'il soupçonne et imagine. Le Père Rimbault a autant de conscience que lui. » (*ibid.*).

25. C'est ce que relèvent deux canonistes romains consultés, ainsi que le Père Vermersch, célèbre moraliste romain. À quoi Mgr Pichot répond dans une lettre à Mgr Le Hunsec, le 25 janvier 1928 : « Les solutions de vos théologiens m'ont paru d'un ridicule

Mission » [souligné par lui] et qu'il en est le maître comme « administrateur de la préfecture ».

Au mois d'août suivant, le père Raimbault extrêmement fatigué s'embarquait pour l'Europe. Il allait suivre la marche des affaires, puisqu'il fallait passer d'une promesse de vente à la « Société financière française et coloniale », au contrat définitif avec la nouvelle SPPM. Nous n'avons pas à entrer dans les tractations qui aboutissent au règlement de la vente, le 31 janvier 1928. Elle contenait une clause, déjà acceptée le 8 juin précédent, notifiant que la SPPM aurait un droit d'option sur tout terrain de la Mission qui serait mis en vente et qu'elle assurerait sous son label la vente des produits obtenus par les cultures des propriétés restantes.

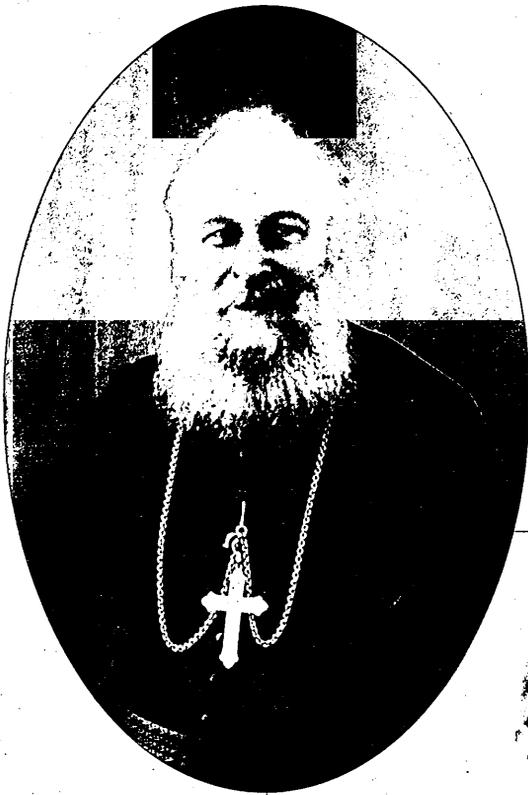
La santé du père Raimbault se rétablit peu à peu. Il put étudier le dossier concernant son œuvre et annoter certaines affirmations de son évêque, ce qui ne contribua pas à renforcer la confiance réciproque. Le Supérieur général et son conseil avaient décidé le partage : sur les 1 100 000 F en argent liquide, 300 000 F revenaient respectivement à Majunga et Diego, 200 000 F à la congrégation et 400 000 à Nosy Be où se construisait la cure. Les 11 000 actions restaient pour l'heure indivises. Ce n'était pas le capital dont avait rêvé Mgr Pichot... Et si celui-ci dans une lettre à Mgr Lè Hunsec protestait hautement devant la nomination du père Raimbault comme administrateur de la SPPM, il n'en est jamais question dans le courrier qu'il adresse à celui-ci ²⁶ !

Les deux coqs

À Madagascar, les relations des deux évêques allaient prendre un tour difficile. Le vicariat de Diego Suarez venait d'être éprouvé par un cyclone qui avait fait de très gros dégâts à Fénerive-Est et le père Raimbault avait

achevé. » Il ajoute face aux arguments du Père Raimbault : « Pour un vicaire apostolique de la congrégation, il est pénible de constater que sa parole non seulement est mise en doute, mais considérée comme nulle et non avenue en face des fantaisies de l'un de ses missionnaires. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.5).

26. Le 7 novembre 1927, post-scriptum manuscrit dans une lettre à Mgr Le Hunsec (Arch. CSSp, 2M 1.8.3). Mais dans une note dactylographiée de mars 1928, il est dit : « Mgr Pichot, à notre reconnaissance ne s'est pas cru autorisé à prendre des mesures contre ces dispositions, jamais il n'a signifié au Père (Raimbault) qu'il n'approuvait pas sa présence au conseil d'administration ni qu'il eût à donner sa démission ; au contraire, dans les lettres au Père Raimbault, il s'est félicité de la position qu'occupait le Père. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.5).

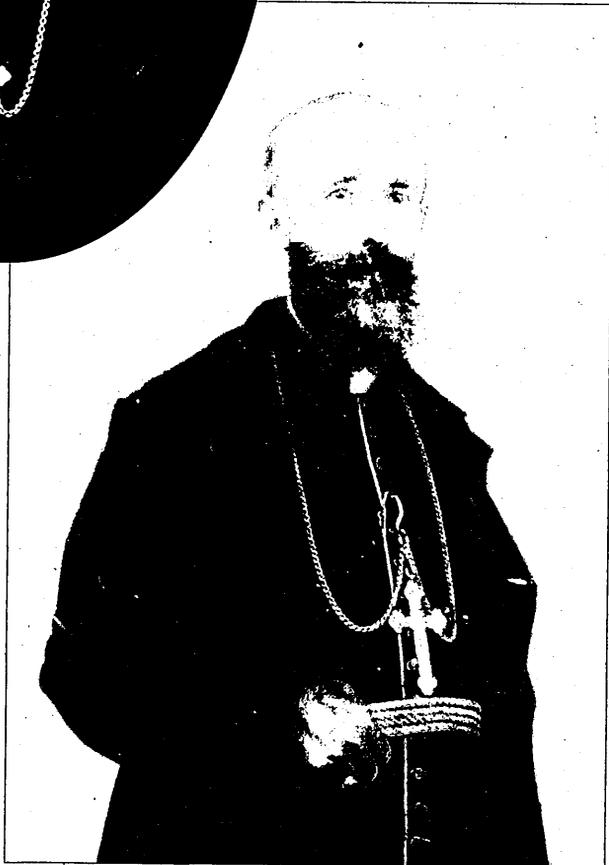


Ci-contre :
Mgr Paul PICHOT
(1874-1954)

Vicaire apostolique
de Majunga
(1923-1940)

Ci-dessous :
Mgr Auguste FORTINEAU
(1873-1948)

Vicaire apostolique
de Diego-Suarez
(1914-1946)



envoyé un don de 14 000 F. Mgr Fortineau réclamait au Supérieur général d'être plus aidé, ne voulant pas oublier que son confrère était beaucoup plus favorisé « autrefois, je n'avais rien ; j'ai eu depuis le cyclone » (14 juin 1927). Il n'était pas encore au courant des tractations avec la SPPM...

En août 1927, il a la joie d'inaugurer l'église d'Ambilobe, à 100 km au Nord-Est de Nosy Be et de pouvoir y installer un poste de mission avec deux pères. En revenant à Diego, il rencontre le père Rimbault en partance pour l'Europe et lui remet une lettre pour le Supérieur général : « Maintenant que nous sommes tout proche de Nosy Be, écrit-il, ne convient-il pas que Mgr Pichot me donne délégation sur l'île, solution qu'avait proposée Rome ? » Et il évoque la reprise de la délégation de pouvoir qu'il avait donnée pour la région du Sambirano ²⁷.

Le 20 septembre suivant, il écrit à Mgr Pichot qu'il se charge désormais avec ses prêtres d'assurer la desserte de la région d'Ambanja et que les pères de Nosy Be n'ont plus à s'en occuper. Réaction de Majunga : Notre accord portait la clause : « voulant que cette disposition demeure ferme tant que Nosy Be fera partie du Vicariat de Majunga ²⁸ ». Vous arguez qu'administrativement la région va dépendre de Diego mais « si nous nous réglions sur les divisions administratives nous n'aurions jamais de limites fixes ». Il s'agit d'un service religieux « que l'éloignement d'Ambilobe rendra difficile à maintenir ». Les prêtres de Nosy Be sont beaucoup plus près. Donc « Je crois qu'il n'y a aucune raison de changer l'état de choses actuel ».

Une lettre partait aussitôt au Supérieur général : « Ne serait-ce pas une manière pour le père Rimbault de faire une ouverture vers Diego et d'échapper au contrôle du supérieur ? » De toute façon, « je m'en rapporte à la pièce [= la délégation] que j'ai entre les mains [...] Je ne me laisserai manœuvrer sur cette question en aucune manière, ni n'accepterai aucun compromis portant atteinte aux droits que je tiens de Rome ²⁹. »

27. Lettre du 18 août 1927 de A. Fortineau à Mgr Le Hunsec (Arch. CSSp, 2M 1.8.3).

28. Lettre du 24 septembre 1927 de Mgr Pichot à Mgr Fortineau (*ibid.*).

29. Lettre à Mgr Le Hunsec (26 septembre 1927). Il ajoute : Je vous demande « de retenir la part que nous destinons à Diego (sur la vente des terrains à Nosy Be) jusqu'à ce que nous ayons une attestation écrite et signée que nous aurons paix et tranquillité ». Mgr Fortineau écrivait à Mgr Le Hunsec (24 septembre 1927) qu'il reprenait la desserte pastorale de la région d'Ambanja : « Maintenant que j'ai une communauté à Ambilobe, il m'est très aisé de faire desservir cette région, mais il serait beaucoup plus naturel comme le conseille le Cardinal (Van Rossum, cf. note 17) que Nosy Be fut annexé à Diego, ainsi d'ailleurs que va le faire

Mais Mgr Fortineau est bien décidé à ne pas baisser pavillon. « Je vous le répète, dit-il à son Supérieur général, j'ai souvent été dupe pour pouvoir avoir la paix, mais, pour cette question, je suis bien décidé comme mon conseil le demande, à ne pas céder³⁰. » La veille, il répondait à son confrère : « À partir du premier janvier 1928, seuls les missionnaires de Diego Suarez auront juridiction jusqu'aux limites sud de mon Vicariat. » Il ajoutait cette flèche de Parthe : « Connaissant votre vicariat qui a été mien pendant neuf ans (avant la partition), je sais que presque un tiers de ce vicariat n'a pu être évangélisé, sans doute bien malgré vous [...]. Je vous laisse ainsi plus de facilité pour vous occuper de cette immense région sud de votre vicariat, qui n'a pas encore de missionnaires en résidence³¹. »

Au début de 1928, le père Bourgoïn qui seconde à Nosy Be le père Raimbault est averti de la décision et en fait part à ce dernier encore en France, lequel écrit à son évêque : « Comment avec un personnel aussi restreint que le sien, pourra-t-il évangéliser nos parages [...] Je pense que Mgr Fortineau reviendra sur sa décision. », et à l'économiste de la congrégation il ajoute : « Quand donc nos vicaires apostoliques oubliant toute dissension s'entendront-ils pour le bien³² ? »

Les deux évêques, en mars, échangent des missives. Mgr Pichot, arguant le partage de la vente dont Diego a eu sa part, demande à son confrère et à son conseil de signer une note reconnaissant que rien n'est changé dans la délégation pour le Sambirano et qu'il n'y aura plus de revendication sur Nosy Be. À quoi répond longuement Auguste Fortineau, en reprenant une nouvelle fois tous les éléments du différend et rappelant les réponses romaines ; il

l'Administration. Que feront trois prêtres à Nosy Be ? Sera-ce l'avis de Mgr Pichot, surtout à cause de la question ressources ? J'en doute mais je tenais à vous mettre au courant. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.3).

30. Lettre à Mgr Le Hunsec du 4 octobre 1927 (*ibid.*).

31. Lettre à Mgr Pichot du 3 octobre 1927 (*ibid.*). En faisant connaître cette réponse à son Supérieur général le 13 octobre, celui-ci va jusqu'à dire : « Je connaissais depuis trente ans la méchanceté de ce confrère [...] Lui remettre les territoires qu'il réclame (ceux du Sambirano), ce serait une nouvelle concession et si nous pouvions être assuré que ce fût la dernière et celle qui nous apporterait la paix, ce serait de grand cœur que j'y souscrirai. » (*ibid.*). En fait, Mgr Pichot se doute bien qu'il s'agit pour son collègue d'obtenir délégation sur Nosy Be, ce qu'il ne veut sous aucun prétexte.

32. Lettre à Mgr Pichot, 27 février 1928 (Arch. Majunga, C 1) ; lettre au Père Salomon, économiste, 10 mars 1928 (Arch. CSSp, 2M 1.8.5).

conclut : « C'est là une décision sur laquelle je ne reviendrai pas et je vous préviens que je ne répondrai à aucune lettre tendant à modifier cette décision ³³. »

Le vicaire apostolique de Majunga épanche en retour sa plainte auprès du Supérieur général ; il s'insurge contre le versement qui a été fait à Diego de sa part, sans qu'on eût exigé en contrepartie une déclaration de non hostilité... En fait, il ne veut pas reconnaître que les biens de Nosy Be ne sont pas des biens de mission (dont il serait l'administrateur direct), mais appartiennent à la congrégation, ce qui autorise le Supérieur général, auquel lui-même a fait remettre le partage, à agir de son propre chef avec son conseil.

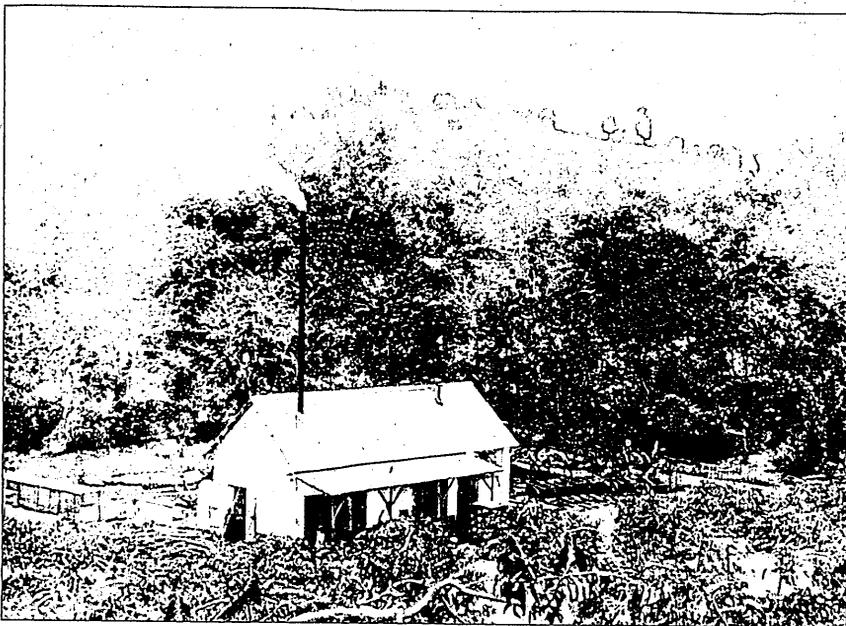
Les fêtes de Pâques arrivent : comme il y est invité par son évêque ³⁴, le père Bourgoïn s'en va dans le Sambirano pour y visiter les communautés chrétiennes ; quelques jours plus tard, passe un des prêtres d'Ambilobe, le père Vogel : « On en a conclu, écrit le vicaire de Nosy Be, qu'il y a mésentente entre les chefs des deux vicariats, ce qui est regrettable. » Ce qu'il ajoute éclaire sans doute un peu les motivations de Mgr Fortineau : « Il (le père Vogel) a dit aux Malgaches qu'il venait uniquement pour eux. Comme il y a à Ambanja un mouvement xénophobe assez accentué, les indigènes ont été très heureux de ces paroles. Par contre, je sais qu'il a mécontenté les Européens et qu'on l'a vu repartir avec plaisir. » N'y avait-il pas dans la pastorale des prêtres de Nosy Be un aspect trop français qui comportait un large appui sur les Européens installés dans la région ³⁵ ?

D'ailleurs en septembre 1928, la Congrégation de *Propaganda Fide* confirmait à l'évêque de Diego la possibilité de retirer la juridiction qu'il avait donnée. Il restait à Mgr Pichot, alors en séjour à Nosy Be, de recueillir

33. Lettre à Mgr Le Hunsec du 23 mars 1928 contenant copie de la note envoyée par Mgr Pichot et double de la réponse envoyée.

34. Mgr Pichot à Père Bourgoïn (20 avril 1928) : « Comme je suis sûr de notre bon droit et des règlements de la sacrée Congrégation de la *Propagande* en cette matière, je vous donne toute liberté de mouvement et me réserve toute responsabilité sur tout cela. » (Arch. Maj. C 1).

35. Père Bourgoïn à Mgr Pichot 17 juin 1928 (Arch. Maj. C2). Cf. aussi Mgr Pichot à Mgr Le Hunsec le 8 août 1928 : « Cette mesure déplorable (l'envoi du Père Vogel) a gravement indisposé les colons habitués aux bons procédés du Père Bourgoïn [...] et les palabres que le Père a tenu dans cette contrée où la situation est très tendue auraient été loin de donner satisfaction. Nous nous sommes toujours fait une loi de ne point nous occuper de ces questions et notre action, tant du côté indigène que du côté colonial, s'en est toujours parfaitement trouvée. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.4).



Nosy Be. L'usine à parfum.
(Archives photos CSSp)



Nosy Be. L'hospice.
(Archives photos CSSp)

les plaintes des chrétiens du Sambirano et de les envoyer à Rome, via la Maison mère. Celle-ci paraît bien avoir « secoué » chacun des deux évêques, mais si ceux-ci accusent le coup, ils ne changent rien à leur position ³⁶.

Dans sa petite île, le père Rimbault est bien décidé à reprendre ses travaux. Se sachant couvert par son Supérieur général, il loue ou acquiert de nouveaux terrains : ceux-ci, il les achète sur ses fonds patrimoniaux et les fait inscrire à son nom. Il n'en dit mot à son « administrateur » qui n'ose l'attaquer de front et se contente de réclamer à la Maison générale qu'on lui transmette les comptes ³⁷.

Des plaintes du Sambirano continuaient à parvenir à Rome ³⁸ car le manque de personnel du vicariat de Diego se faisant sentir, la desserte pastorale restait irrégulière. En février 1930, le père Rimbault propose comme solution au conflit de redonner l'autonomie à la Préfecture apostolique à laquelle seraient adjoints les territoires de la Grande Terre situés à proximité et demande la nomination d'un Préfet apostolique : « Cette

36. Il semble que la lettre du 28 juin de Mgr Fortineau à Mgr Le Hunsec en soit un écho : « Je sais endurer bien des choses, mais je n'ai pas encore eu cette épreuve d'être désapprouvé par mon Supérieur, ce qui m'est une peine très dure. » (26 juin 1928) (Arch. CSSp, 2M 1.8.5). De même, celle de Mgr Pichot à Mgr Le Hunsec : « Je suis étonné vous voir me menacer de me remettre en place vertement dans votre lettre du 7 décembre. » (lettre du 10 février 1930) sur laquelle le Supérieur général note en marge : « cela était nécessaire » (Arch. CSSp, 2M 1.8.6).

37. P. Rimbault à Mgr Le Hunsec, 22 mars 1929 : « Mgr Pichot a passé près d'un mois chez nous, à l'occasion de la retraite annuelle. Bien des fois, alors que nous étions seuls, j'ai essayé d'amener la conversation sur nos affaires, mais toujours Sa Grandeur s'est dérobée, gardant le mutisme le plus complet... Pourquoi ? » Et Mgr Pichot à Mgr Le Hunsec, le 20 novembre 1929 : on construit un dispensaire à Nosy Be, avec quels fonds ? et sans autorisation. « Votre silence prolongé me fait craindre que l'engrenage dans lequel vous vous êtes mis le jour où vous avez adopté la manière de voir du Père Rimbault et repoussé celle de l'évêque dûment informé et parfaitement au courant, ne pouvait fournir rien de bon. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.5).

38. Outre quelques échos dans la correspondance de Mgr Pichot (cf. par exemple lettre du 29 février 1932 à Mgr Le Hunsec, Arch. CSSp, 2M 1.9a.1) une note du Procureur général des spiritains à Rome signale une supplique du 3 avril 1929 de l'abbé de la Motte Saint Pierre (de Cambrai), sans doute cousin du colon de même nom dans le Sambirano : « les fidèles du Sambirano sont privés de la messe ; les Pères de Nosy Be n'ont pas le droit de baptiser les enfants ni de venir administrer les malades [...] La Sacrée Congrégation de Propaganda Fide ne daignerait-elle pas de s'en préoccuper ? » (Lettre du 17 novembre 1932 du Père Defosse à Mgr Le Hunsec (Arch. CSSp, 2M 1.9a.1).

solution mettrait nos deux vicaires apostoliques d'accord, nous éviterait à nous toutes sortes d'ennuis et surtout nous permettrait d'employer nos ressources à étendre notre apostolat dans des contrées à peu près délaissées et visitées très irrégulièrement par les missionnaires, parce qu'elles sont trop éloignées de leur résidence ³⁹. »

C'est la proposition que Mgr le Hunsec dépose à Rome en 1930. Le 31 janvier 1931, la *Congrégation de Propaganda Fide* écrit à Mgr Fortineau pour lui demander d'accepter la restauration de la Préfecture apostolique et de se dessaisir du territoire qui lui fait face. En transmettant la lettre, le Supérieur général le presse de donner son accord et Mgr Fortineau envoie son acquiescement le 28 mars. C'est alors qu'un échange de télégrammes entre les deux évêques vient montrer l'acuité de leur querelle. Celui de Diego avait demandé au père Raimbault d'accueillir un de ses prêtres qui viendrait par bateau et transiterait à Nosy Be avant d'aller dans le Sambirano. Le curé de Nosy Be avait fait part, avec un peu d'ironie, de cette information à Mgr Pichot. Celui-ci télégraphia aussitôt à Diego (1^{er} avril !) « Puisque difficile desservir Sambirano, pouvez donner pouvoirs Pères Nosibe, assureront Pâques, toute combinaison repoussée » et vint la réponse : « Puisque refusez combinaison, ferai faire Pâques autrement. Fortineau ». Heureusement le père Raimbault averti s'entremet, télégraphia (2 avril) et... accueillit fraternellement le père envoyé ⁴⁰.

Au-delà de cette guerre télégraphique, beaucoup plus grave était la situation matérielle de Nosy Be, rapidement touché par la crise mondiale qui débuta aux USA le 24 octobre 1929. Huiles essentielles, plantes à parfum, vanille, café virent leurs cours baisser et se heurtèrent à la mévente. Le père Raimbault déposait en consignation à la SPPM les produits de ses terrains :

39. Lettre du 22 février 1930 à Mgr Le Hunsec (Arch. CSSp, 2M 1.8.6). Déjà le 7 octobre 1928, il avait proposé cette solution, la mettant en balance avec un rattachement au vicariat de Diego (Arch. CSSp, 2M 1.8.5).

40. Cette querelle télégraphique est rapportée par Mgr Fortineau dans une lettre « personnelle » à Mgr Le Hunsec du 14 avril 1931, où il remâche ses récriminations contre son collègue « Je suis l'homme chagrin, mauvais caractère, tout ce qu'on voudra... Quand même, il me sera plus facile d'avoir de bonnes relations avec le nouveau Préfet apostolique qu'avec l'ange bien policé de Majunga. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.7). Lettre de Mgr Pichot rapportant l'échange au P. Raimbault, le 9 avril 1931 (Arch. Maj. C 2). Trois mois plus tôt, le Père Raimbault écrivait le 17.1.1931 à son Supérieur : Sans la nomination d'un Préfet, « Nosy Be risque bien de rester terre volcanique avec la crainte permanente d'une éruption dont nous serons les victimes » (*ibid.*).

ceux-ci ne s'écoulaient plus, et il dut pour couvrir ses frais demander des avances à la société. Sa santé se détériore grandement. Dans l'île, la situation empirait chaque jour ⁴¹.

Au début de 1932, Mgr Pichot vient à Nosy Be. Il est décidé à prêter pour quelque temps son vicaire général, le père Huré qui autrefois y a déjà travaillé ⁴². Il désire surtout comprendre une situation financière qui lui échappe, car il se rend compte que tout est mené à son insu : refusant toujours de reconnaître le statut « sui generis » de l'île, il s'en tient à l'idée des « biens de mission » dont il devrait être le seul administrateur.

La décision romaine

C'est le 29 janvier 1932 que la Maison mère reçoit la notification de la *Propaganda Fide* lui annonçant que la Préfecture Apostolique est remise aux pères capucins d'Alsace avec les territoires du Sambirano, de l'Ankaizina et de Maromandia ⁴³. Au mois de novembre précédent, le Cardinal Van Rossum recevant Mgr Le Hunsec lui avait demandé la *terna* (trois noms proposés par la congrégation pour le poste de Préfet). Mais « exaspéré du différend qui existait entre les Vicaires apostoliques de Majunga et Diego Suarez et voyant que dans notre congrégation il était impossible de s'entendre entre nous pour le règlement de cette question, le cardinal a pris la décision d'enlever aux

41. Si on peut suivre à travers le « Journal de communauté » les crises de santé du Père, on y trouve aussi au 7 mars 1931, la notation suivante : « La crise économique, mondiale, se fait durement sentir à Nosy Be. Les planteurs ont déjà licencié une partie de leurs travailleurs et de leurs employés. Ils ont diminué dans de fortes proportions le salaire de ceux qu'ils conservent [...] Plus d'argent sur place. Les produits ne se vendent pas ou se vendent à vil prix [...] Chaque jour, chez le Père Supérieur, c'est une procession de quémandeurs et d'emprunteurs auxquels il ne peut donner satisfaction. Comme tout le monde (les fonctionnaires exceptés), nous sommes à bout de ressources et pour entretenir nos plantations le Père Supérieur a fait vendre une de ses propriétés en France. » (Arch. CSSp, 2M 1.8.2).

42. Le 7 février, Mgr Pichot laisse ses instructions au Père Huré. Au « Spirituel », il invite à un emploi plus important du malgache dans les messes dominicales, les catéchismes. Au temporel, il voudrait que les propriétés enregistrées au nom du Père Raimbault soient transmises à la Congrégation « puisqu'il y a d'autres propriétés qui sont déjà au nom de celle-ci. Un seul acte de vente suffirait... » Il invite aussi à lui faire rédiger un testament (Arch. Maj. C 3).

43. Mgr Pichot demeure l'Administrateur de la Préfecture de Mayotte, Comores et Nosy Be avec les territoires adjacents. La Congrégation invite les spiritains à poursuivre leur travail « tant que les Pères Capucins ne paraîtront pas capables pour l'œuvre missionnaire » (notification du 29 janvier 1932). Le 2 février paraît la lettre apostolique *Supremi Apostolatus* sur l'érection de la Préfecture et ses limites, publiée aux AAS 1932, p. 293 (Arch. CSSp 2M 1.9a.1).

pères du Saint-Esprit la préfecture de Nosy Be et de faire ainsi cesser le « scandale »⁴⁴ ».

Travaillait alors à la Congrégation de *Propaganda Fide* un capucin, ancien missionnaire en Malaisie ; celui-ci, le père Calixte Lopinot, avait transmis la demande de sa province alsacienne d'obtenir un territoire de mission à évangéliser. Le cardinal, de lui-même, offrit la Préfecture de Nosy Be. Au chef de la province de Nosy Be, en se présentant à lui le 7.9.32, le père Lopinot lui dit que « durant les longues années qu'il a passées à Rome, il n'avait jamais vu une affaire expédiée aussi rapidement⁴⁵ ». Mais le cardinal ne semble pas avoir envisagé le problème de la passation des biens, dans la situation spéciale de Nosy Be...

La nouvelle parvient à Majunga et à Nosy Be à la fin de février. Elle amène Mgr Pichot à écrire à son Supérieur : « Quel aveuglement, du moins en ce qui me concerne et quel terrible réveil ? Que le Bon Dieu daigne me pardonner et vous aussi, bien cher Mgr [Le Hunsec] car je suis écrasé plus que je ne puis vous le dire par ma responsabilité en toute cette affaire, bien que toujours de bonne foi, je vous assure, mais sans cet esprit surnaturel et simplement religieux que je prêche aux autres⁴⁶. » Mais après cet acte de repentance, il s'empresse de reprendre sa thèse sur les propriétés de Nosy Be comme « biens de mission ». Il n'en démordra plus, et entendra faire transmettre toutes les propriétés (ou presque) aux pères capucins.

44. Rapporté dans la lettre du Père Raymond Defosse, procureur général à Rome, à Mgr Le Hunsec du 17.11.32, suite à un entretien avec Mgr Chiavani (secrétaire du Secrétaire de la Congrégation, Mgr Salotti) (Arch. CSSp 2M 1 9a 1).

45. Du Père Bourgoin au Père Raimbault (Nosy Be, 8 septembre 1932) (Arch. CSSp, 2M 1.8.8). À la date du 19 octobre 2001, le P. Tiersonnier, arrivé à Madagascar en 1936 témoigne avoir entendu en 1937 le P. Adrien Boudou – qui, après avoir travaillé comme historien à Rome, était venu enseigner au Grand Séminaire de Tananarive –, raconter qu'en 1931, il avait été enquêter à la demande de Rome sur la situation à Nosy Be et qu'après son rapport, la décision avait été prise de confier la Préfecture aux pères Capucins.

46. Mgr Pichot à Mgr Le Hunsec, le 29 février 1932. Le 8 mars, Mgr Pichot ajoute : « Le dernier courrier a emporté pour vous une lettre qui m'a plus coûté à écrire que je ne saurais vous dire. » (Arch. CSSp, 2M 1.9a.1). Le 28.3 : « C'est évidemment la mésentente des deux évêques qui porte la grosse part. » Il ajoute à propos de son collègue : « Qu'il sache bien, ce bon Seigneur, que je lui pardonne tout le mal qu'il nous a fait, mais je souhaite qu'il nous laisse désormais tranquille. »

Le père Raimbault est bouleversé : « Voilà l'aboutissement d'un entêtement obstiné », écrit-il à Mgr Pichot. « Vous savez mieux que personne combien j'aimais Nosy Be où j'ai tout fondé, où depuis 30 ans j'ai travaillé sans relâche, donnant à ce pays ma santé et tout ce que je possédais. » Et un mois plus tard : « L'épreuve est rude et j'ai de la peine à l'accepter avec toute la résignation requise. » Mais devant la position de son évêque, concernant les « biens de missions », il s'insurge catégoriquement. D'une part, il peut arguer que jamais la Congrégation de *Propaganda Fide* n'a remis un sou à Nosy Be, les subsides annuels restant dans la caisse du vicariat (!), lequel a été bien plutôt le bénéficiaire des revenus des propriétés ayant reçu 275 000 F, à quoi se sont ajoutés les 300 000 F dans la vente de 1927. D'autre part, c'est sur ses biens patrimoniaux que de 1927 à 1931, il a acquis pour 64 800 F de terres à exploiter. Restent les avances qu'a faites la SPPM sur les produits placés en consignment, mais non encore vendus et qui s'élèvent à 340 000 F⁴⁷.

Les positions étaient totalement opposées. Il importait que Rome fût éclairée sur la répartition des biens, car c'est à partir de là que pouvait se faire la transmission aux successeurs. Le père Raimbault allait partir en Europe : tout se jouerait là-bas, et Mgr Pichot en octobre partira le rejoindre. Lui-même vint à Nosy Be présider aux adieux faits au curé de l'île et annoncer la venue des Capucins : « Il n'a oublié (dans ses louanges) qu'une seule chose... dire que c'était par sa faute que j'étais enlevé aux œuvres et au pays que j'aime », commente le père Raimbault rasséréné par la réception qu'organise la Chambre de Commerce, « heureux de cette manifestation de sympathie telle qu'on n'en a jamais vu à Nosy Be⁴⁸ ».

47. Ces chiffres sont donnés dans le *Mémoire sur le Temporel* (op. cit., note 5), p. 59. Le 3 janvier 1932, le Père Raimbault écrit à Mgr Le Hunsec : « Tous les biens de Nosy Be, meubles et immeubles que j'estime à plusieurs millions ont été achetés par nous, non pas avec l'argent de la Procure, ni de l'Ordinaire qui n'ont jamais rien donné, mais par notre travail de jour et de nuit en mangeant notre patrimoine. Tout ce qui existe est le fruit de nos industries. Le Cardinal Van Rossum sait-il cela ? ou n'a-t-il vu (c'est mon opinion personnelle) que la mécontente obstinée de nos deux vicaires apostoliques. A aucun prix, je ne voudrais que Mgr Pichot puisse couper, trancher et disposer de nos biens. » Il ajoute : « Nos catéchismes d'adultes étaient très suivis [...] en attendant que les missionnaires connaissent la langue... Qui va apprendre le makoa ? » (parlé par les Africains et les anciens esclaves). C'est aussi le fond de son exposé dans la lettre envoyée au Cardinal Van Rossum (Arch. CSSp, 2M 1.9a.1).

48. Père Raimbault à Mgr Le Hunsec, le 11.4.1932 (*ibid.*) et *Journal de communauté* (op. cit., au 16 avril 1932). Le départ fut accompagné d'un incident significatif. Ayant

Comment va se faire la succession ?

Tandis que le père Raimbault tente de rétablir sa santé avant de reprendre la suite des affaires, Mgr Pichot écrit au Cardinal Van Rossum : « Aujourd'hui que la question est posée devant la Congrégation de *Propaganda Fide*, je viens me mettre à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires que votre Éminence désirerait à ce sujet ⁴⁹. »

Mais les langues travaillaient. Les uns imputaient à des fautes du père Raimbault son éviction de Nosy Be ; d'autres, comme les hommes politiques (Albert Sarraut, Marcel Olivier, ancien gouverneur de Madagascar), regrettaient son départ et redoutaient l'arrivée des capucins alsaciens dont ils craignaient une mentalité trop peu française ⁵⁰... Le 24 juin, une lettre de la Congrégation de *Propaganda Fide* lui apportait un satisfecit officiel en contrepartie du sacrifice qui lui était demandé : « Jamais ne sont parvenues à la Congrégation de lettres qui auraient critiqué votre administration. Bien au contraire, il ressort tant des informations du Vicaire apostolique de Majunga que des rapports de votre Supérieur général, le zèle que vous avez montré pour le salut des âmes et la prudence active que vous avez comme supérieur de cette mission apportée

appris que le bateau sur lequel allait embarquer le Père Raimbault transportait Mgr Fortineau en partance pour l'Europe, Mgr Pichot utilise un navire débordant un jour plus tôt. Il fit remettre à son collègue une lettre l'invitant à ne pas descendre à Majunga : « Nous vous pardonnons ce que vous avez fait, mais les souvenirs sont trop récents pour qu'il n'en reste pas quelque chose. » A quoi Mgr Fortineau lui répond : « Vous me pardonnez, m'écrivez-vous, au sujet de Nosy Be, de ce que j'ai fait. Je ne comprends pas : j'ai obéi à mon Supérieur général me demandant de me ranger à l'avis du cardinal préfet de la Propaganda. Pensez-en, dites-en, écrivez-en ce que vous voudrez [...]. On ne trompe pas Dieu. Il nous jugera tous deux, Mgr, et d'avance j'accepte sur ce point avec joie son jugement... » Nosy Be restait terre volcanique. (Lettre de Mgr Fortineau à Mgr Le Hunsec recopiant les deux missives, Djibouti 28.4.1932). (Arch. CSSp, 2M 1.9a.1).

49. Lettre du 23 mai 1932 à Van Rossum (Arch. CSSp, 2M 1.9a.1).

50. Du Père Raimbault à Le Hunsec (22 juin 1932). Lors de son audience, M. Sarraut me dit : « Nous craignons que des religieux dont l'esprit autonomiste est à craindre vienne jeter le trouble dans les populations Malgaches qui vous sont si attachées. » (Albert Sarraut, ancien gouverneur de l'Indochine a été Président du Conseil) (Arch. CSSp, *ibid.*). Lettre de Marcel Olivier du 30 mai 1932 (Arch. CSSp, 2M 1.9a.1).

à la cause catholique ⁵¹. » Il était d'autre part proposé pour la Légion d'honneur ⁵².

Avant de quitter la France, le père Lopinot, nommé Préfet apostolique rencontre le 21 juillet Mgr Le Roy, ancien Supérieur des spiritains délégué par Mgr Le Hunsec alors absent. Lui fut exposée la difficile question des biens : le statut spécial de Nosy Be par rapport aux territoires de mission, les engagements pris avec la SPPM sur les droits d'option, les problèmes de mévente et les avances sur produits consenties par la Société... On en arriva à une proposition à soumettre à Rome : la Préfecture resterait aux spiritains et les Capucins recevraient le vicariat de Majunga dont les pères ne s'en iraient qu'au fur et à mesure de leur remplacement ⁵³.

Les Capucins débarquent à Nosy Be, où ils sont reçus par le père Huré et la population. À celui-ci qui termine son mot d'accueil en disant « notre douleur de quitter Nosy Be » et « en évoquant le souvenir du cher Père Raimbault », « Mgr Lopinot répond par un sermon sur le rôle de la Sainte Vierge dans la formation des missionnaires des ordres et des instituts missionnaires, en particulier des Pères capucins et des Pères du Saint-Esprit ⁵⁴ »... Leur situation n'était pas facile : ils ne pouvaient faire oublier le père Raimbault, ils devaient apprendre le malgache et ils étaient desservis par leur fort accent alsacien... Les revenus auxquels ils pouvaient s'attendre n'existaient pas, d'autant que, par mesure conservatoire, le père Raimbault avait remis la gestion des domaines à la SPPM. Il avait emporté les pièces comptables et confié les titres de propriété à l'administrateur de la société... Mgr Lopinot ne trouve que le

51. Lettre du 24 juin 1932 (Protocolla n° 23 mars 1932), en latin (nous traduisons, cf. le dernier paragraphe) : « C'est pourquoi, je vous exhorte dans le Seigneur pour que, rejetant toute suspicion, vous accueilliez et teniez pour certaines les félicitations qui vous sont faites pour l'œuvre de propagation de la foi dans votre chère mission. » (Arch. CSSP, 2M 1.9a.1).

52. Père Raimbault à Mgr Pichot, le 29 juin 1932 : « On parle de la Légion d'honneur, au titre des ministères de l'Intérieur et des Colonies ainsi que de l'Exploitation coloniale (où M. Olivier était commissaire sous les ordres du Maréchal Lyautey). » (Arch. Maj., C 2).

53. Lettre du Père Lopinot au Cardinal Van Rossum, du 17.9.1932 appendice, p. 7 (Arch. des pères Capucins d'Alsace, M a 15). (Je remercie le P. Arsène Bezara de m'en avoir communiqué les photocopies.)

54. Journal de communauté, Nosy Be (*op. cit.*) au 28.8.32

vide et s'en explique avec Rome, en accusant son prédécesseur ⁵⁵... Mais tout est suspendu à la décision qu'on attend de la *Propaganda Fide* sur la répartition des biens.

Mgr Pichot, arrivé à Paris à la fin d'octobre est invité le 10 novembre à une réunion où, avec Mgr Le Hunsec, se trouvent des conseillers généraux dont le père Brottier, et le père Raimbault. On montre sur pièces au vicaire apostolique de Majunga que sa position sur les biens de mission n'est pas tenable et il est invité à exposer à Rome son changement d'avis, ce qu'il fera le 14 ⁵⁶. Il préparait en même temps une note documentée sur les comptes de Nosy Be qu'il peut enfin consulter : il s'y aperçoit de la manière très libre, – évidemment sans contrôle de l'évêque –, dont le père Raimbault gérait ses affaires, se sachant couvert par le Supérieur général ⁵⁷.

Il part pour Rome où lui est montré le dossier de la Préfecture et il y défend son point de vue qui paraît avoir orienté l'opinion de la Congrégation. Avec son grand entregent, il pousse la solution à laquelle se ralliera la sentence romaine de juillet 1933 ⁵⁸. Cependant, le procureur général des spiritains à Rome s'interrogeait dans une lettre à Mgr Le Hunsec sur les demi-vérités face auxquelles il se trouvait confronté :

55. Lettre du P. Lopinot (*ibid.*). Dans une lettre à Mgr Pichot, le 5 octobre 1932, le P. Raimbault réfutait les plaintes des capucins. « J'ai eu une entrevue avec Mgr Lopinot et lui ai remis tout un dossier : nomenclature des propriétés, cultures, bâtiments etc. etc., pièces autrement utiles à nos successeurs que des titres, dont on peut consulter les minutes aux Domaines. Et si avant même de savoir la décision de Rome j'ai confié la direction des propriétés à la SPPM, c'était pour enlever au Père Bourgoin le grand souci de la question matérielle. [...] Cette lettre vous apportera, je pense, tout apaisement et vous rassurera sur la droiture de mes intentions. » (Arch. Maj., C 2).

56. Note sur les biens de Nosy Be (conclusions de la réunion du 10.11) (Arch. Maj., C 2).

57. Note au sujet de Nosy Be (*ibid.*).

58. Mgr Pichot écrit au Père Huré (à Majunga), le 2 décembre 1932, lequel communique la lettre au Père Raimbault : « J'ai vu Mgr Salotti (secrétaire de la P. F.) trois fois [...] J'ai dû à sa demande faire un nouveau rapport définitif sur la question des biens. Vous seul, m'a-t-il dit, savez ce qu'il en est et je trancherai la question d'après ce rapport... » Celui-ci daté du 23 novembre disait : « Tout ce qui se trouve à Nosy Be serait à la Préfecture et les exploitations de Nosy Komba reviendraient à la Congrégation qui les céderait à ses successeurs selon des modalités à fixer par la Sacrée Congrégation. » (Arc. CSSp, 2M 1.8.8). Plus tard, dans une lettre à Mgr Lopinot (8 décembre 1933), il se prévaut d'une réception chez le Nonce à Paris : « Il me dit toute sa satisfaction et celle de Rome pour tout ce que j'avais fait pendant mon séjour en France et m'en remercia dans des termes dont je restai vraiment confondu. » (Arch. Maj., C 3).

« Qu'en est-il du Père Raimbault qui prétend avoir mis des fonds provenant de sa fortune personnelle ou de Mgr Pichot qui me dit qu'il n'a jamais donné un centime ? Et que sont devenus les subsides de la Propagation de la Foi et de l'Œuvre de la Sainte Enfance destinés à la Préfecture ? ». « Il y a là beaucoup de points qui sont loin d'être clairs (on ne peut mettre en doute la parole d'un évêque). Il y aurait alors des restrictions mentales ou pécunières (*sic*), curieuses de la part de quelqu'un qui semble totalement désintéressé ⁵⁹ ? » Cela vaut à Mgr Pichot une lettre sévère du Supérieur général : « Après avoir convenu, lors de la réunion du 10 novembre, du bien fondé des revendications de notre congrégation sur les biens (au moins en partie), après avoir écrit vous-même le 14 novembre une lettre destinée à détruire le fâcheux effet de votre lettre de mai, voilà que vous plaidez purement et simplement en faveur des capucins pour les biens de Nosy Be. Il y a, c'est vrai, ceux de Nosy Komba que vous daignez abandonner [...] à notre congrégation, mais je (et les Pères du Conseil avec moi) estime qu'il y a en tout cela une question de *justice* et non de bon plaisir de X ou Y [...] Votre Excellence n'ignorait pourtant pas que les vues de la Maison Mère ne sont nullement celles qu'expose votre dernier mémoire à la Congrégation de *Propaganda Fide* ⁶⁰. »

Des journaux consacrés aux informations coloniales commencèrent à poser des questions sur le litige entre spiritains et capucins, avec des notations malveillantes pour ceux-ci ⁶¹. L'ambassade de France auprès du

59. Lettre du Père Defosse, 28 janvier 1932 (Arch. CSSp, 2M 1.9a.1).

60. *Ibid.*, avec mention « Copie pour archives ». Mgr Le Hunsec lui reproche aussi de revendiquer en totalité la propriété des 10 000 actions et des 1 000 parts de fondateur : « Votre réclamation est d'autant moins fondée que ni Majunga ni Diego n'ont rien à réclamer la dedans. C'est affaire entre la congrégation du Saint-Esprit et la Préfecture. » Il conclut : « Cette lettre va vous peiner et je m'en excuse, mais je dois à ma charge de rétablir la vérité. » (*ibid.*).

61. Arch. Cap. Alsace, M a 22 : lettre de Mgr Lopinot au cardinal Van Rossum le 13 mars 1933, citant le *Courrier colonial* et la *Dépêche coloniale*, repris par le *Journal d'Alsace et de Lorraine* et l'*Action française* « On parle trop des intérêts de la Congrégation du Saint-Esprit, du tort qui lui a été fait (*sic*) [...] Venez à notre aide ! Notre situation devient tous les jours plus difficiles ! » Et au cardinal Fumazoni-Biondi, le 29 juin : « La *Dépêche coloniale* reprend ses protestations au nom de la colonie. » (M.a.23). Dans une lettre à Mgr Le Hunsec du même jour, il accuse le Père Raimbault d'exciter par sa correspondance ses anciennes ouailles et prie le Supérieur de l'inviter à s'abstenir (Arch. CSSp, 2M 1 9a 2).

Vatican se voyait interrogée ⁶² ...À la Congrégation de *Propaganda Fide*, le cardinal Fumazoni-Biondi remplaçait comme Préfet le cardinal Van Rossum, ce qui retardait le jugement. La sentence tomba le 8 juillet : « Tout ce qui se trouve à Nosy Be reste à la Préfecture Apostolique actuellement confiée aux Pères Capucins d'Alsace et les propriétés de Nosy Komba seront mises au bénéfice des missions de Madagascar confiées à la Congrégation du Saint-Esprit ⁶³. » En transmettant la décision, la Congrégation ajoutait « que le Supérieur général en facilitera de toute son autorité la réalisation dans un bref délai ». La solution de Mgr Pichot l'avait emportée...

Mais le 19 août 1933, la SPPM rappelait ses droits d'option. Or d'une part, la mutation des propriétés exigeait une vente : fut-elle fictive, ce qui donnait lieu à la préemption de la société. D'autre part, si les spiritains possédaient en droit français le statut de personne morale pouvant posséder des biens, il n'en était pas de même des capucins : ceux-ci devaient créer une « société civile », seule capable d'acquérir. Enfin demeuraient les avances faites par la SPPM (345 000 francs) au père Raimbault, certes gagées sur les produits déposés en consignation, mais non encore vendus...

Le blâme

Mgr Le Hunsec essaie d'obtenir que la SPPM renonce à ses droits d'option, arguant que spiritains et capucins sont une même personne morale : la « mission catholique ». La société refuse ce tour de passe-passe, le 17 novembre ⁶⁴. À Nosy Be, le père Lopinot s'agitait : « Pourquoi ne pas créer une société civile dont pour deux ans, le Père Raimbault serait membre et à laquelle il ferait cession des biens en son nom ? » Mgr Pichot essayait de s'entremettre, voulant récupérer les 10 000 actions de la vente de 1927 et protéger les capucins... Le 29 novembre, parvient à Rome un télégramme de Mgr Lopinot : « Biens mis sous séquestre ! ». Interrogée à Paris, la SPPM répond : il n'y a pas eu séquestre, mais il est vrai que la société voudrait

62. Lettre du P. Defosse, procureur à Rome à Mgr Le Hunsec, le 5 février 1933 : M. Charles Roux, ambassadeur est prêt ou non à intervenir, selon votre avis. Je-pense que la *Propaganda* n'apprécierait pas... »

63. Arch. Cap. Alsace, M a 26 ; Arch. CSSp, 2M 1.9a.1.

64. Lettre de la SPPM du 17 novembre à Mgr Le Hunsec : nous ne pouvons accepter cette solution ; ce n'est pas la même personne morale. Nous vous connaissons, mais pas les Capucins.

abandonner la gérance des propriétés. Mgr Lopinot est tracassé : il veut les terres et n'a pas idée de la préemption, il exige de voir les contrats pourtant il n'est pas propriétaire, il réclame des comptes de gérance mais ils ne lui sont pas destinés ⁶⁵. Au même moment, le Supérieur général rencontrait le Préfet de la *Propaganda Fide* qui répondait avec autorité : « Il faut des actes ⁶⁶. »

Journaux et ambassade continuent à suivre l'affaire. Mgr Pichot accuse le père Raimbault de mettre des bâtons dans les roues ⁶⁷. La Congrégation *de Propaganda Fide* invite Mgr Lopinot à venir à Paris... et le 20 avril émet un avis terriblement grave pour la Congrégation. « Cette question traînant sans solution depuis un certain temps, au détriment de la Mission de Nosy Be, cette Congrégation pour sauvegarder les intérêts de la même Mission a cru opportun de prendre la mesure suivante : sur la somme totale des dons qui sont fixés par l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi pour les Missions confiées à la congrégation du Saint-Esprit, on prélèvera un tiers de cette même somme qui restera à la disposition de la Propagation de la Foi et qui ne sera envoyée à ces mêmes Missions que lorsque sera définitivement arrangée la question des biens de Nosy Be ⁶⁸. »

65. SPPM à Mgr Le Hunsec, le 14 décembre (Arch. CSSp, 2M 1.9a.2).

66. Compte rendu d'audience (Le Hunsec) du 5 décembre. Une note, le 16 décembre, est envoyée au Cardinal Fumasoni-Biondi, expliquant ce qui est fait.

67. Mgr Pichot à Mgr Le Hunsec, le 12.1.1934 : « Vous me dites que ces Messieurs de la SPPM tiennent à leur droit de préemption. Je ne sais si vous êtes bien au courant de ce qui s'est passé. Le voici en quelques mots, ces MM ne tenant nullement à ce droit, comme j'en ai les preuves écrites, la transmission des propriétés, comme le voulait la *Propagande*, était en très bonne voie et presque terminée, lorsqu'une lettre d'un personnage que vous connaissez bien est venu mettre un obstacle absolu à cet arrangement. [...] Il s'agit, il le sait fort bien, de biens de mission sur lesquels personne n'a de droit en dehors de l'Ordinaire. La législation civile peut donner lieu à des équivoques, mais pas celle de l'Église. » Ce que commentait au Père Raimbault le Père Salomon, Économe des spiritains : « Un simple petit clerc, tout novice qu'il est dans la connaissance des lois primordiales qui régissent la propriété n'oserait pas dire ce que son Excellence n'a pas craint d'écrire. » (Arch. CSSp, 2M 1.9a.3).

68. Note de Mgr Salotti, secrétaire de la *Propaganda Fide* à Mgr Le Hunsec. Il semble, d'après une lettre de la Procure de Rome (6 octobre 1934 : le Père Frey écrivant à Mgr Le Hunsec) que d'après Mgr Pizzardo, le pape Pie XI aurait lui-même poussé à la mesure. (Arch. CSSp, 2M 1.9a.3). On notera que le 10 juillet 1934, les Œuvres pontificales de la Propagation de la Foi annonçaient une diminution de 30 % de toutes les allocations, suite à la décision du gouvernement allemand (nazi) d'interdire toute sortie d'argent aux organismes d'Église.

Cette décision était un « terrible blâme ». Elle touchait toute la congrégation et obérait toutes les Missions qu'elle tenait dans le monde. Cette mesure de rétorsion concernait une famille religieuse connue pour sa docilité au Siègé romain ; n'avait-elle pas la responsabilité du Séminaire français de Rome ?

Tout va se précipiter. La SPPM posait ses conditions : elle aurait les avances faites au père Raimbault et conservait tous les produits déposés en consignation. Elle renonçait à son droit d'option pour permettre la passation des biens aux pères capucins. En contrepartie, lui étaient vendus 21 ha des propriétés inscrites au nom de la congrégation ou du père Raimbault. Elle en offrait 2 000 F l'hectare.

Mgr Lopinot, arrivé à Paris au début de juillet, se voit supplié d'accepter ces propositions, étant entendu que les propriétés de Nosy Komba, sur lesquelles est levée l'option, lui seront remises. Le jugement romain de juillet 1933 les avait affectées aux vicariats de Majunga et de Diego, en compensation des biens perdus par la congrégation spiritaine, mais Mgr Pichot, toujours fidèle à son idée des biens de mission, se déclarait prêt à les transmettre aux capucins...

Le 27 juillet, le Préfet apostolique écrit à Mgr Le Hunsec : « J'accepte, mais il ne reste à peu près rien. Je demande à avoir le tiers des 10 000 actions. » À quoi le Supérieur général répond : « A n'importe quel prix nous voulons en finir. Vous aurez les 3 333 actions que vous exigez. » Et le 31 juillet, Mgr Lopinot donne son accord. Le même jour, le père Raimbault télégraphiait à son Supérieur : « Accepte toutes ces concessions. Vous confirme mon accord définitif », ce qui lui vaut ce satisfecit : « Je vous remercie d'accomplir dans toute sa profondeur et son étendue le sacrifice qui vous est demandé. »⁶⁹

En fait, tout son avoir était englouti. Les spiritains y perdaient presque tout ; les capucins ne ramassaient que des miettes et la SPPM s'y retrouvait largement...

Restait à obtenir de Rome la levée des sanctions. Le 10 août le Supérieur général peut écrire au cardinal Fumazoni-Biondi : On y est arrivé ! Il ajoute : « Les affirmations erronées de Mgr Pichot, soit à la sacrée Congrégation, soit à Mgr Lopinot ne facilitaient en rien notre lourde tâche. » Il joint à sa lettre la brochure sur le *Temporel de Nosy Be*, l'invitant à en prendre connaissance car elle prouve que « la situation des choses à Nosy Be n'était pas telle que l'affirmait Mgr Pichot, sans jamais donner aucune preuve ». Ses affirmations ont « nui gravement à l'honneur d'une congrégation qui depuis plus de cent ans se dévoue aux Missions de la façon la plus désintéressée ».

69. Lettres et télégrammes in Arch. CSSp, 2M 1.9a.3.

Mais c'était le temps des vacances romaines. Le 5 octobre seulement, le cardinal écrit à Mgr Le Hunsec : « *La Propaganda* a pris acte de cette convention et a écrit au Préfet Apostolique de procéder sans plus de retard à l'exécution de ce qui a été convenu. Un retard éventuel peut faire courir de graves périls aux biens de Mission. » Le lendemain, le procureur s'entendait dire : « Les allocations seront expédiées cette semaine. » Le 31 octobre, les propriétés de Nosy Be (les 21 ha) étaient effectivement vendues⁷⁰.

Conclusions

Ainsi à l'encontre de ce qu'on a pu écrire, il n'y a pas eu d'« *intrigues vaticanes* ». Rome, – peut-être un peu précipitamment –, a voulu mettre fin à un différend scandaleux. Celui-ci tenait au fond à la personnalité des deux évêques dont, avec prescience Mgr Corbet peu avant sa mort, redoutait la confrontation. L'objet en fut cette île de Nosy Be, où les industries du père Raimbault avaient apporté des revenus confortables qu'il n'hésitait pas à partager. Le vicaire apostolique de Majunga ayant reçu l'administration de la Préfecture et gardant pour son territoire les subsides romains qui auraient dû aller à celle-ci, bénéficiant d'autre part des largesses venues de Nosy Be, pouvait rêver d'édifier une cathédrale. Son collègue de Diego, fort des conseils répétés de Rome à partager cette rente, ruminait les refus hautains de son voisin. Dès là sa crispation sur le problème de délégation pastorale au Sambirano, bien qu'il eût des difficultés de personnel.

Rome prenant acte de cette situation désastreuse pour l'action missionnaire appela les capucins pour prendre la relève. Mais le tempérament de Mgr Pichot allait encore brouiller la transmission. Homme d'une idée, toujours sûr d'avoir raison, sachant sans cesse rebondir et plein d'entregent, il fit tant que tous y perdirent et qu'il ne put récupérer le capital qu'il avait espéré...

Quant au père Raimbault, forte personnalité qui dès 1927 avait percé à jour le jeu de son administrateur, il se couvrait de l'autorité de son Supérieur général. Il dut accepter la ruine des ses entreprises et laisser à d'autres le

⁷⁰ *Ibidem*. La brochure sur *Le Temporel de Nosy Be* ne fut volontairement transmise qu'après le règlement : on ne voulait pas paraître aller à l'encontre du jugement romain, mais on tenait à démontrer que les droits de la congrégation étaient réellement fondés.

champ qu'il avait défriché. Déplacée à Ambanja en 1937⁷¹, la Préfecture devint vicariat en 1951 puis diocèse en 1955, vivant et florissant entre ceux d'Antsiranana et de Port-Bergé. Mais c'est l'ancien curé de Nosy Be qui donne une conclusion morale à tout cet épisode.

Envoyé en 1935 à La Réunion, il y est nommé responsable dans la montagne, de la paroisse de Saint Bernard où se trouve un centre lépromateux. Déjà à Nosy Be, il avait avec succès traité des lépreux par des décoctions de plantes. Tout en assurant son ministère, il reprend ses recherches et ses soins et devient rapidement célèbre dans toute l'île pour sa phytothérapie. En 1948, il est victime du terrible cyclone qui ravage la région : blessé en allant secourir ses amis lépreux, il retrouve sa cure dévastée, ses notes et un livre en chantier anéantis. Déjà commotionné, il souffre de plus en plus du cœur. Comme un jour à la suite d'une syncope, on veut le transporter à l'hôpital, il refuse en prétextant des piqûres encore à faire ; il meurt la nuit suivante, le 12 novembre 1949. Sans doute avait-il expié le péché des deux évêques⁷²...

71. La personnalité de Mgr Lopinot, un peu paranoïaque, amena un conflit avec les chrétiens de Nosy Be. La situation parut si grave qu'à l'invitation de Rome, Mgr Fourcadier, vicaire apostolique de Tananarive, vint à Nosy Be inviter le Préfet apostolique à quitter les lieux. À la suite de cet esclandre, le centre de la préfecture fut transféré à Ambanja et Mgr Messmer nommé titulaire.

72. Ce texte est une version révisée et corrigée d'une première publication : « La naissance du diocèse d'Ambaja », *Aspects du Christianisme à Madagascar*, tome 10, n° 1, janvier-mars 2002, p. 23-42. D'autre part, cette recherche a fait l'objet d'une communication beaucoup plus courte à l'Académie malgache, le 18 janvier 2001.

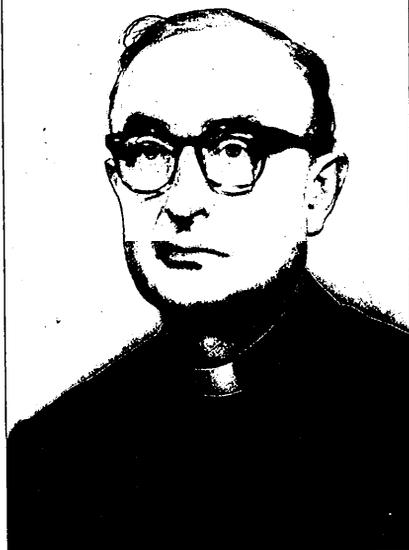
Philippe Levillain, Philippe Boutry
et Yves-Marie Fradet (dir.)

150 ans au cœur de Rome
Le Séminaire français
1853-2003

mémoire d'Eglises



KARTHALA



Le père Joseph LÉCUYER
(1912-1983)



Le père Roger LE DÉAULT
(1923-2000)

Roger Billy et Étienne Osty (dir.)

Le P. Louis-Marie Lannurien
(1823-1854)

*Spiritain, disciple de Libermann
Fondateur du Séminaire français de Rome*

mémoire d'Eglises



KARTHALA

« Via di Santa Chiara, 42 »
Les 150 ans du Séminaire français de Rome
(1853-2003)

*Philippe Levillain et Philippe Boutry **

Du 18 au 22 novembre 2004, le Séminaire pontifical français de Rome – Via di Santa Chiara, 42 – terminait par un congrès une année complète de commémorations diverses consacrées à son cent cinquantième anniversaire : c'est le 10 octobre 1853 que le P. Louis-Marie Lannurien, spiritain, ouvrait officiellement ce séminaire, à Rome. À ce congrès des Anciens du Séminaire français, furent présentés deux ouvrages d'histoire et de mémoire. L'un consacré à la personnalité du fondateur¹ et l'autre², plus important par le volume, le nombre et la qualité des contributeurs, à l'histoire des 150 ans au cœur de Rome de cette importante institution qui a formé 4 700 séminaristes et dont sont sortis 195 évêques, 23 cardinaux et l'actuel patriarche œcuménique de Constantinople... On trouvera ci-dessous l'introduction qu'ont donnée à ce volume les deux historiens qui l'ont

* Voir la présentation des auteurs en fin d'article.

1. Roger BILLY et Étienne OSTY (dir.), *Le P. Louis-Marie Lannurien (1823-1854)*. Spiritain, disciple de Libermann, Fondateur du séminaire français de Rome, Paris, Karthala, 2004, 202 p., 8 pages d'illustrations hors-texte (coll. Mémoire d'Églises).

2. Philippe LEVILLAIN, Philippe BOUTRY, Yves-Marie FRADET (dir.), *150 ans au cœur de Rome, Le Séminaire français, 1853-2003*, Paris, Karthala, 2004, 535 p., 40 pages d'illustrations hors-texte (Coll. Mémoire d'Églises).

dirigé avec le supérieur actuel du séminaire français, le P. Yves-Marie Fradet.

Préhistoire

L'Histoire du Séminaire pontifical français de Rome, d'abord Séminaire français le 1^{er} novembre 1853, érigé canoniquement par la Bulle *In sublimi* le 14 juillet 1859, puis désigné par Léon XIII par le Bref *Cum nihil potius* le 22 juin 1902 Séminaire pontifical français, peut se qualifier en empruntant la célèbre devise des Orange-Nassau : « Je maintiendrai ». À part l'ouvrage du P. Jean-Baptiste Frey, supérieur du Séminaire de 1933 à 1939, et qui s'apparente à une publication de documents plus qu'à une histoire³, celle-ci n'avait jamais été faite. Il aura fallu la patience ingénieuse de l'actuel recteur, le P. Yves-Marie Fradet, pour imaginer une telle entreprise réunissant universitaires et clercs invités à puiser dans les archives du séminaire, librement, les références indispensables à tout travail scientifique.

Cette lacune ne manque pas d'étonner. Les diverses histoires du christianisme, nécessairement confrontées aux relations entre l'Église de France et le Saint-Siège, voire à la considération du patrimoine français à Rome, qui n'est pas uniquement une question d'urbanisme – de l'aménagement de la Piazza del Popolo par Valadier sous le Premier Empire à l'entretien des Pieux établissements – mais qui relève aussi d'une histoire de la piété et de la spiritualité, soit font l'impasse sur la place et le rôle du Séminaire pontifical français soit le mentionnent en quelques lignes. Or, dans le siècle et demi qui s'est écoulé depuis sa fondation en 1853, le Séminaire français de Rome a traversé successivement plusieurs époques dans l'histoire de l'Église, dans l'histoire de Rome et dans l'histoire du catholicisme français ; il a connu tous les papes de l'ère contemporaine, de Pie IX à Jean-Paul II ; la Rome pontificale, la Rome italienne, la Rome fasciste, la Rome républicaine ; le Second Empire, la Troisième République, le régime de Vichy, la Quatrième et la Cinquième République ; l'entrée dans Rome de l'armée italienne, la guerre franco-allemande et les deux conflits mondiaux, la décolonisation enfin. Cette traversée des temps, tantôt paisible et tantôt dramatique, a été

3. Jean-Baptiste FREY, *Le Saint-Siège et le Séminaire français de Rome. Lettres et allocutions pontificales*, Librairie vaticane, 1935, 158 p.

vécue le plus souvent dans le silence ou la discrétion ; à quelques instants seulement, le Séminaire s'est trouvé, à son initiative ou à son corps défendant, sous les feux de l'actualité et dans les remous de l'histoire.

L'historien *Marcel Launay* artisan dans l'architecture de ce volume-ci, dans son excellent dernier ouvrage⁴ examine en fait avec un grand soin chronologique et géographique la place et le rôle des Sulpiciens et de la fondation spiritaine à Rome : « Le travail à Saint-Sulpice (paroles d'Henry Maret) n'était pas ce qu'il aurait dû être. J'étais peu satisfait, malgré quelques succès dans nos discussions⁵. » Il faut attendre, continue l'auteur le supérieurat de M. Caval (1864-1875) pour qu'on admette une certaine médiocrité des études. À la même époque, le Séminaire français de Rome fondé en 1853 et dirigé par les Pères du Saint-Esprit, après des débuts difficiles, connaissait une augmentation de ses effectifs avec 33 entrées en 1865 et 28 en 1868. Le but était clair : romaniser le clergé de France trop soumis, selon le courant ultramontain, aux influences gallicanes et, par le fait même, concurrencer d'une certaine manière les Sulpiciens dont l'enseignement était critiqué. On comprendra : le débat quant à la fondation d'un séminaire français à Rome, relèverait d'une opposition entre deux conceptions classiques au XIX^e siècle entre gallicanisme et ultramontanisme. Mais l'affaire n'est pas aussi simple. Du moins mérite-t-elle un bref retour en arrière.

La Compagnie de Saint-Sulpice, fondée par Jean-Jacques Olier (1608-1657), issu d'une famille de robe, détaché de toute ambition séculière à l'âge de 21 ans, suivant la direction spirituelle de saint Vincent de Paul, installait en 1641 à Vaugirard une maison destinée à parachever la formation des élèves soulevés par une vocation sacerdotale. En 1642, il acceptait la cure de Saint-Sulpice, la plus vaste paroisse de Paris (150 000 habitants) et fondait en 1645 le Séminaire de Saint-Sulpice, destiné à essaimer dans toute la France, fort de l'énergie qu'il avait précédemment déployée en prêchant des missions en Auvergne, en Velay, en pays nantais, en Anjou. Il s'inspira de saint Vincent de Paul et de l'École française de spiritualité, peu favorable aux Décrets du Concile de Trente et de saint Charles Borromée quant à la discipline très rigoureuse au sein du séminaire que celui-ci fonda en 1654. Mais le saint milanais, tridentin, avait réglé sa pastorale sur la discipline morale et la force du catholicisme romain face aux Protestants. Ce métissage entre deux conceptions de la relation avec Rome pour

4. Marcel LAUNAY, *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Cerf, 2003.

5. *Op. cit.*, p. 96.

la formation rencontra la Déclaration des Quatre Articles (19 mars 1682), inspirée par la conception monarchique de Bossuet contraire à celle de Fénelon, laquelle devait produire le gallicanisme (les libertés de l'Église de France) et un conflit temporaire avec le Saint-Siège et Innocent XI. Dans le même mouvement, Louis XIV, le 15 décembre 1698, procédait à une Déclaration solennelle : « Rien n'étant plus important, pour le bien de la religion que d'avoir des ecclésiastiques capables par leurs mœurs et par leur doctrine de remplir les saintes fonctions auxquelles ils sont destinés, l'Église a jugé que le moyen le plus assuré pour y réussir était l'établissement des séminaires dans lesquels on pouvait élever des clercs dès les premiers temps de leur jeunesse, les former à la piété, les instruire dans les sciences qui sont nécessaires à leur état ⁶. » C'était le programme du Concile de Trente appliqué à la constitution d'un clergé français, disons gallican. Le monarque exhortait les évêques retardataires, lesquels s'adressèrent soit aux Oratoriens soit aux Jésuites.

C'est en 1703, que Claude-François Poullart des Places (1679-1709) fonda la communauté qui allait devenir la congrégation du Saint-Esprit. Issu d'une famille de robe, comme Jean-Jacques Olier, après avoir accompli ses études de Droit à Nantes, il renonça à prendre lui-même la robe et partit suivre des études chez les Jésuites de Louis-le-Grand, à Paris. C'est là, qu'avant même d'être prêtre lui-même, il fonda une communauté pour venir en aide à des pauvres écoliers destinés au sacerdoce. D'après Joseph Michel, son historien ⁷, la fondation de Poullart des Places n'est pas une œuvre de plus parmi les communautés de pauvres écoliers. Son originalité résulte d'une conception d'ensemble qui, par ses exigences quant à la pauvreté des écoliers, la gratuité et la durée de leurs études, en fait la meilleure réalisation en France des orientations du Concile de Trente quant à la formation des clercs. Les étudiants admis dès le début de leurs études cléricales sont assurés d'être gratuitement logés, nourris, parfois même habillés, pendant six ans au minimum, neuf ans au maximum ; libérés de tout souci matériel, ils suivent les mêmes cours que les scolastiques de la Compagnie de Jésus, sont soigneusement formés au catéchisme et à la prédication. Poullart des Places a été membre de *l'Assemblée des Amis* ou *Aa*, association secrète de piété

6. Cité par A. DEGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1912, t. 1, p. 344-345.

7. Joseph MICHEL, « Le chemin de Poullart des Places : un jeune homme riche à la suite du Christ pauvre (1679-1709) », *Mémoire Spiritaine*, deuxième semestre 2002, n° 16 : Trois siècles d'histoire spiritaine, p. 43-65.

constituée d'un petit nombre d'étudiants en théologie qui, à Louis-le-Grand comme dans la plupart des collèges jésuites, animait la congrégation mariale. L'AA recommandait à ses membres d'être attachés aux Jésuites, de fuir les opinions nouvelles et de soutenir l'infailibilité du pape ; Poullart des Places transmet ces recommandations à ses disciples ; selon le mot du sulpicien Grandet, son contemporain, il les élève « selon les principes de la plus saine doctrine catholique et romaine », leur piété se plaçant résolument sous le signe du Saint-Esprit et de l'Immaculée Conception.

C'est dire qu'au départ les liens entre la Compagnie de Saint-Sulpice et les Spiritains ne relevèrent pas de la concurrence mais de la complémentarité dans la formation d'un clergé français selon une hiérarchie dans le choix de la vocation propre à chacun et selon le principe identique d'un modèle de piété. Seul le poids donné aux sciences religieuses n'équilibrait pas la balance. Le gallicanisme relevait de la puissance monarchique et non pas d'un choix ecclésiologique.

L'opposition entre gallicanisme et ultramontanisme fut établie par la Révolution française et la procrastination du Saint-Siège devant la Constitution civile du clergé. Si Napoléon I^{er} établit la paix religieuse par le Concordat, il ne faut pas oublier que le jour de son sacre, le dimanche 2 décembre 1804 – dont Jean Tulard a écrit : « qu'il s'est agi d'une cérémonie émouvante, mais dépourvue de toute spiritualité » – après une cérémonie de trois heures, l'Empereur prêta serment devant l'assistance des Jacobins de la noblesse napoléonienne de ne pas rompre avec l'héritage de la Révolution. En foi de quoi Jean Tulard considère Napoléon comme « un empereur républicain ». L'Église de France fut d'ailleurs domestiquée par les Articles organiques, promulgués sans consultation du Saint-Siège, ainsi que les confessions protestantes et judaïques. Et l'Église de France, persécutée sous le Directoire à un point que seul Bernard Plongeron a signalé, devait sortir exsangue de l'Empire et ne retrouver une position respectable et vivante qu'à partir des années 1840. Mais surtout sous le Second Empire.

La fondation du Séminaire français s'opéra dans un climat concordataire qui entendait, aux yeux de Napoléon III et de l'impératrice, que fut respecté l'article 1^{er} en vertu duquel « le gouvernement de la République reconnaissait que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français ». La restauration des grands ordres religieux (Dominicains par Lacordaire, Bénédictins par Dom Guéranger, Chartreux), la construction d'églises et de cathédrales, l'encouragement aux arts religieux, le retour à la pratique religieuse de la bourgeoisie voltairienne, par

l'entremise du « catholicisme au féminin » (Claude Langlois), le développement des pèlerinages, les apparitions de la Vierge (La Salette en 1846, Lourdes en 1858...) et la dévotion mariale qui féconda la piété populaire, créèrent entre la France impériale et l'Église un lien qui fortifiait l'obéissance civile sous le dais de la religion romaine. La France protégeait Rome depuis 1849. Napoléon III, qui savait dans quelle position difficile il se trouvait face au soutien accordé aux ambitions de Cavour pour réaliser l'unité italienne n'entendait pas concéder l'appui de l'opinion publique sensible à la religion, dès lors aussi que l'auteur de *L'Extinction du paupérisme* constatait la vitalité des catholiques sociaux, si légitimistes fussent-ils pour beaucoup.

L'Empereur avait d'ailleurs envisagé de se faire sacrer en 1852, à l'instar de son oncle. Pie IX, d'abord favorable au projet, se déroba sous la pression du cardinal Antonelli, Secrétaire d'État. Le prétexte invoqué fut qu'« il n'a[vait] pas d'exemple de sacre fait par le Pape de rois non chefs de race ». « Ni la politique menée à l'égard des Lieux Saints ni une éventuelle révision des articles organiques ne purent le convaincre. » (Jean Tulard) Le coup d'État de décembre 1851 et les régimes monarchiques instaurés entre 1815 et 1848 entravaient-ils le principe de légitimité dynastique ? On ne saurait dire. Toujours est-il que, sans retirer la garnison française de Rome, l'Empereur avait moins de raison de protéger les États pontificaux des projets de Cavour.

C'est donc dans la faveur quelque fois impressionnante accordée à la religion catholique, avec de la part de certains archevêques et évêques une obéissance allant jusqu'au « byzantinisme » (Y.-M. Hilaire), que fut fondé en 1854 le Séminaire français de Rome.

Via di Santa Chiara, 42

Séminaire français pontifical de Rome et *Via di Santa Chiara, 42* constituent une métonymie, en tout cas depuis le début du xx^e siècle. L'histoire du séminaire est éminemment liée à la stabilité de son installation dans l'espace du centre historique de Rome, c'est-à-dire sur le palimpseste de la Rome antique, de la Rome chrétienne, de la Rome capitale de l'Italie partiellement métamorphosée à l'époque fasciste. Il est d'usage de dire qu'aucun choix de lieu n'est innocent. Celui de la via Santa Chiara ne l'est pas, même si l'extension progressive des bâtiments fut due à une série de circonstances soit favorables soit encouragées.

Tout séminaire implique un sanctuaire (église ou chapelle) et les bâtiments afférents pour un collège destiné à accueillir les étudiants séminaristes. La via de Santa Chiara, traversée par la Piazza santa Chiara, se trouve répartie entre le quartier (rione VIII) qui s'étend de la Piazza dei Caprettari à la Piazza della Minerva et le IV (rione Pigna). Elle se situe dans la zone des temples romains dont les ruines situées Largo di Torre Argentina témoignent aujourd'hui. L'ensemble archéologique complexe qui incluait des thermes construits par Agrippa fut l'objet de nombreuses démolitions et restructurations du ^{xvi}e siècle aux années postérieures à la transformation de Rome en capitale nationale. C'est en 1562, en honneur de saint Pie IV et dédiée à saint Pierre, symbole sur l'analyse duquel on reviendra, que saint Charles Borromée fit édifier, sur un projet de Francesco de Volterra, une église dédiée à sainte Claire, fondatrice des religieuses de saint François d'Assise, dont le traité *Forme de vie* insistait sur l'importance de la pauvreté et fut suivi d'une règle stricte destinée à la première maison des Clarisses. Mais il semble que la réalisation de cet édifice revint à remanier une église antérieure qui servait de lieu de culte à une confrérie de Saint-Grégoire, en l'honneur de Grégoire III (731-741), réputé pour avoir fait passer toute l'administration du duché de Rome sous son autorité souveraine ainsi que l'ensemble des édifices romains. C'est en 1628 que l'église Santa-Chiara devenait l'église des Clarisses. Celles-ci en furent chassées par le régime napoléonien en 1810 et l'édifice passa aux mains de l'archiconfrérie de Saint-Grégoire thaumaturge. Le toit s'écroula en 1855. Mais ce n'est qu'en 1856 que les spiritains s'intéressèrent à cette église. Dans un premier temps, Mgr de Ségur avait proposé au P. Lannurien – disciple de Libermann envoyé à Rome pour y fonder un séminaire français – l'église de Saint-Nicolas-des-Lorrains, un des Pieux établissements français, en foi de quoi le Séminaire tombait sous la tutelle de l'ambassade. Mais finalement, en avril 1853, c'est l'ancien collège des Irlandais, Salita del Grillo, Via degli Ibernesi, 20, qui sera retenu et deviendra jusqu'en 1856 le berceau du Séminaire français. Alors que le P. Lannurien était décédé du choléra le 6 août 1854, le 9 avril 1856, le P. Freyd étant le deuxième supérieur (1854-1859), Pie IX faisait don, à la congrégation du Saint-Esprit de l'église de Santa-Chiara en ruines. L'assise du Séminaire français était assurée et ne devait plus changer jusqu'à nos jours.

Restait l'épineuse question du financement qui avait, dès l'origine, préoccupé les Pères fondateurs. Les archives du Séminaire fournissent un tableau très précis des avoirs obtenus pour l'acquisition des bâtiments autour de l'église Santa-Chiara. Le P. Freyd, en août 1859, procéda à l'achat, au nom de la congrégation du Saint Esprit d'une maison voisine, vendue par un

certain monsieur Polverosi, pour la somme de 176 470 écus (scudi) au n° 163, à l'époque, de la via di Santa-Chiara. Les achats se poursuivirent en 1869, 1875, 1883, 1885, 1888. Ils procédèrent, apparemment, de legs (sur lesquels on ne sait rien) et d'apports financiers personnels de certains pères. Le principe fut simple : il s'agit d'un système mutualiste, la tontine, qui laissait la propriété au dernier survivant, version moderne de la mainmorte. Un bâtiment fut acheté au comte Pecci, frère du Souverain Pontife. Les travaux furent importants. La façade due à C. Maderno fut refaite en 1885 par Luca Carimini. Un *cortile* fut établi, pourvu d'une fontaine ornée d'une statue du Sacré-Cœur associée quotidiennement à la vie spirituelle des séminaristes. Chaque étudiant est doté d'une chambre individuelle. Un vaste réfectoire assura la vie communautaire. En 1906, le P. Barillec, resté seul propriétaire de l'achat de 1875, vendit sa propriété aux P. Le Floch, supérieur du Séminaire, Compès et Freyd. Le P. Pascal (identification non vérifiée) reste seul dans la tontine concernant les sept autres bâtiments, soit 1 part de celle-ci sur 155, compte tenu de la différence des prix d'achats. Beaucoup de bâtiments furent acquis à des rentiers qui avaient placé leurs avoirs en valeurs mobilières, en forte hausse à l'époque. L'ensemble des dépenses représenta toutefois la somme de 732 670 écus, ce qui équivaut à 391 978 francs or. Les legs constituent la seule explication à l'apport complémentaire des dons. Le cardinal Guibert, pour sa part, enverrait 5 000 écus, soit près de 30 000 francs or en 1883 pour contribuer à la « reconstruction du séminaire », et Pie IX comme Léon XIII procédèrent à des dons d'un montant ignoré. Mais il est évident que l'enthousiasme suscité dans les milieux français et peut-être de la part du Saint-Siège peut seul expliquer la relative facilité financière avec laquelle celui-ci fut construit.

Radiographie

On tente ici de retracer ce mode très particulier de relation à l'événement comme à la durée à travers diverses voies qui constituent autant de types de contributions : soit en dégagant des périodes phares, soit en faisant place à la longue durée des évolutions, soit en privilégiant le poids des hommes et la mémoire des acteurs.

Parmi les principales séquences chronologiques qui ont à des degrés divers scandé l'histoire du Séminaire français, c'est le moment de la fondation qui a d'abord retenu l'attention. Deux contributions lui ont été consacrées : le

P. Roger Billy a illustré les premières années du Séminaire et esquissé la personnalité attachante de son fondateur et premier supérieur, le P. Lannurien⁸ ; *Philippe Boutry* a d'autre part retracé le sens et la portée de la protection, attentive et chaleureuse dont a bénéficié le séminaire durant les premières vingt-cinq années de son existence de la part du bienheureux Pie IX⁹. Le rôle du Séminaire français comme lieu d'accueil, de contacts et de réflexion pour une partie de l'épiscopat français a été souligné : *Marcel Launay* a montré comment l'établissement de la Via Santa Chiara a offert de préférence durant le concile Vatican I son hospitalité aux évêques de la nuance intransigeante qui se sont pour la plupart ralliés au principe de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale¹⁰ ; et *Philippe Levillain* a souligné le rôle majeur du Séminaire français pendant toute la durée du concile Vatican II dans l'information des évêques, la concertation de l'épiscopat francophone et jusque dans le travail préparatoire à certains décrets conciliaires¹¹. Le sacrifice des prêtres et des séminaristes issus du Séminaire français durant la Grande Guerre a été l'objet d'une contribution de *Frédéric Gugelot* qui a relevé la portée de l'événement dans la mémoire des lieux et des hommes¹². Une contribution éclaire la crise, infiniment douloureuse, que traversa le Séminaire français dans l'entre-deux-guerres : *Paul Airiau*, à partir des acquis d'une thèse récente conduite sur le supérieur du séminaire, a retracé la personnalité et la pensée du P. Le Floch ainsi que les circonstances dramatiques de sa démission au lendemain des condamnations du pape Pie XI¹³. Trois contributions enfin ont prolongé jusqu'au présent les interrogations sur le devenir du Séminaire français au lendemain de Vatican II. Le P. *Jean Savoie* et *Mgr Fréchal* ont retracé les orientations

8. Roger BILLY, « Le Père Louis-Marie Lannurien, fondateur du Séminaire français de Rome », p. 19-43. Le père Roger BILLY, associé au père Étienne OSTY, a également dirigé le volume, paru en même temps que celui dont nous parlons et dans la même collection : *Le P. Louis-Marie Lannurien (1823-1854)*. Spiritain, disciple de Libermann, Fondateur du Séminaire français de Rome, Paris, Karthala, 2004, 202 p.

9. Philippe BOUTRY, « Le bienheureux Pie IX et le Séminaire français de Rome », p. 45-67.

10. Marcel LAUNAY, « Le Séminaire français à l'heure du concile Vatican I », p. 89-101.

11. Philippe LEVILLAIN, « Les évêques français, le Séminaire pontifical français de Rome et le deuxième concile de Vatican (1962-1965) », p. 135-171.

12. Frédéric GUGELOT, « La grande guerre du Séminaire français de Rome », p. 119-134.

13. Paul AIRIAU, « Henri Le Floch, recteur du Séminaire français (1904-1927) », p. 103-117.

nouvelles et les inflexions pédagogiques et pastorales dans la formation sacerdotale des séminaristes ¹⁴ ; le *P. Bernard Tenailleau* a dégagé les principaux axes de la réflexion pastorale au sein du séminaire et souligné à la fois les éléments de tradition et de renouvellement ¹⁵ ; *Mgr Gilson* a enfin marqué avec force la multiplicité des liens entretenus par les évêques français avec le Séminaire à l'occasion de leurs séjours romains et des Synodes successifs de l'Église ¹⁶.

Mgr Claude Dagens, pour sa part, examine en détail la formation intellectuelle du Séminaire français de Rome et sa mission ecclésiale. Il postule que celles-ci ne dépendent pas directement du séminaire et examine le chemin parcouru, en dépit des évolutions historiques, dans le sens d'une conformité aux intentions originelles des fondateurs ¹⁷.

Cinq contributions se sont données d'autre part pour objet d'explorer dans la plus longue durée certains des traits distinctifs qui ont conféré au Séminaire français sa personnalité propre. *Jean-Dominique Durand* a rappelé dans le long terme, de Léon XIII à Jean-Paul II, les interventions pontificales qui ont précisé et conforté, d'audience en visite et de bénédiction en allocution, la dimension à la fois romaine, française, et universelle que la papauté confère au séminaire ¹⁸. *Louis Menvielle* a illustré les principaux courants de spiritualité qui ont parcouru le séminaire dans le cours de son histoire et nourri la piété, les dévotions et la sensibilité religieuse de ses élèves ¹⁹. *Mgr Marcus* a souligné le rôle que le Séminaire français a assumé et rempli au service de l'Église de France tout au long du siècle et demi écoulé et les liens, multiples et profonds, qui se sont tissés entre l'institution romaine et l'épiscopat français ²⁰.

14. P. Jean SAVOIE et Mgr FRÉCHARD, « Le Séminaire français après le concile Vatican II (1969-1994) », p. 179-195.

15. Bernard TENAILLEAU, « " Préparer des prêtres qui soient des pasteurs " », p. 197-203.

16. Mgr GILSON, « Les divers synodes. Témoignage d'un évêque délégué », p. 173-178.

17. Claude DAGENS, « Formation intellectuelle et mission des prêtres au Séminaire français de Rome. Tradition catholique et affirmation de la foi à l'épreuve de l'histoire », p. 435-456.

18. Jean-Dominique DURAND, « Les papes et le Séminaire pontifical français de Rome (1878-2003) », p. 69-88.

19. Louis MENVIELLE, « La formation spirituelle au Séminaire. Quelques réflexions », p. 407-434.

20. Mgr Émile MARCUS, « Le Séminaire français au service de l'Église de France », p. 469-478.

On a tenu enfin à faire toute leur place à l'évocation de personnalités intellectuelles ou ecclésiales qui ont, dans des sphères distinctes, marqué de leur empreinte l'histoire récente du séminaire, à travers un ensemble de présentations biographiques et d'entretiens qui constituent autant de témoignages précieux sur « l'esprit » de l'institution. En l'occurrence, et par ordre alphabétique : Monseigneur Ancel²¹ ; Cardinal Etchegaray²² ; Cardinal Garrone²³ ; Cardinal Gouyon (d'après son Journal inédit)²⁴ ; Cardinal Tauran²⁵.

Il est proposé, en parallèle, l'analyse de figures également représentatives de la mémoire et de la vie du séminaire, parmi lesquelles : le patriarche Bartholomeos²⁶ ; les frères orthodoxes²⁷ ; le père Barré²⁸ ; le père Le Déault²⁹ ; le père Lécuyer³⁰.

Un travail scientifique se donnant aujourd'hui pour objet de retracer l'histoire d'une institution vouée à l'éducation et à la formation des prêtres se devait enfin d'étudier ce qui fait le sens et la vie même d'un établissement : ses élèves. C'est le P. Yves-Marie Fradet qui s'est attelé au labeur très considérable qui a consisté à relever dans les registres du séminaire les noms, les qualités et, dans la mesure des renseignements disponibles, les origines géographiques et sociales, les niveaux d'études et les grades universitaires des 4 700 élèves qui, durant les cent cinquante

21. Olivier de BERRANGER, « Monseigneur Ancel, apôtre des pauvres », p. 299-312.

22. Cardinal Roger ETCHEGARAY, « Hommage à un fidèle serviteur, le père Marcel Martin. Témoignage », p. 359-362.

23. Mgr Maurice FRÉCHARD et Cardinal POUPARD, « Le cardinal Gabriel-Marie Garrone (1901-1994). Un ami du Séminaire français », p. 285-297.

24. Philippe LEVILLAIN, « Le Cardinal Paul Gouyon. Témoignage et portrait d'un indépendant *Via di santa Chiara*, octobre 1937-juillet 1938 », p. 269-283.

25. Philippe LEVILLAIN, « Le Séminaire français au service de l'Église universelle. Entretien avec le cardinal Jean-Louis Tauran », p. 480-489.

26. P. Sotirios VARNALIDIS, « Bartholomeos I^{er}, Archevêque de Constantinople, de la Nouvelle Rome et patriarche œcuménique », p. 363-404.

27. Mgr DAUCOURT, « Des frères orthodoxes au Séminaire : le sens d'une présence », p. 491-500.

28. P. René LAURENTIN, « Henri Barré, CSSp (1905-1968), médiéviste et théologien de la Vierge Marie », p. 313-325.

29. Claude TASSIN, « Au service de la Parole, l'œuvre de Roger Le Déault (1923-2000) », p. 343-358.

30. Pierre DESCOUVEMONT, « Le père Joseph Lécuyer (1912-1993). Théologien de l'épiscopat », p. 327-341.

ans écoulés, ont accompli tout ou partie de leur formation au Séminaire français de Rome. Ce « portrait de groupe », approfondi et nuancé, constitue à notre sens l'un des apports les plus importants du présent ouvrage par rapport à ceux qui l'ont précédé, notamment l'ouvrage du P. Eschbach publié lors du premier cinquantenaire de 1903³¹ : il permet de penser ensemble, de mesurer et de comprendre le fonctionnement de l'institution dans son rapport aux cheminements individuels de la vocation sacerdotale et aux modes d'acquisition de la formation intellectuelle, spirituelle et pastorale acquise durant les années passées au séminaire³².

Des enseignements majeurs, dont on trouvera l'analyse détaillée dans la contribution du P. Fradet, s'en dégagent pour l'histoire du Séminaire français. La courbe du recrutement, établie de 1853 à 2003, manifeste en premier lieu l'extraordinaire dynamisme de l'institution jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, en dépit des trois périodes de tarissement que provoquent les conflits franco-allemands : des « douze apôtres » du séminaire de 1853, les effectifs ont bondi à plus de 80 dès les années 1880 et jusqu'à 120 à la veille de la Grande Guerre, puis à plus de 200 dans les années vingt avant de se stabiliser autour de 180 dans les années trente ; les effectifs déclinent ensuite au lendemain de la guerre – le séminaire compte une centaine d'élèves lors du concile Vatican II – pour redescendre à une cinquantaine dans les années soixante-dix, avant de remonter légèrement et irrégulièrement durant les années du pontificat de Jean-Paul II. On relèvera sans peine comment cette courbe épouse les grandes inflexions du recrutement sacerdotal en France tout en manifestant la singularité de l'institution romaine, notamment en hausse dans les années vingt, en creux dans les années cinquante et, moins nettement cependant, par un certain dynamisme retrouvé durant l'actuel pontificat.

La géographie du recrutement manifeste pour sa part l'inscription du séminaire dans l'ensemble de l'espace français et de ses diocèses : tous les évêques de France (à l'exception de quelques sièges très récents) ont, à un moment donné, adressé au Séminaire français de Rome, des prêtres ou de futurs prêtres. Les lignes de force du catholicisme français contemporain,

31. A. ESCHBACH, *Le Séminaire Pontifical Français de Rome. Ses premiers Cinquante ans (1853-1903)*, Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, Via Santa Chiara, 20-21, 1903, 317 p.

32. P. Yves-Marie FRADET, « Les effectifs au Séminaire français durant 150 ans. Essai de sociographie des anciens du Séminaire », p. 207-267.

telles qu'elles ont été esquissées par les travaux de Gabriel Le Bras et de Fernand Boulard, s'en trouvent confortées : les grandes métropoles (Paris et Versailles, Lyon, Marseille), le grand Ouest » catholique breton et intérieur, les « terres de chrétienté » du Nord et de l'Est, les hautes terres du Massif Central, la Savoie, le Béarn et le pays basque. L'analyse géographique du recrutement souligne aussi la part importante du recrutement étranger, près de 17 %, un élève sur six en moyenne sur l'ensemble de la période, européens (Irlande et Portugal en premier lieu), américains (États-Unis, Canada, mais aussi Haïti, en raison de la présence spiritaine dans l'île), africains et vietnamiens, sans oublier la présence de prêtres orthodoxes, dont 37 ont été accueillis depuis 1963. L'étude de l'origine sociale et familiale des séminaristes, connue partiellement et surtout pour la période la plus récente, met en évidence deux caractéristiques majeures : en majorité, les élèves sont issus de familles plus nombreuses que dans le reste de la population française (quatre enfants en moyenne) ; un recrutement majoritairement rural cède le pas, dans les dernières décennies, à une forte proportion d'élèves provenant des classes moyennes urbaines et des professions libérales.

L'analyse du statut des élèves conduit encore à quelques observations importantes. La proportion respective des prêtres et séminaristes a beaucoup évolué : celle des prêtres se situe sur la longue durée à 18 %, à peine un cinquième de l'ensemble ; mais cette proportion a eu tendance, dans les dernières décennies, à s'accroître jusqu'à atteindre parfois, dans certains diocèses, la proportion de 40 %, indice de formations longues, initiées dans les diocèses et continuées jusqu'à Rome. Mention particulière doit être faite de la présence de spiritains (près de 7 % de l'ensemble du recrutement) et de membres d'autres communautés et instituts (notamment issus des Missions étrangères de Paris ou, plus récemment, de la Communauté de l'Emmanuel) dans un séminaire dirigé par les spiritains. La formation antérieure, fondée au sein de l'enseignement secondaire public ou catholique : la très grande majorité des séminaristes est aujourd'hui titulaire du baccalauréat. Si des études supérieures ont été accomplies avant l'entrée au séminaire, elles concernent en premier lieu les lettres, le droit, la philosophie ou l'histoire tandis que progresse récemment la part des séminaristes issus des facultés des sciences. 140 thèses ont enfin été soutenues par les élèves du Séminaire français, essentiellement en théologie, dans une moindre mesure en philosophie, en exégèse, en droit ou en histoire. Enfin l'analyse des carrières ultérieures des anciens élèves manifeste l'importance de leur rôle futur au sein de l'Église de France : ils sont d'abord, notamment pour les premières générations, professeurs ou directeurs de

séminaires, vicaires généraux ; et l'on ne compte pas moins de 195 évêques, 23 cardinaux et un patriarche orthodoxe issus du Séminaire français de Rome. Le Séminaire français de Rome joue ainsi, depuis un siècle et demi, un rôle majeur dans la formation des futurs cadres de l'Église de France ; il est école d'universalité, d'unité et de romanité.

Romanité, romanisation

La fascination pour Rome est aussi ancienne que *l'Urbs*. La littérature (romans, essais, poèmes) s'en nourrit et l'Histoire y trouve les sources inépuisables d'une explication d'une civilisation, de ses origines à sa décadence (Gibbon). La perte graduelle des États pontificaux à partir de 1790 (annexion par la France du Comtat Venaissin et d'Avignon, capitale pontificale de 1305 à 1420), au nom de la constitution d'un territoire sans enclaves étrangères et du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (période appelée indûment schisme d'Occident) suscita un romantisme de la survivance et de la fin d'un pouvoir sacré qui, de Madame de Staël (*Corinne*) à Louis Veillot (*Les parfums de Rome*) en passant par Stendhal, relevait de la description d'un divorce entre esthétique et effacement progressif d'un long passé aux mains d'une puissance temporelle et spirituelle, dont la nature spirituelle heurtait les libéraux et embarrassait les grandes puissances. Cette fascination, relayée dans les milieux populaires par ce long pèlerinage qui, des Alpes à Rome, cheminait sur une route appelée la « Frangigena » alla de pair, quelquefois avec des aversions (Du Bellay ; Julien Gracq) que l'on pouvait même constater chez certains membres du clergé, y compris dans la hiérarchie soumise, tous les ans, aux visites *ad limina apostolorum*, rebelles à la Curie et au style de vie romain.

On ne peut que mettre en parallèle, c'est-à-dire ne pas confondre, cette romanité touristique, quoique souvent déterminée par un mouvement de piété *ad Petri Sedem* et la romanisation dont on a déjà dit (*Marcel Launay*) qu'elle constituait l'objectif majeur de la fondation à Rome d'un Séminaire français. Dans la réalisation du projet cher aux disciples du P. Libermann, qui furent encouragés par Pie IX, on peut se poser légitimement la question de savoir pourquoi semblable fondation ne fut pas confiée aux jésuites ou aux sulpiciens. La Compagnie de Jésus, l'armée de la Contre-Réforme, était installée à Rome depuis le milieu du xvi^e siècle, et la *Pontificia università gregoriana*, véritable université dont les compétences en matière d'enseignement dans les sciences religieuses ne cessèrent d'être entendues,

fut constamment aux yeux des Souverains pontifes le lieu par excellence de l'acquisition d'un savoir conduisant à des diplômes. Pie IX, en 1876, y institua une Faculté de Droit canonique. Il ne pouvait être question d'y adjoindre un collège de pensionnaires, issus fussent-ils de grands séminaires ou diplômés de grandes écoles françaises. Quant à la Compagnie de Saint-Sulpice – et nombre de séminaristes du Séminaire pontifical français de Rome passèrent par les séminaires sulpiciens avant d'aller au Séminaire français –, elle traversait une grave crise en matière des sciences religieuses, dont témoigne Ernest Renan dans *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* :

« La supériorité de M. Le Hir [sulpicien] venait surtout de sa profonde connaissance de l'exégèse et de la théologie allemandes. Ce qu'il trouvait dans cette interprétation de compatible avec l'orthodoxie catholique, il se l'appropriait. En critique, les incompatibilités se produisaient à chaque pas. En grammaire, au contraire, l'accord était facile. Ici M. Le Hir, n'avait pas de supérieur. Il possédait à fond la doctrine de Gesenius et d'Ewald, et la discutait savamment sur plusieurs points. Il s'occupa des inscriptions phéniciennes et fit une supposition très ingénieuse, qui depuis a été confirmée. Sa théologie était presque tout entière empruntée à l'école catholique allemande, à la fois plus avancée et moins raisonnable que notre vieille scolastique française. M. Le Hir rappelle, à beaucoup d'égards, Doellinger par son savoir et ses vues d'ensemble ; mais sa docilité l'eût préservé des dangers que le concile du Vatican a fait courir à la foi de la plupart des ecclésiastiques instruits³³ ».

L'alliance entre les études à l'Université pontificale grégorienne s'agissait donc d'elle-même. Les séminaristes français, néanmoins, pouvaient suivre l'enseignement en droit canon et en droit civil à l'*Apollinarium*, au palais de Sant' Apollinare, près de la Piazza Navona, que Clément XIV, en 1773, avait confié au clergé romain et que Pie IX, en 1853, avait transformé en Facultés de droit romain, canonique et de droit civil, où étudia Jean XXIII, dépendant de l'Université du Latran, et au Collège romain pour la philosophie et la théologie, jusqu'à ce qu'un rescrit de Pie X (du 1^{er} juillet 1913) les fasse orienter décidément vers l'Université grégorienne. Ainsi, d'une certaine façon, pourrait-on comparer, *mutatis mutandis*, le Séminaire français de Rome à une École normale supérieure française.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait d'un séminaire français, à Rome. Et « d'augmenter dans [les] diocèses le nombre [des] bons et habiles

33. Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Édition présentée, établie et annotée par Jean Pommier, Paris, Gallimard, 1983 (coll. Folio, 1453), p. 158.

coopérateurs ». Au-delà des considérations pratiques concernant le rôle universitaire de la Compagnie de Jésus et l'état déficient (Renan) de l'enseignement au sein de la Compagnie de Saint-Sulpice, il faut relever que « dès la parution de *l'Essai sur l'indifférence* s'organisa dans le catholicisme français une résistance à l'épistémologie religieuse du traditionalisme. Elle se fit chez les Sulpiciens au nom de cet "augustinisme cartésianisé" (Henri Gouhier) qui était devenu la philosophie officielle de l'Église gallicane. Elle se rencontra aussi chez les membres de la nouvelle Compagnie de Jésus [lisons : certains membres, pour nuancer] et un certain nombre de prêtres séculiers ³⁴ ».

Le Séminaire français de Rome ne fut pas fondé, quoi qu'on dit, pour défendre le traditionalisme. Il fut établi en vue d'une formation spirituelle et scientifique dans le climat d'un catholicisme romain qui devait conduire au savoir par une spiritualité de proximité. Il revenait donc à faire le pont entre gallicanisme et ultramontanisme. Une lettre à Pie IX, lequel rendit visite au séminaire en 1860, explique clairement l'objet centripète et centrifuge de l'éducation romaine à faire prévaloir : « Rome est la cité mère de la science ecclésiastique. Pierre y a enseigné. Sa grande voix traverse les siècles et les siècles y retentissent encore de sa mâle énergie et de sa céleste intégrité, car le Seigneur a prié pour que sa foi ne défaille pas. De là cette attraction forte et qui de tous les points du globe fait affluer à Rome les jeunes élèves du sanctuaire ³⁵. »

Pour dire les choses autrement : plus que traditionaliste, plus qu'ultramontain, le Séminaire se donnait pour but de former un spirituel français à Rome, par une imprégnation de l'Histoire, au travers des itinéraires romains, de la liturgie romaine, d'un univers mental capable de comprendre et d'expliquer la saine doctrine hors de toute considération de politique nationale, dans la perspective d'universalité propre au terme « catholicisme ».

Mais du lit du projet à l'écoulement de la rivière du temps, le Séminaire français ne pouvait pas échapper à la politique, même si, érigé en séminaire pontifical par Léon XIII, il échappa à la Séparation des Églises et de l'État. Au départ, soixante-quinze évêques appuyèrent cette fondation, la plupart classifiés comme ultramontains. Voir quelques exemples de lettres reçues en 1868, après un appel du P. Melchior Freyd, Supérieur (recteur) pour la Seconde fois :

34. Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, tome 9 : François LAPLANCHE (dir.), *Les sciences religieuses*. Le XIX^e siècle, 1800-1914, Paris, Beauchesne, 1996, p. xi.

35. Archives du Séminaire Français de Rome : C5.3.

De Mgr Thibault, évêque de Montpellier :

L'œuvre fondée à Rome, il y a cinq ans, a déjà produit et est appelée à produire des résultats si heureux pour le bien de l'Église et celui du clergé français en particulier, qu'elle ne peut qu'inspirer une profonde sympathie au cœur d'un évêque...

Montpellier, le 11, décembre 1858

De Mgr Plantier, évêque de Nîmes :

Les élèves qui nous reviendront de ce foyer, le cœur plein de tendresse pour cette Église Mère et Maîtresse dans le sein de laquelle ils auront été formés, répandront autour d'eux la sainte contagion de leur piété filiale, premier bienfait.

Autre avantage : la prépondérance excessive de diverses écoles et de leurs systèmes plus ou moins erronés a profondément compromis chez nous l'enseignement de la vraie philosophie. À Rome, ses eaux sont restées pures : il est bon qu'un certain nombre de nos ecclésiastiques aillent s'en abreuver.

Nos livres classiques de théologie ne sont pas non plus demeurés à l'abri de toute infiltration d'idées inexactes ou d'opinions dangereuses. Rome n'a permis à aucun ruisseau troublé de se jeter dans le grand fleuve de la Révélation. Écriture et Tradition, tout y est maintenu dans son sens rigoureux, tout y porte son pur et authentique langage. Les séminaristes de choix que nous y aurons envoyés, après avoir été plongés dans la pleine lumière par les études qu'ils y auront faites, pourront être, à leur tour, les dispensateurs d'une doctrine intacte et sûre.

Même avantage pour le Droit Canonique, jusqu'à ce jour enseigné parmi nous avec tant de fluctuation. Avantage plus grand encore pour la liturgie, puisqu'en ce moment le rite romain à peine suscité d'hier dans la plupart de nos diocèses, en est presque partout à l'état d'apprentissage et de tâtonnement. Enfin, pourquoi ne pas le dire ? Toutes les nations ont, pour les représenter à Rome, un Collège ou un Séminaire, Pie IX a voulu que cette chaîne, déjà si riche, s'enrichît encore de quelques anneaux de plus. La France devait y prendre part...

Nîmes, le 30 septembre 1858

De Mgr Georges Massonnais, évêque de Périgueux :

Très saint Père,

Le Séminaire fondé, il y a quelques années à Rome, et dirigé par la pieuse et docte Congrégation du Saint Esprit, a été honoré des témoignages d'estime et de bienveillance de tout l'Épiscopat de France. Mais il en a reçu de bien plus précieux encore dans les éloges et les marques d'intérêt que Votre Sainteté à daigner lui donner.

Périgueux, le 14 décembre 1858

De Mgr Pie, évêque de Poitiers :

Très Saint Père,

Votre Sainteté sait bien de quelle importance est, pour le bien de la religion dans notre pays que les jeunes clercs de nos diocèses aillent dans la Ville sainte, parcourir le cycle de leurs études jusqu'au doctorat en Théologie et en Droit Canon, y puiser aux Sources mêmes de l'Église romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Églises, en s'écartant de certains des préjugés peu conformes aux directions et à l'autorité du Saint Siège, le lait très pur de la doctrine, sous la vigilance de votre bienveillance.

Ces lettres viennent à l'appui d'une crise politique grave que le recteur perçoit dès 1868, et la publication du *Syllabus*, soutenu par Louis Veuillot, Dom Guéranger et surtout Mgr Pie, n'y furent pas étrangères. Le recteur écrit :

« L'année scolaire qui vient de s'écouler avait été mise dans un tel danger en octobre 1867 que nous avons perdu l'espoir de pouvoir compter sur beaucoup d'élèves. Les anciens ne pouvaient pas sans risque nous revenir de leurs vacances et la perspective des bouleversements politiques devait détourner les nombreux aspirants à un pays si menacé et si agité par les révolutions italiennes. Néanmoins, le courage n'a pas manqué et petit à petit le nombre de nos camarades est monté jusqu'à 47. »

Mais en 150 ans, le Séminaire pontifical français de Rome, sous la direction de 15 recteurs, accueillit 4 700 prêtres et séminaristes (*P. Fradet*), dont la plupart sont diplômés, via l'Université grégorienne, et beaucoup ont « fait carrière » (*fare carriera*, en italien, terme non péjoratif), plus de 60 d'entre eux anciens séminaristes du XIX^e ou XX^e siècle ayant joué un rôle majeur au Deuxième Concile du Vatican (*Ph. Levillain*). On nous consentira de ne citer spécifiquement aucun nom. Ces générations de séminaristes traversèrent la crise moderniste, de près, mais sans qu'elle affectât l'équilibre de l'établissement, payèrent leur tribut aux deux guerres mondiales et furent ébranlées par la crise de mai 1968, malgré l'*aggiornamento* auquel avaient procédé le Décret *Optatam totius* (28 octobre 1965) sur la formation des prêtres et le Décret *Presbyterorum ordinis* (7 décembre 1965) sur le ministère et la vie des prêtres. Mais en travers de son but d'intermédiaire entre la politique et la foi dans la science du mystère chrétien *ad Petri Sedem*, il dut affronter le rectorat du P. Le Floch de 1904 à 1927 qui apporta à Rome le rationalisme maurrassien sous les couleurs de la monarchie pontificale. Cet épisode douloureux, qui marqua plusieurs générations de séminaristes, laissa

des traces qui ne sont toujours pas effacées dans la mémoire de certains anciens et demeure un mystère du Magistère et de la vocation spiritaine.

On se permettra d'emprunter au cardinal Garrone, ancien du Séminaire pontifical de Rome et grand artisan de la réflexion sur le Ministère des prêtres, sa rénovation, son avenir, cette phrase empruntée à *50 ans de vie d'Église* :

« Oui, l'Église a un avenir. Le monde a plus que jamais besoin d'elle. Quel sera l'avenir du monde ? Elle l'ignore quant à ses prochaines démarches, mais elle a les suprêmes promesses. Sans doute l'évolution modifiera son visage terrestre. Elle ne peut donc être pessimiste, et sans doute est-il vain d'attendre "des siècles d'or", mais demain comme hier il lui appartient de dire de quel côté est l'espérance. Le demi-siècle passé lui apporte par lui-même la certitude que Dieu la conduit. Elle peut y puiser de quoi servir le monde pendant le siècle qui vient ³⁶. »

Optimisme romain entre gallicanisme et ultramontanisme, telle est la mission du Séminaire pontifical de Rome, de sa fondation à nos jours. Tel est aussi le sens profond du mot : romanisation*.

36. Cardinal G. M. GARRONE, *50 ans de vie d'Église*. La voix d'un grand témoin, Paris, Desclée, 1983, p. 114.

* Philippe LEVILLAIN, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, membre de l'Institut universitaire de France, membre du Comité pontifical des sciences historiques, Directeur du *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, Fayard, 1994.

Philippe BOUTRY, Professeur à l'Université de Paris XII-Val-de-Marne, Directeur d'études à l'École des Hautes études en sciences sociales (Centre d'anthropologie européenne). Auteur de : *Souverain et Pontife, recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'époque de la Restauration*, Rome, École française de Rome, 2002.

Mémoire Spiritaine

c'est aussi une collection de livres,
complément de la revue :

« Mémoire Spiritaine - Études et documents »

(Diffusion : Éditions Karthala, Paris)

1 - René CHARRIER, *Les Frères Courage.*

Variations sur les Frères spiritains,

Paris, 1994, 240 p. dont 14 p. d'illustrations.

Prix : 15, 24 € (Frais d'envoi : 3, 51 €).

2 - Mgr GAY, *François Libermann.*

Les chemins de la Paix,

3^e édition, Paris, 1995, 192 p.

Prix : 9, 15 € (Frais d'envoi : 3, 51 €).

3 - Jean ERNOUET, *Les Spiritains au Congo,*
de 1865 à nos jours.

Matériaux pour une histoire de l'Église au Congo, Paris,
1995, 496 p.,

nombreuses illustrations : cartes, croquis, photos.

Prix : 28, 20 € (Frais d'envoi : 5, 03 €).

4 - Christian de MARE présente :

Aux racines de l'arbre spiritain :

Claude François Poullart des Places (1679-1709). Écrits et
Études,

Paris, 1998, 424 p., avec 45 illustrations, relié.

Prix : 26, 68 € (Frais d'envoi : 5, 03 €).

Note de lecture

Laënnec HURBON : *Religion et lien social* L'Église et l'État moderne en Haïti

Philippe Delisle *

Dans son dernier ouvrage ¹, Laënnec Hurbon propose une réflexion en profondeur sur les liens très étroits qui se sont noués entre l'État haïtien, né en 1804 après d'âpres luttes contre les Français, et l'Église catholique. Il entend éclaircir le passé, mais aussi et surtout fournir des pistes pour le futur. Il juge en effet que la démocratisation de la vie politique haïtienne passe nécessairement par une redéfinition des relations établies avec l'institution ecclésiastique, et que de tels débats peuvent aisément s'appliquer à d'autres pays en crise, comme par exemple la Pologne.

* Philippe Delisle est agrégé d'histoire et docteur ès Lettres. Il a vécu à la Réunion pendant cinq ans et effectué différents séjours dans les Antilles (Martinique, Porto Rico). Sa thèse, dirigée par Claude Prudhomme et soutenue à Lyon 3, en 1995, s'intitule : *Renouveau missionnaire et société esclavagiste : La Martinique 1815-1848*. Elle a été publiée, sous le même titre, en 1997, aux éditions Publisud (Paris), 404 p. Après avoir été à la Réunion, professeur en lycée et chargé de cours à l'université, de 1991 à 1996, il est maintenant maître de conférences à l'Université Lyon 3. A publié récemment : - *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises*. Des chrétientés sous les tropiques ? 1815-1911, Paris, Karthala, 2000, 347 p., ill. (Coll. « Mémoire d'Églises ») ; *Le catholicisme en Haïti au XIX^e siècle*. Le rêve d'une "Bretagne noire" (1860-1915), Paris, Karthala, 188 p., ill. (coll. « Mémoire d'Églises »).

1. Laënnec HURBON, *Religion et lien social*. L'Église et l'État moderne en Haïti, Paris, Le Cerf, 2004, 317 p.

Des compromissions depuis les origines

Désireux d'embrasser le problème depuis ses origines, l'auteur commence par revenir sur la situation qui précède l'indépendance. Il met en exergue les compromissions originelles de l'autorité spirituelle avec l'autorité temporelle. Il estime en effet que, depuis l'intrusion de Christophe Colomb jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'Église catholique s'est comportée dans la Caraïbe comme un agent du pouvoir colonial et comme le support du système esclavagiste. Il concède cependant qu'au XVIII^e siècle, les jésuites, en cherchant à évangéliser sérieusement les Noirs, se sont attirés les foudres des colons, et rappelle que, lors du grand soulèvement de 1791, la majorité des capucins du Nord de Saint-Domingue ont pris le parti des esclaves. Le nouvel État haïtien ne paraît pas rompre avec les conceptions d'Ancien Régime, qui font du clergé un agent du pouvoir temporel. En effet, lorsque Toussaint-Louverture, figure mythique des luttes pour l'indépendance, rédige en 1801 une première constitution, il envisage le catholicisme comme le garant de l'ordre et de l'unité.

Laënnec Hurbon rappelle ensuite qu'à partir de 1804, les différents gouvernements haïtiens recherchent un accord avec le Saint-Siège, sur la base d'une même ambition « civilisatrice ». L'année 1860 est essentielle, puisqu'un Concordat est enfin négocié : le clergé obtient de substantiels avantages, mais sous la tutelle du pouvoir politique, auquel il fournit d'efficaces structures d'encadrement. L'auteur souligne que, dans les décennies qui suivent, s'installe un curieux paradoxe. L'Église dénonce la trop grande puissance d'un État contaminé par les idéaux révolutionnaires, alors même que la construction politique haïtienne frappe par sa fragilité. L'« État » apparaît en effet comme un vulgaire système de prédation, contrôlé par une petite élite soucieuse d'isoler les masses paysannes. Cependant, les deux pouvoirs se rejoignent dans une même volonté de séparer les « civilisés » des « barbares », c'est-à-dire les catholiques des adeptes du vaudou, comme le montre bien la première croisade lancée en 1896 contre le culte populaire haïtien.

L'année 1915 marque les débuts d'une longue occupation du pays par les États-Unis. Laënnec Hurbon fait ressortir un nouveau paradoxe. Bien qu'il soit presque totalement de nationalité française et très largement d'origine bretonne, le clergé catholique décide de collaborer avec la force d'occupation, anglo-saxonne et protestante. Là encore, l'alliance repose sur

un désir commun de combattre la « barbarie », en l'occurrence le culte vaudou, dont on affecte de découvrir l'immense influence. L'occupant se montre d'autant plus enclin à dénoncer la « sauvagerie » des masses rurales haïtiennes qu'il s'appuie sur sa propre tradition raciste. L'intransigeance américaine porterait finalement en elle la violente campagne anti-vaudou lancée en 1941 par l'Église catholique.

Des Duvalier à Jean-Bertrand Aristide

L'un des grands intérêts de l'ouvrage est qu'il ne délaisse nullement la période la plus contemporaine. Laënnec Hurbon revient ainsi assez longuement sur la dictature exercée par les deux Duvalier, François de 1957 à 1971, puis son fils Jean-Claude de 1971 à 1986. Il fait observer que le nouveau maître du pays n'a pas cherché à abattre la puissance ecclésiastique, mais seulement, comme ses prédécesseurs, à la plier à sa propre volonté. Tout en expulsant une partie du clergé français au nom du nationalisme, François Duvalier choyait les curés qu'il avait lui-même installés, et n'hésitait pas à confier le ministère de l'Éducation nationale à des prêtres.

Mais, à partir des années 1980, le jeu des relations entre pouvoir politique et pouvoir spirituel évolue très nettement. Un ferment démocratique apparaît au sein même du clergé catholique, à travers les émissions de « Radio Soleil », ou les sermons vibrants d'un jeune religieux salésien, Jean-Bertrand Aristide. L'Église haïtienne, qui s'était jusqu'alors contentée de suppléer l'État dans ses tâches d'encadrement, découvre alors les problèmes de développement et se laisse gagner par la théologie de la libération. L'action sociale devient sa raison d'être. Mais, l'auteur remarque que, dans le même temps, le pouvoir politique demeure embryonnaire et complètement démuné. Avec la réorientation de la stratégie ecclésiastique, le terrain deviendrait libre pour de nouveaux suppléants, tels que les organisations humanitaires, ou même les sectes.

Même s'il n'évoque pas de manière suivie le parcours de Jean-Bertrand Aristide, Laënnec Hurbon souligne au passage que le nouveau président n'est pas, comme on a pu le penser, un pur produit de la théologie de la libération, mais un nouveau dictateur, qui évacue à la fois l'État et l'Église, pour se poser en unique porte-parole du peuple, guidé par Dieu. Il plaide pour finir en faveur d'une véritable laïcité, c'est-à-dire d'un pouvoir politique qui ne

chercherait pas à concurrencer les religions, mais seulement à faire respecter les droits fondamentaux des citoyens, dont la liberté de culte.

Quelques regrets...

L'étude embrasse un temps long et déborde parfois du cas haïtien, pour se pencher par exemple sur la pensée de Las Casas, ou encore la colonisation de la Guadeloupe. L'analyse se situe par ailleurs aux confins de disciplines assez diverses : sociologie, anthropologie, histoire, théologie... Le spécialiste d'une période ou d'un thème donné pourra donc toujours regretter certains oublis et imprécisions. Les sources utilisées ne sont pas toujours très bien identifiées. De même, le discours sur la pénurie en matière d'histoire religieuse antillaise paraît en partie dépassé. Sans parler de nos propres travaux, une part pouvait être accordée aux recherches de Bernard David sur Épiphanes de Moirans, de Léo Élisabeth sur la christianisation de la société martiniquaise d'Ancien Régime, d'Agnès Thibault sur l'action ecclésiastique en Guadeloupe au XIX^e siècle, ou de Claude Prud'homme sur l'attitude de la Papauté face à l'esclavage. Au-delà de ces quelques regrets d'ordre bibliographique, ce nouvel ouvrage de Laënnec Hurbon s'avère, comme les précédents, tout à fait passionnant et particulièrement stimulant. L'auteur manifeste, en effet, une grande hauteur de vue, et manie avec brio des concepts qui apportent un éclairage nouveau sur les relations entre catholicisme et pouvoir politique dans les pays du Sud. Il nous invite notamment à nous défier des schémas de pensée forgés en Europe. Le fait que les élites haïtiennes ou le clergé se réfèrent dans leur discours à un État inspiré du modèle français n'implique pas, loin de là, que la réalité soit telle...

Nous avons lu pour vous...

Étienne DUCORNET, *L'Église et la Chine. Histoire et défis*, Paris, Cerf, 2003, 180 p., (Collection « Histoire du christianisme — Petit format »). En annexe : Le message du pape Jean-Paul II aux participants au Congrès international : « Matteo Ricci, pour un dialogue entre la Chine et l'Occident ».

Médecin, théologien et prêtre, auteur de nombreux écrits sur la Chine, Étienne Ducornet nous propose une analyse approfondie des trois défis auxquels l'Église de Chine est confrontée aujourd'hui, à savoir l'inculturation, la communion et la modernité, trois sujets brûlants aux racines enfouies conjointement dans l'histoire de la pensée chinoise avec ses trois composantes confucéenne, bouddhiste et taoïste et dans l'histoire du christianisme en Chine.

Après avoir rappelé combien, dans l'empire chinois, les religions devaient être soumises à l'ordre social pour

assurer l'équilibre cosmique, l'ouvrage retrace les grandes étapes de l'arrivée du christianisme en Chine depuis la présence nestorienne, sous la dynastie des Tang, les différentes ambassades des frères mendiants au Moyen Âge, suivies par l'arrivée des jésuites au XVI^e siècle, jusqu'à la rupture provoquée par la trop célèbre Querelle des Rites qui brise l'élan chrétien au début du XVIII^e siècle.

Après la promulgation du décret *Ex illa die* en 1715 confirmé par *Ex quo Singulari* en 1742 interdisant les rites chinois, le christianisme devient une religion subversive soustrayant, selon les autorités chinoises, les chrétiens chinois à la soumission à l'empereur, position aggravée par l'inquiétude venue de l'implantation conquérante des Européens en Asie.

La signature des Traités dits « Traités inégaux » en 1842, exacerbe cette vision du christianisme dans la mesure où cette religion est assimilée à l'intervention diplomatique, militaire et commerciale des Européens : le christia-

nisme est considérée alors comme la religion de l'étranger, un instrument au service de la colonisation. La révolte des Boxers, à la fin du XIX^e siècle en est la manifestation violente.

Cette situation ambiguë de l'Église de Chine toujours qualifiée de mission au début du XX^e siècle, se prolonge jusqu'à la deuxième Guerre Mondiale, malgré l'intervention du père Lèbbe qui tente de sortir l'Église chinoise de « l'europhéanisme missionnaire » et lui donner plus d'autonomie. Il faut attendre cependant 1946 pour voir s'établir une hiérarchie épiscopale réellement chinoise avec la division du pays en 137 diocèses et la nomination de trois archevêques : Pékin, Nankin et Nanchang.

Mais la prise de pouvoir par Mao en 1949 empêche l'Église de Chine d'asseoir solidement cette nouvelle organisation, forçant les chrétiens à une indépendance totale à l'égard de toute nation impérialiste, y compris le Vatican.

Les missionnaires étrangers sont alors expulsés et, en 1957, l'Association patriotique des catholiques chinois est créée, seule structure catholique reconnue, impliquant la répression contre ceux qui refusent de l'intégrer, répression qui s'accroît dramatiquement sous la Révolution culturelle. Une reprise de l'activité religieuse ne pourra apparaître que sous le gouvernement de Deng Xiaoping.

S'appuyant sur cette analyse historique, Étienne Ducornet entreprend alors l'examen des relations entre

l'Église et l'État aujourd'hui. Le gouvernement qui affirme « protéger » la liberté religieuse, s'en tient à la fois à la tradition chinoise confucéenne et à la doctrine marxiste : la religion doit se conformer à l'ordre politique établi, tout en spéculant à long terme sur l'extinction de la religion dans ce cadre de liberté conditionnelle.

Face à cette position des autorités chinoises devant le fait religieux, l'auteur relève trois défis que les catholiques chinois, qu'ils soient membres de l'Association patriotique catholique ou qu'ils soient restés fidèles à Rome, doivent affronter en urgence pour résister à cette volonté politique d'élimination.

Le défi de l'inculturation. Pour l'auteur, la première urgence est de construire une théologie chinoise qui, dans ce contexte socialiste et de séparation avec Rome, « renouvelle la relation entre culture et foi » et favorise la formation d'une pensée chrétienne chinoise originale s'intégrant dans la culture du pays, marquée par les pensées de Confucius, Laotzi et les principes bouddhistes chinois.

Le défi de la communion. Cependant, cette nouvelle approche théologique doit respecter l'exigence des chrétiens chinois de suivre de façon très rigide les normes de l'Église de Rome, par crainte de former une Église locale qui n'entre pas assez dans l'universel. On ne veut pas se particulariser du fait de l'éloignement de Rome, alors que en Occident, depuis Vatican II, on accepte les particularités. Complexité d'une

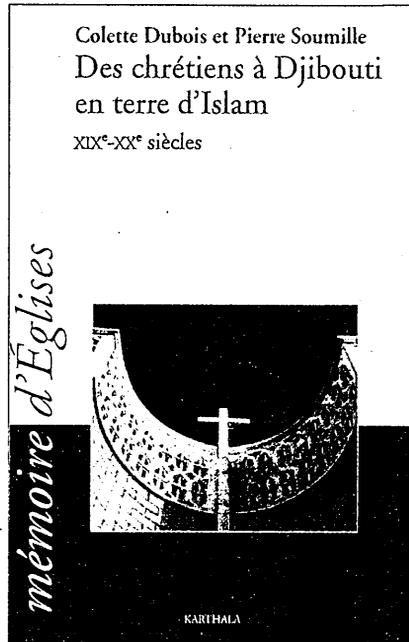
situation présente qui favorise cependant le rapprochement lent mais réel des deux églises, officielle et souterraine, qui souhaitent rester en communion avec le successeur de saint Pierre. L'auteur nous livre l'état de ce dialogue délicat qui s'est noué entre Rome et les deux Églises pour étudier les nombreux sujets de division et de discorde, en particulier le problème des évêques nommés par le gouvernement chinois.

Le défi de la modernité. La modernisation accélérée de la Chine a créé d'autre part une déstabilisation morale et sociale, qui a montré que « le mythe confucéen de l'éternel retour aux splendeurs de la Chine résiste mal à la vague de progrès ». En réaction au vide spirituel de la modernisation, l'auteur constate un retour au religieux. Mais pour répondre à cette attente spirituelle nouvelle, l'Église de Chine se doit de résoudre le problème de la formation intellectuelle et spirituelle des séminaristes, des religieux et religieuses et combler au plus vite « le fossé » entre l'Église de Vatican II et l'Église de Chine qui manque cruellement de formateurs.

Tirant les conclusions de cette situation délicate de l'Église de Chine, Étienne Ducornet émet le vœu qu'ayant réussi à surmonter ces trois défis, elle devienne « un jour une source incomparable de la vie de l'Église » universelle, le cœur du royaume des Cieux.

Catherine Marin

Colette DUBOIS et Pierre SOUMILLE, *Des chrétiens à Djibouti en terre d'Islam* (XIX^e-XX^e siècles), Paris, Karthala, 2004, 24 cm, illustrations, graphiques, cartes, 373 p. (Préface de Claude PRUDHOMME) (Collection Mémoire d'Églises).



En parcourant ces 373 pages de l'histoire des chrétiens à Djibouti, le lecteur se surprend à penser qu'il observe un « échantillon » des territoires d'expansion de la mission chrétienne au XIX^e et au XX^e siècle. Il est rare, en effet, de trouver un « spécimen aussi intéressant », comme diraient les scientifiques, où se trouvent réunis dans

une aire aussi exiguë les avancées et les reculs, les succès et les échecs, les joies et les difficultés de la mission chrétienne de 1840 à nos jours, dans un contexte tout à fait particulier comme ont bien su le montrer les auteurs de cette « mémoire d'Églises ». Il convient, au passage, de noter ici, la justesse de ce pluriel, « d'Églises », puisque, après la saga parfois agitée de la mission catholique, une cinquantaine de pages sont consacrées à la non moins dynamique Église protestante, présente à Djibouti depuis seulement un demi siècle.

Comme on ne manque pas de le relever, lorsque on aborde aujourd'hui l'histoire de l'évangélisation au XIX^e siècle, ces aires géographiques ont souvent déjà à leur actif une longue histoire religieuse : réussites ou échecs d'implantations chrétiennes, réussites ou échecs d'implantations musulmanes. Tel est l'objet, pour l'ensemble de la Corne de l'Afrique, du premier chapitre du présent ouvrage. Dans cette région, en effet, « coexistaient, depuis plusieurs siècles, croyances animistes et religions monothéistes : le christianisme orthodoxe monophysite d'Éthiopie, lié à celui d'Égypte, l'Islam qui, arrivé de l'Arabie voisine, s'est installé sur les côtes et dans certaines régions de l'intérieur, le judaïsme des Falachas ». Il convient de noter aussi quelques fougueuses tentatives de l'Église romaine, du XII^e au XVIII^e siècle, pour prendre pied dans cette région orientale de l'Afrique.

Malgré tout, le paysage paraît relativement serein jusqu'à l'arrivée du

« cyclone » qui, autour des années 1880, va s'abattre sur le nord-est de l'Afrique : une violente agitation politico-religieuse qui bouleverse les frontières et que nous résumons avec justesse nos auteurs. Diverses tentatives catholiques, soutenues par l'engouement populaire européen en faveur des missions lointaines encouragées par la Propagande, vont permettre l'implantation, à partir de la Mer rouge, de centres missionnaires dans cette région que l'on appelait alors l'Abyssinie, puis la création de la Préfecture apostolique d'Abyssinie qui sera, elle-même rapidement divisée en deux vicariats : le vicariat apostolique d'Abyssinie et le vicariat apostolique des Galla. C'est dans cet espace que la France, alors en compétition coloniale avec le Royaume-Uni qui occupe déjà Aden sur l'autre rive du détroit de Babel-Mandeb, se taille un territoire autour du golfe de Tadjourah dont le centre sera d'abord Obock, puis Djibouti. De cette « convergencé de synergies » (p. 51), vont naître des relations tantôt tumultueuses tantôt sereines entre les autorités françaises, plus tard djiboutiennes, et les Églises.

La rigueur du climat, jusqu'à 55 degrés de mai à septembre, les caractères bien trempés des gouverneurs et des responsables religieux, la fougue apostolique des instituts masculins et féminins qui ont édifié ces Églises (et ces églises), au sens le plus large du terme, les événements politiques, en particuliers les luttes anticléricales, qui soulèvent les passions de la lointaine métropole et dont le flux et le reflux

viennent battre sur la côte des Somalis, les deux guerres mondiales qui dévastent ou renforcent les effectifs missionnaires, les crises qui agitent la population musulmane largement majoritaire, ce sont autant de facteurs qui expliquent les succès et les revers des Églises catholique aussi bien que protestante.

La richesse de la documentation rassemblée par les auteurs permet de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de l'évolution de la pensée missionnaire de la fin du XIX^e siècle au début du XXI^e, depuis la tentative d'annonce directe de l'Évangile au dialogue inter religieux avec la permanence toujours sous-jacente, de la préoccupation du bien-être de l'homme surtout à travers l'enseignement, les services de santé et l'accueil des réfugiés.

Comme c'est le cas dans beaucoup de pays où l'islam est nettement majoritaire, et comme ici religion d'État, la communauté chrétienne, qu'elle soit catholique ou protestante, se fait discrète, refuse tout prosélytisme, mais ne renonce pas pour autant à témoigner de l'Évangile. Bravo au photographe et à Bénédicte Nemo à qui nous devons l'image de couverture (qui fait un peu oublier celle vraiment mal choisie de Mgr Gagnon au cœur de l'ouvrage) : un solide croissant et une frêle croix blanche, l'un et l'autre maintenant fermement enracinés dans le sol de Djibouti. C'est, semble-t-il, l'effet recherché par l'architecte de la cathédrale (p. 169). Puisse ce symbole

exprimer, en ce début du XXI^e siècle, le désir profond de rencontre et de dialogue, rendu possible par les acteurs de cette histoire maintenant connus ou restés anonymes, entre chrétiens et musulmans de la République de Djibouti.

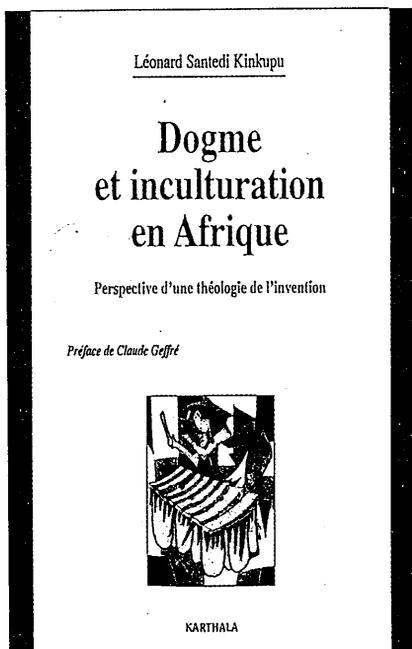
René You cssp

Léonard Santedi KINKUPU, *Dogme et Inculturation en Afrique. Perspective d'une théologie de l'invention*, Paris, Karthala, 2003, 24 cm, 222 p. (Collection Chrétiens en liberté).

Ce livre est une grande contribution non seulement à la théologie africaine, mais aussi à la théologie contemporaine en générale. Comme l'indique le titre, Léonard Santedi Kinkupu, actuellement Doyen de la Faculté théologique de Kinshasa, cherche des repères épistémologiques pour une nouvelle inculturation des dogmes dans un contexte culturel particulier, un souci porté par tous les théologiens aujourd'hui.

L'auteur part d'un constat : aujourd'hui, la distance accrue entre les témoignages de la tradition et notre situation culturelle fait que les dogmes ne sont pas immédiatement compréhensibles et sont même considérés comme obstacles à la foi. Le problème se dédouble dans le contexte africain du fait de la distance entre les cultures africaines et la culture gréco-romaine et occidentale dans laquelle les dogmes ont été élaborés.

D'où la question : ne faut-il pas inclure la réception des dogmes dans des contextes culturels particuliers comme partie intégrante de la définition même des dogmes, ce qui ouvrirait la voie à une « réappropriation créatrice des dogmes » dans le contexte culturel africain, ou ce que l'auteur appelle une « théologie de l'invention » ?



L'argumentation se déploie en trois sections. La première retrace les différentes acceptions de la notion de dogme dans l'histoire de l'Église depuis l'antiquité, avec une intention parti-

culière à deux moments sensibles : le Concile Vatican I et la crise moderniste. On apprend que, pour faire barrage aux modernistes, Vatican I a défini le dogme comme présentation expresse et définitive, par l'Église, d'une affirmation et une vérité révélée. Du coup, on majore l'importance du magistère et on occulte des définitions ultérieures du dogme : l'Église ancienne (*regula fidei*, *kérygme*, *symbolium*), les médiévaux (*fides catholica*, *articulus fidei*). Soucieux de trouver une nouvelle expression pour la foi qui tienne compte de la transformation de l'esprit humain produite et révélée par les développements des sciences, les modernistes, Alfred Loisy, Maurice Blondel, Lucien Laberthonnière, Édouard Le Roy ont cherché à soumettre le dogme à la critique historique. Du coup ils ont posé la question du rôle du dogme dans la vie du croyant. Avec eux, on passe de la question de l'autorité du dogme à celle du sens du dogme pour la foi. La vérité n'est plus conçue comme la vérité en soi mais la vérité pour nous.

La deuxième section examine les prises de position de divers magistères de l'Église sur le dogme, en s'arrêtant tout particulièrement sur le décret *Lamentabili Sane Exitu* (1907) et l'encyclique *Pascendi dominici gregis* (1907). Ces documents, souligne l'auteur, condamnent les modernistes et reconstruisent un système doctrinal par le souci de préciser les vérités que les croyants doivent croire et d'assurer les croyants de l'autorité de la Révélation et de l'Église. Il a fallu attendre Vatican II

pour retrouver l'historicité des dogmes avec une conception renouvelée de la Révélation. La révélation n'est pas communication extrinsèque des vérités à croire mais communication de Dieu à l'homme en Jésus Christ, événement qui se produit dans l'histoire des hommes. Cela permet de tenir compte aussi de la réception de la vérité par les fidèles.

La troisième section traite de la réception des dogmes dans le christianisme africain. L'auteur cherche à tirer profit des ouvertures de l'herméneutique moderne pour plaider pour une inculturation des dogmes en Afrique qui ne soit pas une simple répétition des vérités à croire mais une réinterprétation, voire une reformulation du contenu même du dogme.

Tout au long de ce parcours, l'auteur affirme une thèse qui peut se formuler comme suit : les modernistes, repris et corrigés par l'herméneutique moderne, nous ont légué un nouveau paradigme théologique : la pratique chrétienne comme lieu de production de sens et donc de connaissance authentique. Il faut donc accepter que le sens, produit par la praxis chrétienne, dans un contexte donné, participe à la réélaboration du dogme. La tâche des théologiens africains est alors l'inculturation du langage de la foi : faire advenir de nouveaux langages qui disent la foi en Jésus Christ avec la sémantique et la syntaxe des langues africaines. Cela loin de mettre en danger le dogme ne pourrait que l'enrichir.

Cette thèse a trois avantages. D'abord, elle rejoint la grande intuition

du Vatican II, qui reconnaît le caractère à la fois historique et définitif des dogmes, et confirme la réception des dogmes par les fidèles comme critère de vérité.

Ensuite, elle permet de sortir de la crise déclenchée par les modernistes. Les modernistes récusaient l'extériorité du vrai affirmée par le concile Vatican I et le magistère antimoderniste. Ils rejetaient aussi la primauté de la théorie dans la théologie spéculative traditionnelle pour affirmer la pratique comme lieu de connaissance authentique, lieu de production de sens des vérités de la foi et aussi de leur vérification.

Enfin, la thèse de ce livre ouvre la voie à la possibilité de diverses expressions du mystère de la foi. L'inculturation, que l'auteur appelle de tous ses vœux, n'est pas tant un effort d'assimilation que d'explicitation des paroles fondamentales de la foi. D'où son appel aux théologiens africains à renforcer ce travail de l'inculturation en Afrique, en tirant profit des apports de l'herméneutique pour dépasser de simples répétitions et translittérations et expliciter les dogmes de manière qui fasse sens pour les Africains.

Encore une fois, si ce livre porte le titre *Dogme et inculturation en Afrique*, il faut souligner que sa portée dépasse le cadre de l'Afrique. Les questions soulevées et les pistes de solutions proposées concernent l'ensemble de la théologie contemporaine et de l'Église universelle. De plus, les outils rassemblés, analyse historique, linguistique et théologique, peuvent rendre service aux

chercheurs en dehors du cercle de la théologie, d'autant plus que le livre se laisse lire aisément de par la clarté de l'argumentation.

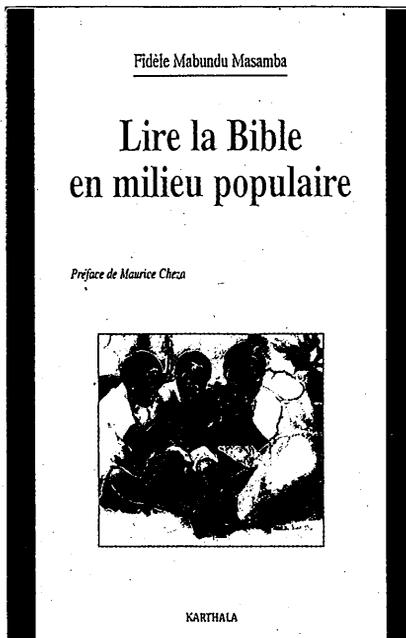
*Bede Ukwuije cssp
Institut catholique de Paris*

Fidèle MABUNDU MASAMBA, Lire la Bible en milieu populaire, Paris, Karthala, 2003, 24 cm, 376 p. (Collection Chrétiens en liberté).

Comment initier des gens simples à la lecture de la Bible ? Voilà la question centrale que pose ce livre.

La question est née dans un contexte pastoral précis. Prêtre du Diocèse de Matadi en République démocratique du Congo et docteur en théologie de l'Université Catholique de Louvain, Fidèle Mabundu Masamba s'est rendu compte que dans les communautés ecclésiales de base, des gens lisent la Bible sans avoir de bases intellectuelles très poussées. Cette lecture populaire de la Bible, dit l'auteur, revêt des aspects positifs : elle prend en compte la vie réelle des gens et leurs problèmes ; elle révèle aussi que les gens simples peuvent faire de la théologie, surtout quand ils partagent la Parole en communauté. En même temps, le théologien y voit aussi un risque : la réduction de la Bible à un outil magique qui doit résoudre tous les problèmes des hommes et des femmes.

D'où la recherche d'un outil qui permet de réguler cette interprétation populaire de la Bible. Cet outil devrait permettre aux pasteurs à la fois d'instruire les croyants sur la Parole de Dieu et de les éduquer à une vie engagée en vue d'un changement collectif.



À partir de là, l'auteur propose une démarche en trois temps : l'observation de ce qui se passe sur le terrain (*la place de la Bible dans la pastorale du Diocèse de Matadi*), prise de distance en tenant compte des normes d'interprétations de la Bible et des expériences qui se passent dans d'autres pays (*des*

approches bibliques en milieux populaire) et enfin, retour sur le terrain pour l'enrichir des apports de la prise de recul (*pistes pour une pratique de la Bible dans la pastorale en Afrique*).

On peut dire que le deuxième temps de cette démarche constitue le point fort de la réflexion. L'auteur y étudie des méthodes de lecture mises en œuvre dans d'autres pays : au Brésil par le Centre d'Études Bibliques en lien avec les Communautés de Base, au nord Cameroun par l'exégète catholique français Yves Saout, en Suisse par le pasteur de l'Église Réformée, Hans-Ruedi Weber et en Belgique par le centre Cardijn qui forme des prêtres du milieu ouvrier. L'auteur fait voir des traits communs à toutes ces méthodes. D'abord la Bible n'y est pas considérée seulement comme histoire du passé, mais aussi comme une mémoire de la vie présente. Ensuite, la lecture vise l'homme concret tout en prenant pour clef la rencontre du Dieu libérateur en Jésus-Christ. De plus, elle se fait en communauté et accorde une place importante à l'oralité et au langage populaire des gens. Enfin, ces méthodes de lectures permettent aussi de comprendre la place des exégètes dont le rôle est de permettre une compréhension juste et respectueuse du texte.

Même si ce livre vise un milieu populaire en Afrique, il offre des outils qui peuvent être précieux pour les catéchistes et tous ceux qui sont chargés de l'initiation chrétienne des jeunes et des catéchumènes en France. D'autant

plus que les pistes pratiques proposées ressemblent de près au schéma « Voir, juger, agir » qui a fait ses preuves dans les aumôneries des étudiants et des mouvements d'action catholique pour jeunes et adultes.

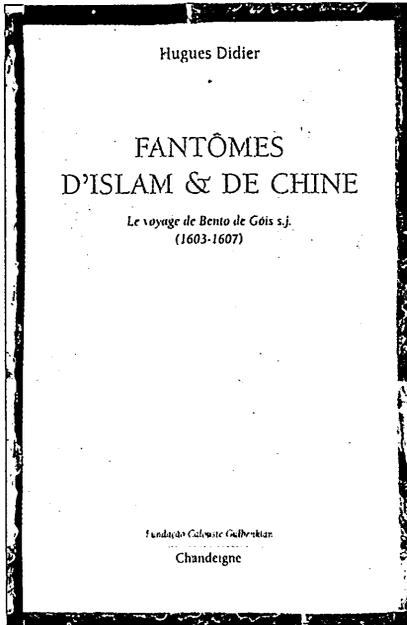
*Bede Ukwuije cssp.
Institut catholique de Paris*

DIDIER Hugues, « *Fantômes d'islam et de Chine, le voyage de Bento de Gois sj. (1603-1607)* », éditions Chandeigne, 2003, 20,5 cm, 351 p., carte de l'itinéraire de Bento de Gois d'Agra à Suzhou.

Hugues Didier, auteur de nombreux ouvrages sur les missions des jésuites à l'époque moderne, nous présente dans ce livre le voyage d'un jésuite portugais Bento de Gois, parti de la cour d'Agra en 1603 pour tenter de retrouver la grande chrétienté du Cathay, que l'on continuait de situer tout contre la Muraille de Chine et de l'identifier au royaume du prêtre Jean.

Ce périple à travers l'Asie Centrale s'effectue dans des conditions particulières : ayant revêtu l'habit d'un grand seigneur de La Mecque, Bento de Gois se présente comme marchand, chef de caravane et envoyé officiel du Grand Mogol, Akbar. Maîtrisant la langue persane, la langue de l'Asie marchande, il n'hésite pas à prêcher tout en utilisant des thèmes transversaux aux deux religions, comme par exemple, le thème

de l'Ascension bien reçu par les musulmans qui entrent alors dans le deuxième millénaire de l'Hégire et s'interrogent sur la fin des temps.



Arrivé à Suzhou, à 1 500 km de Pékin, à la fin de l'année 1605, « alors qu'il était très prospère et avait un train de seize chevaux, cinq serviteurs qu'il payait, et deux jeunes esclaves qu'il avait acheté », Bento de Gois tente de contacter les pères jésuites de Pékin, en particulier Matteo Ricci, depuis longtemps informé de la venue probable

d'un jésuite provenant de la cour d'Agra.

Malheureusement, Bento de Gois tombe malade et ne reçoit des réponses de Pékin ainsi que l'envoyé de Ricci peu de temps avant de mourir en 1607. Suivra alors une période délicate pour les jésuites de Pékin contraints d'apporter la preuve aux autorités chinoises et à ses compagnons que ce voyageur était un prêtre catholique et non un prédicateur musulman.

Ce qui constitue l'originalité de ce récit de voyage est la double étude faite par Hugues Didier dans cet ouvrage : une première partie recueille les documents originaux relatant cette expédition et ses objectifs, et dans une deuxième partie, un dossier historique dresse une analyse approfondie du contexte religieux de l'Asie Centrale en ce début du XVII^e siècle pour mieux comprendre toute la portée religieuse et diplomatique du voyage de Bento de Gois.

Tout d'abord, les trois types de documents de la première partie apportent trois éclairages différents à ce voyage : l'enquête indo-portugaise sur la chrétienté du Grand-Cathay présente un ensemble de témoignages chrétiens et musulmans confirmant l'existence de ce mythique royaume de Cathay : témoignages de saint François-Xavier, de musulmans rapportés par le petit-neveu de ce missionnaire Jeronimo Javier ; puis, quelques lettres de Bento de Gois lui-même complétées par celles de Matteo Ricci nous livrent les étapes importantes de ce voyage sur la Route

de la Soie, mettant l'accent sur la difficulté de se montrer musulman tout en conservant certains signes chrétiens comme « une croix sur sa poitrine, l'autographe et le nom du révérend père général sur ma tête, sous mon turban ». Il est intéressant de noter les nuances ou rectifications apportées par Matteo Ricci pour ne pas heurter le lecteur d'Europe : le déguisement du voyageur, par exemple n'est plus celui d'un marchand musulman mais d'un marchand arménien.

Enfin, l'enquête de Matteo Ricci sur la chrétienté du Grand Cathay à partir des témoignages confucéens, juifs et musulmans de Chine qu'il a recueillis ou observés et les éléments parachrétiens présentés par les traditions chinoises, tend à démontrer qu'en ce début du XVII^e siècle, selon lui, « le christianisme est déjà trois fois inscrit dans le paysage culturel et religieux chinois ». Le jésuite de Pékin met en évidence les vestiges de l'ancienne Église de Babylone, les nombreux emprunts, assez éclectiques que, d'après lui, le bouddhisme aurait faits au christianisme originel et la constatation des puissantes affinités existant entre religion révélée et religion naturelle « dont le confucianisme lui semble être la plus belle manifestation ».

La deuxième partie intitulée « dossier historique », explique comment ce mythe d'un grand État asiatique chrétien s'appuie sur deux réalités de l'histoire religieuse d'Asie Centrale : la vision musulmane des religions non-musulmanes qui tend à identifier le bouddhisme à une

forme asiatique du christianisme, d'où les confusions dans les témoignages musulmans rapportés au petit-neveu de François-Xavier sur l'existence d'un christianisme actif en Asie ; d'autre part, la diffusion effective jusqu'en Chine d'une forme moyen-orientale, plus précisément mésopotamienne, du christianisme dès les premiers siècles après Jésus-Christ.

L'auteur en retire trois thèmes de réflexion autour de la relation entre musulmans et bouddhistes en Asie Centrale tout d'abord, de l'histoire de l'itinéraire du christianisme de Babylone à la Grande Muraille portée par les voyageurs et les marchands et enfin, de la rencontre par Bento de Gois de trois formes d'islam peu connues des Européens de l'époque, la nord indienne dans l'empire du Grand Mogol, la turco-iranienne plus humble, selon l'auteur, que celle rencontrée par les Portugais en Méditerranée, la chinoise fortement influencée par Confucius et Lao-Tseu adoptée par les marchands de la Route de la Soie. Réflexions qui attestent combien ce voyage de Bento de Gois s'est effectué à une période « exceptionnellement faste aussi bien dans l'histoire de l'islam que dans celle de l'Église catholique », grâce à la porosité des frontières à l'intérieur de l'Asie favorisant la connaissance, le dialogue et l'interpénétration des religions et civilisations, tout en conservant et protégeant l'identité respective de chacune.

Catherine Marin
Institut catholique de Paris

Mémoire Spiritaine

a déjà publié :

- n° 1 De l'importance des Ancêtres pour inventer l'avenir... (1995/1), 160 p.
- n° 2 Renouveau missionnaire et question de l'esclavage (1802-1848). (1995/2).
- n° 3 1845-1846 : un moment-clé pour la mission. (1996/1), 160 p.
- n° 4 Joseph Michel (1912-1996), historien spiritain. (1996/2), 160 p.
- n° 5 Irlande, Nigeria central, Canada : affrontements de cultures. (1997/1).
- n° 6 1830-1850 : Ozanam, Libermann et d'autres : la Bonne Nouvelle aux pauvres. (1997/2), 184 p.
- n° 7 De l'abolition de l'esclavage à la colonisation de l'Afrique. (1998/1).
- n° 8 Mort et résurrection : le « Saint-Cœur de Marie » et le « Saint-Esprit » en 1848. (1998/2), 160 p.
- n° 9 L'esclavage, négation de l'humain. Colloque du Centre Saint-Louis de France, Rome, 6 et 7 novembre 1998. (1999/1), 184 p.
- n° 10 La part des femmes dans la mission en Afrique, XIX^e-XX^e siècles (1999/2), 160 p.
- n° 11 Du mont Kilimandjaro au fleuve Congo (2000/1), 176 p.
- n° 12 Approches des cultures africaines, de Mgr Le Roy à aujourd'hui (2000/2).
- n° 13 La France, pays de missionnaires, Journée d'études du Centre Saint-Louis de France, Rome, 5 octobre 2000 (2001/1), 160 p.
- n° 14 Le catholicisme et la vapeur au centre de l'Afrique. Mgr Augouard 1894, (2001/2), 176 p.
- n° 15 François Libermann, d'hier à aujourd'hui. 1802-1852-2002, (2002/1), 184 p.
- n° 16 Trois siècles d'histoire spiritaine. Préliminaires au Colloque de Paris. 14-16 novembre 2002, (2002/2), 184 p.
- n° 17 À la suite de Poullart des Places, (2003/1), 184 p.
- n° 18 Itinéraires de vocations spiritaines au XIX^e siècle, (2003/2), 160 p.
- n° 19 Haïti et les spiritains de 1843 à nos jours, (2004/1), 168 p.

Diffusion au numéro : Éditions Karthala
22-24, Boulevard Arago 75013 Paris (France)
16 euros le numéro (port compris).

Sigles et abréviations

AN	Archives nationales, Paris.
<i>Ann. Prop. Foi</i>	<i>Annales de la Propagation de la Foi</i> .
ANSOM	Archives nationales, section outre-mer (Aix-en-Provence).
APF	Archives de la sacrée congrégation « de Propaganda Fide ».
Arch. CSSp	Archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Chevilly (b. pour boîte).
Arch. Srs. sp.	Archives des Sœurs spiritaines.
BG	<i>Bulletin général de la Congrégation du Saint-Esprit</i> .
BPF	<i>Bulletin de la Province de France</i> (Congrégation du Saint-Esprit).
CS	<i>Cahiers spiritains</i> , Maison généralice, Rome.
CSJ	F. LIBERMANN, <i>Commentaire de Saint-Jean</i> (1895 ou 1988).
DC	<i>La Documentation catholique</i> .
Écr. (1959)	<i>Les Écrits spirituels de M. Claude-François Poullart des Places</i> . Ed. français-anglais, Duquesne University, Pittsburg, 1959, 297 p. (Ed. Henry J. KOREN).
Écr. (1988)	<i>Claude-François Poullart des Places, (1679-1709). Écrits</i> , Centre spiritain, Rome, 1988, 88 p. (Ed. Joseph LÉCUYER).
ES	<i>Écrits spirituels du Vénérable Libermann</i> , Paris, Duret, 1891.
ES Supp.	<i>Écrits spirituels du Vénérable Libermann</i> , Supplément, Paris, maison mère, 1891.
Jal ***	<i>Journal de communauté</i> (Nom de la communauté).
LS I, II, III	<i>Lettres spirituelles du Vénérable Libermann</i> 3 ^e édition, Paris, Poussielgue, [1889], 3 volumes.
LS IV	<i>Lettres spirituelles de notre Vénérable Père aux membres de la congrégation</i> , Paris, maison mère, [1889].
MC	<i>Les Missions catholiques</i> .
NB	Notice biographique.
ND I à XIII	<i>Notes et Documents relatifs à la vie et à l'œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann</i> (Ed. A. Cabon) Paris, maison mère (30, rue Lhomond), 1929-1941.
ND IX App.	Appendice au t. IX des ND, Paris, 1939.
ND XIII App.	Appendice au t. XIII des ND, Paris, 1941.
ND Compl.	<i>Notes et Documents. Compléments</i> , Paris, 1956.
NDH	<i>Notes et Documents relatifs à l'histoire de la Congrégation du Saint-Esprit sous la garde de l'Immaculé Cœur de la B.V. Marie, 1703-1914</i> , Paris, 30, rue Lhomond, 1917.

Dans ce numéro 20 de *Mémoire Spiritaine*, 2^e semestre 2004

Liminaire

Paul Coulon : La conjoncture au début du xx^e siècle

Autour des fondateurs

Gérard Vieira

Émile de Villeneuve (1811-1854) et François Libermann (1802-1852)

Heurs et malheurs missionnaires, début xx^e siècle

Paul Airiau

Trois collèges spiritains en France à la fin du xix^e siècle :
Épinal, Merville, Beauvais. Inventaire avant fermeture

Jean Ernoult

Note sur les mesures de la *persécution combiste*
atteignant les spiritains en France (1903)

Jean-Claude Ceillier

Mgr Anatole-Joseph Toulotte, des Missionnaires d'Afrique,
deuxième vicaire apostolique du Sahara-Soudan (1852-1907)

Paul Coulon

La séparation des Églises et de l'État en AEF
au temps de Mgr Augouard entre 1905 et 1921

Bruno Hübsch

« L'huître et les deux plaideurs » : le conflit de deux évêques
et la naissance du diocèse d'Ambaja à Madagascar (1903-1949)

Chroniques et recensions

Philippe Levillain et Philippe Boutry

« Via di Santa Chiara, 42 ».

Les 150 ans du Séminaire français de Rome (1853-2003)

Philippe Delisle

Note de lecture sur le dernier ouvrage de Laënnec Hurbon

Catherine Marin, René You, Bede Ukuwije ont lu pour nous...